



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

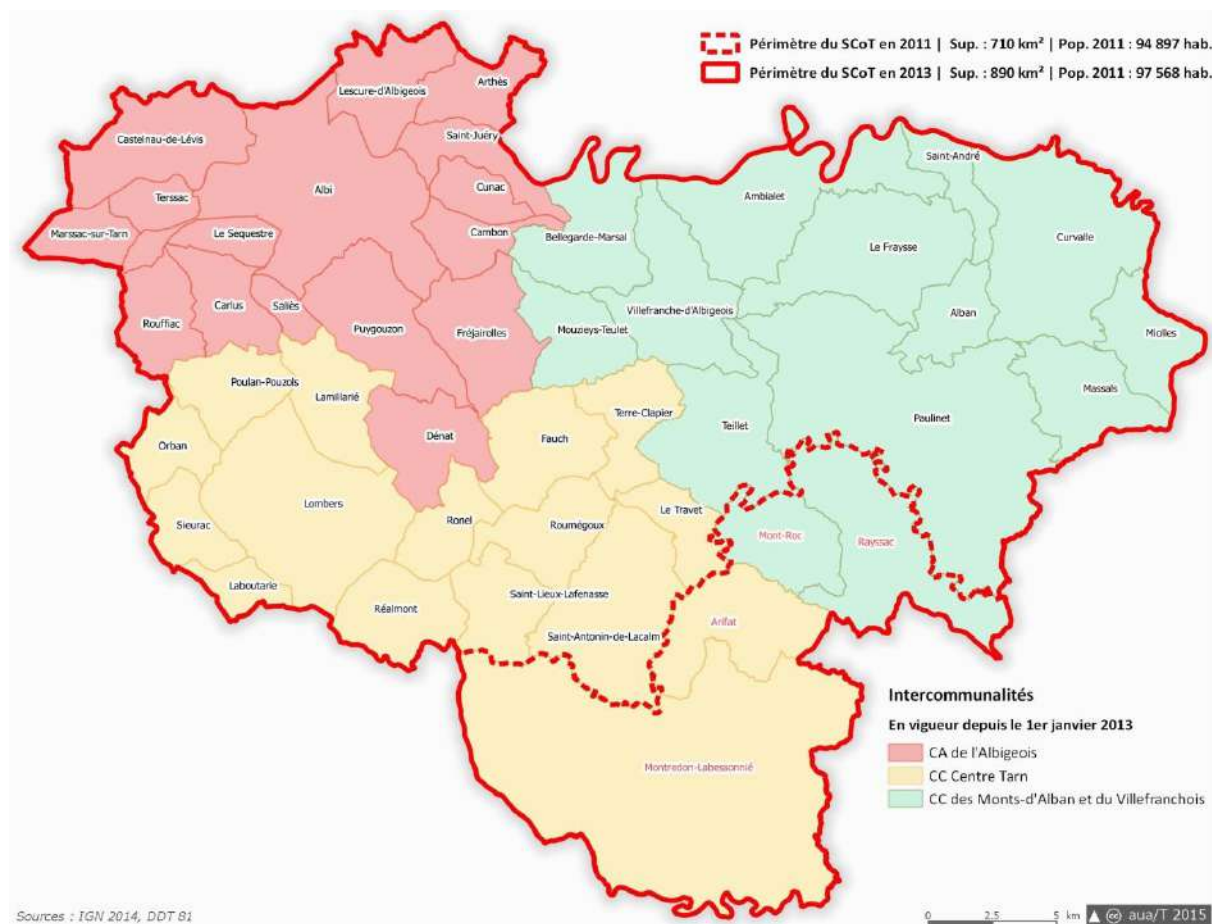
Rapport de présentation

**Document approuvé
le 21 décembre 2017**

aua/t



LE SCoT DU GRAND ALBIGEOIS EN CHIFFRES



Superficie : 888 km²

Population : 97 924 hab. (2012)

47 communes*

3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (16 communes* - 212 km²)
- Communauté de Communes Centre Tarn (16 communes - 335 km²)
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (14 communes* - 341 km²)

41 500 emplois

1 600 commerces

135 000 m² de surface de vente (grandes surfaces)

52 000 logements

49 000 ha de SAU

* Depuis le 1^{er} janvier 2016 les communes de Bellegarde et Marsal ont fusionné donnant naissance à la commune nouvelle de « Bellegarde-Marsal ». De la même manière, le 1^{er} janvier 2017, les communes de Puygouzon et Labastide-Dénat ont fusionné donnant naissance à la commune nouvelle de « Puygouzon ».

Les cartes et données présentées dans le diagnostic (décembre 2015), s'appuyant sur des recensements antérieurs à cette création, continuent de distinguer les deux communes.

SOMMAIRE

Préambule.....	7
Formaliser le SCoT : le contenu des pièces	8
1. UN TERRITOIRE VARIE	11
1.1. Occupation des sols et paysages	13
1.1.1. Du Grand paysage aux paysages perçus	13
1.1.2. Occupation des sols et consommation d'espace	22
1.1.3. L'agriculture, un poids majeur dans l'occupation des sols et un enjeu pour la préservation des paysages.....	29
1.2. Composantes naturelles et biodiversité	38
1.2.1. Le patrimoine naturel et la biodiversité.....	38
1.2.2. Un fonctionnement écologique et une biodiversité fragiles s'appuyant sur des espaces naturels « remarquables » et « ordinaires »	50
1.2.3. Economie, protection et valorisation des ressources	58
1.3 Changement climatique, énergie et risques	67
1.3.1. La lutte contre le changement climatique : atténuation et adaptation	67
1.3.2. Gestion des nuisances et des risques majeurs	87
1.3.3. Rejets dans le milieu et conséquences.....	94
« Un territoire varié » : les principaux enjeux identifiés.....	97
2. UN TERRITOIRE EN MUTATION	99
2.1. Le profil démographique, les mutations en cours	101
2.1.1. Une croissance démographique ininterrompue.....	101
2.1.2. Une population inégalement répartie et des dynamiques locales variées	102
2.1.3. Un renouvellement des populations inégal	105
2.2. Les dynamiques de l'habitat : l'accès au logement et la diversité des besoins.....	110
2.2.1. Composition et statuts d'occupation du parc immobilier.....	110
2.2.2. Diversité du logement et mixité sociale	115
2.2.3. Dynamiques du marché immobilier	121

2.3. Accès aux services et équilibres géographiques	128
2.3.1 L'accès aux équipements « supérieurs », l'identification des pôles structurants	129
2.3.2 Les équipements intermédiaires, les aires d'influence	131
2.3.3 Les équipements de « proximité », des secteurs isolés	133
« Un territoire en mutation » : les principaux enjeux identifiés	137
3. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT	139
3.1. Développement et structuration du territoire	141
3.1.1. Organisation et répartition de l'emploi sur le territoire	141
3.1.2. Dynamiques d'évolution de l'emploi salarié	145
3.1.3. Consommer sur le territoire	149
3.2. Déplacements, mobilités, échanges	157
3.2.1. Accessibilité du territoire	157
3.2.2. Une desserte inégale du territoire	162
3.2.3. Les usages à l'échelle du territoire	169
3.3. Rayonnement et attractivité du territoire	174
3.3.1. La métropolisation en cours	174
3.3.2. Développement métropolitain	176
« Un territoire en mouvement » : les principaux enjeux identifiés	179

PREAMBULE

Au titre de l'**article L141-3**, le code de l'urbanisme demande à ce que :

« Le rapport de présentation [des Schémas de Cohérence Territoriale]

explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs **en s'appuyant sur un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

En complément, l'**article R141-2** du Code de l'urbanisme définit que :

« Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L. 141-3 et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Au titre de l'**évaluation environnementale**, le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du

champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;

4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;

5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus **pour l'analyse des résultats de l'application** du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

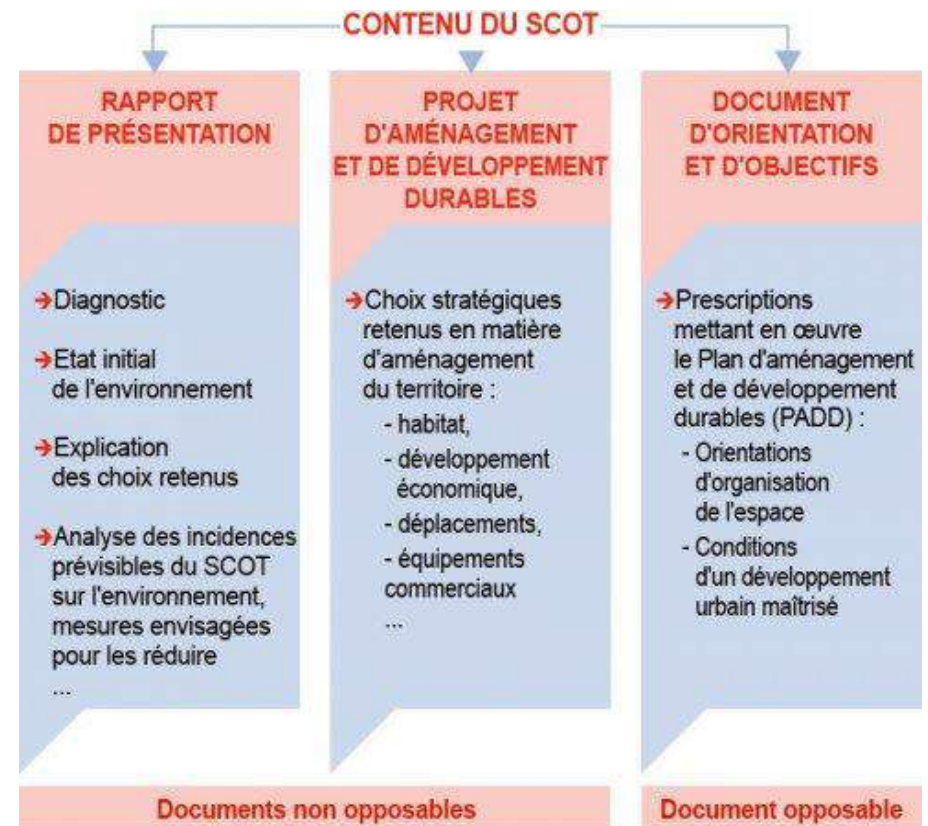
Si l'organisation du Rapport de présentation du SCoT du Grand Albigeois répond aux attentes de ces articles, son organisation a été sensiblement remaniée, pour plus de cohérence. Ainsi, l'état initial de l'environnement ne fait l'objet d'une écriture spécifique et relève d'une démarche de diagnostic, en fait partie intégrante.

NB : l'**analyse des incidences notables prévisibles** (2°) de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et la **présentation des mesures envisagées** (4°) pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement fera l'objet d'un seul et même traitement, au sein du document d'évaluation environnementale.

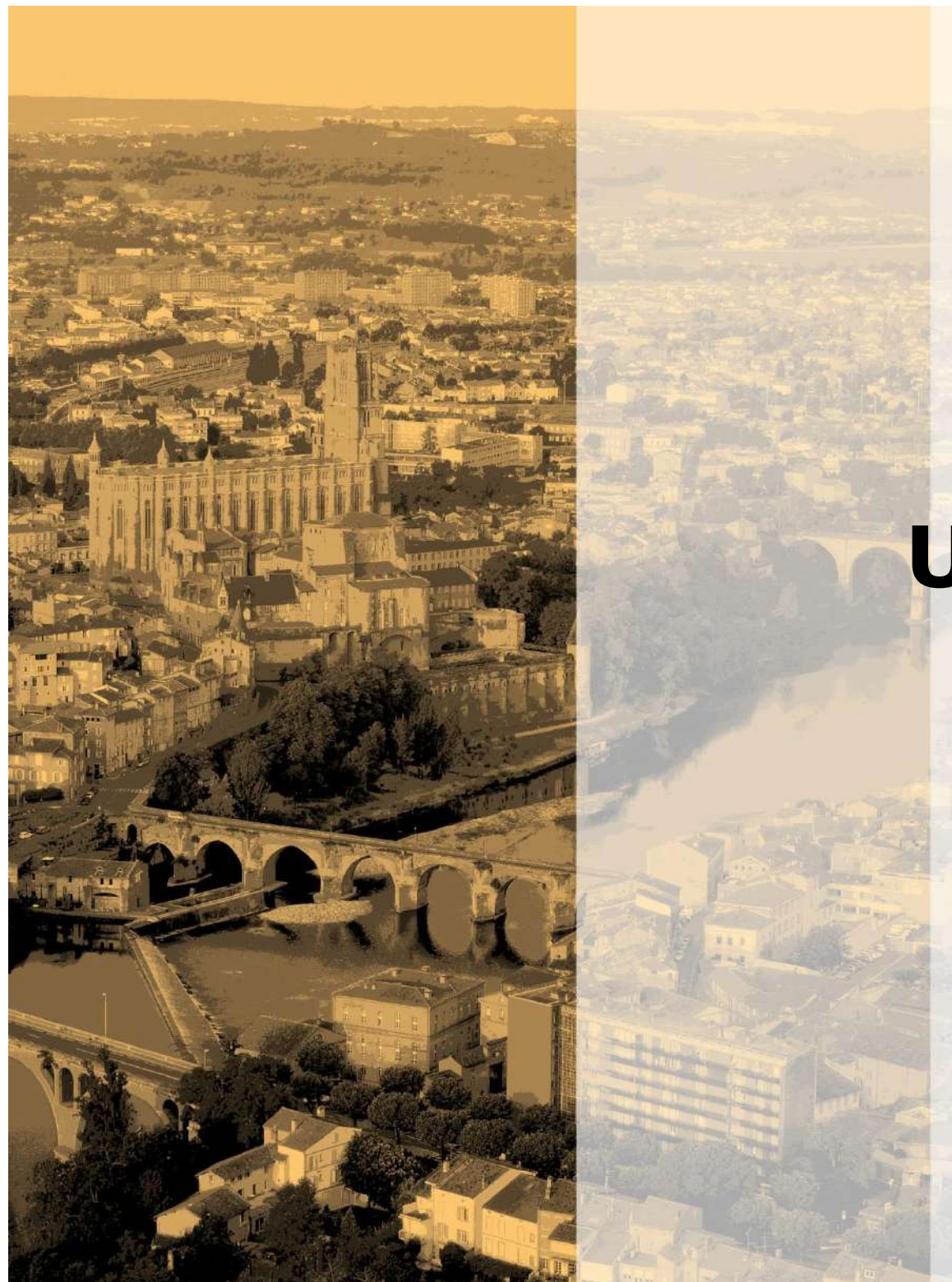
Formaliser le SCoT : le contenu des pièces

Le **SCoT** se compose de **trois pièces** :

- le **Rapport de présentation** :
 - Diagnostic territorial
 - Etat initial de l'environnement
 - Evaluation environnementale
 - Articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes,
 - Justification des choix
 - Modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT
 - Résumé non technique
- le **Projet d'aménagement et de développement durables**
- le **Document d'orientation et d'objectifs**



Référence juridique (Code de l'urbanisme)	Rapport de présentation
Article L104-4	
Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés aux articles L. 104-1 et L. 104-2 :	
1° Décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement ;	Évaluation environnementale
2° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives ;	
3° Expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu.	Justification des choix
Article L104-5	
Le rapport de présentation contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur.	État initial de l'environnement & Évaluation environnementale
Article L141-3	
Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.	Justification des choix
Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.	Diagnostic & État initial de l'environnement
Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.	État initial de l'environnement
Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.	État initial de l'environnement
Article R141-2	Articulation avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement
Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L. 141-3 et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.	
Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :	État initial de l'environnement
1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;	
2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;	Évaluation environnementale
3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;	Justification des choix
4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;	Évaluation environnementale
5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;	Modalités d'analyse des résultats
6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.	Résumé non technique & Évaluation environnementale



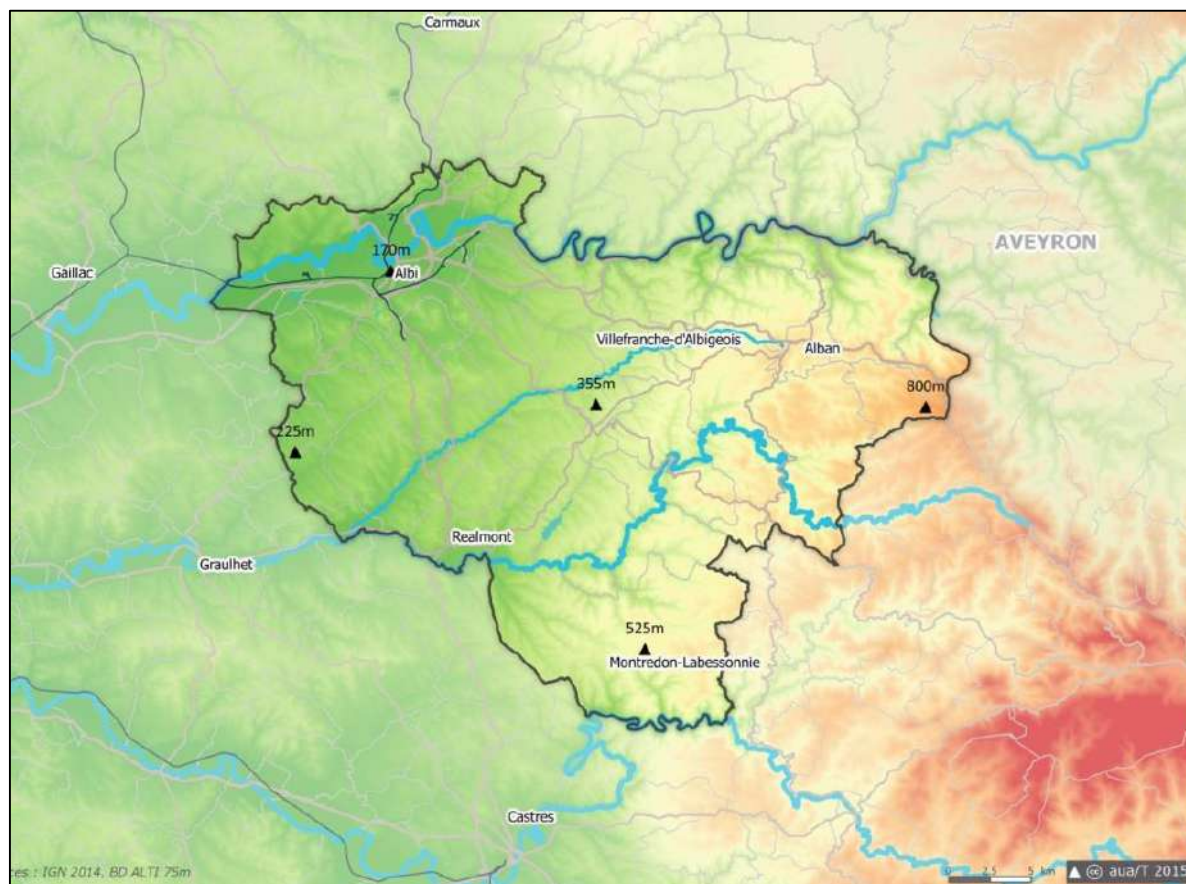
UN TERRITOIRE VARIE

1.1. OCCUPATION DES SOLS ET PAYSAGES

1.1.1. Du Grand paysage aux paysages perçus

« Entre plaines et montagne »,
un cadre géomorphologique riche et varié

Relief et topographie



Les éléments de géographie physique sont le socle de l'agencement des paysages, de leur structure et de leur singularité. Le territoire du SCoT du Grand Albigeois s'inscrit ainsi dans un cadre géomorphologique riche où le relief contribue à former des paysages variés qui contribuent à forger l'identité des territoires.

Le territoire du SCoT se situe ainsi dans une zone de contact entre deux grands ensembles physiques, le Massif central et le Bassin aquitain. Cette zone de contact est à l'origine d'une ligne de différenciation paysagère qui court du nord au sud et permet de distinguer deux grands ensembles paysagers : un secteur de montagne à l'est et un secteur de plaine à l'ouest.

A l'est, le secteur de montagne

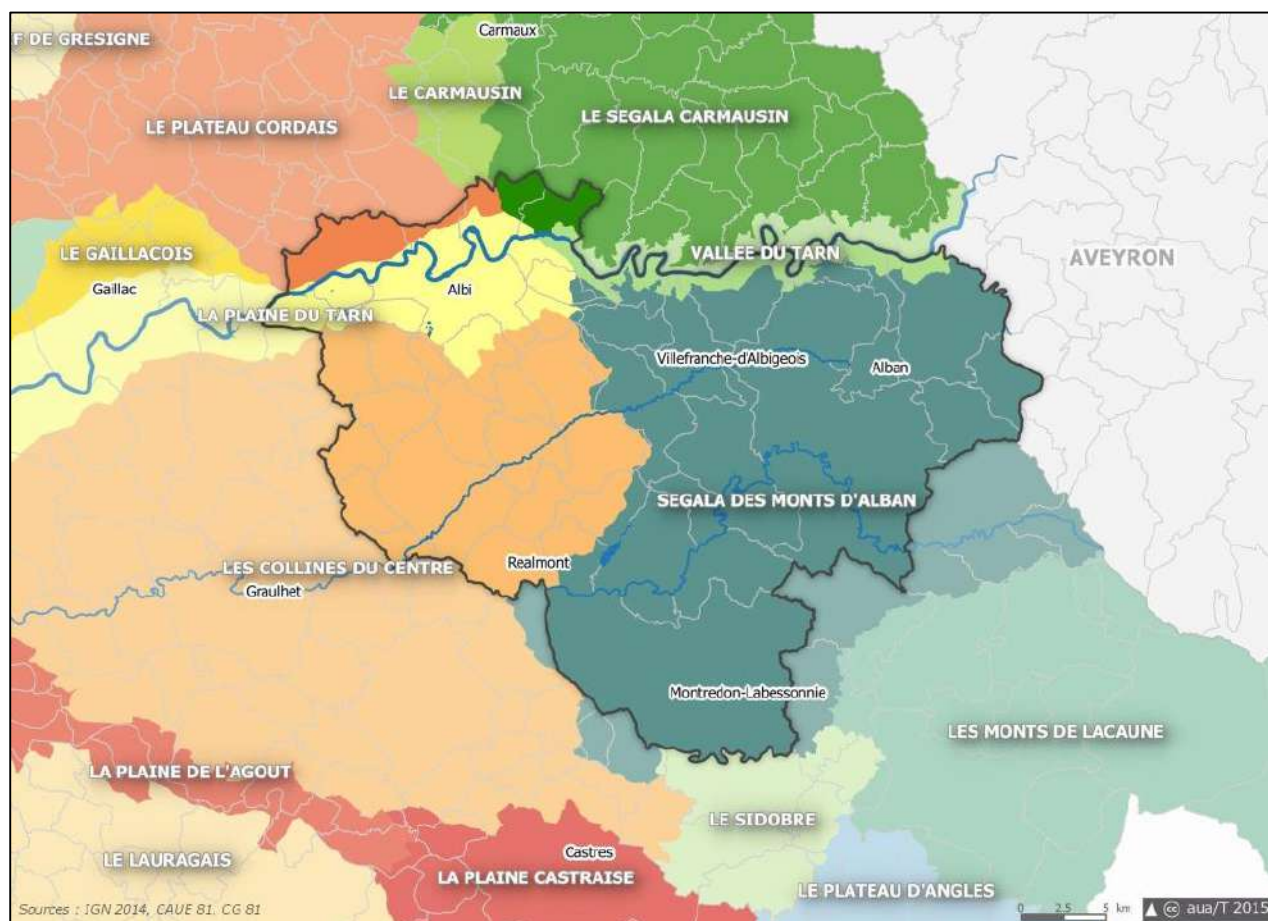
Composé d'un vaste plateau herbagé aux paysages agricoles ouverts, le secteur de montagne est modelé par de nombreux cours d'eau qui ont creusé de profondes vallées ouvertes (Tarn, Dadou, Agout). Il est également marqué par la présence d'une importante trame bocagère et de nombreux boisements en fond de vallées qui contribuent à fournir une grande variété paysagère.

NB : Cet ensemble « montagnard » regroupe les quinze communes du SCoT classées en zone de montagne¹ au titre de la « loi Montagne » promulguée en 1985.

¹ Alban, Ambialet, Arifat, Curvalle, Le Fraysse, Le Travet, Massals, Miolles, Montredon-Labessonnié, Mont-Roc, Paulinet, Rayssac, Saint-André, Saint-Antonin-de-Lacalm et Teillet.

A l'ouest, le secteur de plaine

En direction de l'ouest, les montagnes cèdent leur place à un paysage de collines agricoles avant de s'ouvrir sur la plaine du Tarn. Le secteur est traversé par un chevelu de ruisseaux diffus qui rejoint la vaste vallée ouverte du Tarn où le développement de l'urbanisation et les grandes cultures de céréales et d'oléagineux se font plus présentes. Les pratiques agricoles, le fonctionnement des milieux naturels et l'organisation spatiale des espaces urbanisés jouent un rôle important dans l'évolution et la structuration des paysages.

Une grande diversité de paysages**Grandes unités paysagères et perspectives visuelles**

L'Atlas des paysages tarnais² fait état de six unités paysagères sur le territoire du SCoT. Celles-ci peuvent être regroupées en trois grands types de paysages, d'ouest en est : les « paysages de hautes terres », les « paysages de collines » et les « paysages de plaine ».

**« Paysages de hautes terres »
(Le plateau du Ségala)**

Ce vaste plateau herbagé incliné vers l'ouest, au caractère montagnard prononcé, propose des paysages ouverts composés de prairies pâturées ou de fauche.



Vue sur le plateau d'Alban et la plaine de l'Assou depuis la commune de Paulinet

Sur les plateaux d'Alban, la RD 999 met en scène ce paysage et offre des perspectives variées, lointaines et rapprochées. Le parcellaire caractéristique du Ségala est révélé par une trame bocagère lâche composée de chênes, d'hêtres, d'aubépines et parfois de résineux. S'y ajoutent de nombreux ruisseaux qui confère au plateau le rôle de « château d'eau » pour l'ensemble du grand albigeois.

Si quelques parcelles cultivées animent les hauteurs c'est véritablement l'arbre et le réseau hydrographique, présents sur l'ensemble du plateau, qui constituent les principaux éléments structurants du paysage.

² CAUE. Atlas des paysages tarnais, Edition 2004.

La forêt occupe des vallées qui se font de plus en plus présentes en direction du sud et à mesure que l'on se rapproche de Montredon-Labessonnié. Leur relief en « creux » contraste alors avec les plateaux ouverts cultivés. Toutefois, du fait du recul de l'activité agricole, ces vallées perdent progressivement leur caractère bocager et s'enfrichent. Les perspectives lointaines depuis la route deviennent rares, renforçant par endroits la sensation d'isolement.

A la rupture du plateau et en fonds de vallées, on trouve des prairies humides qui présentent de réelles qualités paysagères et environnementales. Elles aussi sont toutefois fragilisées par l'enfrichement et l'assèchement liés aux contraintes de l'agriculture moderne. Les secteurs autour de Montredon-Labessonnié semblent toutefois plus préservés, l'agencement des paysages y étant plus lisible.



Vue sur le plateau de l'Agout depuis la commune de Montredon-Labessonnié

Sur le plateau, où s'organise l'essentiel de l'activité urbaine, le maillage bocager tend à s'effacer. La mécanisation, notamment, a en effet amené à uniformiser le parcellaire en faisant disparaître par endroits une trame bocagère qui pouvait représenter un obstacle. Le dynamisme de l'agriculture continue de se lire dans les paysages où la vocation d'élevage (ovin et bovin) prend des formes variées et avancées. Celles-ci sont liées à la multiplication des élevages hors sol, à l'intensification des cultures fourragères, ou aux remaniements des corps de ferme (ajouts de nouveaux bâtiments agricoles), remaniements pas toujours intégrés au bâti traditionnel. Sur le plateau, seuls quelques gros bourgs remplissent la fonction commerciale (Alban, Villefranche d'Albigeois, Teillet et Montredon-Labessonnié) et offrent une ambiance vivante et animée, notamment les jours de marchés. Les fermes isolées construites en schistes et en briques sont nombreuses et agrémentent les paysages.

Le Tarn, en traçant un profond sillon d'est en ouest, sépare le plateau du Ségala en deux entités distinctes : le plateau de Valence-d'Albigeois au nord et le plateau d'Alban au sud. L'encaissement de la rivière est quasi-

partout supérieur à 200 mètres. Les versants abrupts aux affleurements schisteux sont couverts d'une forêt de taillis et parfois de résineux. Jusqu'au contact avec la plaine alluviale de grosses fermes construites à la rupture de pente se sont implantées de loin en loin sur tout son cours.

La plaine alluviale, exclusivement agricole (prairies, cultures, maraîchage), est marquée par la présence de plantations de peupliers et de nombreux barrages hydroélectriques de petit gabarit ponctuant le Tarn. Quelques bourgs à l'image de Saint-Juéry, Marsal ou Ambialet, et hameaux (Fabas et La Condomine notamment) prennent place dans la vallée. Des signes d'une économie touristique s'y développent et se traduisent par la réalisation de petits équipements de loisirs et l'émergence de nouvelles pratiques sur les berges (baignade, canoë, pêche).

NB : A la différence de la plaine du Tarn en aval, la vallée ne constitue pas un axe de circulation important.



Méandre du Tarn à Ambialet

La presqu'île d'Ambialet s'impose comme un événement marquant du paysage de la vallée et constitue un site spectaculaire, patrimoine naturel protégé au titre des sites inscrits depuis 1948. Autour de la vallée, des points hauts, à la rupture du plateau, offrent de larges panoramas sur ces ensembles paysagers.

Paysages agricoles (les collines du centre et le plateau cordais)

Traversées par la plaine du Tarn, au nord, et la vallée de l'Agout, au sud, les « collines du plateau cordais » au Nord, et les « collines du centre », à l'Ouest constituent une enclave encore très rurale. Ceinturé par des espaces de plaines sensibles à la pression urbaine cet ensemble est parcouru par de nombreux cours d'eau qui, avec la vallée du Dadou, ont

Diagnostic - Un territoire varié

évidé les vastes plateaux et formé un paysage de collines. Celui-ci met en scène de grands espaces agricoles où dominent l'élevage et les cultures (céréales, oléagineux...).



Paysages agricoles sur les collines du centre (Lombers)

Les parties sommitales, aux sols peu profonds, sont le plus souvent réservées à l'élevage et aux chenaies. Elles figurent parmi les secteurs les plus exposés à l'enfrichement. Sur les pentes plus douces, où elles bénéficient de sols argileux, les grandes cultures se sont développées plus facilement. La modernisation des pratiques agricoles y a toutefois quasiment fait disparaître les anciennes structures bocagères en laissant la place à un paysage organisé, plus monotone.



Domaine viticole (Labastide-Dénat)

A l'intérieur de ces espaces, des fermes ponctuent l'espace agricole et naturel. En direction de la plaine du Tarn quelques parcelles de vignes, à forte valeur ajoutée, apparaissent et rappellent la proximité du vignoble des graves. Puis, à l'approche d'Albi, la pression urbaine se fait progressivement ressentir et se traduit par un mitage très sensible et désorganisé au sein des collines calcaires (Labastide-Dénat, Saliès, Puygouzon, Carlus...). Ce paysage rompt clairement avec les ambiances rurales traditionnelles du plateau.



Vallées de l'Assou(1) et du Dadou (2) à Lombers et Saint-Lieux-Lafenasse

Les rivières principales (Assou et Dadou), encaissées dans les bancs calcaires, dessinent des vallées aux versants prononcés et boisés. Elles constituent des endroits plutôt confidentiels peu valorisés.

Paysages urbains et agricoles (la plaine du Tarn)



Le Saut du Sabo (Saint-Juéry / Arthès)

A partir du Saut du Sabo, à Saint-Juéry, le Tarn quitte le Ségala et la vallée prend de l'ampleur. Au sein de la plaine alluviale, le cours d'eau s'encaisse de plusieurs mètres, le dissimulant le plus souvent des regards. Le parcellaire agricole crée en outre une coupure qui empêche l'accès à la rivière et à ses berges abruptes et végétalisées.

De part et d'autre de la plaine du Tarn, les versants jouent un rôle important dans la composition des paysages avec une dysmétrie constante

entre les « collines du plateau cordais », au nord, et les « collines du centre » à l'ouest. Le versant sud s'étage doucement sous la forme de terrasses alluviales qui se raccrochent à la plaine du Tarn et offrent de larges perspectives visuelles vers la plaine. Les versants nord du plateau cordais, bien plus marqués et entaillés par le Tarn, forment un belvédère et offrent des vues spectaculaires sur le Tarn.



Le Tarn
(Marssac)

Le fond de la plaine s'étale sur une largeur plus importante où se sont installés les principaux axes de communication (A 68, N 88, voie ferrée...). La vallée du Tarn constitue en effet la porte d'entrée principale du département. Le développement de l'agglomération d'Albi y est aussi plus présent et rentre parfois en conflit avec une activité agricole encore importante. Cet espace connaît une mutation très rapide. De nouvelles pratiques spatiales et de nouvelles logiques d'implantation (création de zones d'activités et commerciales au niveau des échangeurs, mitage pavillonnaire sur les espaces agricoles, étalement de l'agglomération...) recomposent ainsi les paysages où caractère urbain et agricole s'entremêlent.



Cultures dans la plaine du Tarn
(Terresac)

Un patrimoine architectural, urbain et paysager riche et diversifié

Le cœur historique d'Albi, une vitrine sur l'international



La cité épiscopale

L'attractivité touristique du territoire est aujourd'hui essentiellement due à la qualité architecturale et à la notoriété du cœur historique de la ville d'Albi (cathédrale Sainte-Cécile, palais de la Berbie - musée Toulouse-Lautrec ...). La cité épiscopale se classe ainsi parmi les hauts lieux touristiques de Midi-Pyrénées avec plus de 800 000 visiteurs par an.

Le secteur a fait l'objet d'une importante politique de mise en valeur. La ville d'Albi a ainsi engagé en 1996 un vaste programme de renouvellement urbain. Les aménagements des abords de la cathédrale Sainte-Cécile et la requalification du marché couvert ont en outre donné l'occasion à la ville d'élargir la réflexion urbaine sur l'ensemble des espaces publics et quartiers du centre historique. Ce programme s'inscrit dans une volonté d'apporter qualité, modernité et fonctionnalité au centre ancien et vise à concilier les dimensions patrimoniale, sociale, économique et touristique.

Cette politique d'aménagement et de valorisation du patrimoine bâti a été récompensée en 2010 par l'inscription de la cité épiscopale sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le périmètre de la cité épiscopale s'étend sur 19,47 ha et comprend notamment la cathédrale Sainte-Cécile, le palais de la Berbie, l'église Saint-Salvi, le Pont-vieux et les berges du Tarn comprises entre le Pont-vieux et le pont ferroviaire. Autour de la cité épiscopale a également été délimitée une zone de protection dite « zone tampon » qui s'étend sur 64 hectares et qui correspond au secteur sauvegardé élargi. A l'intérieur de ce périmètre, toute autorisation

Diagnostic - Un territoire varié

d'urbanisme est soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France en application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé en 1993.

NB : Cette protection de rang international et national se double d'une charte de qualité urbaine réalisée par la ville d'Albi. Celle-ci garantit la conservation et la valorisation de ce patrimoine et vient compléter la réglementation existante en fixant des objectifs d'harmonisation de la qualité des façades commerciales et du domaine public (qualité du mobilier, signalétique, terrasses...).

Un petit patrimoine et des sites reconnus qui contribuent à la qualité des paysages

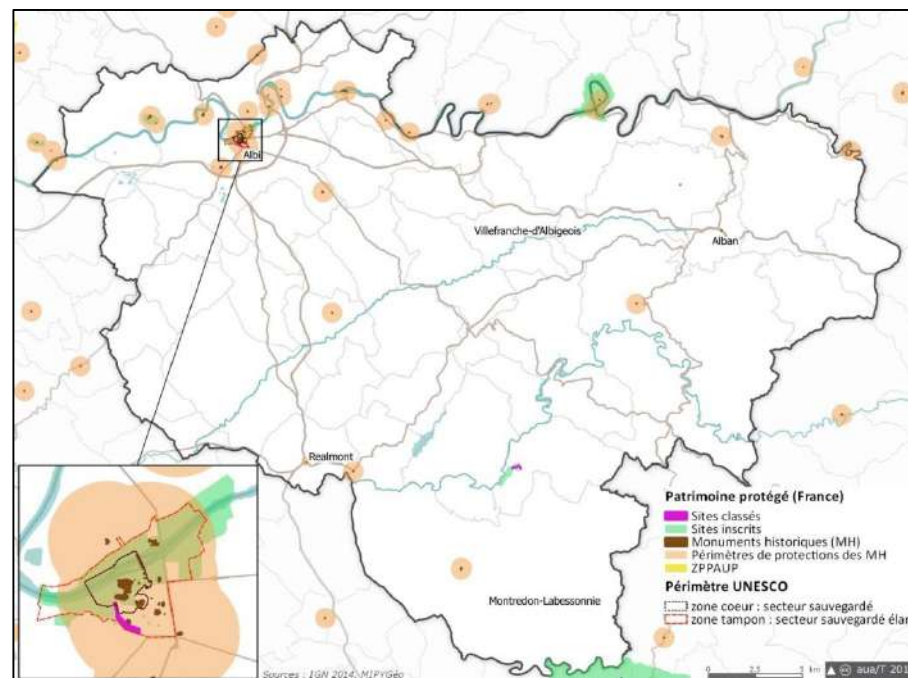
Sans être comparable avec le cœur historique de la ville d'Albi, le reste du territoire du SCoT bénéficie d'un petit patrimoine bâti de qualité et regroupe plusieurs sites remarquables et protégés.



Des sites « inscrits » : Notre-Dame de l'Assomption à Réalmont (1) ; la boucle du Tarn à Ambialet (2) ; rue d'Albi (3)



Mesures de protection du patrimoine et des paysages



La politique nationale du patrimoine et des paysages affiche un triple objectif de préservation, de gestion et de valorisation destiné à répondre à des enjeux multiples : culturel, économique, touristique, pédagogique, social...

La préservation du patrimoine monumental, comme celle des sites naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, comporte deux niveaux, selon la valeur reconnue et le degré de protection institué par l'Etat (inscrit/classé³). A cela s'ajoutent les secteurs sauvegardés qui jouent un rôle de cohérence puisqu'ils s'attachent à des ensembles urbains les plus vastes à l'image de celui évoqué sur la ville d'Albi.

³ Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.



Monuments Historiques « inscrits » : Château Paulin à Paulinet (1) et Tour de Castelnau-de-Lévis (2)

Un patrimoine local à identifier et à préserver

Le patrimoine urbain et vernaculaire :

Plusieurs bourgs et villages se distinguent au sein du territoire en raison de leur qualité architecturale et/ou de leur environnement naturel immédiat leur offrant des perspectives lointaines de grandes qualités. C'est alors la qualité d'ensemble de ces sites qui crée l'intérêt et la particularité de ces bourgs. Or ces ensembles sont parfois détachés d'une identification particulière ayant amené à un classement en tant que monument historique. Si certains éléments de protection et de mise en valeur ont parfois été mis en place à l'image des ZPPAUP la plupart de ces bourgs ne bénéficient pas aujourd'hui d'une approche globale apte à en garantir le devenir.



Labastide-Dénat (1) – Rouffiac (2)

Est désigné par « patrimoine vernaculaire » l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage quotidien et souvent commun. Font ainsi partie du patrimoine vernaculaire : lavoirs, moulins, fontaines, fours, pigeonniers, chapelles... Ces éléments de patrimoine sont nombreux sur le territoire du SCoT, notamment dans les villages et les bourgs où ils ont souvent été épargnés par les différentes phases d'urbanisation. Ce patrimoine local fait rarement l'objet d'un recensement ou d'une protection si ce n'est, parfois, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme. De plus en plus de PLU traduisent ainsi, dans leurs documents réglementaires, cette volonté de préservation d'un patrimoine local souvent méconnu.



« Travail à ferrer » (Rouffiac)

Perspectives lointaines et éléments paysagers :

Le relief du territoire contribue fortement à la mise en valeur du paysage en mettant en scène des éléments remarquables, que ceux-ci soient naturels ou urbains.

Plusieurs bourgs sont ainsi situés sur des promontoires, à l'image du village de Labastide-Dénat ou, au contraire apparaissent comme abrité par les pentes environnantes. Dans les deux cas la valeur attribuée à ces sites tient à un environnement préservé qu'il s'agira de prendre en compte dans les aménagements à venir quant aux vues « depuis et en direction de ».

A l'échelle du grand paysage certaines lignes de crêtes méritent également une prise en considération particulière. Les crêtes d'Albi et de Castelnau-de-Lévis magnifient ainsi les perspectives offertes depuis et en direction d'Albi. Plus au sud le Puech de Caylou domine la ville de Réalmont et offre une vue panoramique rare sur l'ensemble du département du Tarn.



Vue sur l'Est depuis
le Puech de Caylou

Perspective offerte
depuis la cathédrale
Sainte-Cécile (Albi)



Paysages urbains, une banalisation des paysages ?

L'occupation humaine du territoire est étroitement liée aux axes de communication et au relief. La plupart des bourgs et villages est ainsi installée le long des grands axes de circulation et présente le visage de « village rue » (linéaire bâti) ou « à la croisée des chemins » (position de carrefour).

Hors Cœur d'agglomération la plupart des bourgs ont conservé une trame urbaine modelée par l'histoire. Les centres-bourgs historiques sont ainsi aisément identifiables même s'ils n'ont pas toujours eu les capacités de s'adapter aux exigences du monde contemporain. Si certains bourgs, à l'image de Réalmont, ont réussi à faire de cet héritage une force de caractère qui forge l'identité communale (cœur urbain actif), d'autres ont en effet perdu leur rôle de centralité et ont vu la plupart des commerces et services les quitter. La notion même de centre s'est parfois érodée et diluée dans des extensions urbaines qui ne permettent pas de relever ou de souligner l'identité des lieux.

La forme urbaine prédominante des périphéries, résultat d'une périurbanisation rapide, apparaît parfois monotone et stéréotypée. Ceci est particulièrement notable sur les entrées de ville dont la forme se banalise avec l'ajout de pavillons dénués de style régional et de zones d'activités aux faibles qualités architecturales et paysagères.

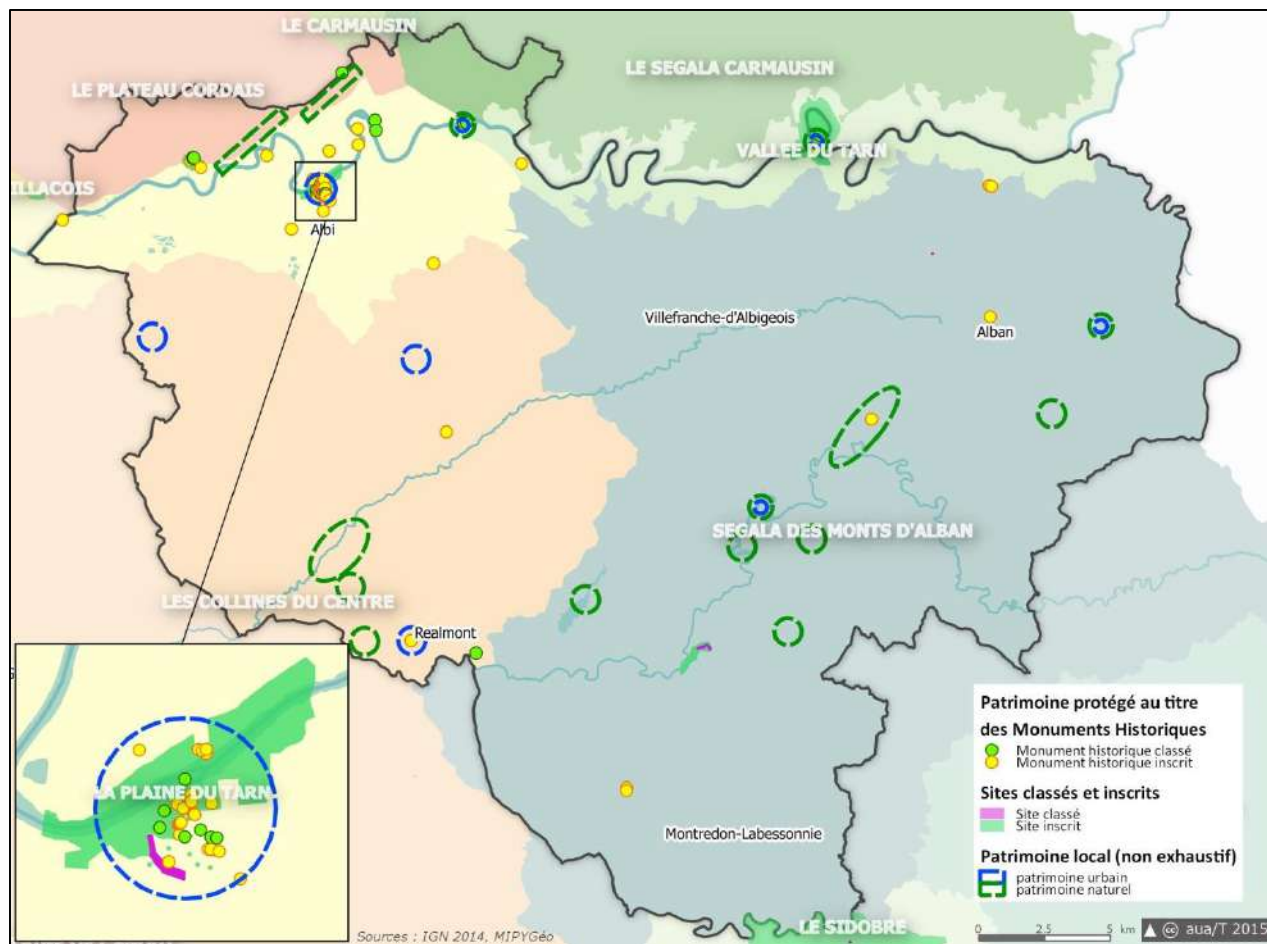
A l'échelle de la ville-centre, les zones d'activités le long de la route de Castres (RD 612), la zone industrielle de Saint-Juéry (RD 999), ou encore les emprises commerciales le long de la RN 88 contribuent, par leur aspect peu qualitatif, à disqualifier les paysages d'entrées de ville.



Entrée de ville à Albi (au
niveau de l'aéroport)

Si Albi et le Cœur d'agglomération font figures de cas particuliers de par l'ampleur des zones concernées, certains bourgs plus « modestes » sont également exposés à des problématiques similaires. Les entrées de ville de Réalmont ou d'Alban, voir la traversée de Villefranche-d'Albigeois mériteront ainsi une attention toute particulière dans les aménagements à venir ainsi que des efforts de requalification de l'existant.

Un patrimoine local de qualité à préserver et à mettre en valeur



Les éléments du « patrimoine local » repérés (urbain et naturel)

Crêtes d'Albi	(cône de vue)
Crêtes de Castelnau	(cône de vue)
Le saut du Tarn	Arthès Saint-Juéry
Centre-bourg	Rouffiac
Centre-bourg	Labastide-Dénat
Coteaux du Casse	(cône de vue)
Pic de Lombers	Lombers
Puech du Caylou	(cône de vue)
Place à arcades	Réalmont
Retenue de Bancalié	
Château de Grand'Val (retenue de Razisse)	
Falaises du Cayla	Le Travet
Calvaire de Mont-Roc	(cône de vue)
Cascades	Arifat
Gorges de l'Oulas	Paulinet
Presqu'île	Ambialet
Village	Miolles
Alignement de hêtres	Puget Massals

1.1.2. Occupation des sols et consommation d'espace

Limiter la consommation d'espace : une obligation légale

La réduction de la consommation d'espace, et plus particulièrement des prélèvements sur les espaces agricoles, est un enjeu national affiché depuis le début des années 2000.

La première véritable traduction réglementaire apportée par le législateur s'est traduite au sein de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en 2001. De ce premier élément de réponse ont ensuite découlé plusieurs autres lois, avec notamment :

- ✓ la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 a imposé une analyse de la consommation d'espace aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU), mais également l'objectif d'une limitation de cette consommation afin de favoriser la préservation des espaces agricoles et naturels ;
- ✓ la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) du 27 juillet 2010, a complété les exigences émises par la loi ENE en fixant l'obligation aux documents d'urbanisme de définir des indicateurs de mesure des changements de destination des terres agricoles. Ces indicateurs doivent permettre de veiller au respect d'un nouvel objectif national, celui de réduire de moitié la perte des surfaces agricoles d'ici 2020.

Le mouvement engagé au début des années 2000 s'est confirmé et amplifié durant la décennie en cours. Les évolutions récentes du contexte législatif et réglementaire visent ainsi à faire une place encore plus importante, et plus contractuelle, aux objectifs émis concernant la réduction de la consommation d'espace :

- ✓ la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) en date du 24 mars 2014 précise ainsi la durée sur laquelle devra porter l'analyse de la consommation d'espace : dix ans ;
- ✓ la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, élargit le champ de compétences des CDCEA⁴ et de l'ONCEA⁵ aux espaces naturels et forestiers (ces organismes

devenant respectivement les CDPENAF⁶ et l'OENAF⁷) et précise que les objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace doivent être territorialisés.

Au final, et de façon synthétique, trois grands objectifs peuvent être identifiés au sein de la composition d'un SCoT :

- ✓ le rapport de présentation doit comprendre une analyse de l'occupation des sols ainsi qu'une analyse rétrospective de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). Celle-ci doit couvrir, a minima, les dix années précédant l'approbation du Schéma (ou depuis sa dernière révision) ;
- ✓ le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) doit définir des objectifs « chiffrés » et « justifiés » afin de permettre de mesurer, dans l'avenir, les effets du schéma sur la consommation d'espace, et son corolaire, la lutte contre l'étalement urbain. Ces objectifs sont à ventiler par secteurs géographiques ;
- ✓ la mise en place d'un suivi et d'une évaluation de la consommation d'espace, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du SCoT.

⁴ CDCEA : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

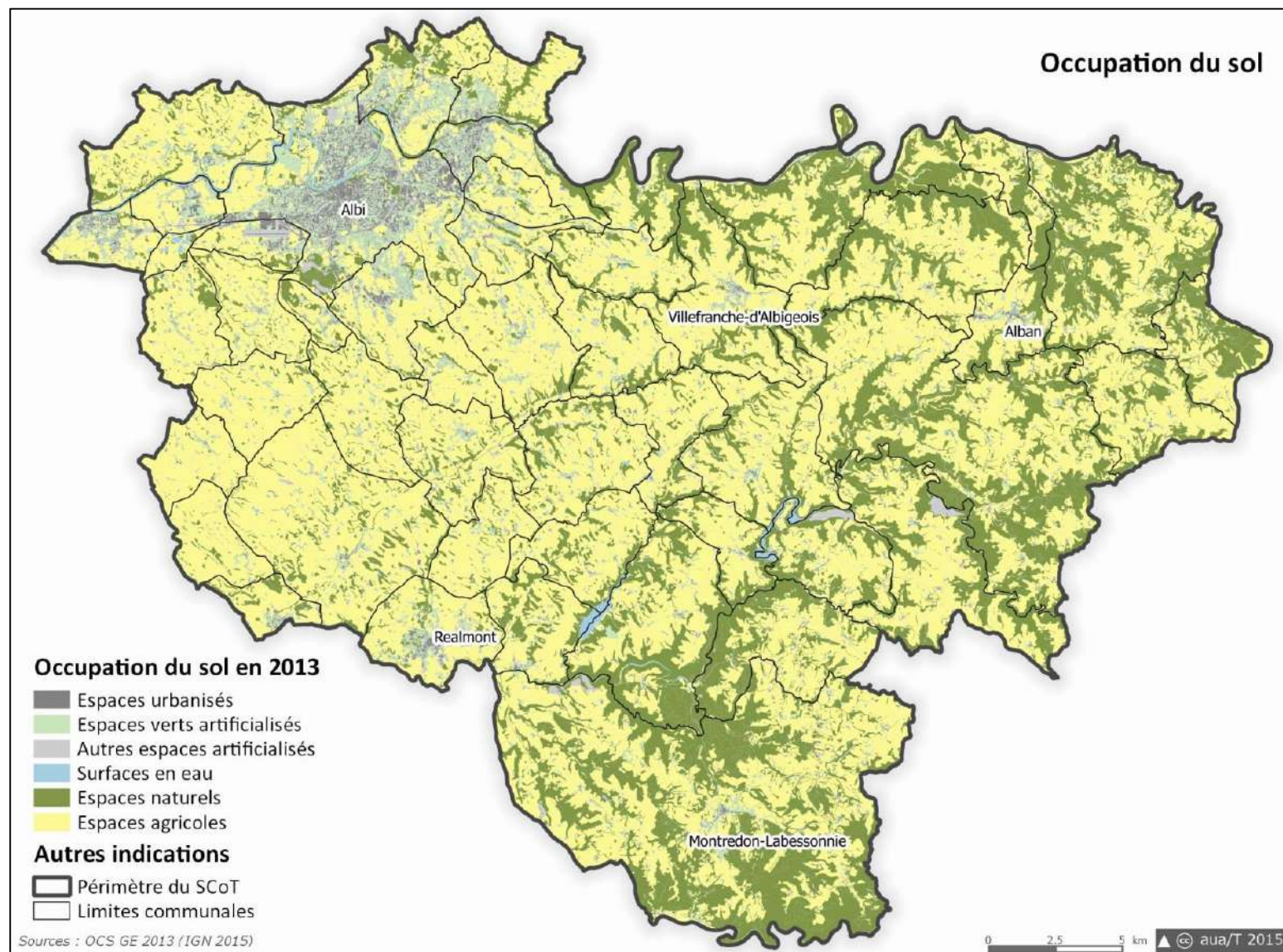
⁵ ONCEA : Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles

⁶ CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

⁷ OENAF : Observatoire des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

L'occupation des sols, un territoire dominé par les espaces agricoles et naturels

Portait de l'occupation des sols en 2013



L'analyse de l'occupation des sols s'attache à décrire l'occupation physique du territoire telle qu'observée en 2013. Elle s'appuie sur une analyse des données de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCSGE) réalisée en 2015 par l'Institut Géographique National (IGN).

Cette base de données est en cours de développement sur l'ensemble du territoire national et apparaît comme le référentiel constituant le socle national pour l'élaboration des indicateurs de suivi en matière de consommation d'espace, tel que voulu par le législateur dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi...). Elle est avant tout un état des lieux, un T0 pour la future évaluation

Occupation des sols (OCSGE) Éléments de compréhension

L'occupation des sols désigne la couverture physique d'un territoire à un instant donné. Tel que présentée par l'OCSGE elle comprend :

1. LES ESPACES ARTIFICIALISÉS :

Espaces urbanisés :

Les espaces urbanisés comprennent les constructions mais également les espaces associés (cours, piscines...). Ils se divisent en zones résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains... Les bâtis à usage agricole, les bâtiments abandonnés, ainsi que les parkings et routes goudronnées appartiennent également aux espaces urbanisés.

Espaces verts artificialisés :

Les espaces verts artificialisés regroupent les parcs publics, zones de loisirs et jardins privés.

Les « Autres » espaces artificialisés :

Il s'agit d'espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole. Ils comprennent les parkings et routes goudronnées situés en dehors de la zone urbanisée, les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux) et d'autres espaces plus divers comme les carrières et les gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou les stations d'épuration.

2. LES ESPACES NON-ARTIFICIALISÉS :

Espaces agricoles :

Il s'agit d'espaces à usage agricole, au sens d'une production réelle ou potentielle. Les espaces agricoles comprennent ainsi les terres arables, vergers, vignes, prairies, estives, serres souples, bassins de pisciculture, mais également les jachères. Ils ne comprennent pas en revanche les retenues collinaires, le bâti agricole, les serres en dur.

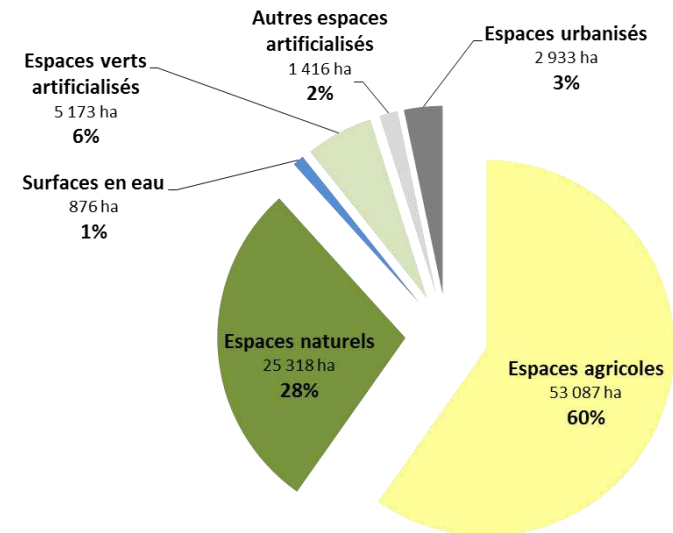
Espaces naturels :

Les espaces naturels regroupent tous les espaces non artificialisés et non agricoles. Ils comprennent les formations arborées et arbustives, les surfaces en eau (fleuves et rivières, retenues collinaires) et tous les autres espaces naturels sans usage économique (landes, sols nus...). Ils englobent également l'ensemble des espaces forestiers (peuplement de feuillus, conifères, ripisylves, formations arbustives...).

Les espaces non artificialisés

La photographie 2013 de l'occupation des sols sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois met en exergue la part prépondérante des espaces agro-naturels, dont la couverture avoisine 89 % (79 281 ha sur 88 800 ha).

Répartition de l'occupation des sols (2013)



Source : OCSGE

Les **espaces agricoles** couvrent près de 60 % du territoire et se répartissent sur l'ensemble du périmètre du SCoT. Très présents à l'ouest, ils laissent une place plus importante aux **espaces naturels** en direction de l'est et du sud où les plateaux cultivés sont entrecoupés de vallées boisées, principalement sur le secteur des Monts d'Alban, de la vallée du Tarn et du Réalmontais.

Le chevelu hydrographique qui irrigue le territoire s'articule principalement autour du Tarn dans sa partie septentrionale, du Dadou dans sa partie centrale et de l'Agout au sud. Les **surfaces en eau** couvrent au total 876 ha (1 % du territoire). Les ripisylves de ces cours d'eau et les boisements des vallées constituent en outre la trame principale des espaces naturels du territoire qui représentent quant à eux, près de 28 % de la superficie du SCoT.

Les espaces artificialisés

Couvrant 11 % du territoire, les **espaces artificialisés** complètent le portrait dressé. Un tiers d'entre eux relève des espaces urbanisés (2 933 ha). Ceux-ci se concentrent sur la partie nord-est du SCoT (Albi et sa première couronne). Au-delà, ce sont les communes de Montredon-Labessonnié (101 ha), Réalmont (96 ha), Alban (40 ha), Villefranche d'Albigeois (44 ha) qui contribuent à structurer le territoire.



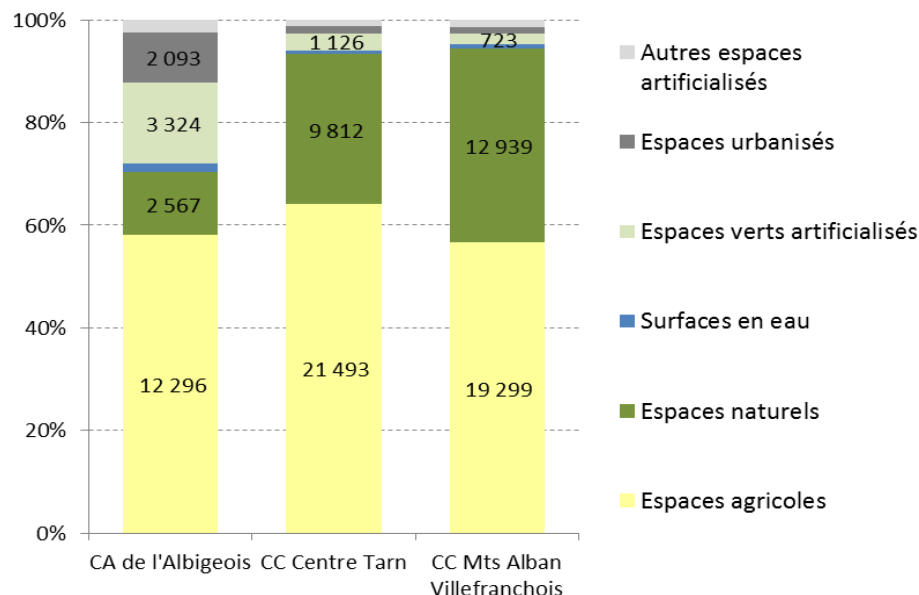
Les jardins en milieu urbain, des « espaces verts artificialisés »

Aux espaces urbanisés, s'ajoutent les **espaces verts artificialisés** (jardins, plaines de jeux, zones de loisirs, golf...) qui couvrent à eux seuls près de 6 % de la superficie du SCoT (5 173 ha). Développés en lien avec l'urbanisation du territoire, ils marquent leur importance dans et autour de l'agglomération albigeoise où ils traduisent la présence d'éléments de nature en ville (parcs, jardins d'agrément...). Ils illustrent aussi parfois le faible niveau de densité des territoires urbanisés, particulièrement sur les secteurs périurbains de première et deuxième couronne. Enfin, dans l'espace rural, ils soulignent la présence de hameaux, mais aussi le développement linéaire autour des axes de communication, et donc le mitage des espaces agricoles.

Les espaces artificialisés comprennent enfin une catégorie plus hétérogène regroupée sous l'appellation « autres espaces artificialisés » qui regroupe notamment les infrastructures, hors espaces urbanisés et l'extraction de matériaux. Celle-ci couvre environ 2 % du territoire (soit 1 416 ha).

Un regard différencié par intercommunalité

Répartition de l'occupation des sols 2013 sur les trois EPCI composant le territoire du SCoT du Grand Albigeois



Les trois EPCI (Agglomération de l'Albigeois, Centre Tarn et Monts d'Alban et du Villefrancois) sont marquées par l'emprise des espaces agricoles avec respectivement 58 % (12 296 ha), 64 % (21 493 ha) et 57 % (19 299 ha). Derrière cette part comparable se cachent toutefois des différences qui s'affirment, tant du point de vue de l'évolution des surfaces, qu'au regard des destinations autres que les espaces agricoles.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, un profil à part :

La part des espaces urbanisés apparaît évidemment la plus importante du territoire de SCoT (10 %, soit 2 093 ha), portée pour moitié par la communes d'Albi (24 % d'espaces urbanisés, soit 1 090 ha), et les communes de première couronne : Saint-Juéry (17 %, 156 ha), Lescure d'Albigeois (10 %, 140 ha), Puygouzon (8 %, 105 ha), Le Séquestre (17 %, soit 93 ha), Marssac-sur-Tarn (12 %, soit 91 ha), et Terresac (11 %, soit 60 ha). Corollaire de l'urbanisation, les espaces artificialisés représentent 18 % (soit 3 824 ha) de la superficie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Diagnostic - Un territoire varié

Comme exposé précédemment la part de l'espace agricole est comparable aux autres intercommunalités. Toutefois, les secteurs agricoles qui subsistent au sein du tissu urbain existant, comme ceux en lisière de l'urbain, sont régulièrement mis en concurrence avec le développement des projets d'aménagement (zones d'habitat, équipements structurants...). A cela s'ajoute l'importance des espaces verts artificialisés qui traduit notamment la part prise par les jardins (publics mais surtout privés) et illustrent le poids de la nature en ville.

Les espaces naturels apparaissent plus clairsemés sur cette partie ouest où leur part atteint à peine 14 %, soit 2 942 ha (boisement autour du ruisseau du Sarlan, des communes d'Albi, de Saliès, Rouffiac...).

Les deux communautés de communes, des portraits assez proches :

Sur les Communautés de Communes de Centre Tarn et des Monts d'Alban et du Villefrancois, les espaces naturels représentent respectivement 30 % (10 057 ha) et 39 % (13 195 ha) du territoire. Ces espaces, constitués principalement de boisements composés d'essences mixtes (feuillus et résineux), participent à la qualité des paysages et du patrimoine naturel local. Couplés aux espaces agricoles, les espaces naturels représentent respectivement 94 % et 96 % de la superficie des intercommunalités.

La part des espaces artificialisés est assez proche sur les deux territoires : 5 % (1 532 ha) sur Centre Tarn et 4 % (1 233 ha) sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois. L'emprise des espaces urbanisés s'établit respectivement aux alentours de 461 ha et 379 ha (1 % de ces territoires). L'empreinte urbaine est liée principalement aux communes déjà évoquées à l'échelle du SCoT : Montredon-Labessonnié, Réalmont, Villefranche d'Albigeois et Alban. Si de nombreux hameaux et villages ponctuent le territoire, ceux-ci demeurent à la marge en termes d'occupation de l'espace et à l'échelle traitée.

La consommation d'espace

La consommation d'espace fait référence aux flux observés à l'échelle du territoire, c'est-à-dire aux échanges entre les différents types d'espaces (exemple : espace naturel vers espace urbain). Ces flux doivent permettre d'analyser une évolution dans l'occupation des sols, à des dates d'observation différentes. L'étude de ces flux s'appuie sur fichiers Sit@del. Ceux-ci permettent d'analyser au travers des permis de construire, la mobilisation de foncier pour la construction neuve (logements commencés), mais également pour la création de locaux économiques. Abordés sur la période 2006-2013, ils fournissent notamment des indications sur la taille moyenne des parcelles mobilisées pour la réalisation de logements individuels et collectifs (cf. chapitre habitat) comme pour la réalisation de locaux d'activités, à l'échelle du SCoT.

Ces éléments favorisent une approche de la consommation d'espace déclinée en trois étapes :

Etape 1, la mobilisation de foncier pour le logement :

Il ressort de l'analyse une surface moyenne des parcelles de 1 283 m² pour la période de référence étudiée pour la réalisation d'un logement individuel. Cette surface correspond à l'assiette globale des terrains ayant permis la production de 2 722 logements.

Le produit entre cette surface moyenne et la production neuve permet d'évaluer la consommation foncière liée à la construction de logements individuels à environ 350 ha entre 2006 et 2013. Un raisonnement identique est appliqué pour le logement collectif avec une superficie moyenne de foncier mobilisée par logement de 130 m², pour quelques 1 023 logements réalisés. Ce sont ainsi environ 13,5 ha qui ont été « consommés » pour la réalisation de logements collectifs.

Entre 2006 et 2013, la consommation à des fins d'habitat, en lien avec la production de 3 745 logements a donc nécessité plus de 360 hectares, soit environ 52 ha par an.

Etape 2, la mobilisation de foncier pour la création de locaux économiques :

Comme pour le logement, les fichiers Sit@del renseignent sur la mobilisation de foncier dédiée à la création d'entrepôts, de locaux agricoles, d'artisanat, de bureaux, de commerce, de services publics, d'hébergements hôteliers, de locaux industriels.

L'ensemble de ces usages a été étudié pour appréhender la surface moyenne des prélèvements de foncier de ces différentes occupations, sur la période de référence.

La consommation foncière induite par ces activités avoisine 38 ha, soit un peu plus de 5 ha par an.

Etape 3, définition d'un coefficient, pour prise en compte des réseaux (viaires...) :

L'ensemble des données exprimées, dans les deux premières étapes, permettent de faire le point sur les volumes de foncier sollicités dans le cadre des permis de construire. Cette emprise foncière apparaît toutefois sous-estimée, dans la mesure où les surfaces de terrains consacrés aux voiries, accès, délaissés... ne sont pas considérées dans les fichiers Sit@del. Il est par conséquent appliqué aux fonciers prélevés un coefficient de 20% pour prise en compte des différents réseaux et voiries. Ce chiffre, variable, reste une moyenne pour identifier ces espaces non référencés dans les sources utilisées.

Par sa prise en compte, il permet d'envisager une approche globale de la consommation d'espace. Après application de ce ratio, la consommation estimée sur la période 2006-2013 serait proche de 481 ha, soit **69 ha par an**.

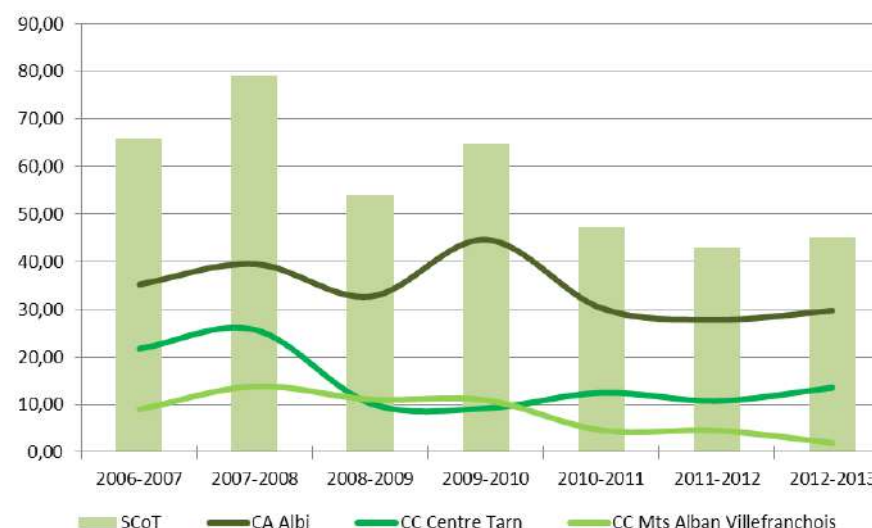
La difficulté liée à l'analyse des fichiers Sit@del tient au fait que les données mis à disposition ne tiennent pas compte de la destination des sols. Les flux enregistrés au regard des permis de construire ne permettent ainsi pas de distinguer ceux ayant été réalisés sur des terres agricoles ou naturelles dans la mesure où certains ont été effectués sur des espaces urbains ou des zones en chantier. Par conséquent, si les flux permettent de croiser la consommation d'espace avec la notion de « besoin » (population accueillie par exemple) ils ne permettent en revanche pas d'identifier les prélèvements effectués sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Une situation qui impose dès lors de croiser les enseignements tirés avec un autre type de source.

Les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

L'analyse des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers voulue par le législateur s'appuie sur une exploitation des fichiers fonciers fournie la Direction Générale de Finances Publiques (MAJIC-DGFIP). Celle-ci doit permettre de retracer l'évolution (flux) des surfaces naturelles, agricoles et forestières cadastrées.

Un ralentissement des prélèvements

Répartition des prélèvements d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur le SCoT et les trois EPCI entre 2006 et 2013



Pour mesurer les prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, l'analyse s'est basée sur les données les plus récentes mises à disposition sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois.

Issues des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les statistiques produites permettent de retracer l'historique des prélèvements au cours de la période 2006-2013. Sur cette période, près de 400 ha ont été prélevés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. 60 % de ces prélèvements (environ 240 ha) se concentrent sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ils représentent 104 ha (26 %) sur la Communauté de Communes Centre

Diagnostic - Un territoire varié

Tarn et 56 ha (14 %) sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois.

Les prélèvements les plus importants ont été effectués sur les communes d'Albi (88 ha), Lescure d'Albigeois (25 ha), Réalmont (24 ha), Cambon (20 ha), Lombers (17 ha), Terssac (16 ha) et Villefranche d'Albigeois (13 ha). Ces prélèvements se sont, pour l'essentiel, traduits par une urbanisation au profit des zones d'habitat et trouvent un écho direct dans la croissance démographique : Albi (+ 68 habitants supplémentaires en moyenne par an), Lescure d'Albigeois (+ 89), Réalmont (+ 18), Cambon (+ 45), Lombers (+ 21), Terssac (+ 12), Villefranche d'Albigeois (+ 33)⁸.

Ces chiffres masquent toutefois des disparités chronologiques. On constate ainsi un « avant » et un « après » crise autour des années 2008-2009. Cette période marque ainsi un net ralentissement des prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers qui se confirme à partir de 2010.

Cette baisse généralisée est de l'ordre d'une quinzaine d'hectares, faisant basculer les prélèvements de 66 ha en moyenne par an entre 2006 et 2010 à 50 ha par an pour la période 2010-2013 à l'échelle du SCoT. Ces évolutions sont toutefois moins marquées sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, passant de 36 ha à 33 ha en moyenne par an. Elles sont en revanche plus prononcées sur les Communautés de Communes passant de 19 à 11 ha sur la Communauté de Communes Centre Tarn et de 11 à 5 ha sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois.

NB : Si la « crise économique » permet de marquer une césure elle n'est évidemment pas un élément unique d'explication. La diminution de la taille moyenne des parcelles répond par exemple à un phénomène bien plus large sur lesquels les variables économiques ont un impact évident mais qui ne doit pas conduire à ignorer d'autres facteurs comme les évolutions sociales, les caractéristiques foncières...

Une extrapolation nécessaire 2013-2017

Le législateur impose la production d'une analyse rétrospective de la consommation d'espace au cours des dix années précédant l'approbation du Schéma. Dans le cadre de la présente révision, la période de référence pour l'analyse de la consommation d'espace à dix ans s'établit par conséquent sur l'intervalle 2006-2017. Compte tenu de cet espace-temps,

les éléments développés ne peuvent se réduire à une « simple » mesure de la consommation des espaces agro-naturels, les données les plus récentes pour l'observation étant millésimées 2013. La démarche engagée nécessite dès lors de procéder à une extrapolation des prélèvements observés.

Sur la période 2006-2013, soit sept années au total, le rythme moyen des prélèvements s'établissait autour de 57 ha par an à l'échelle du SCoT. Dans l'objectif de produire la consommation « théorique » sur la période de référence (2006-2017), le choix s'est porté sur une reconduction, pour la période 2013-2017, de la consommation observée entre 2006 et 2013.

La consommation annuelle moyenne (57 ha/an) relevée sera reproduite, par extrapolation, sur la période 2013-2017. Il en résulte une consommation de l'ordre de 627 ha sur onze ans. C'est à partir de ce chiffre que les objectifs de modération devront être exprimés afin de répondre aux objectifs fixés, notamment par le Grenelle de l'environnement.

Consommation d'espace constatée et projetée



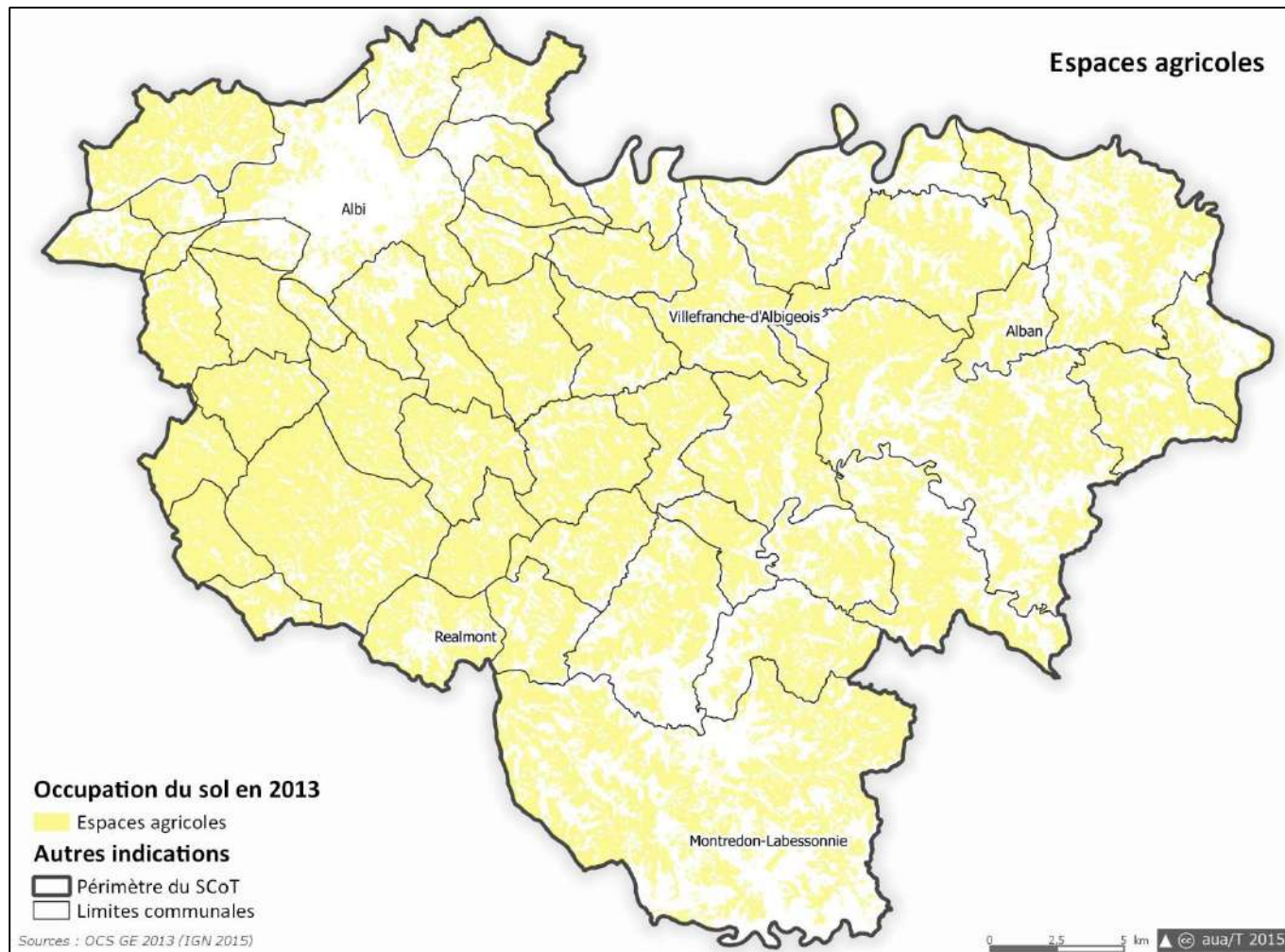
NB : la justification des objectifs chiffrés et la déclinaison de ceux-ci par secteurs géographiques fera suite à l'élaboration du PADD et du DOO.

⁸ INSEE 2007-2012

1.1.3. L'agriculture, un poids majeur dans l'occupation des sols et un enjeu pour la préservation des paysages

Des espaces agricoles omniprésents

Les espaces agricoles recensés sur le territoire



Sans occulter sa fonction économique (traitée par ailleurs), l'activité agricole joue un rôle important dans le maintien des paysages (entretien du bocage et des espaces ouverts favorables à la diversité des paysages). Elle joue également un rôle essentiel en tant que garant de la richesse écologique du territoire, en participant à la préservation des continuités écologiques.

L'activité agricole et les espaces cultivés sont encore très présents sur les 47 communes du SCoT et marquent pleinement le paysage et l'identité du territoire. En 2013, ce sont ainsi près de 53 000 ha, soit 60 % du territoire, qui sont encore couverts par les espaces agricoles⁹. La part de ces espaces apparaît équilibrée entre les trois intercommunalités, les espaces agricoles représentant dans les trois EPCI, environ 60 % de leur territoire. De par leur superficie, les espaces agricoles sur les deux communautés de communes (21 493 ha sur le Centre Tarn et 19 299 sur les Monts d'Alban), représentent toutefois près du double des espaces agricoles recensés sur l'agglomération d'Albi (12 296 ha).

⁹ Source : OCS GE 2013 – IGN 2015.

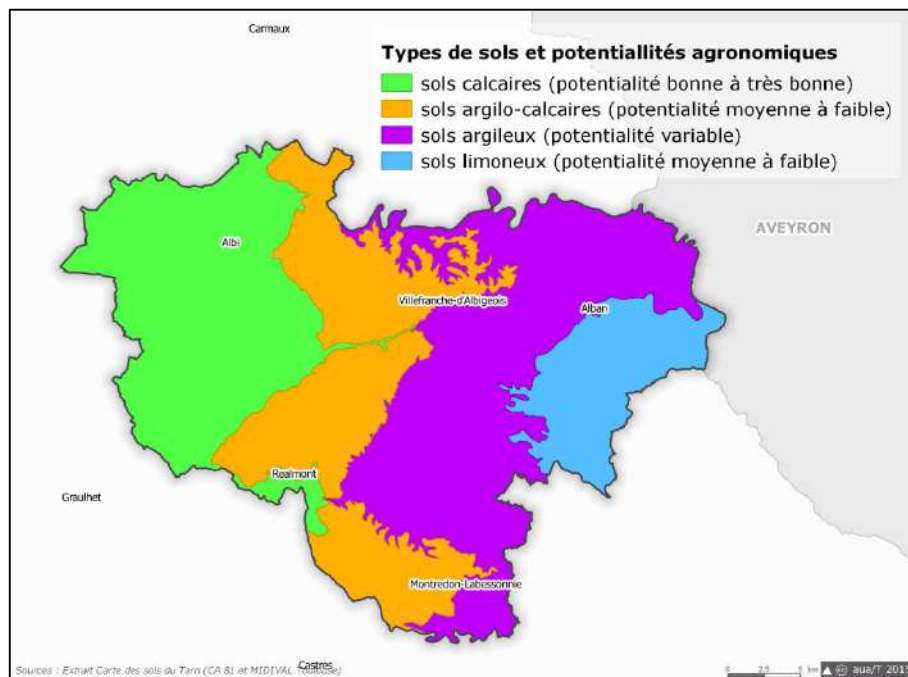
Des sols diversifiés aux potentialités agronomiques variables

Situé à l'interface du Bassin aquitain et du piémont du Massif Central, le territoire du SCoT se caractérise par des types de sols diversifiés aux potentialités agronomiques variables. Les potentialités agronomiques d'un sol sont principalement définies en fonction de facteurs pédologiques (profondeur, texture, pierrosité, ...), mais aussi en fonction de facteurs environnementaux (pente, exposition, températures, ...) et des pratiques culturales (culture donnée, intrants, irrigation, ...).

Le Bassin aquitain se traduit par la présence de plaines limoneuses issues de dépôts sédimentaires du quaternaire et sont liées aux rivières principales (Tarn, Assou, Dadou et Agout) et à leurs affluents.

Le Massif central marque son empreinte par des sols de collines et des plateaux sur argiles et graviers auxquels s'ajoutent quelques sols sur alluvions au sein d'étroites vallées. Au-delà d'Alban, les sols de montagne sur schistes se font plus présents.

Carte des sols



Etroitement liées à la composition des sols, les potentialités agronomiques rencontrées sur ce territoire sont variables. Elles peuvent toutefois être regroupées en quatre zones distinctes :

- Le nord-ouest (la plaine du Tarn et les vallées du Tarn, de l'Assou, du Dadou, et de l'Agout) profite de sols aux potentialités agronomiques « bonnes » à « très bonnes ». Les pentes faibles facilitent en outre les travaux agricoles, ce qui contribue à augmenter leur potentialité, tout comme le drainage et l'irrigation. Les sols y sont profonds et peu sensibles à la battance (phénomène de désagrégation des sols) ;
- L'ouest présente des sols de type argilocalcaire, caillouteux, superficiels et hétérogènes selon la pente et la localisation (coteaux, plateaux). Ces sols ont des potentialités agronomiques « moyennes » voir « faibles » ;
- Le centre présente des sols argileux à graviers dont les potentialités sont variables selon la profondeur des sols. Cette dernière est directement liée au relief : des sols profonds sur les plateaux et des sols moyennement profonds, voire superficiels sur les bordures des plateaux et collines ;
- L'est du territoire est majoritairement constitué de sols limoneux, plus ou moins accidentés, moyennement profonds à superficiels. Leur potentiel agronomique est « moyen » à « faible ».

Des techniques d'amélioration de la qualité agronomique des sols

Les potentialités agronomiques ne sont pas le simple fait de la composition des sols. Certaines techniques, plus ou moins présentes sur le territoire, contribuent en effet à leur amélioration.

Le drainage :

Le drainage est une technique destinée à évacuer le surplus d'eau contenu dans le sol et vise à améliorer les potentialités agronomiques des sols. Les surfaces drainées par la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole de drainage (CUMA), entre 2000 et 2009, s'élèvent à environ 420 ha. Près de la moitié des surfaces drainées se situe au nord du « secteur intermédiaire » (autour des communes de Cambon, Bellegarde et Villefranche d'Albigeois). L'extrémité Ouest regroupe, quant à elle, 33 %

des surfaces drainées¹⁰. Ces deux secteurs, ouest et nord, rassemblent ainsi 80 % des surfaces drainées. Le recours au drainage y est en effet une pratique fréquente en raison de la nature des sols et des systèmes de production (polyculture-élevage). Pour autant, un ralentissement du recours à cet investissement est constaté entre 2000 et 2009, et ce tous secteurs confondus, à l'exception du Réalmontais. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, parmi lesquels la conjoncture économique mais aussi l'évolution de la réglementation.

L'irrigation :

L'irrigation est une pratique développée par les agriculteurs qui souhaitent améliorer les potentialités de leurs sols, en augmentant la réserve en eau des sols afin d'en améliorer la structure. Près de 1 720 ha étaient irrigués sur le territoire en 2008, soit 10 % de la surface en cultures. Si cette pratique est assez bien développée sur l'ensemble du territoire, notamment sur le secteur du Villefrancois, ce taux varie de 5,5 % à 18 % selon les secteurs.

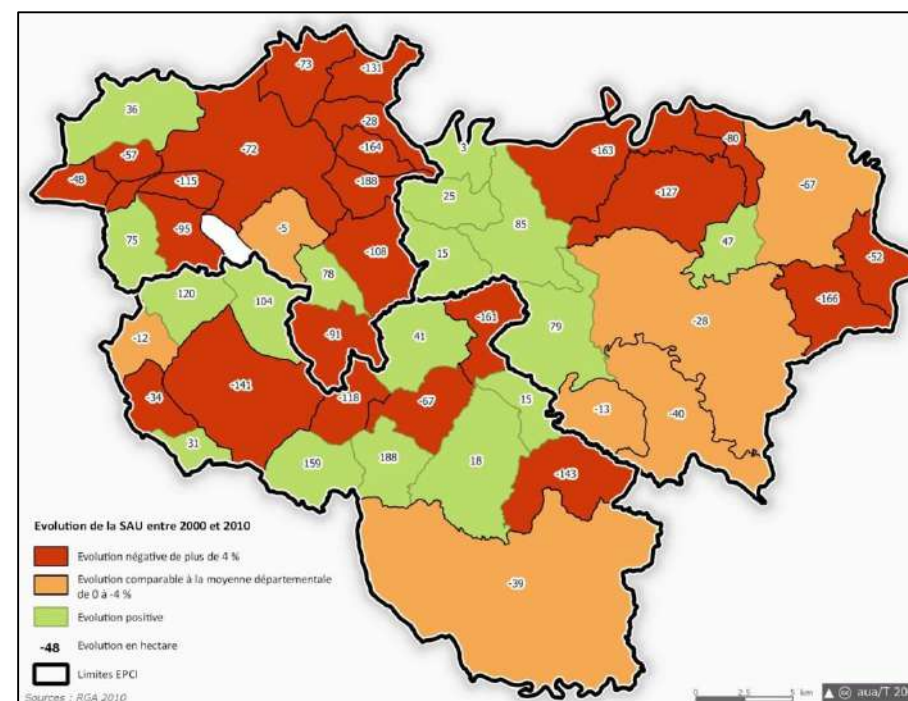
NB : L'équilibre de ces investissements coûteux est menacé de remise en cause dans les secteurs soumis à de fortes pressions urbaines et avec un risque d'impact sur l'activité agricole.



Retenue collinaire

Une activité agricole toujours très présente, mais fragilisée

Evolution de la Surface Agricole Utilisée (2000-2010)



Une diminution de la SAU qui se poursuit

Les données issues du dernier Recensement Général de l'Agriculture (RGA), réalisé en 2010, permettent de caractériser la pérennité et le dynamisme de l'activité agricole sur le territoire. Celles-ci confirment un certain nombre de tendances déjà observées dans le SCoT approuvé en 2011, document qui ne bénéficiait pas au moment de son élaboration de ces nouvelles données statistiques¹¹. En 2010, avec 49 104 ha recensés, la Surface Agricole Utilisée (SAU)¹² couvre plus de la moitié du territoire.

¹⁰ Source : Etude des potentialités agricoles sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois, CA81 – 2010.

¹¹ Toutes les données issues du RGA de 2010 se rapportent aux exploitations ayant leur siège sur la zone considérée

¹² La Superficie Agricole Utilisée correspond aux superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

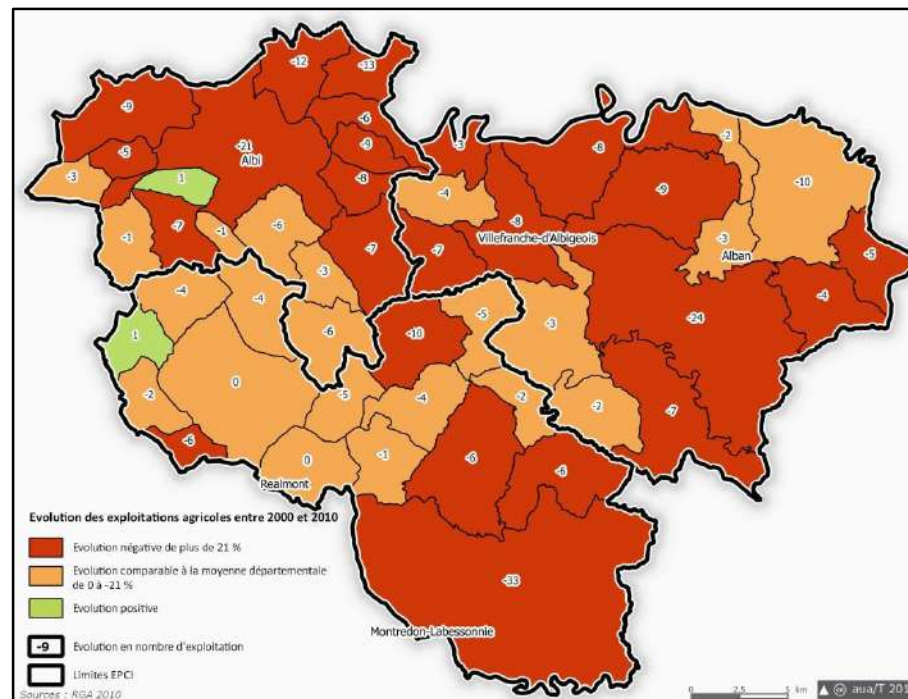
Diagnostic - Un territoire varié

Jouant un rôle important dans le recul de la SAU, la consommation foncière à des fins d'urbanisation se fait souvent aux dépens des espaces agricoles et peut menacer les systèmes de productions locaux, et, par effets induits, la qualité des paysages et le fonctionnement des milieux naturels. A l'instar des tendances observées au niveau national et départemental, la part de la SAU sur le territoire du SCoT est ainsi en baisse de 3 % sur la période 2000-2010. Cela correspond à une perte directe de plus de 1 600 ha de SAU. Comme constaté par le précédent du SCoT, cette diminution est plus marquée sur la Communauté d'Agglomération emprise à de fortes pressions urbaines, plus particulièrement sur les communes de première couronne. Près de 70 % de la SAU « consommée » sur cette période à l'échelle du SCoT se situe ainsi sur l'agglomération. Cette diminution (11 % entre 2000 et 2010) représente 1 146 ha de SAU en moins sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, soit près de deux fois plus que sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et (- 3 % entre 2000 et 2010, soit - 482 ha). La Communauté de Communes Centre Tarn semble, quant à elle, échapper à ces tendances, avec une évolution moyenne voir quasi nulle sur les dix dernières années (- 39 ha entre 2000 et 2010).

Les causes explicatives à la baisse de la SAU ne se limitent pas à la pression foncière, surtout au regard de la faiblesse des espaces urbanisés sur certaines communes de l'est, qui enregistrent elles aussi des reculs importants. Si les effets de l'urbanisation et la pression foncière sont bien réels, particulièrement dans la plaine du Tarn, il serait ainsi erroné d'en faire la cause unique sur l'ensemble du territoire et d'en conclure à une agriculture grignotée par l'extension de l'urbanisation. Ainsi, comparativement aux surfaces à vocation naturelle ayant disparues au profit de l'urbanisation, l'agriculture cède moins de terrains aux surfaces artificialisées dans les communes qui marquent la limite est du territoire. Le développement des friches démontre ainsi que le repli des espaces agricoles provient également de l'abandon de l'activité agricole sur des terres qui deviennent des friches, des landes et éventuellement, des zones boisées par plantation ou colonisation naturelle. Le recul de la SAU n'est donc pas le résultat unique d'une urbanisation galopante repoussant les espaces agricoles toujours plus loin.

Des exploitations agricoles en diminution et une augmentation de la SAU moyenne par exploitation

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre (2000-2010)



Le territoire du SCoT compte encore 1 110 exploitations pour 49 104 ha de SAU¹³. L'agriculture offre l'équivalent de 1 465 emplois (en Equivalent Temps Plein), soit environ 4 % de la population active totale, un chiffre en baisse de 382 unités entre 2000 et 2010.

Cette diminution trouve un écho dans l'évolution du nombre d'exploitations, leur nombre ayant chuté de 21 % sur la période. Ces évolutions correspondent, sur le territoire du SCoT, à une perte de 302 exploitations sur 10 ans, soit une tendance comparable à la moyenne départementale. Le recul de la SAU ayant été moins soutenu, il en résulte une augmentation de + 83 % de la SAU moyenne par exploitation. En

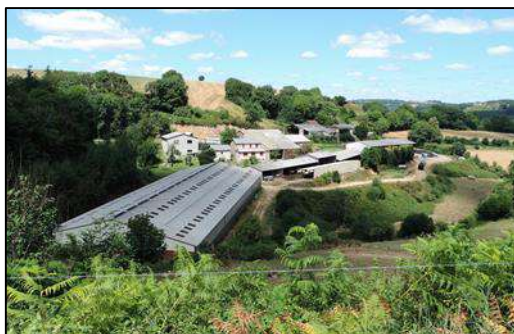
¹³ Source ; RGA 2010

2010, la SAU moyenne par exploitation à l'échelle du SCoT est ainsi de 44 ha, contre 36 ha en 2000 et 28 ha en 1998.

A l'échelle des intercommunalités, même si la répartition des 1 110 exploitations apparaît plutôt équilibrée, la diminution observée est plus marquée sur la Communauté d'Agglomération (- 27 %) et représente une perte de 116 exploitations. Certaines tendances plus fines méritent en outre d'être soulignées. Ainsi, sur les 23 communes ayant connu une baisse supérieure aux moyennes relevées à l'échelle du SCoT et du département, la majorité se situe au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Le phénomène n'épargne toutefois pas des secteurs plus éloignés, notamment autour d'Alban et de Montredon-Labessonnié.

Un vieillissement des exploitants agricoles qui se confirme

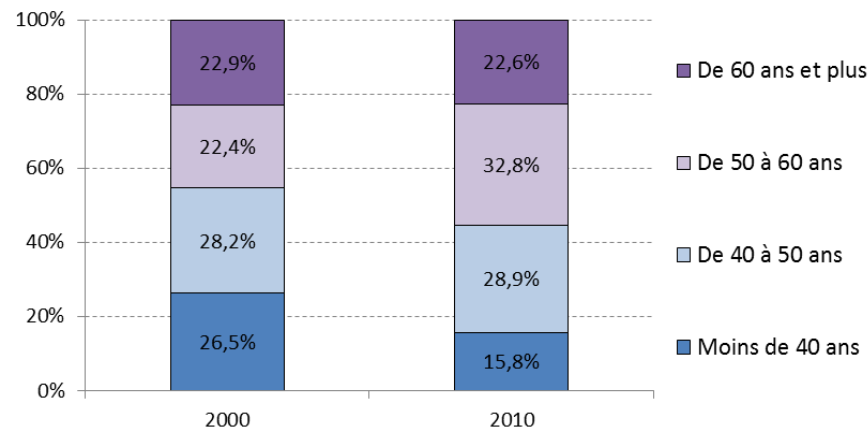
Le vieillissement des exploitants souligné dans le précédent SCoT se poursuit et se confirme avec plus de 55 % des exploitants agricoles qui ont 50 ans et plus, contre 45 % en 2000. A l'inverse, et de façon corrélée, la part des moins de 40 ans enregistre un net retrait passant de 26,5 % à 15,8 % en l'espace de dix ans. Pour autant, et bien qu'ils soient minoritaires (45 % des exploitations), les agriculteurs de moins de 50 ans exploitent plus de la moitié de la SAU en 2010, un rapport qui illustre la croissance, en superficie, des exploitations, confirmant un mouvement en cours depuis plusieurs décennies.



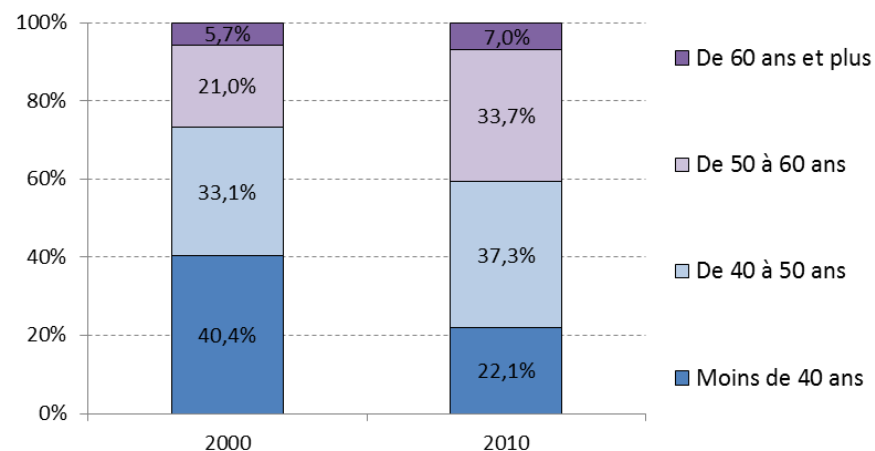
Exploitation agricole sur les Monts d'Alban

Le vieillissement des exploitants agricoles est plus prononcé sur la Communauté d'Agglomération où 47 % des exploitants ont plus de 60 ans. Ceux-ci exploitent 31 % de la SAU, soit 911 ha en 2010. Un contexte qui pose la question de la succession et la pérennité des exploitations agricoles notamment autour de l'agglomération.

Age des exploitants par exploitation



Age des exploitants rapporté à la SAU des exploitations

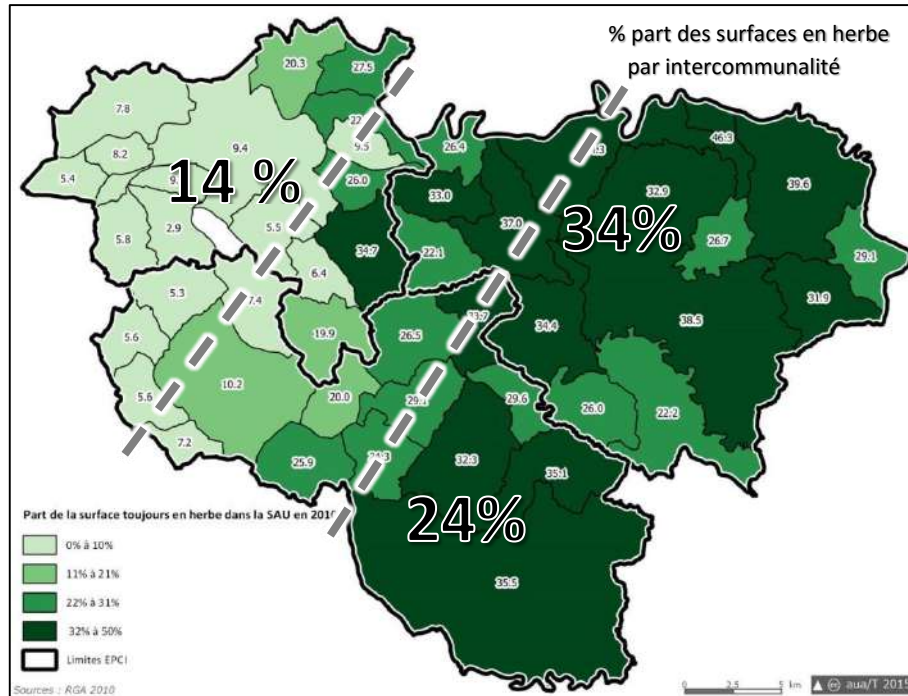


Source : RGA 2010

Des productions locales variées, marquées par une forte activité d'élevage

Des prairies naturelles permanentes encore très présentes

Part des surfaces en herbe dans la SAU communale



Les données issues du RGA permettent de voir les différents systèmes de production agricole recensés sur le territoire. Compte tenu du relief, mais aussi des conditions pédoclimatiques, l'espace agricole est composé, pour près d'un quart de la SAU par des Surfaces Toujours en Herbes¹⁴ (STH), soit cinq points de plus que la moyenne départementale, ce qui équivaut à plus de 125 000 ha de surfaces enherbées.

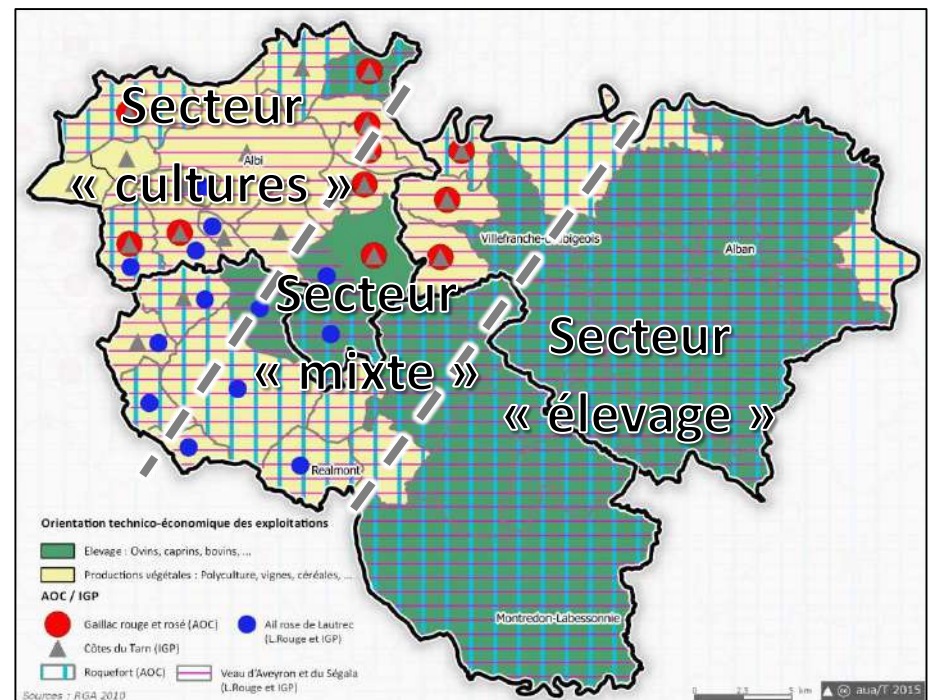
Ce poids témoigne d'une forte activité d'élevage bien qu'il présente une dichotomie prononcée entre l'ouest et l'est avec :

- ✓ un secteur de montagne très orienté vers l'élevage, avec une part de la STH par commune globalement supérieure à 30 % ;
- ✓ un secteur de plaine où les prairies naturelles n'excèdent pas les 10 % de la SAU communale.

Malgré le poids de l'élevage, les diminutions constatées sur la période 2000-2010 se poursuivent et sont plus importantes sur Centre Tarn qui tend à s'orienter vers des systèmes de production plus mixtes, associant culture et élevage.

Les labels, une reconnaissance pour le territoire

Orientations des exploitations et localisation des différents labels



¹⁴ Prairies naturelles permanentes ou semées depuis six ans ou plus (Source : RGA 2010)

Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles par commune issues du RGA font état de productions locales très diversifiées, marquées par la polyculture et l'élevage. De nombreux signes de qualité peuvent également être mis en lumière.

Plusieurs secteurs se distinguent sur le territoire du SCoT :

La zone de montagne, à l'est



La prédominance de l'élevage sur les secteurs de montagne

Définie par une ligne allant de Villefranche d'Albigeois à Montredon-Labessonnié, ce secteur se caractérise par la prédominance de l'herbe associée aux élevages ruminants (ovins et bovins). La culture de céréales y est, pour l'essentiel, destinée à l'alimentation des troupeaux. Sur ce secteur, les exploitations agricoles recherchent une valorisation économique de leurs productions via des démarches de qualité (notamment avec l'AOC¹⁵ « Roquefort », ou encore le « Veaux d'Aveyron et du Ségala » identifié à la fois en IGP¹⁶ et Label Rouge¹⁷). Ces démarches se doublent régulièrement par la mise en place de circuits courts où la transformation des produits à la ferme et la vente directe auprès des consommateurs permettent de diversifier l'activité, tout en offrant des compléments économiques non négligeables aux exploitants.

¹⁵ L'Appellation d'Origine Contrôlée, AOC, est un label officiel français identifiant un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

¹⁶ L'Indication Géographique Protégée, IGP, est un signe d'identification de l'Union européenne d'origine et de qualité qui permet de préserver les dénominations géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit agricole alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine.

¹⁷ Le Label rouge est un signe officiel qui atteste un niveau de qualité supérieure, attribué de par le biais de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, INAO

L'ouest du territoire, la plaine du Tarn

Ce secteur regroupe des exploitations de polyculture qui sont, pour la majorité, dédiées aux productions végétales (céréales). L'activité d'élevage y est ainsi quasi-inexistante.

La qualité agronomique des sols a permis le développement d'exploitations très diversifiées par la mise en place d'activités de maraîchage, d'horticulture et de semences sur de petites surfaces à forte valeur ajoutée. Les circuits courts et la vente directe sur les marchés se sont également développés et permettent une meilleure valorisation économique tout en offrant une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs. Il s'agit toutefois d'un secteur soumis à de fortes pressions foncières. L'urbanisation (ou plus précisément la périurbanisation) a ainsi entraîné un net recul des surfaces agricoles, deux à cinq fois plus important que l'évolution départementale. Les communes de première couronne autour d'Albi sont évidemment les plus impactées par le phénomène. Ailleurs, la viticulture permet de valoriser les sols à moindre valeur agronomique et bénéficie de l'AOC « Gaillac » ou de l'IGP « Vin de Pays des Côtes du Tarn ».

Le centre, un espace de transition

Le centre constitue une zone intermédiaire entre l'ouest et l'est. Les exploitations présentent souvent un caractère mixte associant culture et élevage et sont marquées par la polyculture. L'élevage lui-même regroupe des bovins « à viande » et « à lait ». Le secteur est marqué par une forte diversification qui illustre une démarche d'adaptation au contexte économique et sociétal, et qui se traduit par la recherche de compléments de revenus de la part des structures d'exploitation dites « modestes ».



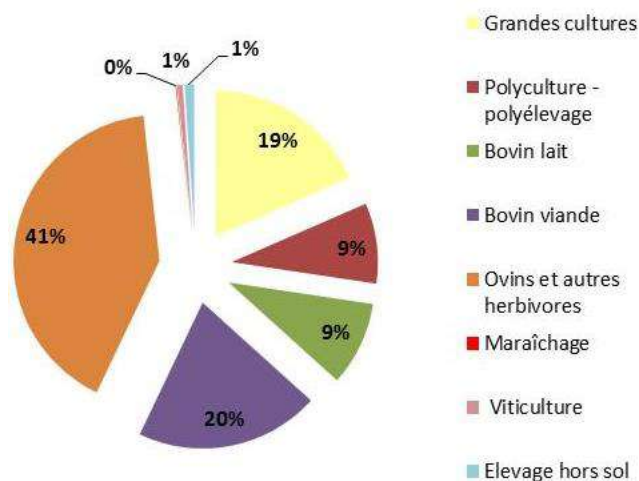
Elevage et polyculture au cœur du territoire

Diagnostic - Un territoire varié

Au nord, les exploitants agricoles ont plutôt opté pour le développement de la production de semences (maïs, semences fourragères et potagères) mais aussi sur la production de vin reconnu de qualité et à forte valeur ajoutée, souvent sur des surfaces réduites. Ce secteur a fait l'objet de lourds investissements (irrigation, drainage) destinés à améliorer la qualité agronomique des sols.

Plus au sud, autour de Réalmont, le développement de la production d'ail sur des surfaces de petites tailles, l'engagement des agriculteurs dans des démarches de qualité (IGP et Label rouge « Ail Rose de Lautrec », AOC « Roquefort », IGP et Labels rouges des « Veaux d'Aveyron et du Ségala ») et le développement des circuits courts permettent également de valoriser les productions.

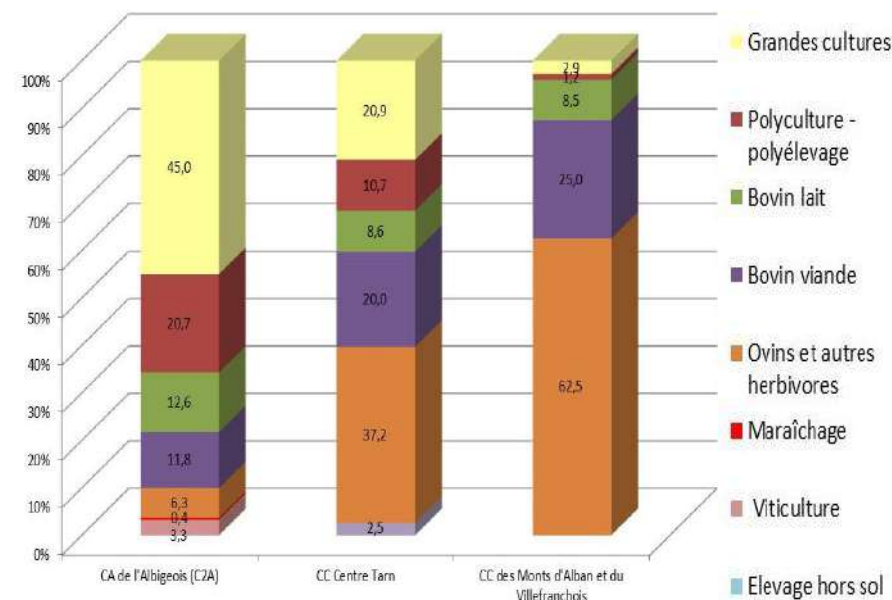
Diversité des orientations technico-économiques des exploitations à l'échelle du SCoT



Les exploitations agricoles des 47 communes qui composent le SCoT sont des entreprises qui cherchent à s'adapter aux évolutions du contexte économique, aux changements de la Politique Agricole Commune, et à la variété des demandes sociétales. Elles recherchent également à privilégier un approvisionnement plus local, et ce à plusieurs niveaux : au sein des exploitations agricoles (recherche d'une meilleure autonomie fourragère), entre les exploitations agricoles (complémentarité entre les céréaliers - fournisseurs de paille - et les éleveurs), entre producteurs locaux et consommateurs locaux. Les exploitations sont ainsi composées de femmes et d'hommes cherchant à faire vivre leur entreprise par une recherche

d'une plus grande valeur ajoutée. Les denrées agricoles étant produites en réponse à la demande des consommateurs, la proximité de l'agglomération albigeoise apparaît comme une force pour les nombreux agriculteurs ayant développé la vente directe ou souhaitant diversifier leurs activités.

Diversité des orientations technico-économiques des exploitations par intercommunalité



Cadre méthodologique

Le Recensement Général Agricole (RGA) établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Organisé tous les dix à douze ans, le RGA fournit des données qualitatives et communales.

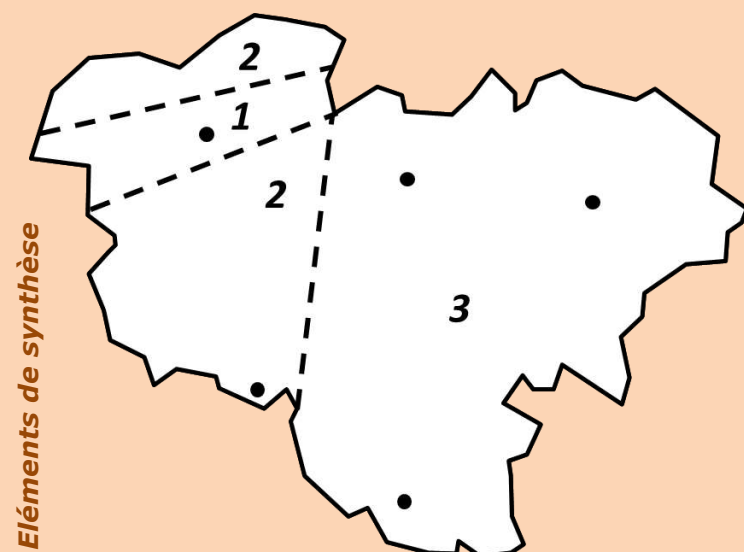
Si le RGA est la seule donnée qui décrit les orientations technico-économiques des exploitations, sur l'ensemble du territoire français il ne permet pas en revanche de cartographier les sous-trames des milieux agricoles, et n'existe que sous forme de statistiques. Il n'est utilisable qu'à l'échelle communale, voire cantonale.

Une richesse paysagère et une diversité des usages

Le territoire du SCoT se caractérise par une grande variété des paysages modelés par un relief qui le situe entre plaines et montagnes. C'est avec ce relief qu'ont été composées les activités humaines.

La vallée et la plaine du Tarn ont offert un espace propice au développement des activités humaines et aux échanges. C'est principalement dans la plaine que se sont ainsi développés les grands axes de communication et que l'urbanisation a trouvé le terrain le plus favorable à son extension. Ce n'est en effet que récemment que cette dernière s'est véritablement orientée en direction des collines environnantes, gommant une partie des spécificités paysagères sous l'effet d'une périurbanisation aussi rapide qu'étendue. Cette extension s'est principalement effectuée aux dépens d'une agriculture qui, si elle est aujourd'hui fragilisée, continue d'imprimer sa marque par les superficies qu'elle occupe et par la richesse qu'elle représente. La nécessité de prendre la mesure de ce phénomène et de ses dimensions (étalement urbain, mitage...), déjà affirmée dans le SCoT approuvé en 2011, demeure à ce titre un défi à relever même si les tendances les plus récentes commencent à traduire les efforts engagés, notamment en matière de consommation de l'espace.

La partie est du territoire a elle aussi été profondément modifiée par l'activité humaine. L'impact de la périurbanisation y est toutefois moins spatial, c'est-à-dire moins lié aux superficies occupées, qu'il ne l'est dans la plaine. L'attractivité résidentielle moindre ne doit toutefois pas faire sous-estimer un tel enjeu puisque c'est sur ce secteur que la consommation d'espace demeure la plus élevée, au regard des populations accueillies. Si l'agriculture, et notamment l'élevage, y demeure importante, les difficultés rencontrées par ce secteur d'activité y sont plus structurelles (vieillesse des exploitants par exemple) et amènent d'autres types de modifications paysagères liées notamment à une recolonisation des espaces naturels (phénomènes d'enfrichement).



1 : La plaine et la vallée du Tarn

- Plaine alluviale le long du Tarn où les mutations sont les plus rapides (mais aussi les plus anciennes : riche patrimoine architectural)
- Superficie relativement faible des espaces naturels malgré la présence du Tarn
- Site privilégié, pour la partie aval, des grandes infrastructures de transport

2 : Un paysage de collines

- Espace soumis à la périurbanisation et à l'étalement urbain source de potentiels conflits d'usage avec le monde agricole
- Banalisation des paysages liée à la périurbanisation (habitat et zones d'activités)
- Disparition des trames bocagères et uniformisation des pratiques agricoles

3 : Les plateaux et secteurs de montagne

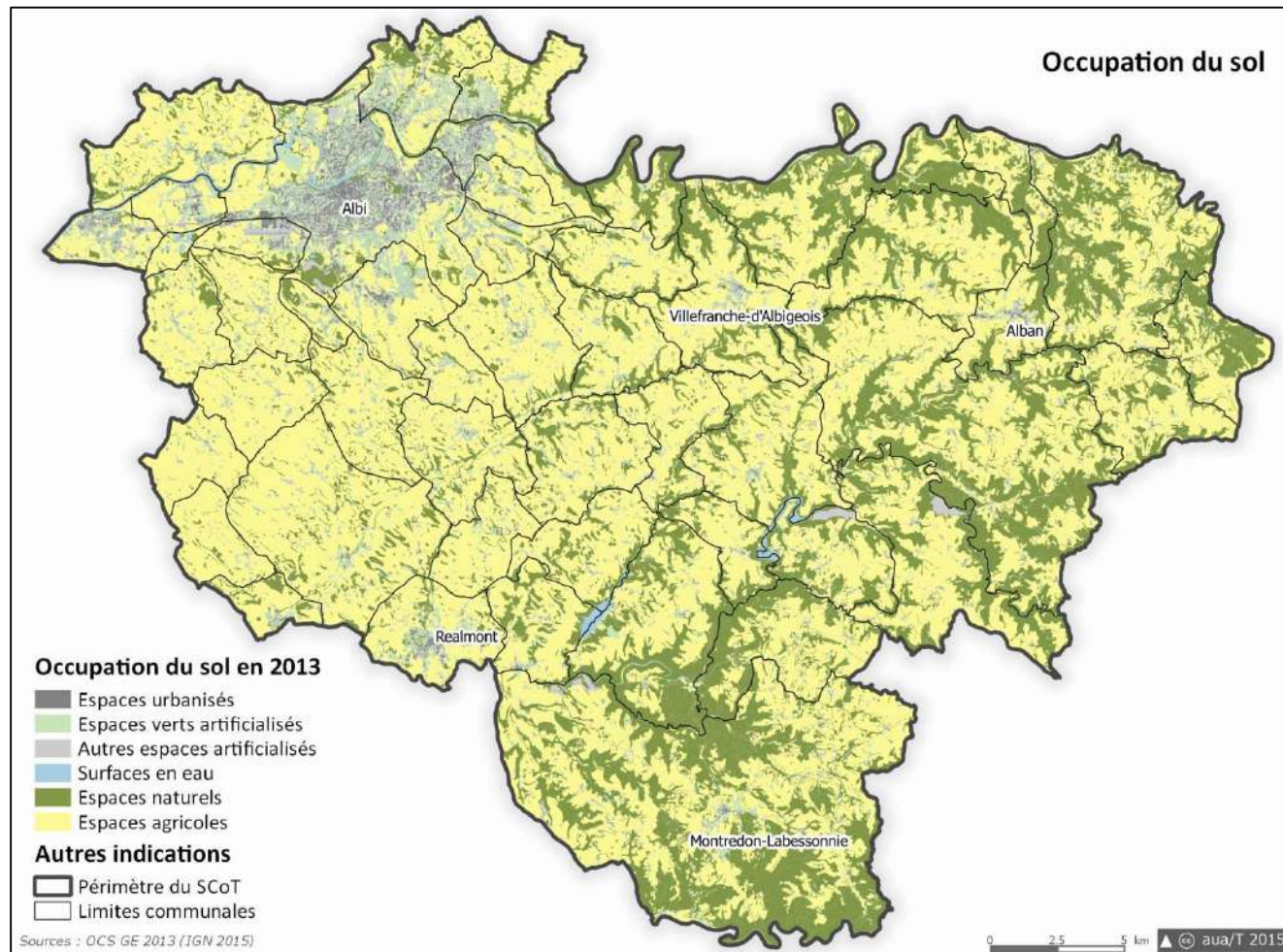
- Empreintes urbaines liées aux pôles urbains
- Difficultés structurelles rencontrées par l'agriculture (déprise agricole)
- Phénomène d'enfrichement et de recolonisation naturelle

1.2. COMPOSANTES NATURELLES ET BIODIVERSITE

1.2.1. Le patrimoine naturel et la biodiversité

Un patrimoine naturel riche à l'interface de deux zones de montagne

Occupation des sols



Le territoire du SCoT se situe à l'interface des contreforts du Massif central et des Pyrénées et s'inscrit au sein de la grande plaine du Tarn. Sa situation lui fait jouer un rôle particulièrement important dans le maintien des continuités physiques et fonctionnelles entre ces grandes unités biogéographiques.

Si l'importance des espaces naturels visés par un inventaire ou une protection naturaliste permet d'illustrer la richesse biologique du territoire, cette dernière ne pourrait toutefois s'y résumer. La complémentarité entre les espaces naturels est en effet primordiale et ne peut se réduire à une approche par périmètre. En fonction des milieux naturels rencontrés, les espèces remarquables et ordinaires disposent ainsi de capacités de dispersion et de déplacements différentes. Le territoire du SCoT étant fortement marqué par l'agriculture, la richesse des milieux « naturels », de la faune et de la flore est en outre étroitement liée au type d'activité agricole rencontré.

Une matrice agricole dominante peu propice à la biodiversité en plaine

Les espaces agricoles étant majoritaires parmi les espaces « naturels » ouverts, ils constituent la matrice paysagère principale au sein de laquelle s'inscrit le territoire du SCoT.



*Paysage agricole
de plaine*

Dans le secteur de plaine ces espaces sont composés de grandes cultures et apparaissent peu diversifiés. Les larges parcelles cultivées y sont peu propices à la diversité des milieux naturels. La disparition des haies et bosquets (à l'occasion des aménagements fonciers), la modification des fossés, la réduction des zones-tampons avec les milieux adjacents et les intrants phytosanitaires ne sont en outre pas favorables à la biodiversité à la différence des espaces prairiaux (à la condition qu'ils évoluent vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement).

Face à ces pratiques, le législateur a redéfini les règles relatives à la suppression, le remplacement et le déplacement des haies présentes sur des surfaces agricoles déclarées à la PAC (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales [BCAE]). De ce fait, les arrachages de haies tendent aujourd'hui à diminuer et sont contrebalancés par des plantations sur certains secteurs, à l'initiative d'associations et organismes œuvrant dans ce domaine.

Une activité d'élevage support de milieux naturels ouverts diversifiés en zone de montagne

La partie est du territoire est marquée par la prédominance de prairies pâturées ou de fauches associées à une activité d'élevage. Quelques parcelles cultivées animent toutefois les hauteurs, notamment sur le plateau d'Alban.

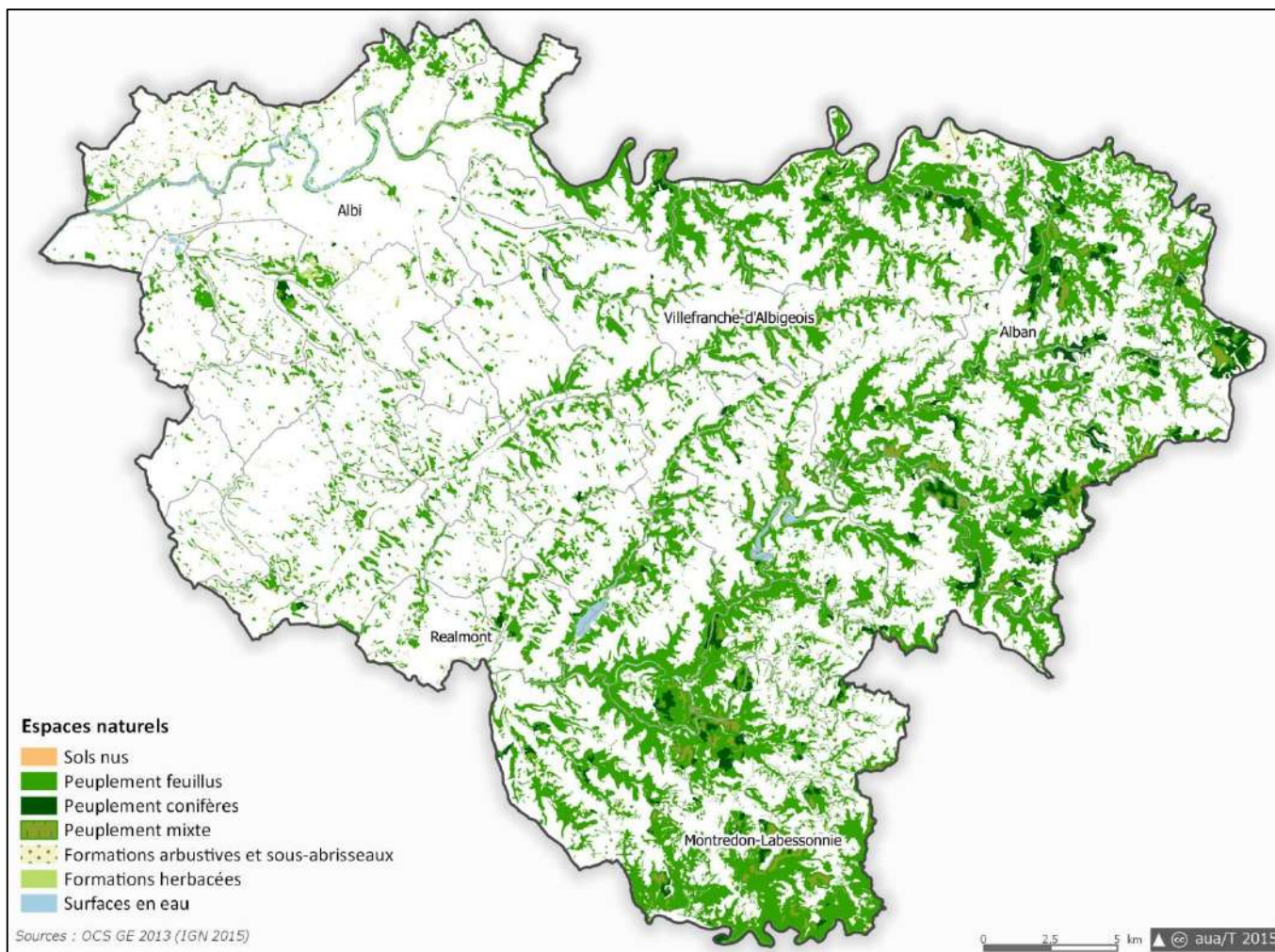
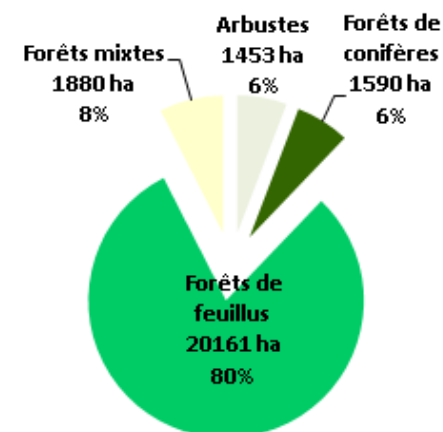
L'autonomie fourragère est largement répandue et recherchée par les exploitations agricoles. Ce type d'activités offre ainsi une mosaïque de milieux diversifiés, moins uniformisés qui constitue un formidable atout pour la biodiversité et un support potentiel pour les continuités écologiques.

Cette activité d'élevage a ainsi permis le maintien et la préservation d'espaces naturels ouverts et forestiers (haies, zones humides, landes, pelouses...) et génère une biodiversité importante liée à l'effet de lisière au contact de ces espaces. Confrontée à de nombreuses mutations, la valeur écologique de ces espaces est toutefois menacée. Du fait du recul de l'activité agricole, ces milieux ouverts tendent en effet à disparaître. L'enfrichement gagne notamment en fonds des vallées du Dadou et l'Agout, menaçant de fait les prairies humides.



*Espaces naturels associés à l'élevage
en zone de montagne, favorables à la
biodiversité*



Une couverture forestière importante, inégalement répartie**Répartition des espaces naturels non artificialisés et des massifs forestiers****Massifs forestiers rencontrés sur le territoire du SCoT**

Couvrant près de 28 % du territoire, la couverture forestière est omniprésente au sein du SCoT. Présente sous différentes formes (forêts, haies, bocagères, ripisylves...) elle est prépondérante sur le secteur des Monts d'Alban, la vallée du Tarn et le Réalmontais.

Les réseaux de haies sont principalement situés sur le plateau agricole, tandis que les grands massifs forestiers occupent plutôt les vallées et les secteurs de ravins les plus en pente. Ces boisements sont le plus souvent composés d'essences nomades (Frênes, Chênes, Châtaigniers, Merisiers, Hêtres, Erables ou Robiniers...).

Composés essentiellement de forêts feuillues (80 %) ¹⁸, mais également de résineux (6 %) ou de forêts mixtes (10 %), ces boisements participent pleinement à la qualité des paysages et sont un socle important de biodiversité.

Les forêts appartiennent majoritairement à des propriétaires privés qui gèrent eux-mêmes leurs boisements patrimoniaux. Nombreux étaient ceux à s'être engagés dans des contrats de type Fonds Forestier National ¹⁹, ou plus récemment dans des Plans Simples de Gestion ²⁰, et qui ont contribué à la création de vastes massifs de résineux. Un Plan de Développement des Massifs (PDM) ²¹ a également été mis en place sur les Monts d'Alban. En visant à réduire les effets du morcellement celui-ci doit permettre d'accompagner les petits propriétaires dans une gestion durable de la ressource en bois (actions de connaissance du bocage, incitation à la préservation, etc.).



Massif de résineux
à Saint-Lieux-Lafénasse

¹⁸ Source : OCS GE 2013 -IGN 2015

¹⁹ Le Fonds Forestier National (FFN) était un fond français, créé en 1946 pour permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Il visait principalement à encourager le reboisement (en résineux surtout) et à désenclaver les forêts, c'est-à-dire y favoriser l'accès aux engins de débardage.

²⁰ Institué en 1963, le Plan Simple de Gestion (PSG) est un document technique réalisé par les propriétaires de plus de 25 ha qui doit faciliter la gestion et la mise en valeur des peuplements forestiers. Fixé pour 10 à 20 ans, ce document constitue une garantie de gestion durable et donne accès à des avantages fiscaux et des aides publiques à l'investissement.

²¹ Le plan de développement de massif (PDM) est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.

Cette approche par massif doit permettre de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers jusqu'ici trop souvent délaissés afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs, ...). Cette action vise aussi à développer la multifonctionnalité de la forêt, elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire.

Les massifs forestiers offrent un potentiel important, tant du point de vue de leur richesse écologique (respect de l'environnement) qu'au regard de leur exploitation (pour le bois d'œuvre, production d'énergie, etc.). A titre d'exemple, la production locale de bois dédiée à l'énergie offre un terreau favorable au développement d'un réseau de chaleur bois à l'image de certaines initiatives déjà engagées sur Alban.

Si la production forestière peut encore apparaître sous-exploitée au regard des potentiels offerts il s'agira donc de viser à un équilibre entre préservation et production, entre quantité et qualité. La prise en compte de la multiplication des acteurs et des outils, déjà engagée, sera une condition à la réussite d'une gestion de la ressource forestière durable dont dépendent la pérennité des paysages et le devenir des écosystèmes forestiers.

Des milieux aquatiques riches supports de continuités écologiques

Le Tarn, l'Assou, le Dadou et l'Agout constituent les quatre principaux cours d'eau autour desquels s'articule le réseau hydrographique du territoire. Ces milieux aquatiques constituent des liens importants entre l'amont et l'aval et jouent un rôle majeur dans les continuités géographiques, paysagères et écologiques.



Cour d'eau du Dadou (1)
et retenue sur le Lézert au
Lac de la Bancalié (2 & 3)

Diagnostic - Un territoire varié

L'écoulement physique de l'eau et du transit des sédiments sont en effet essentiels à de nombreuses espèces afin qu'elles puissent réaliser l'intégralité de leur cycle de vie (alimentation, reproduction et/ou croissance). Certaines ont ainsi besoin d'une continuité linéaire sur de grandes portions de cours d'eau, notamment les grands migrateurs amphihalins comme le Saumon d'Atlantique. Celui-ci est d'ailleurs particulièrement menacé par la multiplication des discontinuités.

La végétation riveraine des cours d'eau (ripisylve) joue un rôle multiple vis-à-vis des milieux aquatiques : épuration chimique, filtre physique, limitation de l'érosion des berges, dissipation de l'énergie des cours d'eau, réduction de l'impact des débordements, stockage des eaux... Selon son épaisseur et sa densité, la végétation prend ainsi toute sa place dans la dynamique et la mobilité des cours d'eau. Outre son rôle vis-à-vis de la ressource en eau, elle favorise la présence de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères. Sur le territoire, cette végétation rivulaire est diversement présente selon les secteurs traversés. De fait, un amincissement très fort, voir une disparition du cordon végétal rivulaire, est régulièrement constaté dans le tissu urbain et les secteurs agricoles de plaine.

La végétation peut également, dans la continuité latérale être approchée par les espaces couverts fréquemment par les crues des cours d'eau, qui permettant ainsi d'en d'apprécier la mobilité.

Les milieux humides, zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, sont constitués de terres recouvertes d'eaux peu profondes ou imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. Ils abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux (50% des espèces d'oiseaux en dépendent) et sont indispensables à la reproduction des batraciens et à la plupart des espèces de poissons (30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées).

Si la protection des zones humides ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique, elle est prise en compte dans le SDAGE Adour-Garonne et doit l'être dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (Loi sur l'Eau).

NB : Le territoire du SCoT n'abrite pas de zone humide du réseau RAMSAR.

Des formations de landes sèches et milieux rupestres en régression

Les **landes sèches** ont considérablement régressé du fait d'un abandon agricole (enfrichement) et de la « fermeture » engendrée par le développement des massifs boisés (colonisation naturelle le plus souvent). Cette régression est d'autant plus dommageable que ces milieux permettent à une faune et une flore diversifiée de se développer.

Les quelques **milieux rupestres** (falaises) recensés le long des principales vallées constituent également des sites de nidification particulièrement intéressants pour plusieurs espèces de rapaces.

Des espaces de nature support de biodiversité « ordinaire »

Participant à ré-ancrer la ville dans sa géographie et son environnement, la nature en ville se caractérise par son hétérogénéité et la diversité des formes qu'elle peut revêtir :

- ✓ « Nature de parcs » : espaces verts publics et privés, souvent aménagés à l'occasion de requalifications urbaines ;
- ✓ « Nature contenue » : friches et délaissés ;
- ✓ « Nature jardinée » : espaces agricoles urbains mais aussi jardins privés et jardins collectifs (familiaux et partagés) hérités de l'histoire ouvrière et urbaine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.



Une nature omniprésente dans certains secteurs urbains

Désignée comme une composante du bien-être citoyen, la nature en ville répond à plusieurs fonctions qui peuvent d'ailleurs être co-occurentes et qui favorisent les aménités urbaines :

- ✓ fonctions de biodiversité, préservation écologique, éléments naturels ;
- ✓ fonctions de ressources, fonctions économiques : production agricole, production énergétique, production de matériaux ;

- ✓ fonctions sanitaires (eau, air, bruit, déchets), thermique, énergétique ;
- ✓ fonction de gestion du cycle de l'eau, de préservation des risques naturels (ruissellement, inondations, incendies...) ;
- ✓ fonction de cadre de vie, esthétique, de mise en valeur des paysages ;
- ✓ fonctions sociales et psychologiques : aménités, loisirs, sports, accès à la nature, acceptation de la densité urbaine, citoyenneté active.

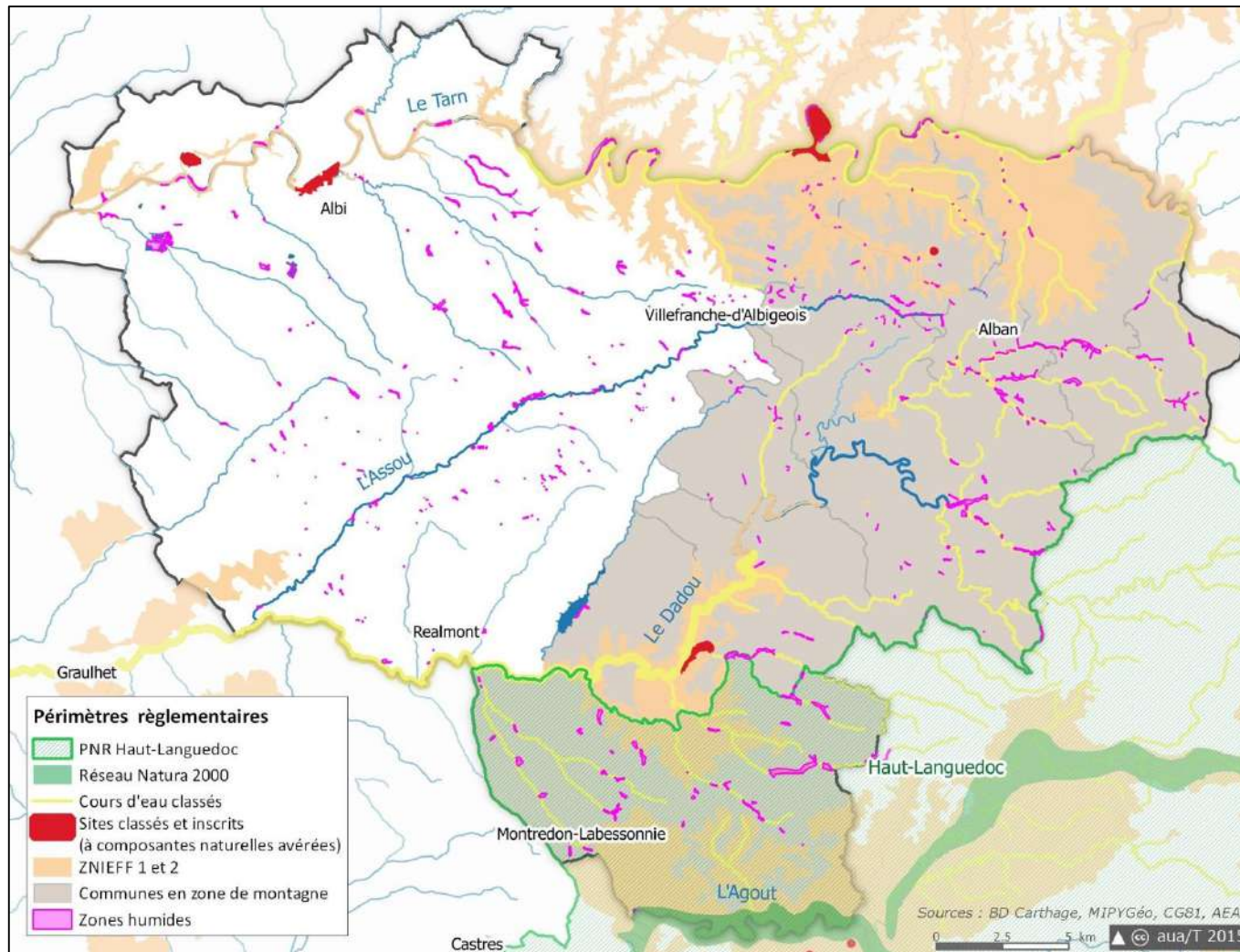
De fait, la nature en ville participe à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue, au sein du tissu urbain :

- ✓ elle facilite la fonction biodiversité à travers l'acceptation d'autres fonctions, d'autres usages compatibles ;
- ✓ elle facilite l'intégration de la Trame Verte et Bleue comme élément structurant dans les projets urbains et la planification, offrant de nouvelles opportunités pour leur évolution, leur enrichissement ;
- ✓ elle représente une opportunité pour engager des démarches participatives ;
- ✓ elle propose une approche fédératrice, collaborative entre acteurs, au travers d'enjeux souvent les limites administratives.

Les périmètres réglementaires et les inventaires : une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

Les espaces naturels remarquables protégés

Les espaces naturels remarquables répertoriés sur le territoire



Certains milieux naturels constituent des réservoirs d'espèces de par la diversité et/ou le nombre d'espèces qu'ils abritent ou en raison de leur caractère rare ou protégé. Leur identification est basée sur des inventaires naturalistes reconnus auprès de l'Etat à travers des périmètres réglementaires de protection et de gestion et des périmètres d'inventaires.

Aujourd'hui, plusieurs périmètres officiels participent à une meilleure identification des enjeux écologiques et biologiques sur le territoire. Les périmètres réglementaires et d'inventaires sont principalement situés autour, d'une part, des cours d'eau et plans d'eau des vallées du Tarn, du Dadou et de l'Agout, et, d'autre part, sur les boisements présents dans les secteurs de montagne, notamment autour de Montredon-Labessonnié.

Les périmètres règlementaires recensés sur le territoire du SCoT

Périmètres règlementaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Mesures de gestion ou de protection de niveau européen au titre de Natura 2000 (ZPS)	1	460 ha
Sites classés (à composantes naturelles avérées)	2	0,5 ha
Sites inscrits (à composantes naturelles avérées)	3	231 ha
Cours d'eau classés sur la « Liste n°1 »	46	210 km
Cours d'eau classés sur la « Liste n°2 »	2	66 km
Communes en Zone de Montagne	15	45 419 ha
Périmètres d'inventaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 Ecologique	10	10560 ha
Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 2 Ecologique	4	5670 ha
Zones humides	424	538,8 ha
Périmètres de concertation	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Parc Naturel Régional	1	1100 ha

NB : Hors loi Montagne (près de la moitié du territoire), au total, 13 % du territoire du SCoT est couvert par un périmètre réglementaire et 18 % par des périmètres d'inventaires.

Un regard spécifique sur le site Natura 2000 de la vallée de l'Agout

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes – les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et de façon générale, la préservation de la diversité biologique.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- ✓ des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou d'espaces qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- ✓ Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Le site « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » constitue une Zone Spéciale de Conservation (ZSC n°FR7301631)²². Au titre de la « Directive Habitats » elle porte sur des espaces situés à l'extrémité Sud du territoire l'Agout marquant à la fois la limite communale de Montredon-Labessonnié et la limite du périmètre du SCoT.



1



2



3

Loutre d'Europe (1), Moule perlière d'eau douce (2) et chêne tauzin (3)

²² ZSC n° FR7301631

Diagnostic - Un territoire varié

L'ensemble de la ZSC regroupe :

- ✓ les trois vallées encaissées sur granite et schistes de la haute vallée de l'Agout, de la vallée du Gijou (département du Tarn), et de la vallée du Viaur (Tarn et Aveyron) ;
- ✓ le cours linéaire (lit mineur) de la basse vallée de l'Agout et du Tarn à l'aval de sa confluence avec l'Agout (Tarn, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne) ;
- ✓ le cours linéaire (lit mineur) de l'Aveyron (Tarn-et-Garonne, Tarn et Aveyron) ;
- ✓ le cours linéaire (lit mineur) du Viaur (Aveyron).

Le site présente une très grande diversité d'habitats et d'espèces et s'inscrit au sein d'un vaste réseau de cours d'eau et de gorges. Il présente notamment un intérêt pour la Loutre d'Europe, la Moule perlière d'eau douce et les poissons migrateurs. Des frayères de Saumon d'Atlantique peuvent également être rencontrées sur ce site, qui fait d'ailleurs l'objet de dispositifs de restauration. Le secteur correspond également à la station la plus orientale du chêne Tauzin. De très vieux vergers traditionnels de châtaigniers peuvent également être rencontrés.

Sur le territoire du SCoT, le périmètre de la ZSC concerne uniquement la vallée de l'Agout, et plus particulièrement son lit mineur, ses berges, sa ripisylve et les boisements et affleurements rocheux. Il couvre une superficie de 460 ha, uniquement sur la commune de Montredon-Labessonnié, soit environ 0,5 % de la superficie totale SCoT.

Le remplacement des habitats forestiers par des résineux exotiques et la dégradation de la qualité de l'eau sont les principales menaces qui peuvent nuire à la qualité des écosystèmes et des populations. Or, à ce jour, il n'existe aucun plan de gestion associé à ce site. Un document d'objectif est toutefois actuellement en cours d'élaboration sur la vallée de l'Agout. Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est en outre recensé sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois.

En référence aux lois n°2008-757 du 1^{er} août 2008²³, n°2010-788 du 12 juillet 2010²⁴ et du décret n°2010-365 du 9 avril 2010²⁵, le SCoT du

²³ Loi relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

²⁴ Loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle II)

Grand Albigeois doit faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur les sites Natura 2000 présents sur son territoire.

NB : Dans un souci de lisibilité et de cohérence avec l'ensemble des documents constituant le rapport de présentation du SCoT, le chapitre sur le réseau Natura 2000 est intégré, d'une part dans le présent diagnostic et, d'autre part, dans la partie Evaluation Environnementale qui s'insère dans la partie « Incidences du projet sur l'environnement », conformément aux dispositions de l'article R414-23 du Code de l'environnement. Cette procédure d'évaluation sera proportionnée à la nature et l'importance de projets dans le milieu naturel.



Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Créé en 1973, le Parc Naturel Régional (PNR) est rattaché à la Région « Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées ». S'étendant sur 3 départements (Tarn, Aveyron et Hérault) et concernant 121 communes le périmètre du parc s'inscrit dans le prolongement sud-ouest du Massif central. Il est constitué d'un territoire rural de moyenne montagne entouré de zones de plaines. C'est d'ailleurs à cette échelle géographique et géologique que se lit sa cohérence.

Sous l'influence de deux métropoles en pleine expansion, Toulouse et Montpellier, le PNR du Haut-Languedoc est aujourd'hui partiellement couvert par les périmètres de cinq SCoT :

- ✓ le « SCoT des Hautes Terres d'Oc » où les 38 communes du SCoT sont comprises dans le périmètre du Parc ;
- ✓ le « SCoT du Pays d'Autan », 20 communes sur le territoire du Parc ;
- ✓ le « SCoT du Biterrois », 4 communes sur le périmètre du Parc ;
- ✓ le « SCoT Lauragais », 4 communes dans le périmètre du Parc ;
- ✓ et enfin le « SCoT du Grand Albigeois », où seule la commune de Montredon-Labessonnié est comprise dans le périmètre du Parc.

La stratégie pour le territoire du PNR se décline à travers une Charte, articulée autour de 3 axes dont découlent 8 objectifs et 30 mesures opérationnelles. C'est avec cette charte que le SCoT devra être compatible au titre de l'article L.111-1 du Code de l'urbanisme.

²⁵ Décret relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 (Articles R.414-19 et suivants du Code de l'environnement).

La charte du PNR (synthèse)

Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et paysager

- Objectif 1 : Connaître et gérer les patrimoines naturels pour les préserver (eaux et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) ;
- Objectif 2 : Gérer les mutations de l'espace et les paysages ruraux (agriculture, forêt, habitats).

Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis du XXI^{ème} siècle

- Objectif 1 : Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique « forte » (sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables) ;
- Objectif 2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter l'impact de l'activité humaine (management environnemental, documents d'urbanisme...) ;
- Objectif 3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale (produits agricoles, matériaux locaux, mobilité douces...) ;
- Objectif 4 : Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire (tout public).

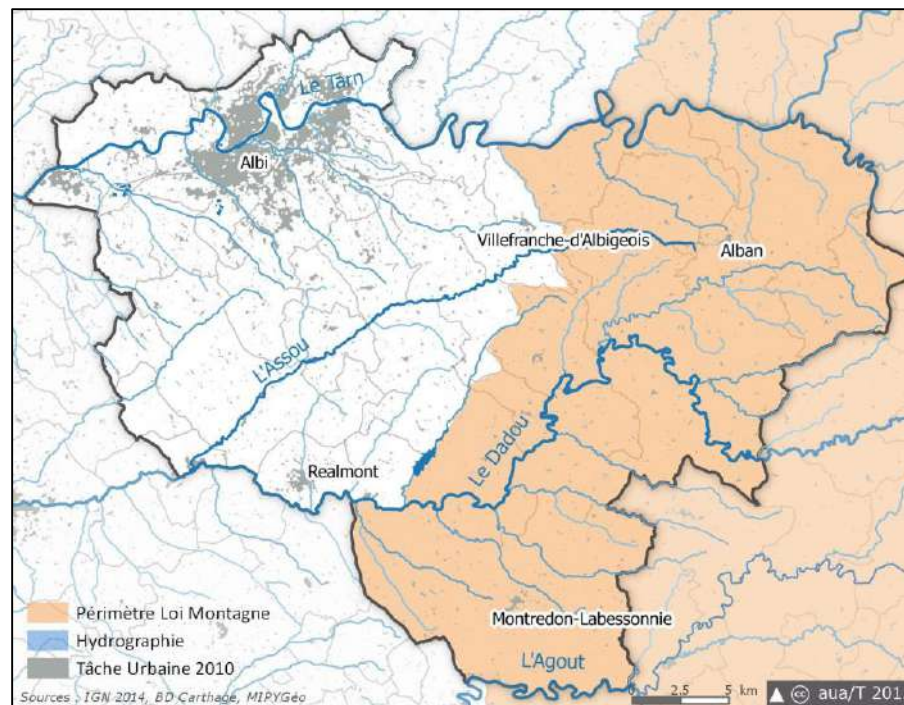
Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle

- Objectif 1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc (forêt, agriculture, sous-sol) ;
- Objectif 2 : Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire (artisanat, économie sociale et solidaire, développement touristique...) ;
- Objectif 3 : Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel (animation, centre de ressources).

Des cours d'eau classés

Afin de préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, un classement a été mis en place par les services de l'Etat, au regard de leur état écologique et de leur rôle dans le cycle de vie des poissons et des grands migrateurs amphihalins. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 a ainsi retenu une partie des affluents du « Tarn Amont » et du « Dadou Amont » parmi les cours d'eau classés dans la liste 1, dont l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère « patrimonial », cours d'eau sur lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle

à la continuité écologique. Le Tarn et le Dadou amont ont également été retenus dans la liste 2, arrêtée le 7 octobre 2013, comme des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les cinq ans suivant l'arrêté de classement (soit d'ici 2018).

Des principes d'aménagement et de protection pour les communes situées en zone de montagne**Le périmètre Loi Montagne**

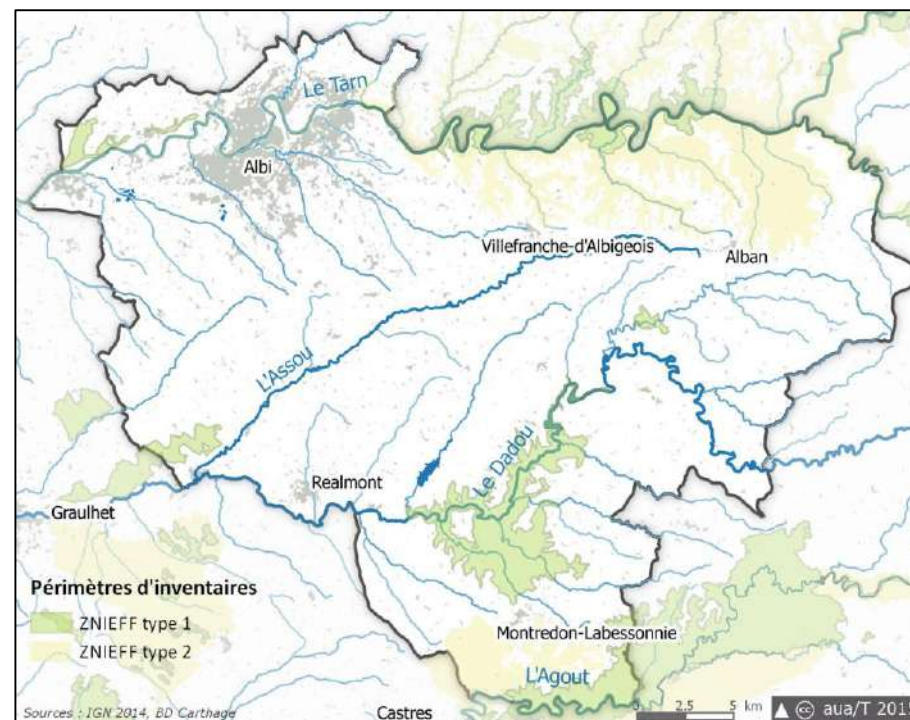
La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », pose des principes d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre pour les territoires de montagne qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés de développement et de protection de la nature. A l'échelle du

Diagnostic - Un territoire varié

SCoT, les 15 communes situées en « zone de montagne »²⁶ couvrent plus de 50 % du territoire (45 419 ha). Ces communes doivent respecter plusieurs principes d'aménagement et de protection des espaces, conformément aux articles L 145-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Il s'agira notamment de préserver les terres nécessaires au maintien et au développement de l'activité agricole, pastorale et forestière, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique avec la procédure dérogatoire d'autorisation par l'Etat des projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) – Inventaire

Les ZNIEFF recensées sur le territoire (carte)



Si les ZNIEFF correspondent à des inventaires naturalistes et n'ont pas de visée réglementaire directe, le maintien de leur intégrité est toutefois affiché comme un enjeu national. Une attention particulière devra dès lors être portée quant à l'impact potentiel des projets sur ces réservoirs d'espèces et sur leur bon fonctionnement écologique.

Les Espaces Naturels Sensibles, un outil de gestion

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département du Tarn est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles et des zones

²⁶ Alban, Ambialet, Arifat, Curvalle, Le Fraysse, Le Travet, Massals, Miolles, Montredon-Labessonnié, Mont-Roc, Paulinet, Rayssac, Saint-André, Saint-Antonin-de-Lacalm et Teillet.

humides. Plusieurs sites représentatifs de la diversité et la richesse des milieux naturels tarnais ont ainsi été sélectionnés avec le concours de naturalistes (Ligue Protectrice des Oiseaux, Société des Sciences Naturelles tarnaises, et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées). Plusieurs sont aujourd'hui recensés sur le territoire du SCoT et font l'objet de programmes de gestion adaptés aux différents milieux. Ils sont principalement regroupés le long des vallées du Tarn Amont et du Dadou et s'inscrivent, pour la plupart, dans des périmètres d'inventaire (ZNIEFF).

Les ZNIEFF recensées sur le territoire (Tableau)

identifiant régional	Libellé	ZNIEFF de type	Surface ha
Z1PZ2214	Basse vallée du Tarn	2	3623
Z1PZ0500	Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle	1	797
Z1PZ0588	Plateau et escarpement de la Tronque	1	239
Z1PZ0587	Coteaux de Castelnau-de-Lévis, la Mirande et Pinègre	1	48
Z1PZ2328	Vallée du Tarn, amont	2	36245
Z1PZ0950	Rivière Tarn (partie Aveyron)	1	2381
Z1PZ0514	Vallée du Dadou	1	3063
Z1PZ2204	Vallée de l'Agoût de Brassac à Burlats et vallée du Gijou	2	15912
Z1PZ0525	Vallée du Tarn de Puèch Mergou à Gaycre	1	2562
Z1PZ0571	Vallée du Gijou de Lacaze à Bézergues et vallée de l'Agoût de Bézergues à La Vergne	1	6257
Z1PZ0516	Falaise de Roqueplane - Gorges de l'Oulas	1	102
Z1PZ0515	Lande du Puech Gardy	1	5
Z1PZ2308	Vallée du Rance	2	2780
Z1PZ0951	Rivière du Rance	1	419

Les zones humides - Inventaire

Les étangs, zones humides et prairies humides offrent également des écosystèmes très particuliers : milieux d'eau stagnante de type mares, étangs, cours d'eau, marais et marécages et certaines prairies humides en fonds de vallées. Le maintien et la préservation, voire la restauration, de ces zones humides est primordiale car elles assurent plusieurs rôles. Elles constituent des milieux « éponges » qui reçoivent de l'eau, la stockent puis la restituent (fonction hydrologique). Elles sont aussi des « filtres naturels » au niveau des bassins versants puisqu'elles reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les restituent aux milieux (fonctions physiques et biogéochimiques). Enfin, elles constituent des milieux d'une richesse biologique très importante (fonction écologique).

Les zones humides bénéficient à ce titre d'une attention particulière qui s'est notamment traduite, à l'échelle départementale, par la réalisation d'un Atlas des zones humides réalisé en 2009. A l'échelle du SCoT, ce sont ainsi 211 zones humides qui ont été recensées, représentant une surface globale de 538,8 hectares. Elles sont principalement constituées de prairies humides le long des berges de nombreux cours d'eau, ainsi que d'éléments de forêts alluviales et de roselières le long du Tarn.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, au travers de son Orientation D « Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau », impose la prise en compte des inventaires de zones humides dans les documents tel que le SCoT, et incite à la mise en place de programmes de gestion et de restauration pouvant s'inscrire dans une démarche de planification. De plus, les zones humides étant considérées comme des éléments de la Trame Verte et Bleue, les inventaires disponibles sur le territoire constitueront des éléments d'information utiles pour tout projet d'aménagement sur la présence possible de ce type de milieux, en vue de prioriser la réalisation d'inventaires plus fins.

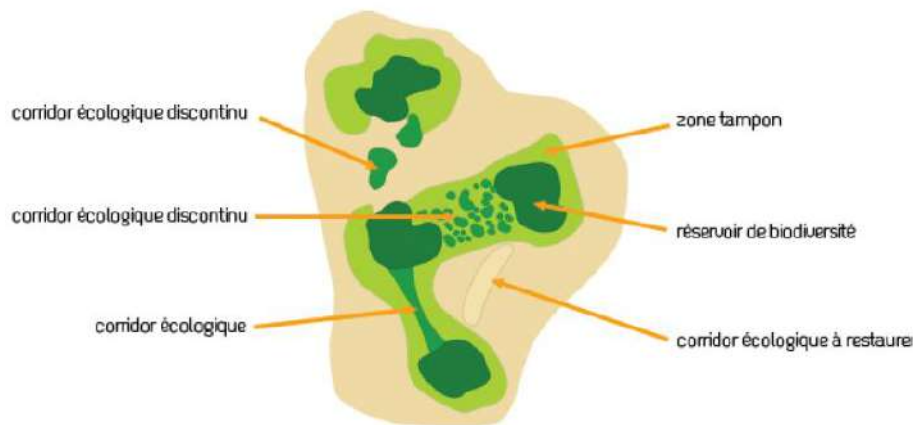
NB : Si cet atlas fournit un état des connaissances des zones humides, il ne constitue en aucun cas un document exhaustif.

1.2.2. Un fonctionnement écologique et une biodiversité fragiles s'appuyant sur des espaces naturels « remarquables » et « ordinaires »

Genèse de la Trame Verte et Bleue (TVB)

La biodiversité fait l'objet de politiques de préservation au niveau international et national depuis la fin du XX^{ème} siècle. Bien que relativement tardive cette prise de conscience illustre le fait que la biodiversité est aujourd'hui particulièrement menacée : fragmentation et destruction des milieux naturels, exploitation non durable d'espèces sauvages, pollutions de l'eau, des sols et de l'air, introduction d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales, changement climatique...

Représentation schématique des composantes de la TVB



Source : Pavard I. et Paquin M., 2006

Face à ce constat d'érosion de la biodiversité, le Grenelle de l'environnement a instauré la notion de Trame Verte et Bleue (TVB). Celle-ci désigne à la fois un réseau de continuités écologiques liées aux besoins des espèces et un outil d'aménagement du territoire. D'ores et déjà intégrée dans le droit français, la TVB est censée apporter une vision globale, destinée à être durable, prenant en compte l'ensemble des milieux naturels (biodiversité ordinaire et espaces remarquables) sans pour autant exclure les activités humaines et économiques, les usages et les usagers du territoire.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), un nouvel outil pour l'identification de la TVB

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Midi-Pyrénées approuvé le 27 mars 2015 peut être considéré comme une traduction régionale de la Trame Verte et Bleue. S'il ne crée pas de nouvelle réglementation, il fournit en revanche des éléments de référence à l'échelle régionale. Il constitue en ce sens un document charnière entre les différents outils et niveaux de planification mis à disposition par le législateur.

NB : Le PNR du Haut-Languedoc identifie également des continuités écologiques sur la commune de Montredon-Labessonnié en cohérence avec ce schéma.

Des enjeux de biodiversité majeurs identifiés à l'échelle régionale et locale

Prenant place au sein de deux ensembles paysagers identifiés au sein du SRCE Midi-Pyrénées (« Plaine centrale » et « Entre Causses »), le SCoT du Grand Albigeois doit répondre aujourd'hui à trois enjeux de biodiversité d'ordre régional.

Enjeu régional n°1 : La conservation des réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs de biodiversité jouent un rôle majeur dans le réseau écologique, abritant parfois des espèces et des habitats rares ou menacés, ou assurant des fonctions écologiques importantes pour le cycle de vie des espèces. Un enjeu important réside dans le maintien de la qualité et de la gestion de ces réservoirs de biodiversité. Sur le territoire du SCoT, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés autour des vallées alluviales du Tarn, du Dadou et de l'Agout et sur les espaces boisés dans les secteurs de Montagne. Quelques milieux ouverts et semi-ouverts de plaine sont également recensés comme des réservoirs de biodiversité le long du Tarn aval et de l'Assou.

Enjeu régional n°2 : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.

Les zones humides remplissent des fonctions multiples qui dépassent le seul point de vue écologique.

Certaines espèces sont strictement inféodées à ce type de milieu, d'autres les utilisent à certains stades de leur vie. Le maintien du maillage et de la densité des zones humides constitue dès lors un enjeu majeur.

La continuité latérale des cours d'eau joue, quant à elle, un rôle particulier pour de nombreux milieux et de multiples espèces. La liaison entre les cours d'eau et les milieux qui leur sont associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...) est en effet essentielle à maintenir pour permettre à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces indispensables à leur survie, notamment en période de reproduction (exemple : frayères).

Enjeu régional n°3 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.

Axes majeurs de la charpente paysagère du territoire, les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux de vie et de déplacements pour de nombreuses espèces, aquatiques ou non. Leur continuité est essentielle à maintenir dans la mesure où elle participe, notamment, aux échanges en amont et en aval du territoire.



*Le Dadou
(à hauteur de Réalmont)*

A l'échelle du SCoT, les cours d'eau du Tarn, de l'Assou, du Dadou et de l'Agout et leurs affluents garantissent des liens entre le secteur de montagne et le secteur de plaine. Aujourd'hui, de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux sont toutefois recensés sur le territoire. Ceux-ci viennent perturber le fonctionnement écologique des milieux et entravent le déplacement des espèces. Ces obstacles correspondent, pour la plupart, aux petites retenues collinaires mises en place par les agriculteurs le long des petits ruisseaux et fossés qui sont destinées à l'irrigation des espaces agricoles. Ces obstacles peuvent dès lors être considérés comme des points de vigilance dans les politiques d'aménagement.

Des enjeux spatialisés, spécifiques au territoire du SCoT du Grand Albigeois

Le territoire du SCoT est concerné par les deux enjeux spatialisés suivants.

Enjeu régional n°5 : L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine (bassin de vie toulousain et ses alentours).

A l'échelle du SCoT, comme à l'échelle régionale, la plaine dite « céréalière » apparaît comme la zone la plus urbanisée et la moins préservée du point de vue écologique. Les éléments naturels, notamment boisés, y sont en effet relictuels et fragmentés. En outre, les pratiques agricoles génèrent souvent des espaces uniformes peu favorables au bon fonctionnement des continuités écologiques.

Cette partie du territoire régional se caractérise par une artificialisation avancée, particulièrement le long des axes de communication à l'image de la N 88 autour d'Albi. Dans ce contexte, le maintien et la restauration des espaces agricoles et naturels comme supports de continuités représentent un enjeu majeur. L'axe reliant Albi à Revel apparaît d'ailleurs comme relativement propice aux continuités des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine et assez riche en réservoirs de biodiversité de plaine. Sur ce secteur de plaine, quelques obstacles surfaciques sont toutefois mentionnés et peuvent perturber le déplacement des espèces. Ces derniers sont principalement liés aux infrastructures routières (N 88) et ferroviaires dans la plaine du Tarn et aux espaces artificialisés associés au tissu urbain continu ou discontinu sur les communes de Castelnau-de-Lévis, Terressac, Laboutarié et Montredon-Labessonnié.

Au sein de ce secteur de plaine, le rôle de la « nature en ville » devient particulièrement important en tant que support possible de biodiversité. Les espaces verts urbains, comme les jardins ou les alignements d'arbres, doivent ainsi être considérés, au niveau local, comme autant d'éléments contribuant à la biodiversité « ordinaire » et comme des supports potentiels pour les continuités écologiques.

Enjeu régional n°7 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

Le maintien des continuités écologiques entre le Massif Central et les Pyrénées doit permettre d'assurer un bon fonctionnement des populations et des déplacements pour les espèces.

Diagnostic - Un territoire varié

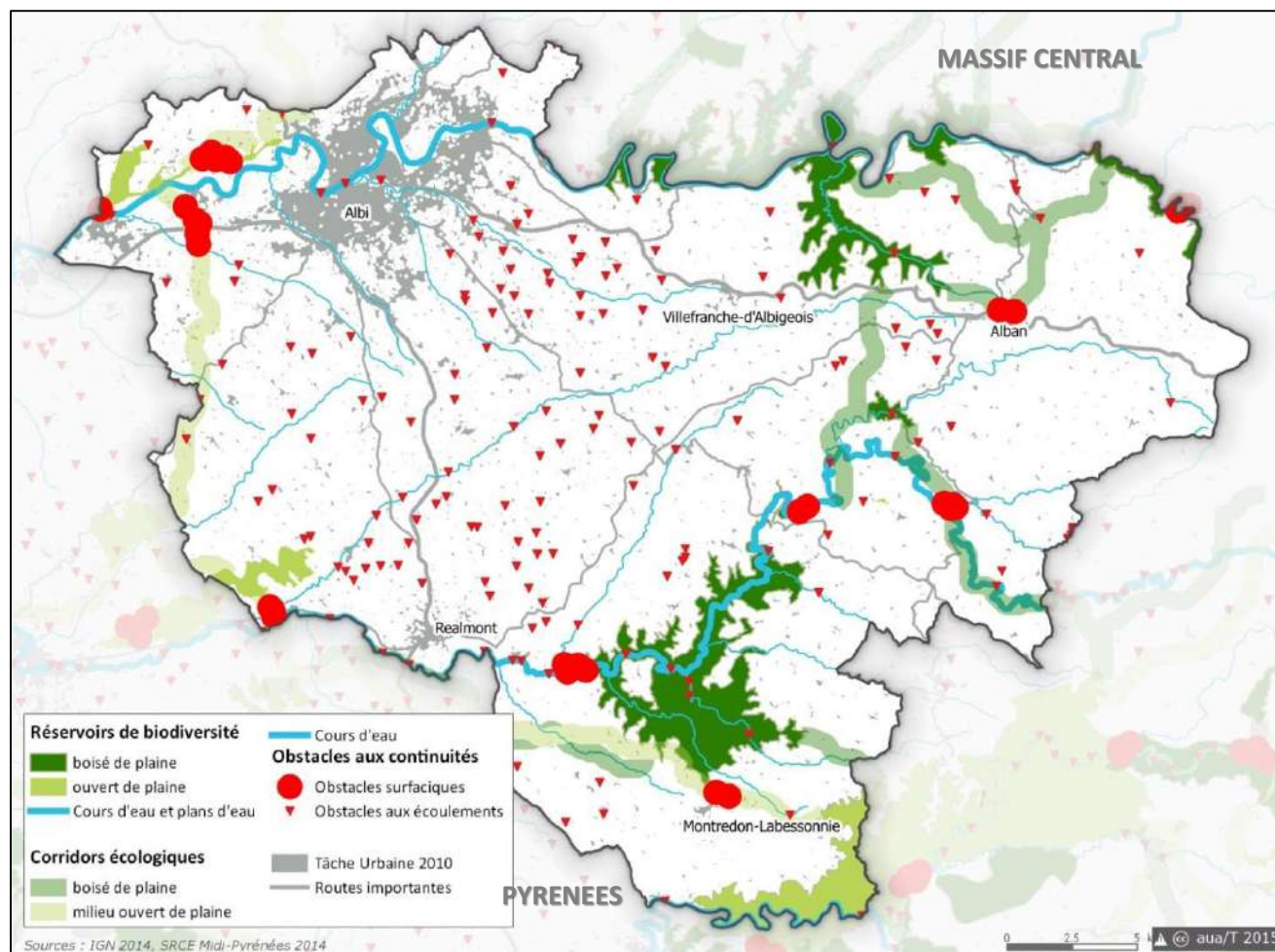
Dans ce contexte, le rôle des vallées du Tarn, de l'Assou, du Dadou et de l'Agout est particulièrement important en termes de structuration du territoire. Ces cours d'eau favorisent en effet les échanges entre les populations d'espèces. La vallée de l'Agoût, plus particulièrement, affiche des enjeux en termes d'information et de sensibilisation sur la protection des espèces et habitats patrimoniaux recensés au travers du DOCOB « Vallée de l'Agoût et du Gijou », validé en janvier 2016 et faisant partie du site zone Natura 2000 FR7301631. Le secteur de plaine joue également un rôle majeur dans le bon fonctionnement des continuités écologiques au sein des milieux ouverts et semi-ouverts. Il apparaît ainsi, à l'échelle régionale, comme le secteur le plus perméable aux déplacements des espèces au sein de cette sous-trame entre le Massif central et l'Ariège. Enfin, les « Collines et ravins du plateau de Montredon-Labessonnié », composés de cultures céréalières, prairies, haies arborées, de forêts de feuillus et conifères sont également identifiés comme une continuité importante à l'échelle du PNR du Haut-Languedoc puisqu'y subsistent des espèces emblématiques du parc à l'image de la chouette Chevêche.

De façon complémentaire, le maintien de l'intégrité des massifs boisés, notamment sur les secteurs de montagne, doit permettre de garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. En l'absence de boisement, et de façon plus diffuse, le réseau de haies et bosquets peut aussi être utilisé.

Au-delà des obstacles déjà identifiés dans les enjeux régionaux pour les milieux

aquatiques et les milieux ouverts de plaine, seuls les espaces urbanisés de la commune d'Alban et les zones d'extraction de matériaux recensés le long de la vallée du Dadou apparaissent aujourd'hui comme de potentiels obstacles aux continuités pour cette sous-trame « milieu forestier ».

Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire de SCoT



La fonctionnalité écologique potentielle du territoire

Préalable méthodologique

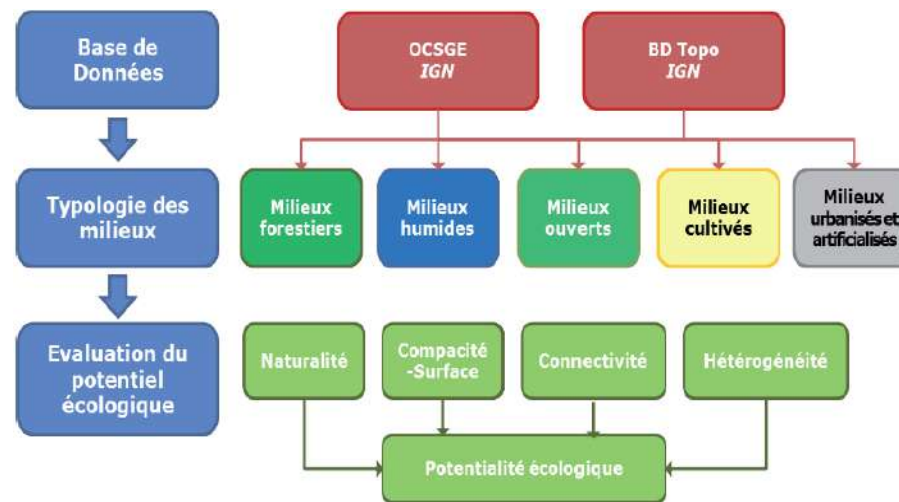
Les travaux menés dans le cadre du SRCE permettent d'apporter un premier niveau d'analyse de la Trame Verte et Bleue. Etant réfléchi à l'échelle régionale, le SRCE n'apporte toutefois pas d'élément d'échelle suffisante pour une traduction satisfaisante dans le SCoT. La protection des espaces naturels et de leur biodiversité ne peut pas être efficacement assurée par la seule désignation de périmètres naturels identifiés et « labellisés ». Par ailleurs, les données qualifiant la qualité des espaces naturels et de la biodiversité sont globalement très disparates et hétérogènes, quand elles ne sont pas tout simplement absentes.

Afin de pallier ces difficultés, une évaluation de la fonctionnalité écologique potentielle du territoire a été menée par l'aua/T dans le cadre de la présente révision du SCoT. Elle a pour objectif d'homogénéiser l'information et la représentation cartographique à l'échelle de tout le territoire du Grand Albigeois. L'approche engagée doit permettre de cibler ultérieurement les secteurs nécessitant des investigations naturalistes complémentaires, sans avoir vocation à remplacer ces dernières.

Cette évaluation s'appuie sur une série d'indices éco-paysagers²⁷, qui intègrent des notions de fonctionnement écologique et de dynamique de la biodiversité ordinaire, à travers l'analyse « paysagère » (au sens d'occupation du sol) du territoire.

Elle doit permettre de faciliter la mise en compatibilité des continuités écologiques du SCoT avec le SRCE, en précisant la Trame verte et Bleue à l'échelle du SCoT et en aidant à sa déclinaison à venir au sein des documents de planification de rang inférieur (PLU et PLUi).

Les sources utilisées dans l'évaluation de la fonctionnalité écologique



Source : aua/T

L'approche développée vise à préciser les enjeux environnementaux sur le territoire considéré, en évaluant la capacité « potentielle » des milieux rencontrés à assurer une ou plusieurs fonctions concourant au maintien des équilibres écologiques, à partir de cinq indices éco-paysagers.

²⁷Pour une approche globale du fonctionnement écologique potentiel des territoires, Perspectives Villes, aua/T, décembre 2015

Les 5 indices éco-paysagers**L'indice de Naturalité :**

La naturalité d'un milieu est définie comme le niveau d'« anthropisation », c'est-à-dire du niveau de pression exercé par l'homme sur ce milieu. Des indices de naturalité, variant de 0 à 5 (quasiment nulle à très forte), ont été définis pour chaque type d'occupation du sol, en fonction de la nature des peuplements et des cortèges floristiques et faunistiques inféodés à ces derniers. Les valeurs de ces indices doivent être considérées comme des valeurs relatives, hiérarchisant les classes d'occupation du sol les unes par rapport aux autres et adaptées au territoire concerné.

L'indice de compacité – surface :

Le concept de compacité d'un habitat est lié à sa forme et renvoie à la notion de « zones nodales » favorisant un bon fonctionnement écologique et stimulant la biodiversité. Ces « cœurs de nature » abritent souvent les espèces les plus spécialisées, d'intérêt patrimonial ou communautaire. Un cœur d'habitat fonctionnel dépend de plusieurs paramètres : sa forme, l'épaisseur de sa lisière et sa surface. L'indice de compacité est évalué pour chaque grand type de milieu.

L'indice de connectivité :

La connectivité correspond aux potentialités d'échanges faune – flore entre les milieux. Elle est déterminée individuellement pour les milieux forestiers, les milieux ouverts et les milieux humides, les milieux cultivés constituant la matrice paysagère. Les potentialités d'échanges entre deux milieux de même nature augmentent avec la taille et la proximité des milieux en question. Elles peuvent être représentées par une zone tampon proportionnelle à la surface des parcelles de chaque type de milieu. Les zones tampons proches, appartenant à un même type de milieu, peuvent alors être fusionnées. Plus la surface des zones tampons fusionnées est grande, plus la connectivité des milieux est importante.

L'indice d'hétérogénéité :

Cet indice illustre la mosaïque des milieux et de leur biodiversité propre ; il permet de mettre en valeur les zones d'écotone (zones d'interface entre deux milieux différents), lieux de développement d'une flore et d'une faune typique. Plus le nombre de milieux différents en contact est élevé, plus l'hétérogénéité est forte et plus la biodiversité locale est potentiellement importante.

L'indice de potentialité écologique :

Les potentialités écologiques d'un espace naturel traduisent l'importance que cet espace est susceptible d'avoir pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire considéré. L'analyse des potentialités écologiques des milieux est établie à partir de la synthèse des quatre indices précédents. Afin d'avoir une représentativité équilibrée de ces quatre indices dans la « note » finale de chaque parcelle, ces derniers sont multipliés pour évaluer les potentialités écologiques globales des milieux naturels.

L'indice de connectivité est en outre augmenté d'un point. Cette opération permet d'affirmer le poids de cet indice fondamental dans l'évaluation des potentialités écologiques des milieux. Elle évite par ailleurs d'annuler complètement l'indice de potentialité écologique des parcelles dont la connectivité globale est nulle.

L'analyse pas à pas des différents indices éco-paysagers permet de décrypter les caractéristiques territoriales a priori favorables, ou non, au fonctionnement écologique sur le Grand Albigeois. Elle s'appuie indifféremment sur les éléments de biodiversité remarquables et ordinaires, qui tous concourent au maintien des équilibres écologiques.

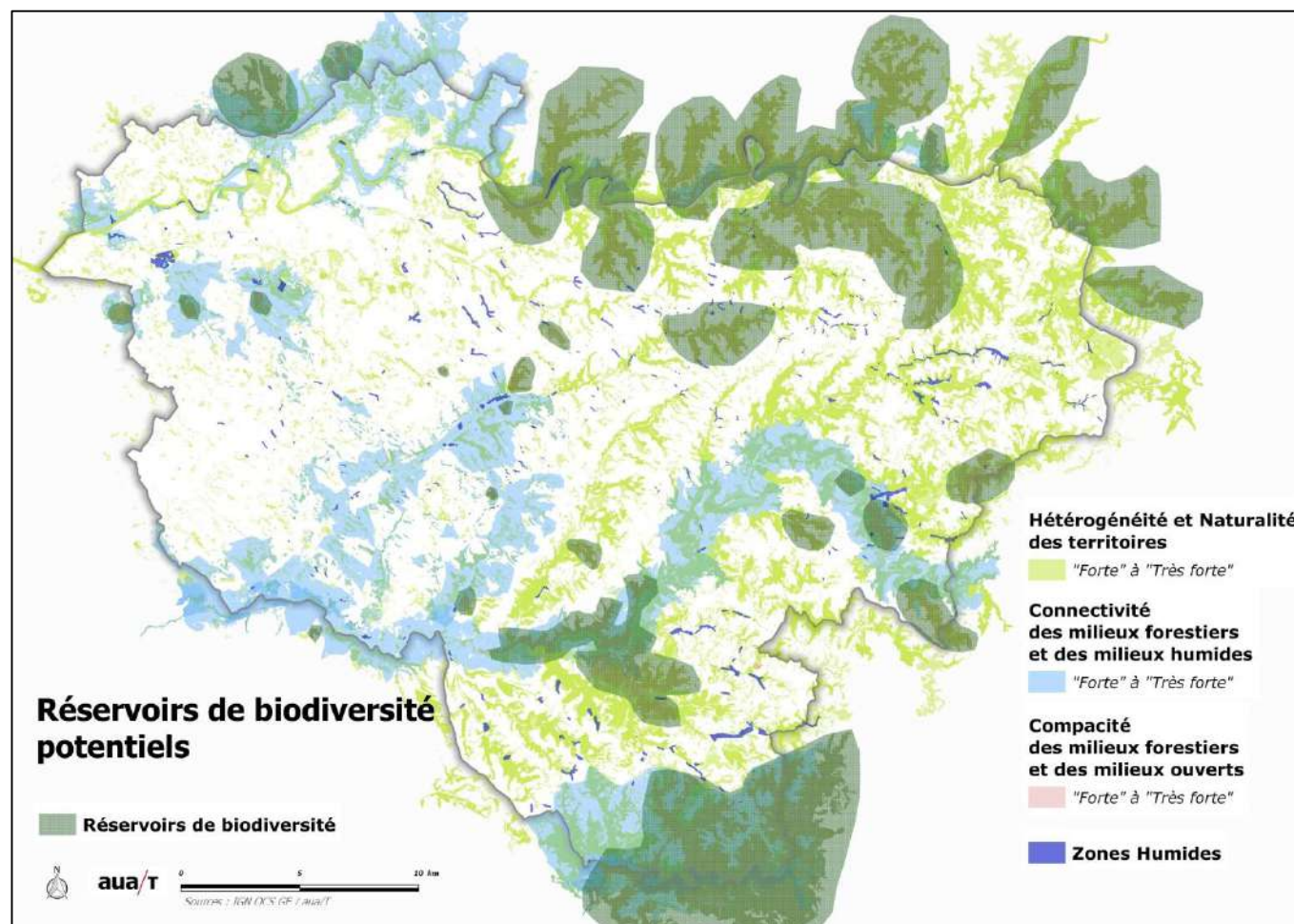
Trois vallées, sièges majeurs de biodiversité

Les espaces associés aux vallées du Tarn, du Dadou et de l'Agout, et à leurs affluents, montrent une naturalité des milieux particulièrement intéressante vis-à-vis de la biodiversité (*indice de naturalité*), doublée d'une importante diversité des milieux représentés, marquant une richesse des zones d'écotone (*indice d'hétérogénéité*). En outre, l'analyse de la surface et de la forme de ces espaces (*indice de compacité-surface*) semble les prédisposer à accueillir une biodiversité riche et fonctionnelle, du fait notamment de la préservation de zones nodales favorables et de lisières à l'épaisseur confortée et efficiente. Ces paramètres, analysés simultanément, font supposer l'existence de véritables cœurs de nature (réservoirs) abritant de nombreuses espèces et ayant une vraie fonction support pour la trame verte et bleue du territoire.

Ces espaces sont particulièrement bien préservés grâce au relief accidenté, formant de nombreux vallons souvent irrigués. De plus, ces secteurs, où la déprise agricole est importante, sont aujourd'hui très peu anthropisés, permettant à la végétation arborée de s'implanter abondamment.

Par ailleurs, le territoire est couvert par un réseau de petites zones humides, constituant autant de microréservoirs de biodiversité sur lesquels appuyer la TVB.

Identification de réservoirs de biodiversité potentiels



Des corridors mieux identifiés à l'Est du territoire

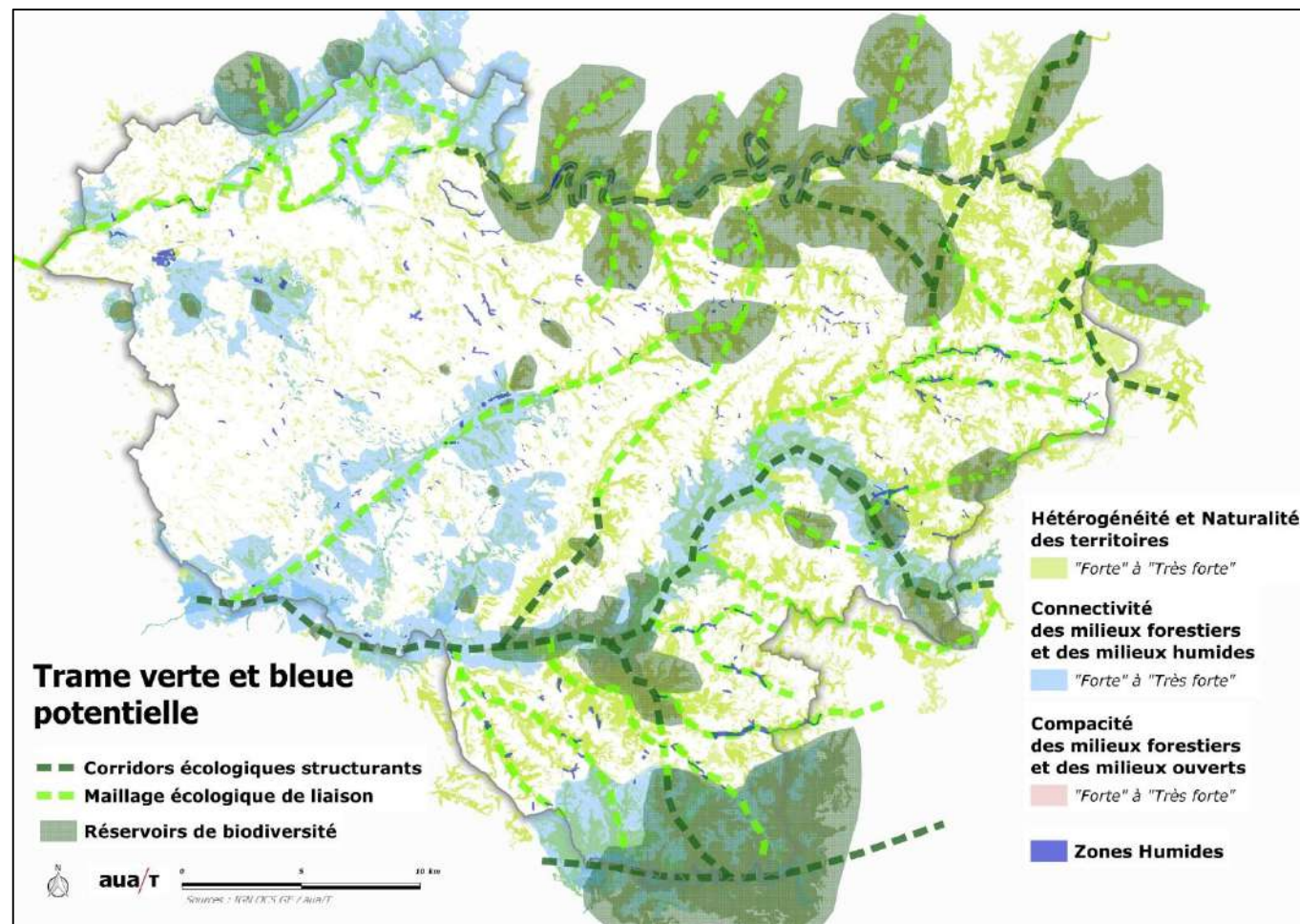
La configuration du relief (marquant la transition entre le Massif Central et les Pyrénées) et du réseau hydrographique associé, détermine des corridors écologiques structurants, principalement orientés d'Est en Ouest, principalement à l'Est et au Sud du territoire.

Très prégnantes, les vallées du Tarn, du Dadou et de l'Agout incarnent ainsi à la fois des réservoirs de biodiversité et des axes majeurs de déplacements des espèces.

Ces vallées permettent des échanges potentiellement très importants entre les différents milieux naturels (*indice de connectivité*). Le maintien de connexions efficaces représente donc un enjeu important sur ces secteurs pourtant parfois contraints par l'urbanisation.

Ce réseau principal est complété dans les parties Sud et Est du territoire par de nombreux corridors secondaires relativement bien constitués, portés par le chevelu hydrographique du territoire, dont le maintien et le renforcement sont aujourd'hui en jeu. En effet, ces corridors secondaires jouent un rôle de liaison entre les corridors plus structurants et portent tout autant que ces derniers la qualité du maillage écologique du territoire.

Identification d'un maillage écologique structurant et de liaison



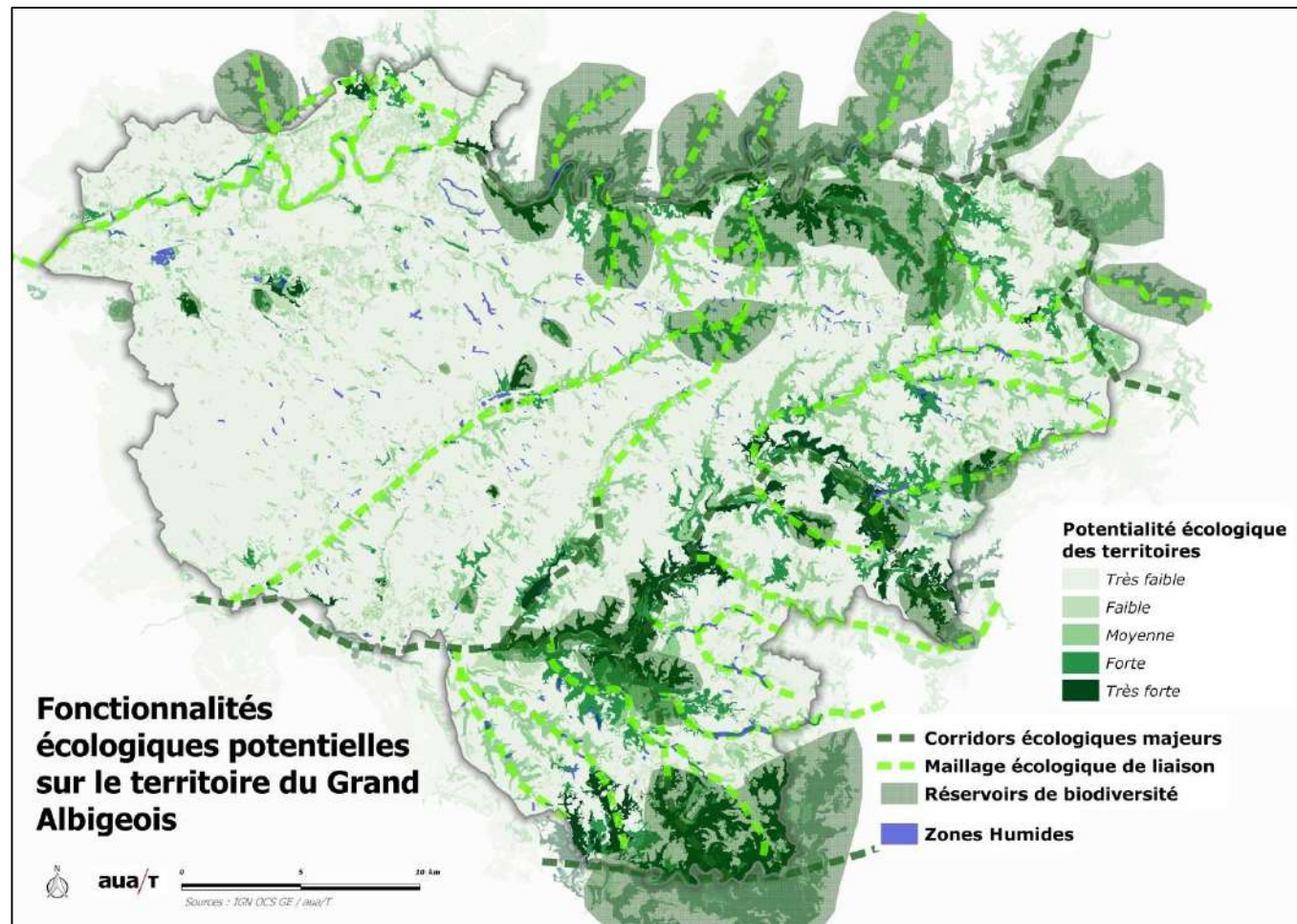
La vallée de l'Assou, un relais de communication écologique essentiel avec l'Ouest du territoire

On observe une possibilité de flux potentiellement majeur, orientée suivant un axe Nord-Est/Sud-Ouest, qui profite de la vallée de l'Assou et sa ripisylve abondante (*indice de connectivité principalement*).

A l'inverse, la partie Ouest du territoire accueille un maillage vert beaucoup plus discret, là où la matrice agricole prédomine. L'agglomération albigeoise rogne les espaces naturels associés à la vallée du Tarn dans sa partie occidentale, et cantonne le cours d'eau et ses abords immédiats, limitant les connexions avec les espaces agricoles et/ou boisés qui s'ouvrent vers l'ensemble du territoire.

Situé dans la plaine à l'Ouest du territoire, ce flux potentiel constitué par la vallée de l'Assou est un axe important, véritable point d'appui pour des continuités secondaires. En effet, le continuum écologique entre la vallée du Tarn (à l'extrême Nord) et celle de l'Agout est très peu évident. L'enjeu principal sur ses terres agricoles sera de protéger les quelques réservoirs potentiels de biodiversité identifiés et reconstituer des corridors facilitant les liaisons entre les espaces Nord et Sud sur cette portion de territoire.

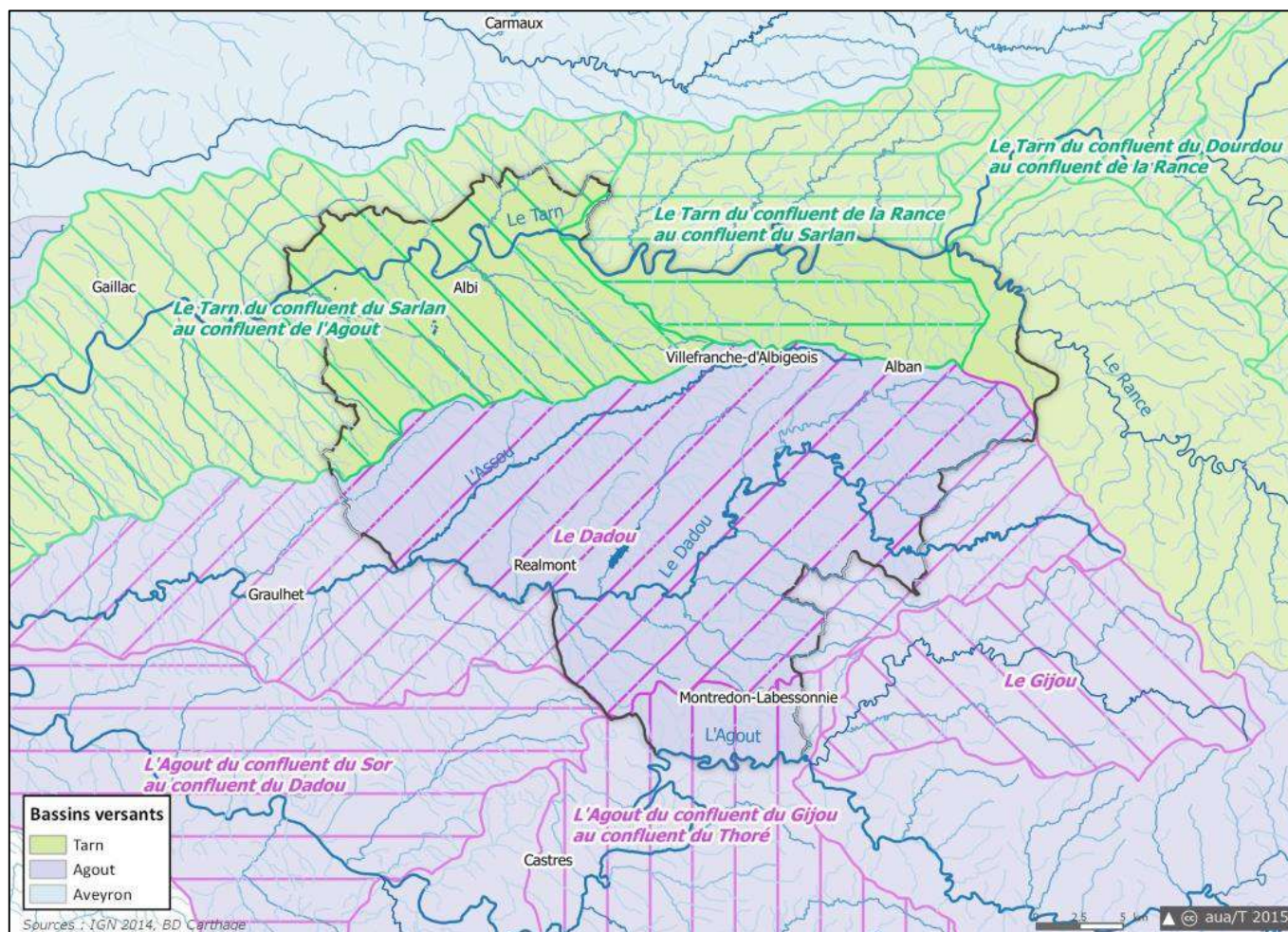
La Trame Verte et Bleue au regard des potentialités écologiques du territoire



1.2.3. Economie, protection et valorisation des ressources

L'eau, une ressource à préserver

Les bassins versants



Le territoire du SCoT appartient au grand bassin hydrographique « Adour-Garonne ». Il se situe à la confluence de 5 sous-bassins versants (secteurs hydrographiques) : trois sont liés au Tarn, un au Dadou et un à l'Agout.

Ces trois cours d'eau forment la base d'un vaste chevelu de ruisseaux et de rus constituant un réseau de près de 657 kilomètres de cours d'eau permanents et de 469 kilomètres de cours d'eau temporaires²⁸. Le relief du territoire étant prononcé et marqué par l'activité agricole, de nombreux lacs et retenues collinaires sont également recensés.

A l'échelle du SCoT les réserves souterraines profondes sont surtout présentes à l'ouest.

Deux masses d'eau libres souterraines se distinguent :

- ✓ à l'est, la masse d'eau « Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout » d'une superficie totale de 666 km². Les nappes superficielles à l'est ont quant à elles une faible capacité de stockage. Elles sont toutefois omniprésentes et contribuent à réguler les cours d'eau et nappes circulantes des plaines alluviales ;
- ✓ à l'ouest, la masse d'eau « Socle Bassin versant du Tarn » d'une superficie totale de 4 177 km².

²⁸ Source : BD Carthage.

Les documents cadres de la gestion des eaux

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Approuvé en décembre 2015 Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, document cadre dans la gestion des eaux à l'échelle du bassin Adour-Garonne, couvre l'ensemble du territoire de SCoT. Celui-ci fixe quatre grandes orientations qui visent à atteindre une bonne qualité globale des masses d'eau :

- ✓ orientation A - « Gérer les conditions de gouvernance favorables » ;
- ✓ orientation B - « Réduire les pollutions » ;
- ✓ orientation C - « Améliorer la gestion quantitative » ;
- ✓ orientation D - « Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières...) ».

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de l'Agout

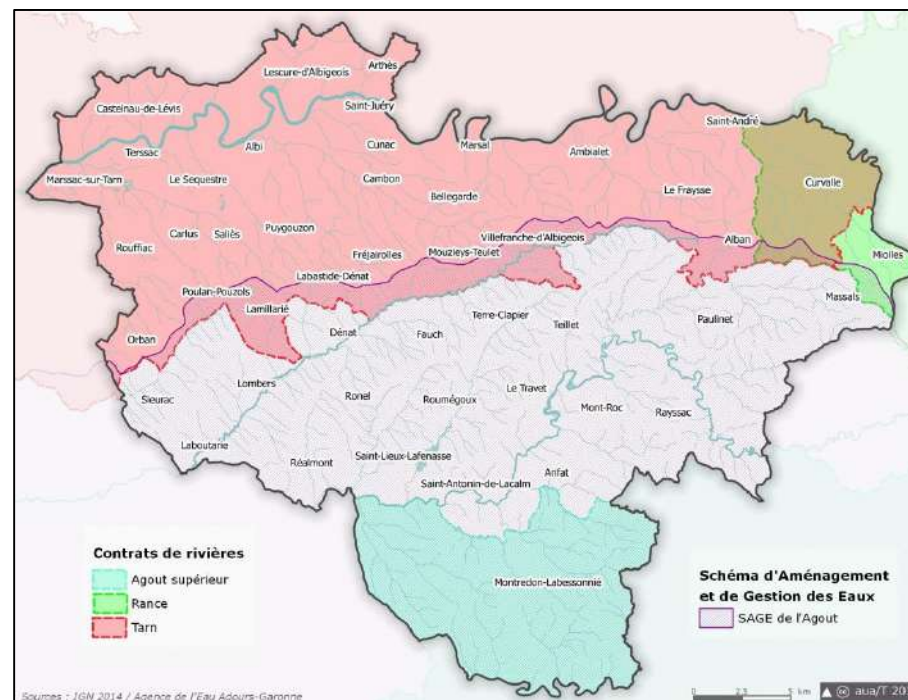
Opposable depuis le 15 avril 2014 le SAGE de l'Agout correspond aux bassins versants de l'Agout et du Dadou et couvre les 2/3 sud du territoire de SCoT. Son objectif est de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau sans porter d'atteinte irréversible à la ressource.

NB : Le SAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE.

Les enjeux retenus pour le SAGE Agout, en liaison avec les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne, sont les suivants :

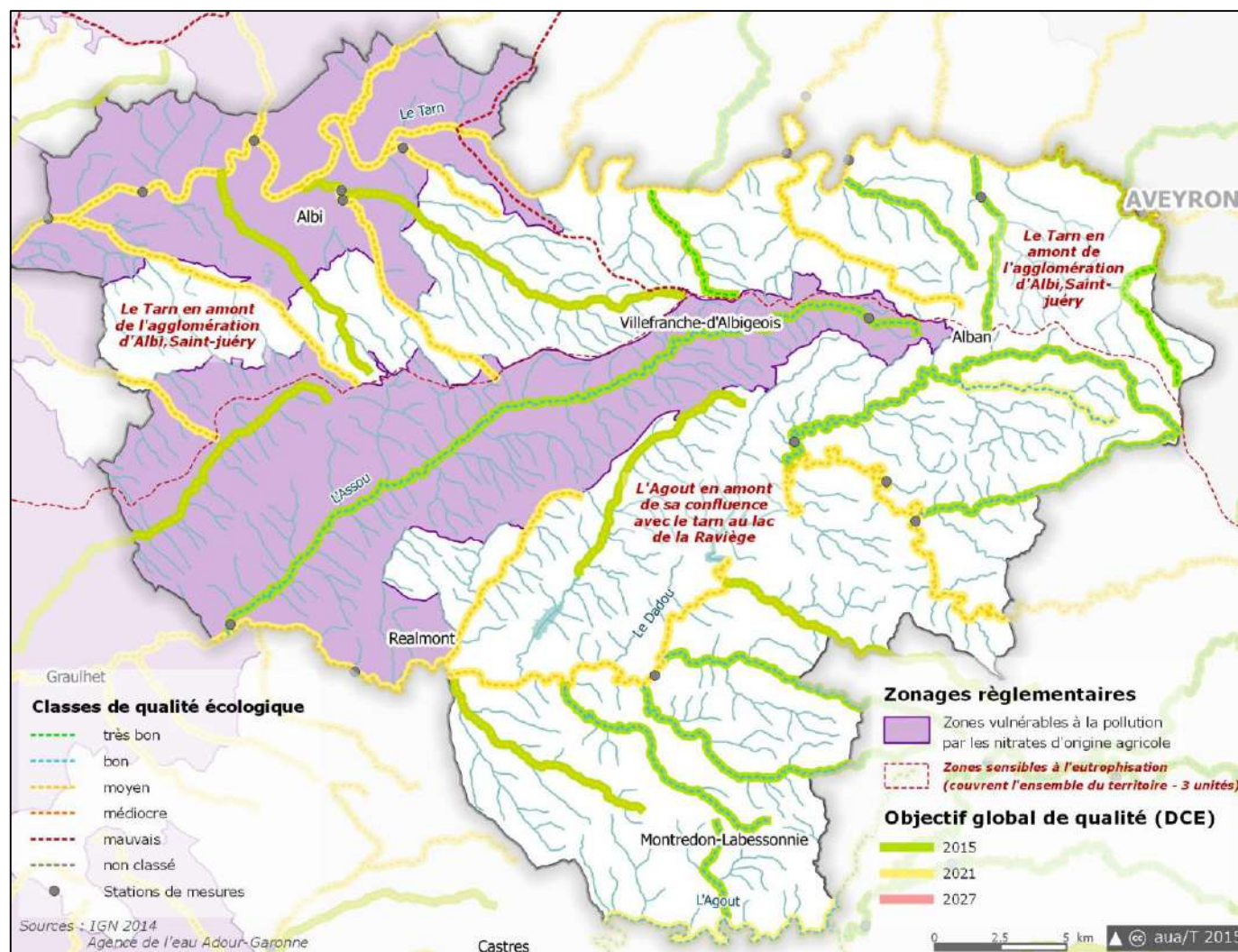
- ✓ **Enjeu A :** « Maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage » ;
- ✓ **Enjeu B :** « Inondations » ;
- ✓ **Enjeu C :** « Qualité physico-chimique des eaux » ;
- ✓ **Enjeu D :** « Hydromorphologie et fonctionnalités écologiques des cours d'eau » ;
- ✓ **Enjeu E :** « Fonctionnalités des zones humides » ;
- ✓ **Enjeu F :** « Mise en œuvre du SAGE, accompagnement des collectivités et communication publique ».

Contrats de rivière et SAGE



Les « contrats de rivière »

Afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux, mais également pour lutter contre l'érosion et les risques d'inondation plusieurs contrats de rivières ont été engagés. Ceux-ci concernent plusieurs des cours d'eau tarnais et doivent amener à la mise en place de programmes d'actions destinés à coordonner les actions à l'échelle des bassins versants. D'un point de vue d'ensemble, les actions engagées dans ces contrats de rivière ont pour objectif de contribuer à la diversité et à la richesse de la végétation naturelle qui accompagne les cours d'eau, en assurant non seulement le maintien et le renforcement des berges, en freinant les courants lors des épisodes de crues, mais aussi en filtrant les pollutions diffuses. Trois contrats de rivières ont aujourd'hui été achevés sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois : « Agout supérieur », « Rance » et « Tarn ».

Une qualité des eaux superficielles et souterraines inégale**Les objectifs territoriaux en matière de qualité de la ressource en eau**

Les principaux cours d'eau présents sur le territoire du SCoT présentent des états différents au regard de la qualité écologique des cours d'eau. Ainsi l'Agout et l'Assou affichent-ils un bon état général malgré la présence de certains épisodes de pollutions et de phénomènes de pressions liés au prélèvement de la ressource.

Le Dadou avait bénéficié quant à lui d'un report d'atteinte du « Bon état » général²⁹ du fait d'un état écologique « moyen » due aux pressions ponctuelles (épuration industrielle), diffuses (pesticides agricoles) mais également en raison des prélèvements, liés notamment à l'irrigation.

²⁹ Le SDAGE 2010-2015 admettait des situations de dérogation aux objectifs de la DCE, tel qu'un report d'échéance ou bien un objectif moins strict dans l'atteinte du « Bon état » général des masses d'eau. En 2013, un état des lieux a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, définissant les états écologiques et chimiques de référence, et donc « un point zéro », pour ajuster la mise en place des programmes de surveillance.

A l'image du Dadou, le Tarn affiche également un état écologique « moyen » pour cause de pollutions diffuses et de pressions quantitatives exercées sur la ressource. Ces pressions sont en partie le fait de l'activité agricole très présente sur le secteur. Elles sont aussi dues à l'agglomération d'Albi qui s'est installée dans la plaine. S'ajoutent à cela des pressions hydromorphologiques et de régulation des écoulements sur la partie amont du Tarn, hors périmètre de SCoT, qui contribuent au mauvais état chimique sur cette partie du cours d'eau. Ces pressions hydromorphologiques se font également ressentir sur les deux principaux lacs du secteur (lac de Rassisse et lac de la Bancalié).

Enfin, les eaux souterraines affichent un état chimique « mauvais » à cause des pollutions diffuses de la nappe dues principalement à l'infiltration dans les sols des nitrates d'origine agricole.

Les réponses envisagées par le SDAGE 2016-2021

Face aux pollutions compromettant le bon état des milieux aquatiques et les différents usages de la ressource, le SDAGE 2016-2021, dans son orientation B demande :

- ✓ d'agir sur les rejets de polluants ;
- ✓ de réduire les pollutions d'origine agricole et assimilés ;
- ✓ de préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau ;
- ✓ sur le littoral, de préserver et de reconquérir la qualité des eaux et des milieux.

Les zones sensibles à l'eutrophisation

Les eaux de la rivière Tarn sont d'assez bonne qualité en amont du Saut de Sabo (commune d'Arthès). En aval, la présence des agglomérations de Saint-Juéry et d'Albi se traduit en revanche par une diminution de la classe de qualité de l'eau en raison, principalement, des pollutions industrielles et des rejets domestiques engendrés par l'agglomération. Ces rejets, auxquels s'ajoutent les rejets diffus de l'agriculture intensive, mais également la succession des seuils et des barrages, rendent cette portion aval de la rivière particulièrement sensible à l'eutrophisation. L'ensemble du territoire est d'ailleurs classé en zone sensible à l'eutrophisation, classement imposant une réduction des rejets de phosphore et d'azote.

NB : un arrêté en date du 29 décembre 2009 a permis d'engager la révision de ces zones sensibles à l'eutrophisation sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne (démarche en cours).

Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

La pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates constitue une menace à court terme pour la qualité des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable.

Cette pression se fait plus particulièrement ressentir sur la partie ouest du territoire, notamment dans les eaux de l'Assou, mais surtout dans la masse d'eau souterraine du Tarn à l'aval d'Albi. Des zones dites « vulnérables »³⁰ à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ont ainsi été désignées.

³⁰ Dans ces zones, les eaux douces superficielles et souterraines ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l.

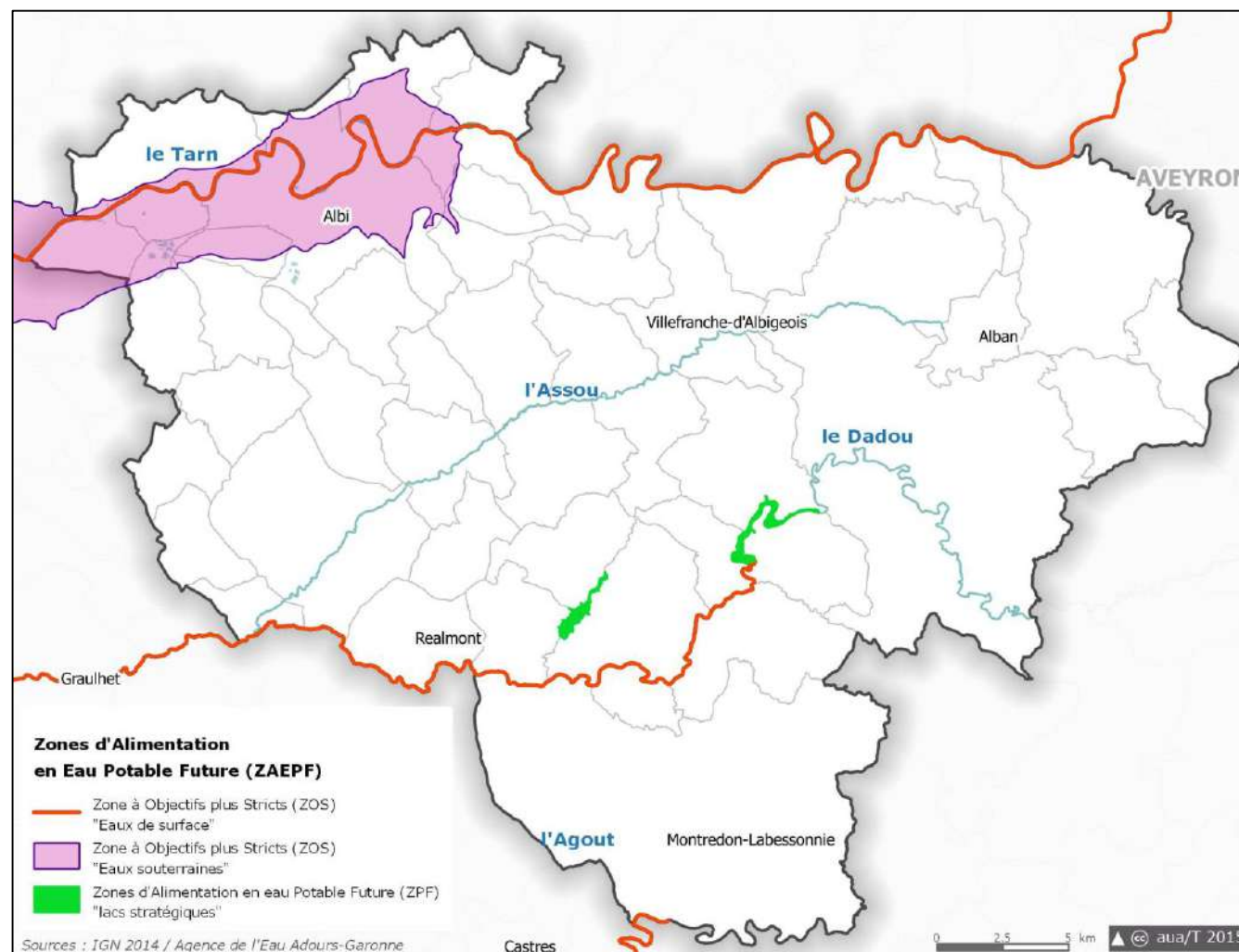
Les Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS)

Le niveau national et européen identifie des Zones d'Alimentation en Eau Potable Future (ZAEPF). Parmi celles-ci des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS) viennent préciser certains objectifs comme celui de réduire les coûts de traitement de l'eau potable au sein d'espaces stratégiques pour l'alimentation à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Sur le territoire du SCoT, ce classement vise :

- ✓ le Tarn en tant que cours d'eau, mais également en tant que réserve souterraine ;
- ✓ le Dadou ;
- ✓ la retenue de Rassisse ;
- ✓ le lac de la Bancalié (retenue située sur le Lézert).

Les zones à objectifs plus stricts



L'assainissement, une gestion inégale

La gestion de l'assainissement est inégale sur le territoire du SCoT dans la mesure où elle oppose un secteur urbain relativement bien équipé à des secteurs ruraux présentant des situations contrastées.

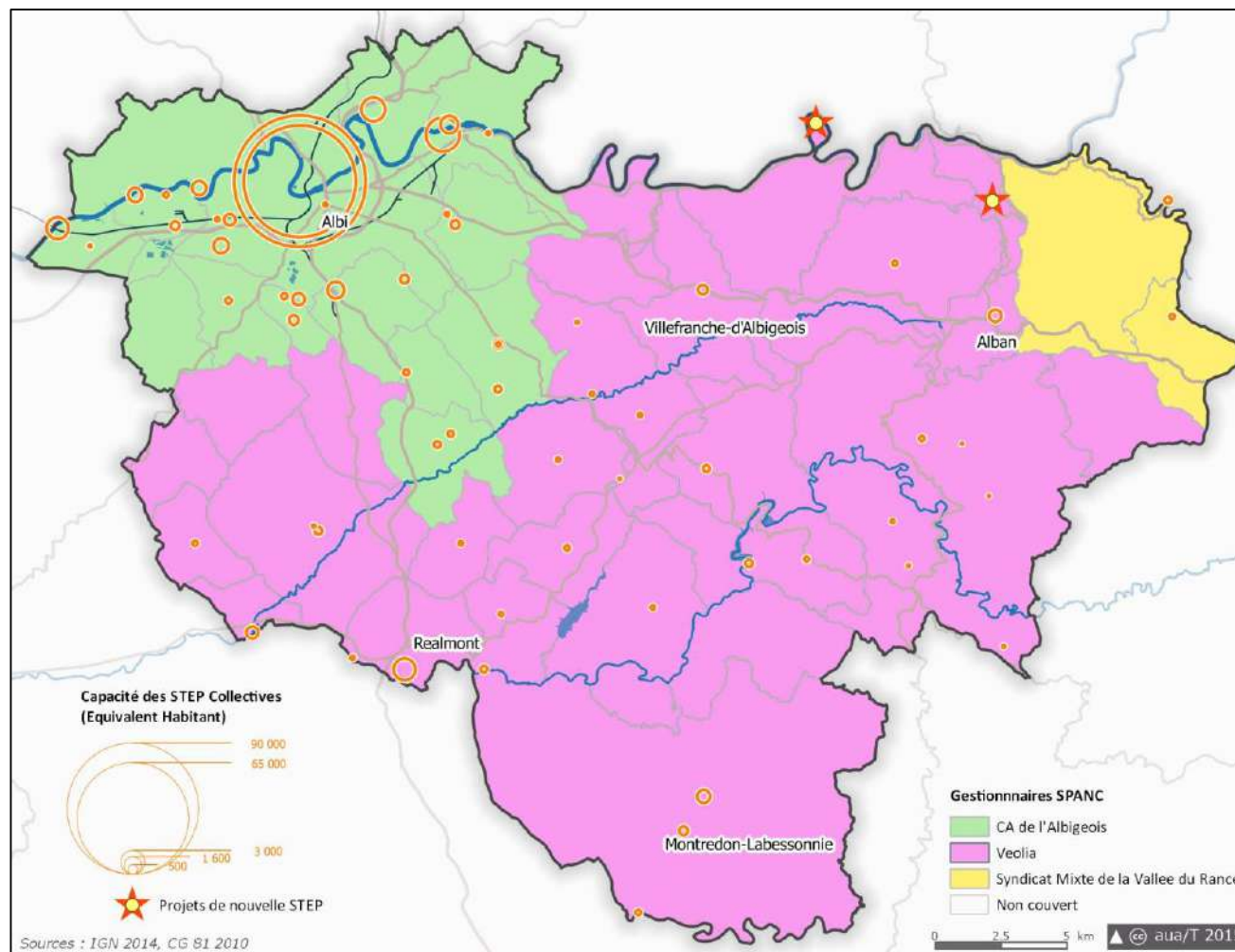
Les communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sont toutes dotées de schémas d'assainissement. Le traitement des eaux usées y est majoritairement collectif et l'assainissement autonome est contrôlé par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Une nouvelle station d'épuration a été mise en eau fin juin 2010 à Albi. D'une capacité de 91 000 équivalent / habitants elle traite les effluents de huit communes : Albi, Saint-Juéry, Arthès, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Cunac, Cambon, et Le Séquestre.

La plupart des autres stations d'épuration de l'agglomération ont de bons résultats de traitement. Leur dimensionnement correspond aux besoins des communes, prenant en compte les évolutions démographiques. La station d'épuration de Marssac-sur-Tarn va par exemple être redimensionnée, en lien avec le projet de zone d'activité de Rieumas.

Les modes d'assainissement sur les secteurs ruraux présentent un visage plus hétérogène. Certaines communes sont ainsi dépourvues de schéma communal d'assainissement, et certaines problématiques locales mériteront une attention particulière, à l'image de la commune d'Alban où un projet de STEP est actuellement à l'étude.

Les modes d'assainissement sur le territoire



L'approvisionnement en eau, une insuffisance de la ressource ?

A l'exception du quart nord-ouest du territoire, une grande partie des communes du SCoT adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou. Celui-ci assure une partie de l'approvisionnement en eau potable grâce aux retenues d'eau de surface de :

- ✓ La retenue de la Bancalié (retenue d'origine naturelle) qui traverse les communes de Roumegoux, Saint-Antonin-de-Lacalm et Saint-Lieux-Lafenas ;
- ✓ La retenue de Rassisse (retenue d'origine naturelle) qui traverse les communes de Mont-Roc, Teillet et Le Travet.

NB : L'eau brute est traitée par l'usine de Rassisse et de la Bancalié.

Les communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sont quant à elles approvisionnées grâce à des captages pompant l'eau du Tarn et des forages captant l'eau des nappes.

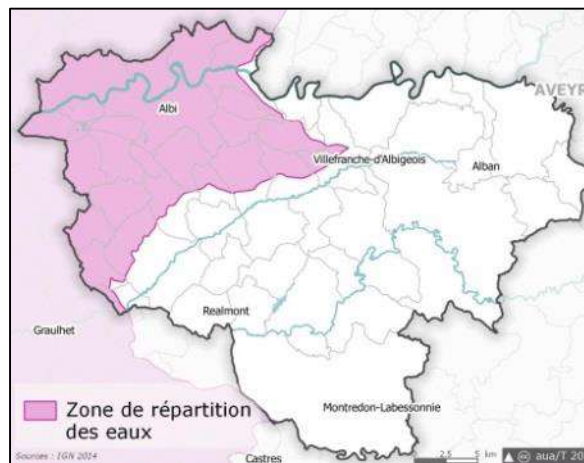
Pour les autres usages (irrigation notamment), le relief marqué du territoire a permis la création de nombreux lacs et retenues collinaires. Ainsi, bien que les trois-quarts des communes aient recours à l'irrigation pour 5 à 15 % de leur surface agricole, de nombreuses exploitations se sont dotées de retenues pour répondre à leurs besoins. Ces retenues permettent, malgré la place importante tenue par l'agriculture, de limiter les pompages dans les rivières. Malgré cela, certaines d'entre-elles à l'image du Dadou et du Tarn (particulièrement sur sa partie aval, là où les prélèvements sont les plus importants et que le relief ne permet plus le recours aux retenues collinaires) affichent des déficits importants.

NB : Un Plan de Gestion d'Étiage (PGE³¹) a été approuvé en novembre 2009. Celui-ci vise à encadrer l'utilisation des ressources en eau via un document de gestion des étiages pluriannuel. Le SDAGE Adour Garonne intègre également des objectifs de débit d'objectifs d'étiage

³¹ Les plans de gestion d'étiage ont été introduits par le SDAGE Adour-Garonne. Ils ont pour objectif de préciser les modalités de maintien ou de rattrapage des DOE (débit d'objectif d'étiage). Leur contenu, fixé par le SDAGE, vise d'une part à décrire de façon opérationnelle, l'équilibre milieux / usages, d'autre part à expliciter les règles de gestion et les engagements des partenaires concernés.

(DOE)³² et des objectifs de débits de crise aux points nodaux (DCR)³³.

Une grande partie ouest du territoire, classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)



Une Zone de Répartition des Eaux³⁴ caractérise une insuffisance chronique des ressources en eau au regard des besoins identifiés. Elle constitue donc un signal fort quant à un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.

La zone de répartition des eaux couvre plus du quart nord-ouest du territoire du SCoT.

NB : Dans cette zone, les prélèvements d'eau supérieurs à 8 m³/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

³² Le DOE est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L.211-1 du Code de l'environnement.

³³ Le DCR est le débit de référence en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

³⁴ L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Exploitation du sous-sol : carrières et gravières

Liés aux besoins de la construction, les besoins en matériaux ne cessent de s'accroître tandis que les difficultés d'exploiter s'intensifient. Face à cette difficulté l'utilisation rationnelle des ressources, le développement des matériaux de substitution et l'organisation du transport et le stockage des matières premières à moindre coût (économique, social et environnemental) s'affirment comme des enjeux importants pour le territoire, enjeux tout aussi importants que la gestion et le réaménagement et la dépollution des sites en fin d'exploitation.

Compte tenu de ses caractéristiques géologiques et des besoins enregistrés le territoire du Tarn connaît une importante activité d'extraction de matériaux : granite, sables et graviers alluvionnaires, calcaire, ardoise... Celle-ci se fait particulièrement ressentir sur le secteur du Sidobre, ainsi que le long des vallées du Tarn et du Dadou.

Sur les 161 carrières autorisées dans le département, treize sites d'excavation à ciel ouvert appartiennent au territoire du SCoT³⁵. Cette activité se concentre, pour l'essentiel, dans les vallées du Tarn pour l'extraction de matériaux alluvionnaires (Carlus, Marsal, Saint-André, Ambialet et Curvalle), de l'Assou pour l'exploitation des roches calcaires (Laboutarié, Ronel et Fauch), le long du Dadou (Montredon-Labessonnié) et sur la commune d'Alban pour l'extraction de roches éruptives.

NB : Conformément à la loi du 4 janvier 1993, un Schéma Départemental des Carrières a été élaboré sur le territoire de du Tarn³⁶ (SDC 81). Celui-ci définit les conditions générales d'implantation des carrières et fixe des orientations et objectifs avec lesquels les autorisations de carrières devront être compatibles. L'extraction de matériaux est en outre encadrée par une carte de zonage avec des zones d'interdiction et des zones « à contraintes avérées ».

Sur le territoire du SCoT, la qualité du patrimoine naturel et paysager, mais également la fragilité de la ressource en eau ont conduit le classement des vallées du Tarn, du Dadou, la rive droite de l'Assou à Laboutarié, le lac de la Bancalié, et la partie est de Montredon-Labessonnié en zones d'interdiction stricte. Les zones dites « à contraintes avérées » sont recensées sur le plateau du Villefrancois, la vallée du Dadou et la plaine agricole du Tarn sur les communes de Carlus, Rouffiac et Poulan-Pouzol.

³⁵ Etat des autorisations en juin 2001 issues du SDC81

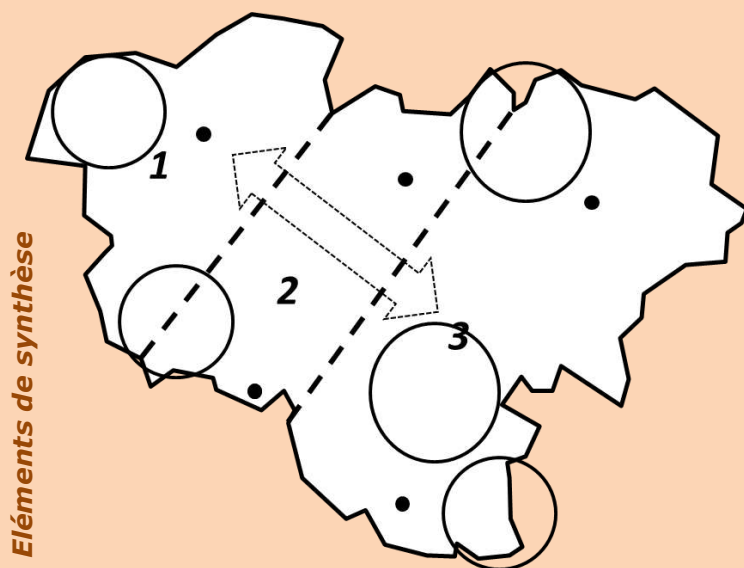
³⁶ Schéma Départemental des Carrières du Tarn, SDC81, approuvé le 29/11/15

Des espaces distincts mais étroitement dépendants

S'inscrivant dans la plaine du Tarn, et situé à l'interface des contreforts du Massif Central et des Pyrénées, le territoire du Grand Albigeois joue un rôle particulièrement important dans le maintien des continuités physiques et fonctionnelles à l'échelle régionale.

Bénéficiant d'une richesse, mais surtout d'une grande diversité écologique et biologique, le territoire se caractérise par une multiplicité de paysages et de modes d'occupation du sol qui impose de ne pas cloisonner les espaces. Le secteur de plaine, où se regroupe l'essentiel des populations et des activités est ainsi étroitement dépendant, dans son fonctionnement naturel, des secteurs de collines et de montagne situés en amont. L'identification d'une Trame Verte et Bleue cohérente passera dès lors par la mise en lumière de liens entre des entités distinctes où il s'agira de ne pas sous-estimer l'importance et le rôle de secteurs qui pourraient, à première vue, présenter un intérêt écologique moindre.

La complémentarité des espaces est un enjeu transversal qui ne se limite pas à la seule Trame Verte et Bleue ou à la prise en compte de périmètres d'inventaire ou de protection. La gestion des ressources, notamment l'eau, montre ainsi l'interdépendance des différentes entités territoriales identifiées, mais également l'importance des liens que devra tisser le SCoT avec les territoires environnants. La gestion de l'alimentation en eau potable ou la prise en compte des risques naturels sont ainsi là pour rappeler qu'un territoire n'est pas isolé, ni même autonome. Chaque territoire dépend et influe directement sur un ensemble bien plus vaste. La visée a-territorial du Développement Durable prend ici tout son sens.



1 : Secteur de plaine

- Des espaces ouverts favorables aux déplacements des espèces et à la biodiversité
- Le Tarn, un corridor écologique majeur
- Des problématiques particulières liées à l'approvisionnement en eau potable.

2 : Espaces de transition

- Secteurs soumis à d'importantes pressions
- De nombreux obstacles aux écoulements
- Espace de frange entre la plaine et la montagne propice au déplacement des espèces.

3 : Secteurs de Montagne

- Forêts omniprésentes et réseau hydrographique développé (zones humides en fonds de vallées)
- Importante activité d'élevage
- PNR et Natura 2000 au sud du territoire.

1.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENERGIE ET RISQUES

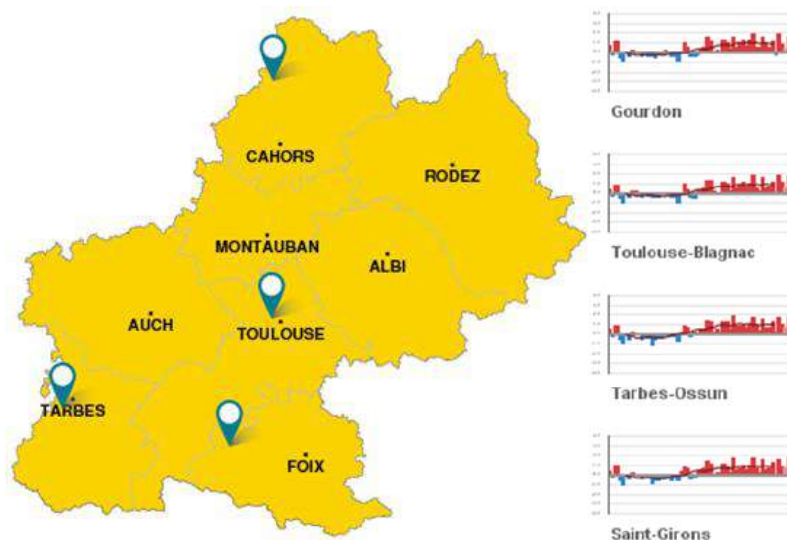
1.3.1. La lutte contre le changement climatique : atténuation et adaptation

Un constat partagé du changement climatique³⁷

A l'instar des observations faites à l'échelle nationale, le changement climatique en Midi-Pyrénées se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. On note ainsi une augmentation de 0.3°C par décennie en moyenne sur la période 1959-2009. Le réchauffement est plus marqué au printemps et en été, avec des hausses de 0.3°C à 0.4°C par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0.4°C pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse, mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0.2°C par décennie.

Les années les plus froides depuis 1959 (1963, 1972, 1980 et 1973) sont antérieures à 1980. Les plus chaudes (2014, 2011, 1997, 2003 et 2006) ont été observées durant les vingt dernières années.

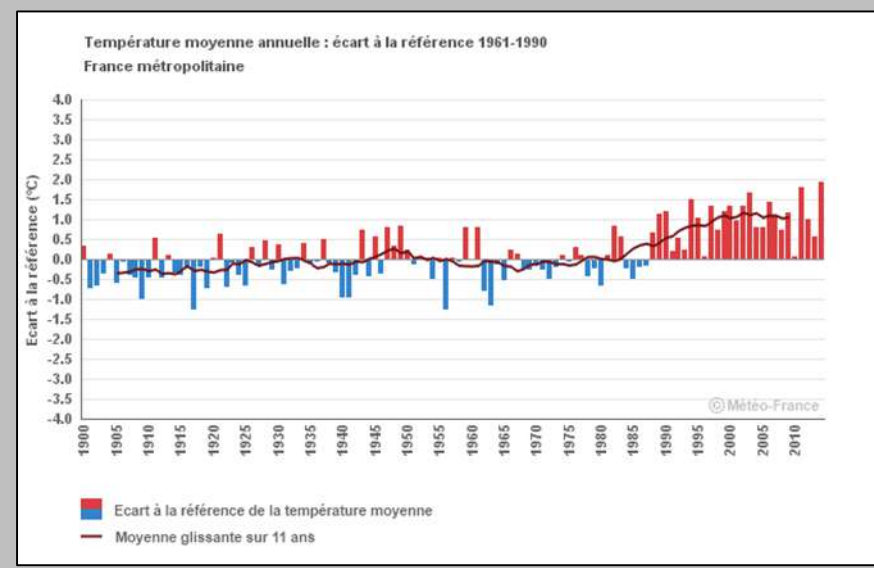
Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990



Les évolutions du climat en France métropolitaine

Depuis 1900 :

- ✓ Hausse des températures moyennes en France de 1,4°C depuis 1900
- ✓ Accentuation sensible du réchauffement au cours des 3 dernières décennies (+0,3°C par décennie).
- ✓ Depuis le milieu du XXe siècle :
- ✓ Évolution des précipitations différente selon les régions et les saisons
- ✓ Augmentation de la fréquence des vagues de chaleur ; les trois années les plus chaudes (2014, 2011 et 2003) ont été observées au XXIe siècle
- ✓ Pas de tendance marquée pour la fréquence des tempêtes et des pluies extrêmes
- ✓ Diminution de la durée de l'enneigement en moyenne montagne
- ✓ Assèchement du sol et accentuation de l'intensité des sécheresses



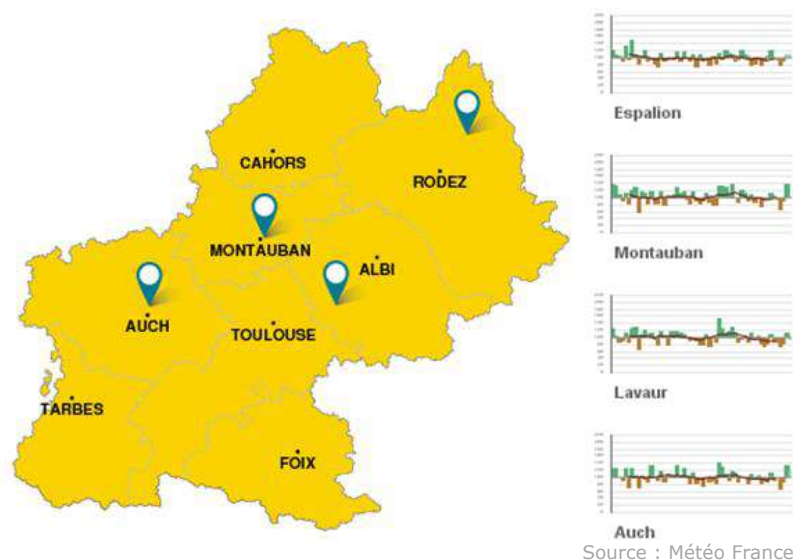
³⁷ ClimatHD – Météo France

Diagnostic - Un territoire varié

Le corollaire de ces observations est une augmentation du nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C), comprise entre 3 et 6 jours par décennie, et une diminution du nombre de jours de gel. L'année 2003 apparaît à la première place des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

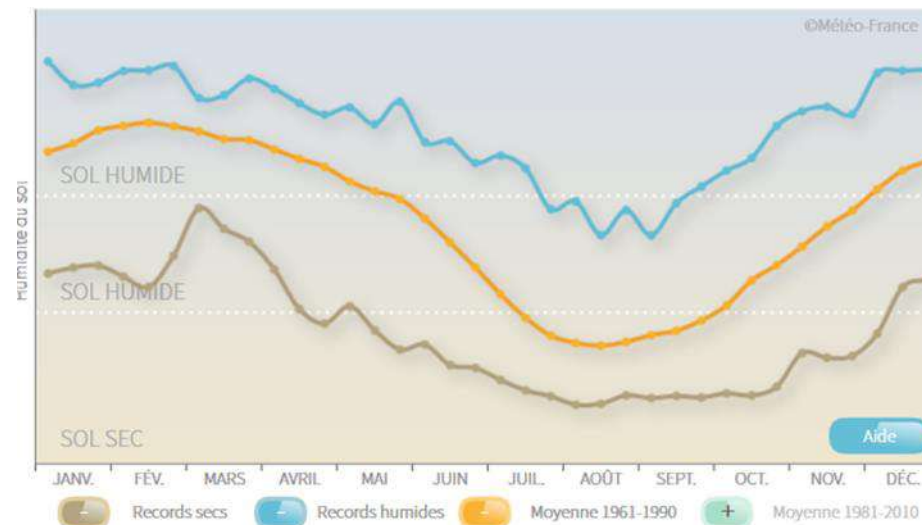
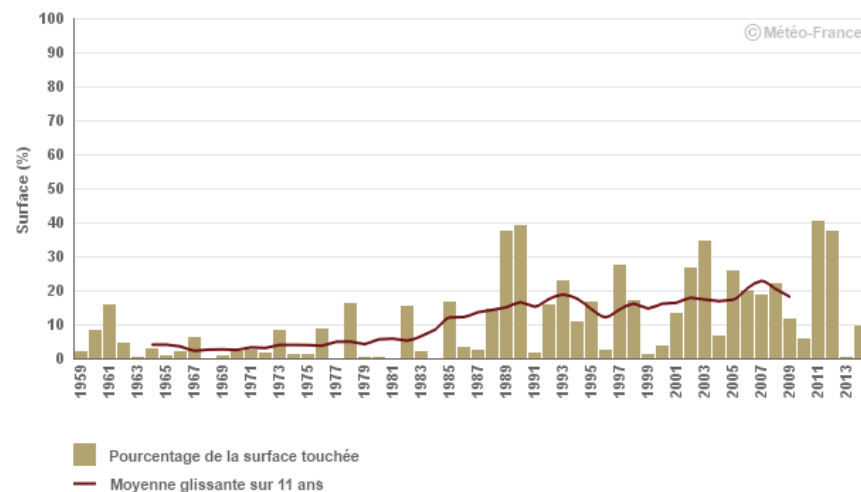
L'évolution des précipitations est peu sensible, en raison d'une variabilité importante d'une année sur l'autre. Les tendances annuelles sur la pluviométrie sont ainsi peu marquées sur la période 1959-2009.

Cumul annuel de précipitations : rapport à la référence 1961-1990



La stagnation des précipitations et l'augmentation de la température favorisent l'augmentation de la sécheresse et du déficit en eau dans le sol, essentiellement par effet d'évaporation. Par ailleurs, la durée d'enneigement diminue en moyenne montagne.

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 montre, sur la région Midi Pyrénées, un assèchement proche de 7 % sur l'année, à l'exception de l'automne. Cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps, pour la végétation et les cultures non irriguées. Pour les cultures irriguées, elle se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

Cycle annuel d'humidité du sol
Moyenne et recordsPourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse
Midi-Pyrénées

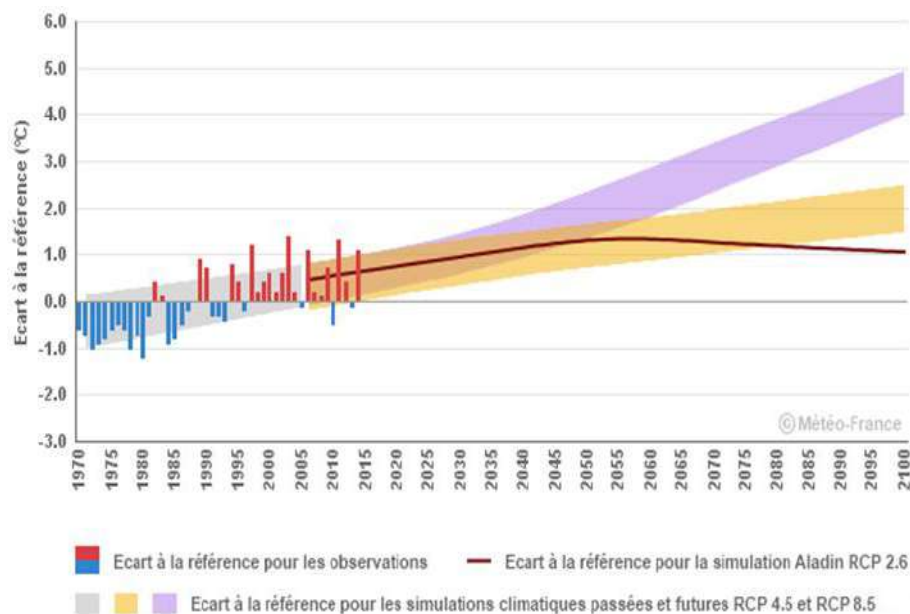
L'analyse de l'extension moyenne des sécheresses des sols en Midi Pyrénées depuis 1959 rappelle l'importance des événements récents de 2012, 2011 et 2003, sans oublier des événements plus anciens comme 1989 et 1990. L'évolution de la moyenne décennale montre une hausse des sécheresses depuis les années 1980.

Quel(s) climat(s) demain ?

A l'échelle de la région Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère cependant de façon significative selon le scénario considéré. Seul le scénario RCP2.6 permet de stabiliser le réchauffement, alors que, selon le scénario RCP8.5, l'absence de politique climatique pourrait entraîner un réchauffement de 4°C à l'horizon 2071-2100, par rapport à la période 1976-2005.

Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005

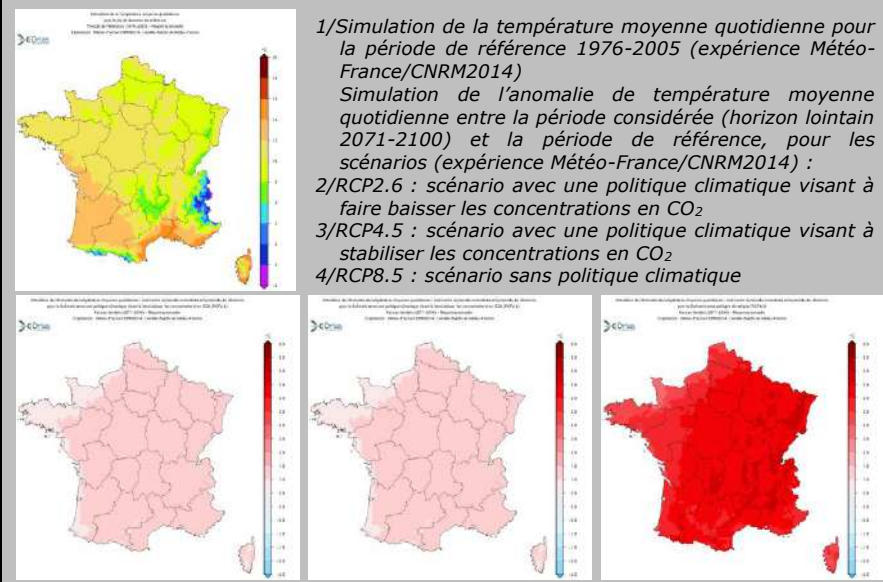
Observations et simulations climatiques pour les 3 scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



Source : Météo France

Des estimations à l'échelle nationale

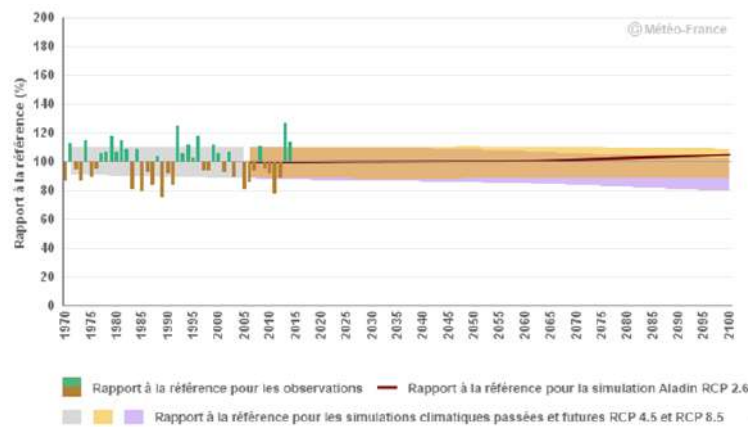
- ✓ Poursuite du réchauffement au cours du XXI^e siècle en France métropolitaine, quel que soit le scénario
- ✓ Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- ✓ Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^e siècle, mais des contrastes saisonniers et régionaux
- ✓ Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- ✓ Des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses
- ✓ Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison



Les différentes projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle, avec cependant des contrastes saisonniers.

Cumul annuel de précipitations en Midi-Pyrénées : rapport à la référence 1976-2005

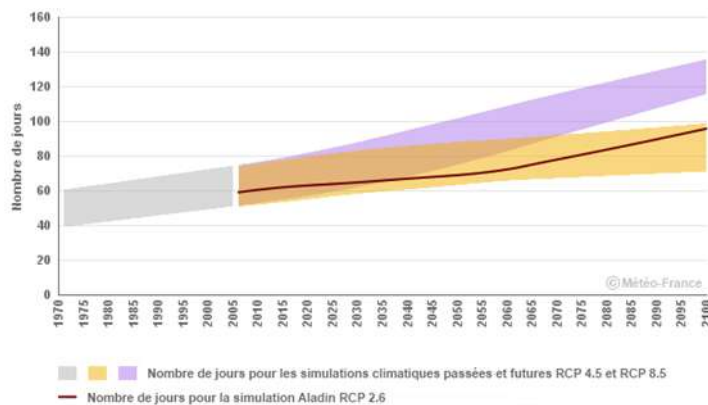
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



Le nombre de journées chaudes augmentent, en lien avec la poursuite du réchauffement. Jusqu'en 2050, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre. Mais, à l'horizon 2071-2100, une différence se joue entre le scénario RCP4.5 où cette augmentation serait de l'ordre de 24 jours par rapport à la période 1976-2005 et le scénario RCP8.5 où elle atteindrait 57 jours.

Nombre de journées chaudes en Midi-Pyrénées

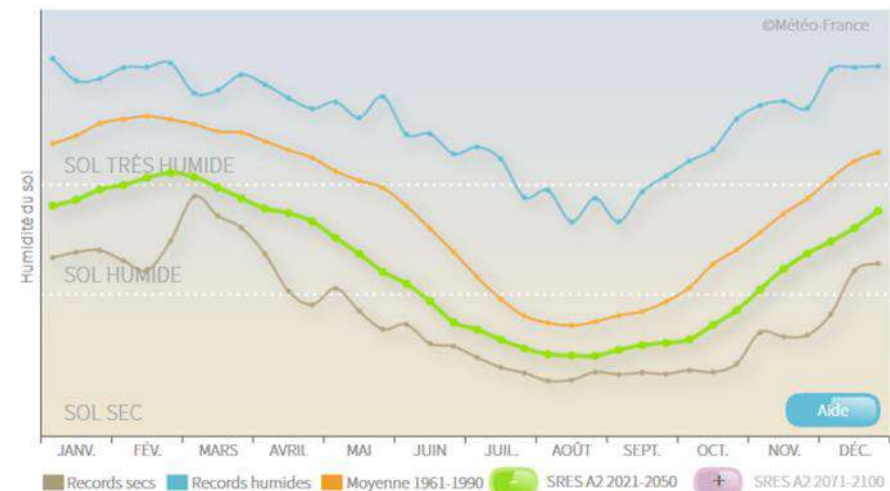
Situations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolutions RCP 2,6 4,5 et 8,5



L'assèchement des sols est de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle, en toute saison. Cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions. L'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait ainsi correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Cycle annuel d'humidité du sol

Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRESA2)



Quels enjeux pour demain ?

- ✓ Un changement climatique d'ores et déjà en marche et mesurable,
- ✓ Une sensibilité des territoires aux événements extrêmes, notamment dans un contexte de climat urbain : vagues de chaleur plus nombreuses, voire plus intenses ; vagues de froid en régression, mais encore présentes,
- ✓ Des évolutions climatiques qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier au moins jusqu'en 2050, quel que soit le scénario retenu : l'**adaptation** du territoire est nécessaire afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux impacts induits par ces évolutions,

- ✓ A l'horizon de la fin du siècle, l'intensité du changement climatique dépendra des politiques climatiques décidées et mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui en sont la cause : les efforts d'**atténuation** sont fondamentaux dès aujourd'hui, pour que les politiques d'adaptation restent opérantes demain !

Adaptation

On fait avec, on réduit la vulnérabilité, voire on en tire du « positif » (résilience)

Atténuation

On lutte contre

- ✓ La nécessité de s'appuyer sur des résultats robustes pour l'élaboration des politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique,
- ✓ L'amélioration de la connaissance des phénomènes locaux, afin d'en réduire les incertitudes.

Un double défi climatique

Sensibilité du territoire au changement climatique

= phénomène atmosphérique global, lent, causé par rejets CO₂ et autres GES

Politique énergétique & réduction des émissions de gaz à effet de serre

Microclimat spécifique à la ville : l'îlot de chaleur urbain

= phénomène atmosphérique local, rapide et récurrent, **non** causé par rejets CO₂ et GES

Politiques territoriales & urbaines

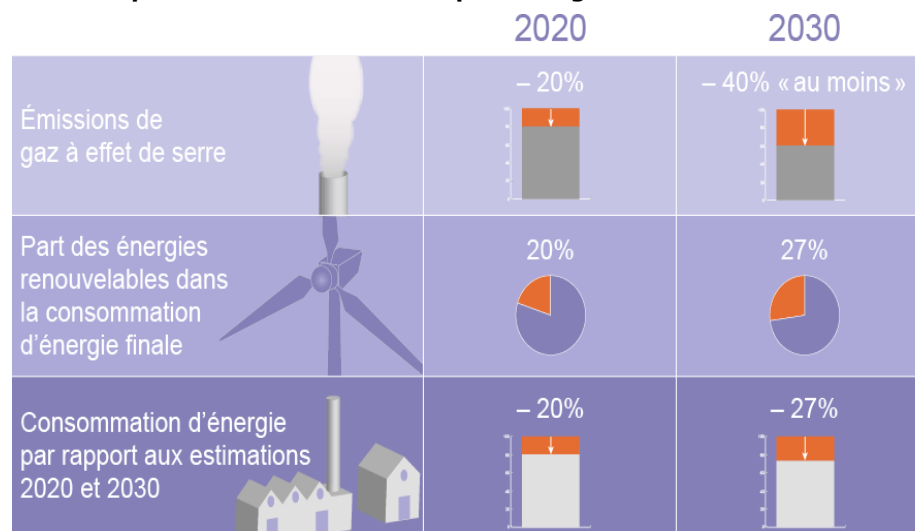
La sensibilité du territoire au changement climatique

Des objectifs internationaux et nationaux... aux initiatives locales

Au niveau national, la politique climatique a été considérablement renforcée ces dernières années, notamment au travers des lois Grenelle (2009 et 2010) et de la loi relative à la Transition Énergétique (2015) pour la croissance verte. Ces lois permettent à la France de contribuer au

respect des engagements internationaux pris dans le cadre du Paquet Énergie-Climat³⁸.

Les européens ans le cadre du Paquet Énergie Climat à l'horizon 2030



Source : MEDDE 2014

Les lois précitées fixent au premier rang des priorités la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets en réponse aux engagements internationaux. Elles traduisent cet objectif par un certain nombre de dispositions qui renforce notamment la place de l'énergie et du climat dans l'urbanisme et l'aménagement durable des territoires. Ce processus s'est traduit par plusieurs modifications du Code de l'Urbanisme³⁹. L'énergie accède ainsi au statut de « motif d'urbanisme » au même titre que la mixité sociale, la préservation de la biodiversité ou la prévention des risques. Elles prévoient la mise en place des Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), en remplacement des Plans Régionaux de la Qualité de l'Air, (PRQA). Elles imposent également pour les collectivités de plus de 500 000 habitants la réalisation de bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET).

³⁸ Paquet Énergie-Climat : adopté initialement en 2009, il définit trois objectifs à l'horizon 2020 appelés les « 3x20 ». Un nouveau Paquet Énergie Climat adopté en 2014, fixe aujourd'hui des objectifs plus ambitieux à l'horizon 2030.

³⁹ Refonte de l'article L121-1 du Code de l'Urbanisme par l'article 14 du Grenelle II de l'Environnement.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Publiée le 18 août 2015 au journal officiel, la **loi relative à la transition énergétique** pour la croissance verte renforce la compétence des territoires pour favoriser la décentralisation et fixe des objectifs communs pour réussir la transition énergétique :

- ✓ réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990,
- ✓ porter à 32 % la part des ENR dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et à 40% de la production d'électricité,
- ✓ diviser par deux la consommation finale d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030,
- ✓ réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- ✓ réduire de 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité, à l'horizon 2025.

La loi prévoit également la réalisation de Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET, au plus tard le 31 décembre pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et le 31 décembre 2018 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants existantes au 1er janvier 2015.

De façon complémentaire, les lois Macron (2015) et NOTRe (2015) appuient l'objectif de transition énergétique à intégrer dans les SCoT, via :

- L'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui « intègre » désormais le SRCAE, et que le SCoT devra prendre en compte (NOTRe art. 10),
- La possibilité de majoration de volume constructible pour les programmes de logements dans certains secteurs par le règlement (Macron art. 79),
- La possibilité de réglementation de certaines extensions de constructions dans les zones naturelles et agricoles (Macron art. 80).

Par ailleurs en termes d'adaptation au changement climatique, la France a adopté en 2011 un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique⁴⁰, dont l'objectif est de présenter des mesures concrètes et opérationnelles, notamment en matière de lutte contre les inondations et la préservation de la ressource en eau et des forêts.

⁴⁰ Plan National 2011-2015

Au niveau local, de nombreuses initiatives et dispositifs en faveur de la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air ont été initiées et renforcées par les lois Grenelle : Agenda 21, Bilan d'émission des GES⁴¹, Plans Climats Energie Territoriaux (PCET⁴²), Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA⁴³), Plans de Déplacements Urbains (PDU)...

En parallèle de la loi « transition énergétique », le ministère du développement durable a mobilisé les territoires volontaires pour une mutation vers un nouveau modèle énergétique et économique, via un appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

La réponse des collectivités a été massive : 528 territoires ont exprimé au niveau national leur souhait de s'engager dans cette démarche. Dans le Tarn, ont été retenus :

• 4 territoires à énergie positive pour la croissance verte :

- RENOUVE'LAB (Rénovation Énergétique et NOUvelles Energies Locales en Albigeois et Bastides) / Pays de l'Albigeois et des Bastides
- Tarn & Dadou Positiv'Energie / Tarn & Dadou
- Midi Quercy : un territoire entreprenant pour la croissance verte / Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy
- Conduire une dynamique territoriale pour la croissance verte dans le Département du Tarn / Département du Tarn

• 2 territoires à énergie positive en devenir :

- Actions de transition énergétique en vallée du Thoré / Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré
- Inscrire une dynamique de territoire dans la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre / Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

• 1 contrat local de transition énergétique :

Mise en œuvre d'une stratégie multimodale sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois / Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

⁴¹ Bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre : devenus obligatoires suite aux lois Grenelle pour les collectivités de plus de 250 000 habitants et pour les entreprises privées de plus de 500 salariés avant le 31 décembre 2012.

⁴² PCET : rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants avant le 31 décembre 2012.

⁴³ PPA rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 250 000 habitants

Le SRCAE, document stratégique introduit par la loi Grenelle 2, fixe également d'importants objectifs pour l'horizon 2050 à l'échelle régionale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'adaptation aux changements climatiques.

Objectifs stratégiques du SRCAE Midi-Pyrénées



Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité) :

- ✓ Bâtiments : -15% (entre 2005 et 2020)
- ✓ Transports : -10%
- ✓ Réduire d'ici 2020 au moins de moitié le nombre de nouvelles constructions implantées à l'extérieur des tâches urbaines par rapport au rythme actuel



Réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- ✓ Bâtiments : -25 %
- ✓ Transports : -13 %
- ✓ Réduire le rythme d'artificialisation des sols au moins de moitié au niveau régional par rapport à celui constaté entre 2000 et 2010



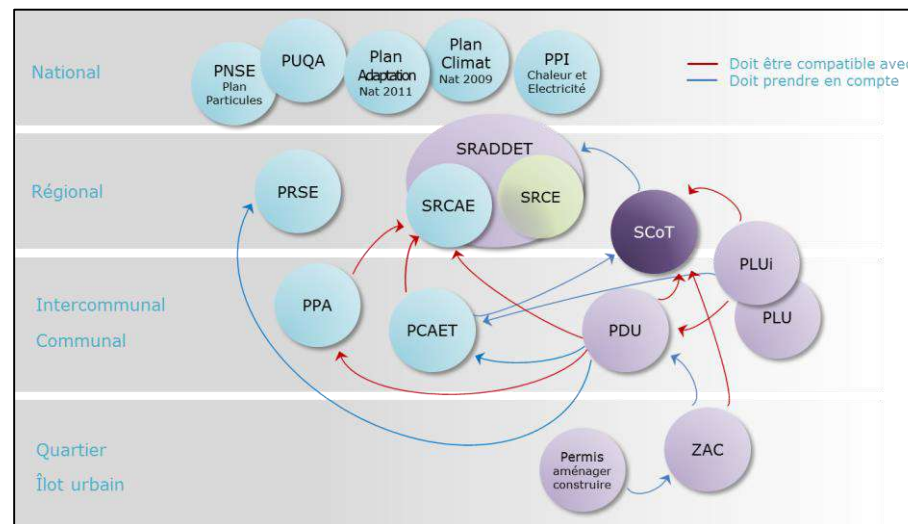
Développer la production d'énergies renouvelables :

- ✓ Augmenter de 50 % la production d'ENR entre 2008 et 2020

Le SRCAE Midi-Pyrénées, approuvé en juin 2012, n'a toutefois pas vocation à comporter des mesures opérationnelles. Il définit en revanche un certain nombre d'objectifs avec lesquels les PCET devront être compatibles. Quatre PCET sont aujourd'hui recensés sur le territoire et peuvent être pris en référence par le SCoT : PCET du PETR⁴⁴ du Département du Tarn, PCET de l'Agglomération d'Albi, PCET du Pays de l'Albigeois et des Bastides et le PCET du PNR du Haut-Languedoc.

⁴⁴ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Articulation des plans et programmes en matière d'énergie et de climat



NB : Suite aux lois Grenelle et Alur, le SCoT est considéré comme le document le mieux adapté pour intégrer les enjeux environnementaux compte tenu de sa mission première de planification du développement urbain. Il encadre dans ce sens les PLU, en intégrant aussi les autres documents de planification (PDU, PLH) et s'adossant aux documents spécifiques tels que SRCAE, PCET, volets énergétiques des Agendas 21...

Une consommation énergétique marquée par l'étalement urbain et l'attractivité économique de l'agglomération

Les données de consommation, d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de production d'énergie renouvelable présentées ci-après sont issues du bilan énergétique territorial réalisé en 2015 par l'Observatoire Régional de l'Energie en Midi-Pyrénées (OREMIP), sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois.

Le secteur résidentiel-tertiaire, premier poste de dépense énergétique

CADRE METHODOLOGIQUE

Consommation d'énergie finale :

La base de données construite par l'OREMIP couvre 90 % de la consommation d'énergie régionale. Les consommations non comptabilisées à ce jour sont l'agriculture (4 % de la consommation régionale totale), le transport aérien et ferroviaire (2,5 % de la consommation régionale totale), une partie de l'industrie (consommations particulières comme la vapeur, combustibles spéciaux...) et la moitié des consommations de produits pétroliers (1,5 % de la consommation régionale totale), les consommations de bois énergie pour le chauffage d'appoint ou d'agrément chez les ménages (30 % de la consommation de bois des ménages de Midi-Pyrénées et 2 % de la consommation régionale totale).

Les bilans énergétiques proposés permettent d'établir un premier état des lieux mais ne sont pas assez robustes pour assurer un suivi fin des consommations énergétiques territoriales.

La méthode d'élaboration des bilans de consommations énergétiques est présentée en annexe de l'étude de 2015 et repose sur des données existantes (communales, ERDF, GRDF) combinées à des données estimées à partir de différentes sources (Insee, CEREN, GERE...) lorsque la donnée n'existe pas comme pour le bois et autres produits pétroliers. Cet état des lieux n'est en aucun cas un outil de suivi, étant donné qu'il repose sur des estimations.

L'énergie finale : énergie livrée aux consommateurs (électricité, gaz naturel, gazole...)

La consommation énergétique régionale croît plus vite (+ 1 % par an) que la moyenne nationale (+ 0,6 % par an)⁴⁵. Cette croissance s'explique par la dynamique démographique et économique régionale, mais également par la dynamique urbaine basée sur un étalement des zones pavillonnaires plus important que la moyenne nationale. Celui-ci génère en effet des besoins résidentiels et de transports supplémentaires qui ont un impact direct et évident sur la consommation énergétique. En 2012, la consommation d'énergie finale en Midi-Pyrénées a ainsi augmenté de 3,3 % par rapport à 2011 pour atteindre 5998 ktep⁴⁶. Cependant, la consommation énergétique par habitant continue de régresser. Ainsi,

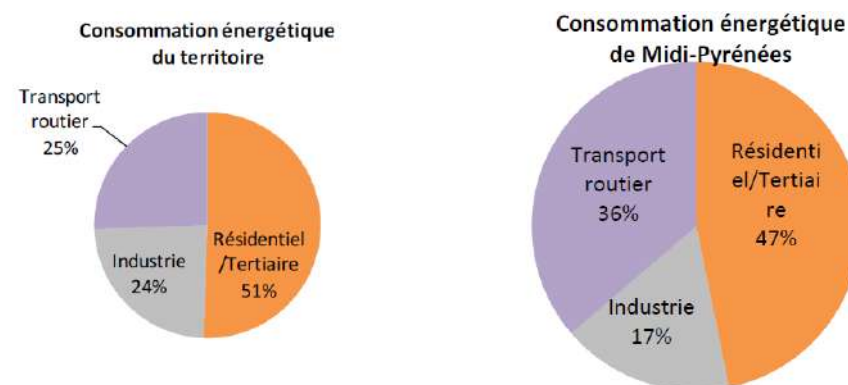
⁴⁵ Source : SRCAE Midi-Pyrénées, 2012

⁴⁶ Tep : La tonne d'équivalent pétrole est une unité de mesure de l'énergie. Elle est notamment utilisée dans l'industrie et l'économie. Elle vaut, selon les conventions, 41,868 GJ parfois arrondi à 42 GJ, ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole "moyenne" et représente environ 11 600 kWh.

d'après l'OREMIP, 2012 s'inscrit dans une tendance générale de maîtrise des consommations, amorcée en 2005.

D'après le bilan énergétique réalisé par l'OREMIP en 2015 à l'échelle du SCoT, la consommation d'énergie finale du territoire est de l'ordre de 175 Ktep et représente 3,3 % des consommations énergétiques régionales (pour 3,8% de sa superficie). Près de 86 % de ces consommations d'énergies sont portées par l'agglomération d'Albi (150 Ktep).

Répartition sectorielle des consommations énergétiques



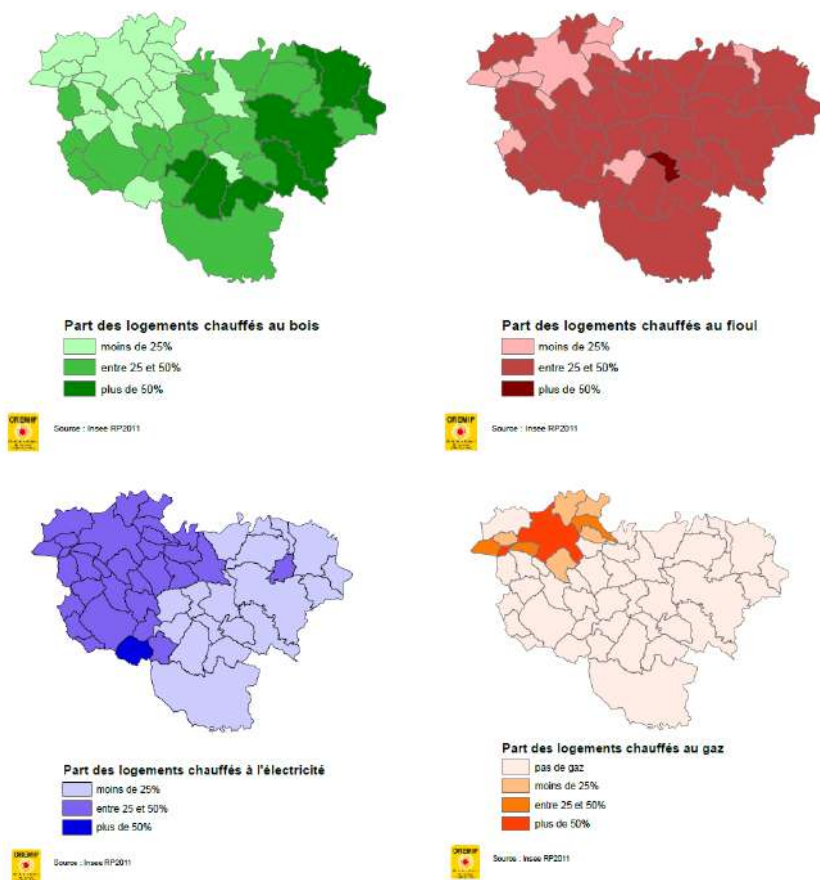
Source : Bilans énergétiques territoriaux, OREMIP 2015

Au niveau régional, comme sur le SCoT du Grand Albigeois, c'est le secteur du résidentiel-tertiaire qui représente le premier poste de dépense énergétique avec 51 % des consommations (47 % au niveau régional). La réduction des consommations générées par ce secteur résidentiel-tertiaire représente un enjeu majeur sur le territoire du SCoT, d'autant plus que le territoire compte une part importante de maisons individuelles, forme urbaine plus consommatrice en énergie que l'habitat collectif⁴⁷. De plus, même si la performance énergétique des logements a légèrement progressé ces dernières années, elle reste moyenne, puisque plus de 45 % des logements construits après 2000 en Midi-Pyrénées se situent en classe « D » (ou inférieure) du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Le chauffage des logements au bois et au fioul est majoritairement présent en secteurs périurbain et rural. Plus on se rapproche du cœur de l'agglomération albigeoise, plus la part d'électricité et de gaz naturel augmente parmi les combustibles de chauffage utilisés.

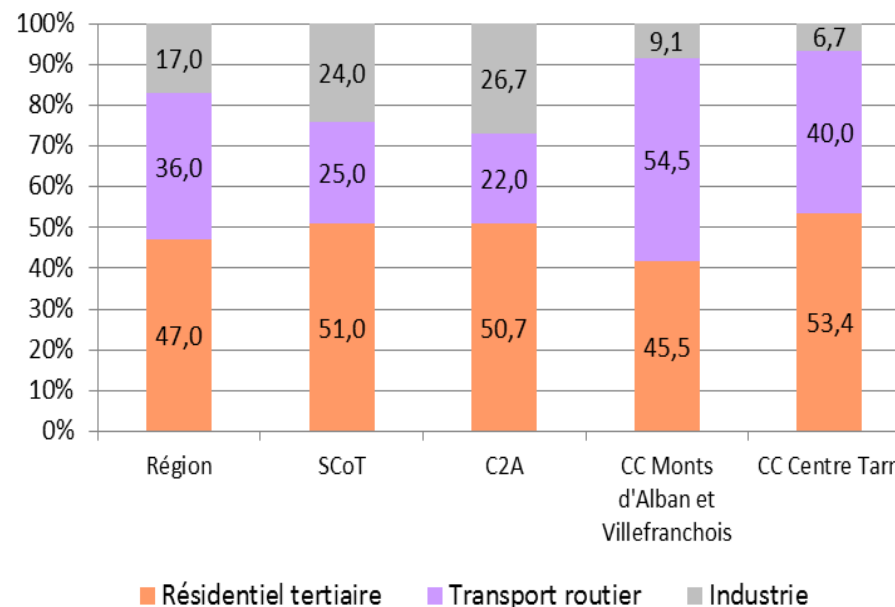
⁴⁷ Une maison individuelle consomme 30 % d'énergie de plus qu'un logement collectif (Ademe)

Répartition des logements au regard des types de chauffage



Source : ORAMIP

Répartition sectorielle des consommations énergétiques



Avec une part de 25 % (36 % au niveau régional), le secteur des transports impacte lourdement le bilan énergétique du territoire. La part la plus importante de cette consommation relevant du transport routier, ce secteur constitue un enjeu particulier dès lors que l'on s'éloigne de l'agglomération. Sa part dans la consommation énergétique grimpe ainsi à plus de 40 % dans le Centre Tarn et les Monts d'Alban et Villefrancois, soit plus du double des consommations enregistrées sur l'agglomération.

Le secteur industriel, représente 24 % des consommations énergétiques du territoire (17 % en Midi- Pyrénées) et se concentre essentiellement sur l'agglomération d'Albi.

Globalement, l'électricité représente 30% des consommations énergétiques du territoire (29% pour la région) et le gaz naturel 36% (20% en Midi-Pyrénées). Les produits pétroliers quant à eux représentent 30% des consommations en énergie et la biomasse 4.1% (respectivement 41% et 10% en Midi-Pyrénées).

Un risque d'accroissement de la précarité énergétique

Le concept de précarité énergétique é a été défini par la loi Besson (1990) comme concernant « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». L'augmentation du prix des énergies fossiles et les difficultés économiques sont ainsi de nature à favoriser la précarité énergétique dans la mesure où elles contribuent à créer des inégalités face à la facture énergétique. A cela s'ajoute la situation de l'habitat vis-à-vis du lieu d'emploi, l'éloignement à la ville-centre faisant invariablement augmenter la part des budgets des ménages consacrée à l'énergie. Aujourd'hui, d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)⁴⁸, entre 10 % et 15 % des ménages français seraient ainsi touchés par la précarité énergétique, dépensant notamment plus de 10 % de leurs ressources pour se chauffer.

Des émissions de CO₂ dominées par les transports en secteur rural et marquées par l'industrie sur l'agglomération

Le principal contributeur en matière de gaz à effet de serre [GES] reste le dioxyde de carbone (CO₂), qui comptabilise à lui seul près de 67 % des émissions directes régionales de GES en 2012 (contre 62 % en 2005). Douze millions de tonnes de CO₂ ont ainsi été émis par la région en 2012.

D'après le bilan énergétique réalisé par l'OREMIP en 2015, les émissions de CO₂ d'origine énergétique sur le territoire du SCoT sont de l'ordre de 375 ktCO₂ et représentent 3,4 % des émissions régionales. Plus de 85% de ces émissions sont émises par l'agglomération d'Albi (322 ktCO₂).

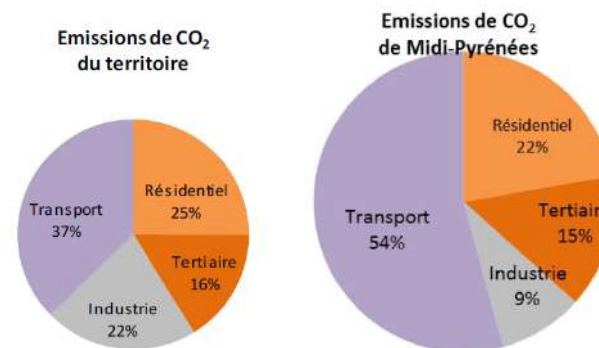
A l'échelle régionale le secteur du transport pèse pour plus de la moitié (54%) des émissions de CO₂. Si, à l'échelle du SCoT, cette part est plus en retrait et est devancée par le secteur résidentiel - tertiaire (41 % contre 37 % sur Midi-Pyrénées), elle n'en est pas moins un enjeu majeur, particulièrement pour les territoires les plus éloignés de la ville-centre. La part des transports dans les émissions de CO₂ atteint ainsi 65 % sur les deux communautés de communes.

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ce sont les émissions liées au secteur industriel qui se dégagent des moyennes relevées sur le territoire du SCoT, représentant 22% du territoire, mais concentrant surtout l'intégralité des émissions du secteur.

⁴⁸ 1^{er} rapport de l'ONPE, septembre 2014

NB : Les émissions liées au secteur agricole, fortement émetteur de GES (méthane et protoxyde d'azote), ne sont pas comptabilisées pour le moment dans les bilans énergétiques fournis par l'OREMIP.

Répartition sectorielle des émissions de CO₂



Source : Bilans énergétiques territoriaux, OREMIP 2015

Cadre méthodologique

Emissions de CO₂ d'origine énergétique

Les énergies fossiles : Les émissions de CO₂ issues de la combustion des énergies fossiles (gaz naturel, produits pétroliers et charbon) sont calculées à partir de facteurs d'émissions proposés par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC - lignes directrices 1996).

Le cas de l'électricité : L'ADEME, en partenariat avec EDF et la DGEC, élabore un facteur d'émission de CO₂ pour l'électricité en fonction de son usage. Ainsi 1 kWh d'électricité utilisé pour du chauffage en période de pointe émet 172 g de CO₂ (contenu moyen hors pertes). Alors qu'un kWh d'électricité utilisé dans l'industrie en période de base émet 32 g de CO₂ (note de cadrage de février 2015).

Le cas du bois : Les émissions de CO₂ dues à la combustion du bois sont absorbées lors de la croissance des végétaux, par photosynthèse. Ainsi, à couvert végétal constant, il est supposé que l'utilisation du bois énergie ne contribue pas à l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les émissions de CO₂ (définition) : D'origine énergétique sont les émissions de dioxyde carbone dues à la combustion de charbon, pétrole et de gaz naturel sur le territoire (émissions directes). Ces émissions concernent plus de la moitié des émissions de Gaz à Effet de Serre régionales visées par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, PFC, HFC, SF₆ et le NF₃ à partir de 2013.).

Des incidences également sur la qualité de l'air

Associée à la problématique du changement climatique par l'analyse de certaines substances « à effet de serre » présentes dans l'atmosphère, l'appréciation de la pollution / qualité de l'air apparaît fondamentale pour graduer l'enjeu sanitaire qu'il représente pour les populations et définir ainsi des objectifs en matière de lutte contre la pollution atmosphérique de fond et de proximité. La qualité de l'air a en effet un impact direct en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie. Le SRCAE Midi-Pyrénées intègre d'ailleurs, en l'adaptant, le Plan Régional de la Qualité de l'Air Midi-Pyrénées (PRQA) et traite de la pollution de l'air ambiant.



Station mobile - Campagne de mesures place Massol à Albi (Source : ORAMIP).

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air mis en place par l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP), comprend deux stations de mesure sur le territoire du SCoT, toutes deux situées sur la commune d'Albi.

La station urbaine installée dans le centre d'Albi, Square Delmas, en service depuis 1998 permet de mesurer les oxydes d'azote (NO et NO₂), les particules en suspension inférieures à 10 microns (les PM₁₀), le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ozone (O₃). La station périurbaine de Cantepau, en service depuis 1993 et mesurant le SO₂ et le NO₂, a été supprimée en 2013 au bénéfice de la création d'une station de mesure de la qualité de l'air près du boulevard Gambetta, la station « Massol », afin de surveiller la qualité de l'air à proximité d'un axe routier, pour deux polluants : les particules en suspension inférieures à 2.5 microns (les PM_{2.5}) et le NO₂.

Sur la période 1998-2014, les moyennes annuelles en NO₂ et SO₂ sont stables et faibles. Les valeurs limites⁴⁹ pour ces deux polluants sont

respectées. Depuis l'arrêt de la centrale thermique en 2006, il n'y a en outre plus de pics de pollution au SO₂ à Albi. L'année 2003, année marquée par la canicule, est marquée par les mesures d'O₃ les plus élevées, comme sur le reste de région. La valeur cible (ne pas dépasser plus de 25 jours par an) pour la protection de la santé est respectée pour ce polluant depuis 2009. La valeur limite de 35 jours de dépassement autorisés par an et l'objectif de qualité est également respectée pour les PM₁₀ à la station Delmas depuis 2000. Par contre, en 2014 et à proximité du trafic routier, le niveau moyen en particules PM_{2.5} ne respecte pas l'objectif de qualité : le niveau est évalué à 14.6 µg/m³, soit une concentration de 46% supérieure à l'objectif de qualité. Les valeurs limite et cible sont cependant respectées.

Rappelons que les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, des températures (les hivers rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et des conditions de dispersion atmosphérique.

Caractérisant de manière simple et globale la qualité de l'air de l'agglomération, l'indice de qualité de l'air « ATMO » est calculé quotidiennement. En 2014, les indices « très bon » et « bon » représentent au total 80% de l'année (stable par rapport à 2013). L'indice « très bon » ne représente cependant que 2% des enregistrements en 2014, contre 6% en 2013. La qualité de l'air sur Albi a été qualifiée de « moyenne » durant 83 jours, soit 16% de l'année (contre 11% en 2013). A l'inverse, la proportion d'indices 6 et 7 (qualité « médiocre ») a nettement diminué entre 2013 et 2014, passant de 8 à 3%. Les journées d'indices 8 ou 9 (qualité « mauvaise »), à fréquence de 1% en 2014, correspondent à des épisodes de pollution aux particules en suspension en hiver et au printemps. En 2014, aucune journée d'indice 10 (qualité « très mauvaise ») n'a été enregistrée.

Même si la qualité de l'air sur le territoire du SCoT du Grand Albigeois semble moins préoccupante que sur l'agglomération toulousaine, certains pics de pollution comme ceux liés à l'ozone peuvent être amenés à s'intensifier du fait du changement climatique. Ces polluants ont des incidences graves sur la santé humaine (dégradation de la fonction respiratoire, augmentation des affections respiratoires, dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes, augmentation des

Valeur cible : niveau fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée.

Valeur limite : niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint

⁴⁹ Objectif de qualité : niveau de concentration à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Diagnostic - Un territoire varié

irritations oculaires, augmentation de la morbidité cardio-vasculaire, effets mutagènes et cancérogènes (particules fines, benzène)) et sur l'environnement (pluies acides, baisse de rendement des cultures, dégradation du patrimoine bâti...) ; ils nécessitent d'être surveillés.

Néanmoins, le réseau de surveillance de l'ORAMIP ne couvre qu'une petite partie du territoire et ne donne pas à voir de la qualité de l'air en dehors de l'agglomération albigeoise et des éventuels impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'air et, par incidence, la santé des populations.

Les leviers face au changement climatique

L'augmentation de l'effet de serre et les modifications du climat sont des phénomènes globaux, alors que les actions et les émissions qui en sont une des sources sont essentiellement locales.

Deux stratégies sont encouragées pour minimiser les impacts du changement climatique. La première est l'atténuation qui consiste en une intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2007). La seconde consiste à accommoder les systèmes naturels ou les systèmes humains aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, afin d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages (GIEC, 2007).

Ces deux stratégies sont intimement liées⁵⁰.

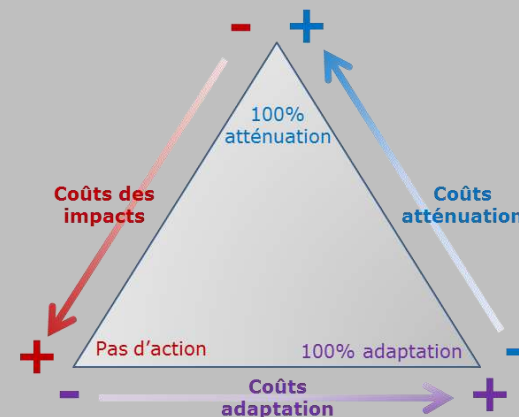
Ainsi les mesures d'adaptation nécessitent la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour éviter des situations dans lesquelles l'adaptation n'est même plus possible. C'est le cas de petits pays insulaires qui pourraient disparaître du fait de l'élévation du niveau de la mer si les émissions globales ne sont pas limitées à temps.

D'autre part, certaines stratégies d'adaptation permettent aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, promouvoir le boisement pour maintenir les sols ou apporter du rafraîchissement est une stratégie d'adaptation qui permet en parallèle de stocker du CO₂, tout comme l'isolation thermique des bâtiments qui permet à la fois de réduire les émissions de GES (moins de chauffage) et de s'adapter (meilleur confort d'hiver et d'été). En revanche, d'autres stratégies d'adaptation, telles que celles qui nécessitent l'utilisation de techniques ou de matériaux émetteurs de gaz à effet de serre (utilisation de la climatisation individuelle, recours aux canons à neige dans les stations de ski) nuisent quant à elles aux objectifs de réduction d'émissions.

Les co-avantages sont multiples : amélioration de la qualité de l'air, moindre impact sanitaire, amélioration de la qualité des écosystèmes, résilience du système énergétique, diminution de la précarité énergétique, ...

Mettre en place des mesures pour faire face au changement climatique, aussi bien d'adaptation que d'atténuation, présente un coût direct. Ces mesures apportent cependant aussi des bénéfices en permettant de réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux liés aux impacts du changement climatique.

Rôle des mesures d'adaptation et d'atténuation dans la réduction des coûts liés aux impacts des changements climatiques



Source : Parry (2002)

Malgré les incertitudes qui règnent sur les évolutions du climat, une certitude est partagée aujourd'hui : une réduction des émissions de GES aujourd'hui, sans éliminer tout risque de modifications climatiques, permet de réduire les changements climatiques à venir. Ainsi, en acceptant une augmentation des coûts d'atténuation (effort important de réduction des émissions de GES), les coûts des impacts climatiques seront a priori réduits (pointe supérieure de la figure ci-dessus). Par ailleurs, sans la mise en place de mesures d'adaptation, les coûts des impacts du changement climatique seront a priori plus élevés, de par des effets négatifs plus importants et des systèmes socio-économiques moins bien préparés à bénéficier de possibles co-avantages (pointe inférieure gauche de la figure ci-dessus).

Dans cette logique, atténuation et adaptation sont intrinsèquement liées : plus on réussit à réduire les émissions (et donc les impacts), moins nous aurons besoin de nous adapter à leurs conséquences.

⁵⁰ Etude Climat n°21, CDC Climat Recherche

Des leviers en matière d'atténuation

Une réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans les transports, par :

- ✓ Le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle : transports collectifs, modes actifs (marche à pied, cycle), en lien notamment avec les orientations du Plan de déplacements urbains (PDU) ;
- ✓ Une cohérence urbanisme / transports, au bénéfice des transports collectifs, afin d'améliorer leur utilisation et leur aire d'influence (en lien également avec le PDU) ;
- ✓ Un rapprochement des fonctions urbaines par un urbanisme de proximité, des formes urbaines plus compactes, une limitation de l'étalement urbain, favorisant les trajets de courte distance et l'usage des modes actifs ;
- ✓ Une réflexion sur le développement et la répartition territoriale des activités économiques, favorisant les circuits de production et de distribution de proximité.

Une réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans les bâtiments, par :

- ✓ Le développement de la performance énergétique et climatique des bâtiments :
 - Amélioration de la connaissance de la situation « énergétique » des bâtiments existants, à l'instar du diagnostic énergétique des bâtiments publics réalisé par le Pays Albigeois et Bastides et l'étude de thermographie aérienne réalisée sur la ville d'Albi,
 - Amélioration du confort climatique des bâtiments, en particulier le confort d'été pour la construction neuve et la réhabilitation, enjeu particulièrement important sur le territoire
 - Promotion de la conception bioclimatique des formes urbaines et des bâtiments neufs produits sur le territoire, afin de limiter leurs besoins énergétiques, en s'inspirant notamment des démarches quartiers durables portées par les communes d'Albi et du Séquestre,
 - Développement de la réhabilitation énergétique et climatique de l'habitat public et privé, par le financement de travaux,

- ✓ La rénovation plus particulièrement ciblée des logements locatifs sociaux, afin de réduire la précarité énergétique des personnes les plus modestes,
- ✓ La promotion de nouveaux comportements et modes de vie, plus économes en énergie, par le développement du conseil en énergie aux habitants,
- ✓ La formation des professionnels du bâtiment.

Une amélioration des capacités de captage et de stockage du CO₂, par :

- ✓ La promotion et le maintien de l'activité agricole, par une gestion optimisée des terres cultivées et des pâturages,
- ✓ La promotion de techniques culturales permettant la restauration de la qualité organique des sols,
- ✓ Le maintien, a minima, voire le développement des surfaces boisées,
- ✓ La réduction des actes de déboisement.

La poursuite du développement, déjà engagé, des énergies renouvelables⁵¹ afin de limiter les émissions de GES d'origine énergétique

La région Midi-Pyrénées demeure fortement dépendante des énergies « classiques » fossiles et nucléaires. En 2012, la production d'énergie primaire de Midi-Pyrénées est ainsi composée à 73 % d'électricité d'origine nucléaire, à 15 % d'électricité d'origine renouvelable et à 12 % d'énergie thermique d'origine renouvelable. En 2013, la production d'énergie renouvelable est de 1780 Ktep, dont 40 % d'origine thermique et 60 % d'origine électrique, et représente 26 % de la production régionale d'énergie. Cette part enregistre une progression dans la région et se rapproche des objectifs de production fixés par le SRCAE Midi-Pyrénées.

⁵¹ Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables retenues ici sont :
 - pour la production électrique: l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque, les déchets urbains, les déchets de bois,
 - pour la production thermique : le solaire thermique, la géothermie, les déchets urbains, les bois et les déchets de bois, les résidus de récolte, le biogaz et les biocarburants.
 La production s'entend nette (ou finale) c'est-à-dire déduction faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs.

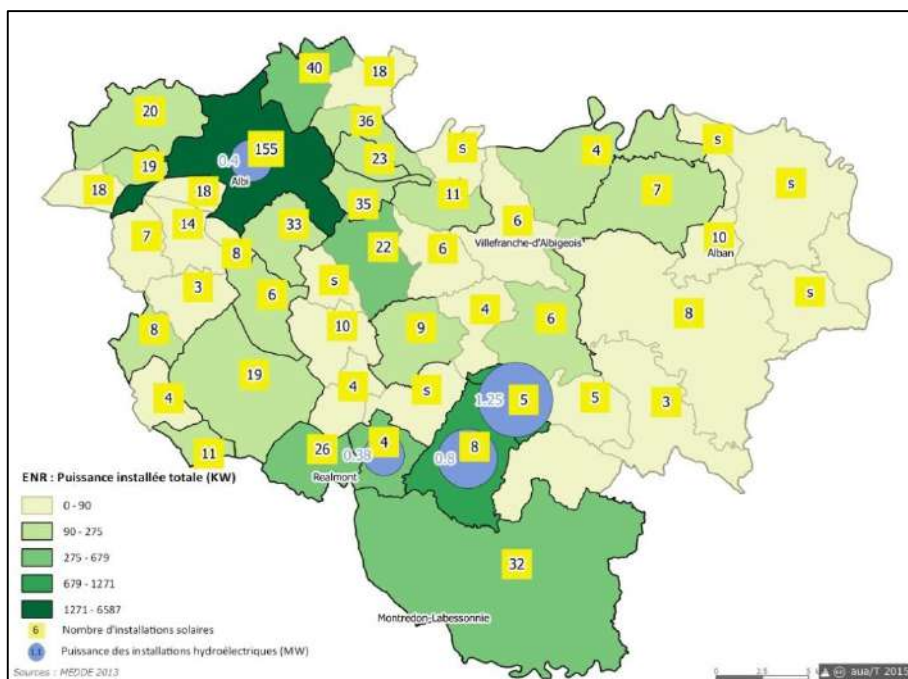
La production régionale d'électricité renouvelable

	2008 (données SRCAE)	2008 (données corrigées*)	2009	2010	2011	2012	2013	2020 (Objectif SRCAE)
Électricité renouvelable (GWh)	10 440	10 223	10 082	10 682	8 950	10 008	12 677	16 258
Hydroélectricité	9 790	9 635	9 253	9 661	7 621	8 355	10 963	10 690
Éolien	328	328	537	697	757	878	897	4 000
Photovoltaïque	2	2	12	43	272	474	521	1 100
Cogénération	320	258	280	281	300	301	296	468

Source : OREMIP – Chiffres-clés 2014

Une production d'électricité renouvelable développée

Localisation des installations de production d'énergie et puissances installées



Cadre méthodologique

Production d'énergie renouvelable : en raison du secret statistique, seules la localisation des installations de production d'énergie et leur puissance installée sont disponibles à l'échelle territoriale.

Les énergies renouvelables sont fournies par le vent (énergie éolienne), la chaleur de la terre (géothermie), l'eau (hydroélectricité), le soleil (solaire photovoltaïque et solaire thermique), la biomasse (appareil de chauffage domestique, chaufferies), les déchets (incinération, biogaz).

Par définition, elles se renouvellent après avoir été consommées et sont donc inépuisables.

Cogénération : production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse...).

A l'image des tendances observées à l'échelle régionale, le recours aux énergies renouvelables ne cesse de croître sur le territoire du SCoT. Les initiatives sont ainsi de plus en plus nombreuses en matière d'écoconstruction et de recours à l'énergie solaire, notamment dans l'habitat et le secteur agricole (installations de panneaux photovoltaïques, de séchage solaire des fourrages...).

D'après les données 2013 issues du Ministère, d'ERDF, de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'OREMIP (2015) le territoire du Grand Albigeois dispose de 59,55 MW de puissances installées en énergie renouvelable, représentant 3,3 % de la puissance installée régionale.

Les puissances installées pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT sont essentiellement liées à la présence d'installations photovoltaïques (691 installations, pour une puissance de 12MW) et d'usines hydroélectriques (13 sites, pour une puissance de 36,05MW) pour la plupart localisées sur l'agglomération d'Albi. Plus de 60 % des puissances installées totales à l'échelle du SCoT sont en effet situées sur l'agglomération (36,5 MW). La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois regroupe en effet à elle seule :

- ✓ 75 % des puissances installées sur le SCoT pour l'hydroélectricité (quatre usines pour une puissance de 27MW) ;
- ✓ 70 % des puissances installées sur le SCoT pour le photovoltaïque (477 installations pour une puissance de 8.4 MW) ;
- ✓ et 73 % des puissances installées sur le SCoT pour la production de chaleur d'origine renouvelable (trois chaufferies bois pour une puissance de 1.1 MW).

Le Centre Tarn et les Monts d'Alban et Villefrancois représentent à eux deux près de 22 % des puissances installées recensées sur le territoire du SCoT, grâce à l'installation de nombreuses petites installations hydroélectriques, photovoltaïques et trois chaufferies bois.

Un potentiel de développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque

Avec un ensoleillement annuel moyen de l'ordre de 2 300 heures, le territoire du Grand Albigeois dispose de conditions favorables au développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Ces dernières années, le développement de chauffe-eau solaires a d'ailleurs été très important en Midi-Pyrénées, il est vrai encouragé par plusieurs programmes partenariaux de promotion des énergies renouvelables, initiés notamment par l'ADEME et la Région⁵². Dans le neuf, avec la nouvelle réglementation thermique, le recours au solaire thermique est quasi systématique tandis que dans l'ancien, son développement dépend quasi-exclusivement des mécanismes d'incitation. Aujourd'hui, il est nécessaire de développer ces installations sur les bâtiments collectifs, dont peu d'entre eux disposent d'équipements solaires. Plusieurs projets photovoltaïques sont toutefois à l'étude sur les communes d'Albi, Mont-Roc et Rayssac.

Le potentiel de développement des centrales hydroélectriques est moins important en raison du classement des cours d'eau et des pressions exercées par les autres usages (protection des espèces piscicoles, alimentation en eau potable, agriculture, loisirs...). Sur le Grand Albigeois, le classement du Tarn amont et du Dadou amont sur la liste n°1 par l'arrêté du 7 octobre 2013 ne permet pas la construction d'aucun nouvel ouvrage. Seule l'optimisation des treize centrales hydroélectriques existantes installées le long du Tarn et sur les affluents du Dadou est possible.

Même si la région dispose d'un bon potentiel de développement de l'énergie éolienne, le Grand Albigeois ne fait pas partie des secteurs « très favorables » au développement de cette énergie⁵³. Le territoire du SCoT est toutefois recensé comme une zone « favorable » au développement de l'éolien au titre du SRCAE (« ZPEO15 ») dans lesquelles des projets d'éoliens peuvent être autorisés. Toutefois leur développement n'est toutefois pas à l'ordre du jour. Aucune éolienne n'existe à ce jour sur le

territoire du SCoT, même si un projet est actuellement à l'étude sur la commune de Paulinet.

Le potentiel bois est très présent sur le territoire du SCoT, en particulier dans le secteur des Monts d'Alban et du Villefrancois. Cependant, la gestion forestière est complexe et fait appel à une multitude d'acteurs. Les propriétaires privés sont majoritaires et le morcellement du parcellaire ne facilite pas les opérations communes. Dans le cadre de l'appel à projet « Pôle d'Excellence Rurale », la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois agit pour la structuration d'une filière bois. Dans ce cadre, elle travaille à l'aménagement d'une zone d'activités spécialisée dans les activités liées au bois (scierie, espaces de stockage...). Une étude de faisabilité est en cours pour la mise en place d'un réseau de chaleur à Villefranche d'Albigeois.

Développer une cohérence entre urbanisme et développement des énergies renouvelables

Les perspectives de développement des énergies renouvelables incitent à :

- ✓ S'assurer de la capacité des réseaux existants à recevoir ces nouvelles productions,
- ✓ Optimiser la constructibilité des secteurs dont la desserte par les différents réseaux énergétiques, existante ou potentielle à court et moyen termes, apparaît suffisante et performante,
- ✓ Développer une gestion « intelligente » de ces énergies (production / consommation) par le développement de capacités de stockage et des réseaux intelligents.

Des leviers en matière d'adaptation

Augmentation de la température moyenne annuelle, vagues de chaleur plus fréquentes et plus fortes, contrastes saisonniers plus marqués du régime des précipitations, assèchement des sols sont susceptibles d'aggraver la vulnérabilité « globale » du territoire et des populations.

Plusieurs types de mesures, plus ou moins transversales (dont quelques exemples sont proposés ci-après), sont susceptibles de permettre au territoire de s'y adapter dans un souci de limiter cette vulnérabilité. Une vigilance doit cependant être portée à la maladaptation, qui consiste en la prise de mesures d'adaptation qui conduisent pourtant in fine à augmenter la vulnérabilité : par exemple, augmentation des émissions de GES du fait

⁵² Programme PRELUDE – et PLAN SOLEIL

⁵³ Source : SRCAE Midi-Pyrénées approuvé en juin 2012

Diagnostic - Un territoire varié

de l'installation de climatisations destinées à améliorer le confort thermique d'été.

Ressource en eau / une réduction des risques de raréfaction, conflits d'usages, stress hydrique, dégradation de la qualité, par :

- ✓ Des programmes de réduction des fuites dans les réseaux,
- ✓ Le recyclage des eaux usées,
- ✓ L'incitation à des changements de comportements pour une économie de la ressource,
- ✓ La définition de conditions au développement urbain au regard des capacités (techniques et financières) démontrées en matière d'approvisionnement et de distribution en eau potable,
- ✓ Le renouvellement des modalités de taxation de l'eau,

Risques naturels / une réduction des risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols, par :

- ✓ Une prévention des risques intégrée dans les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains (notion d'urbanisme « résilient »),
- ✓ La préservation de zones d'expansion des crues,
- ✓ Le redimensionnement, voire le renouvellement, des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- ✓ La mise en œuvre de dispositifs de protection,
- ✓ L'adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols,
- ✓ La définition partagée de plan de gestion de crise, pouvant intégrer l'évacuation des populations,
- ✓ La gestion adaptée des terres agricoles, le reboisement, pour limiter l'érosion,

Energie / un approvisionnement à garantir, par :

- ✓ Une sécurisation des ouvrages de transport et de distribution des énergies,
- ✓ Une réglementation urbaine favorable au développement des énergies renouvelables,

Espaces cultivés, forêt / une adaptation des pratiques, par :

- ✓ La promotion, l'accompagnement, voire l'organisation, du repeuplement arboré, en favorisant des essences adaptées et diversifiées,
- ✓ La généralisation des systèmes d'irrigation économes en eau,
- ✓ L'adaptation du choix des espèces végétales et des pratiques culturales,
- ✓ La surveillance de l'apparition et de l'évolution des parasites,

Santé / une réduction des risques sanitaires et de surmortalité, par :

- ✓ La pré-identification, l'aménagement d'espaces de fraîcheur pour accueillir la population,
- ✓ L'amélioration de la gestion opérationnelle locale du plan canicule,
- ✓ La connaissance, la veille et la surveillance des maladies en lien avec le changement climatique,

Espaces urbains / l'amélioration du confort thermique (d'été), par :

- ✓ La définition d'une part minimale de surface urbaine « verte et bleue » à atteindre et l'imposition d'un taux de surface végétale pour tout nouveau projet,
- ✓ La plantation d'arbres, d'essences adaptées (notamment à besoin en eau réduit),
- ✓ La végétalisation significative des espaces urbains et des toitures,
- ✓ L'utilisation de revêtements adaptés pour les voiries : augmentation de leur pouvoir réfléchissant pour lutter contre la chaleur, utilisation de matériaux résistant aux fortes chaleurs pour éviter la détérioration des routes, augmentation de leur perméabilisation pour faire face aux épisodes pluvieux intenses,
- ✓ L'amélioration de la performance bioclimatique des logements et des bureaux, via une évolution de la réglementation et des normes en matière de performance énergétique et climatique pour la construction des nouveaux bâtiments, et l'établissement d'un référentiel de mesures techniques, à mettre à disposition des professionnels et du public,

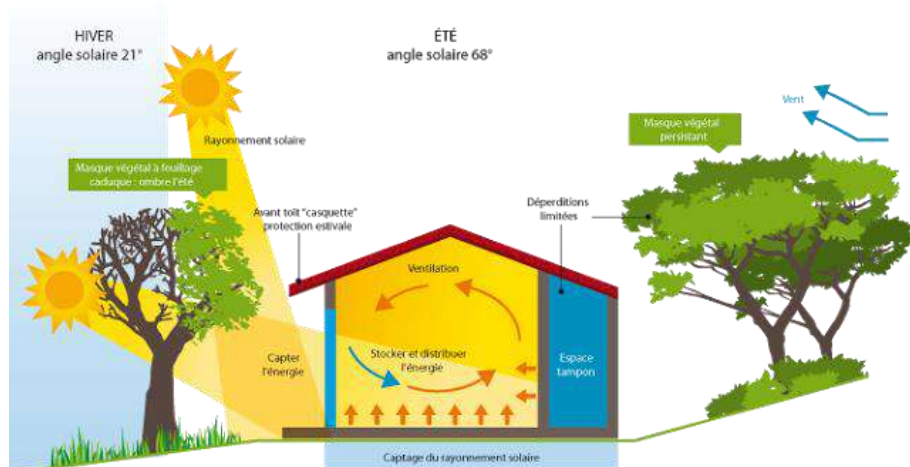
Ecosystèmes / le maintien de la biodiversité, par :

- ✓ Le maintien et la restauration des continuités écologiques sur le territoire, y compris en tissu urbain (nature en ville), en

s'appuyant sur la diversité des milieux naturels et verts en présence,

- ✓ La promotion de la multifonctionnalité de la trame verte et bleue, participant à sa valorisation et son maintien : écologique, sociale, récréative, rafraîchissement, ...

Principes de base d'une conception bioclimatique



Source : e-rt2012.fr

L'îlot de chaleur urbain⁵⁴

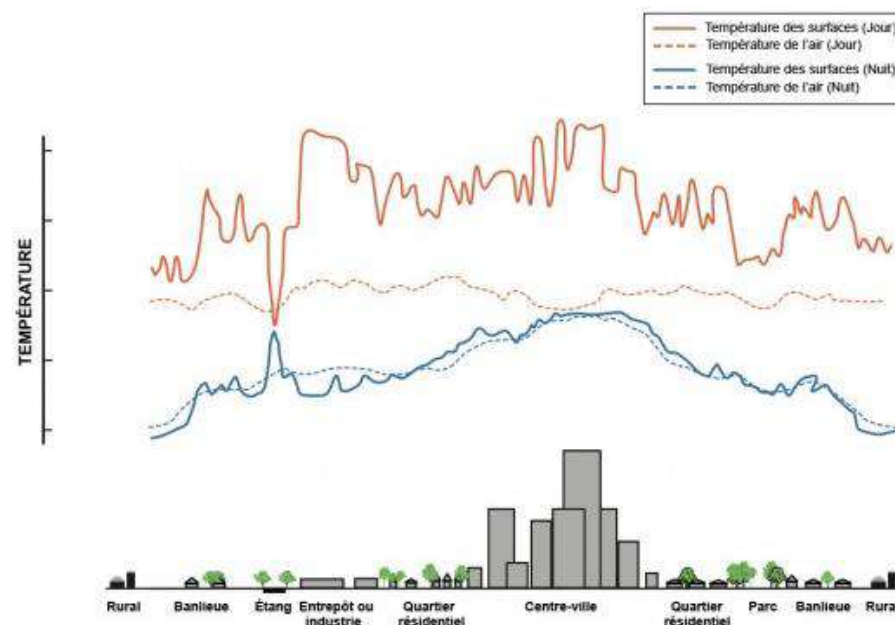
Les études épidémiologiques relatives aux vagues de chaleur ont révélé un impact sanitaire plus élevé dans les villes que dans leurs régions respectives, notamment sur les personnes âgées.

Cette différence s'explique notamment par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Ce phénomène a été observé dès 1820 par Luke Howard sur la ville de Londres : l'îlot de chaleur urbain est un effet de dôme thermique, créant un microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées : plus on s'approche du centre de la ville, plus il est dense et haut, et plus le thermomètre grimpe. De nos jours, cette différence de température peut atteindre 10 degrés pour les grandes agglomérations,

avec des conséquences sensibles sur le confort des habitants et la santé publique, en particulier la nuit et en période de canicule, comme ce fut le cas en 2003.

Variation des différentes températures de l'air et des surfaces

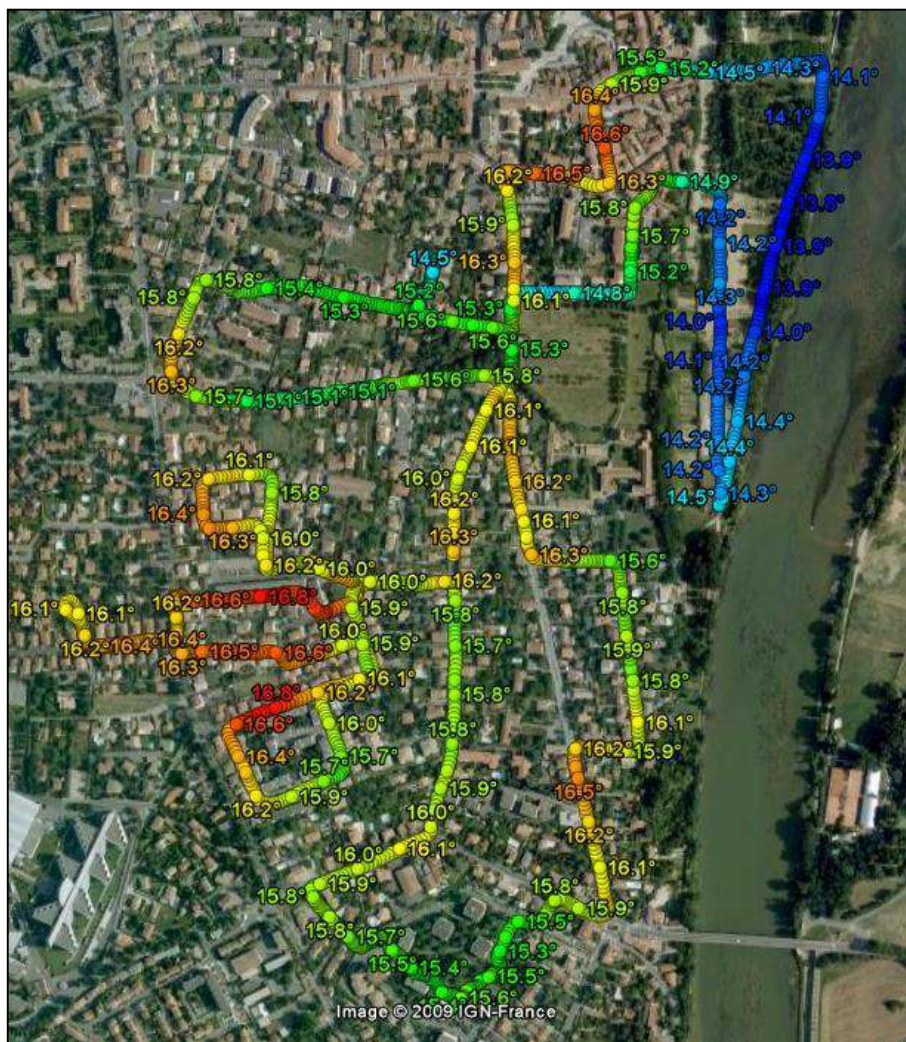


Source: EPA's Reducing Urban Heat Islands, Compendium of Strategies

Les différentes études sur les îlots de chaleur urbains ont montré que ces différences de températures sont un phénomène assez complexe où s'entremêlent causes et effets. L'ICU, très variable, est dépendant du "type de temps" mais aussi de la situation géographique, climatique et de la topographie de la ville. La forme urbaine affecte en effet la circulation du vent, l'humidité proche de la surface, la fréquence d'apparition des phénomènes de brouillard, et augmente la brise urbaine et la turbulence atmosphérique. Elle induit ainsi un microclimat spécifique des villes, dont la caractéristique principale est l'îlot de chaleur urbain.

⁵⁴ Météo France / CNRM-GAME ; notre-planete.info ; Saga Cité

Différence de 4°C, au sein d'un même quartier en fonction de la proximité de la végétation ou de l'eau (Blagnac)

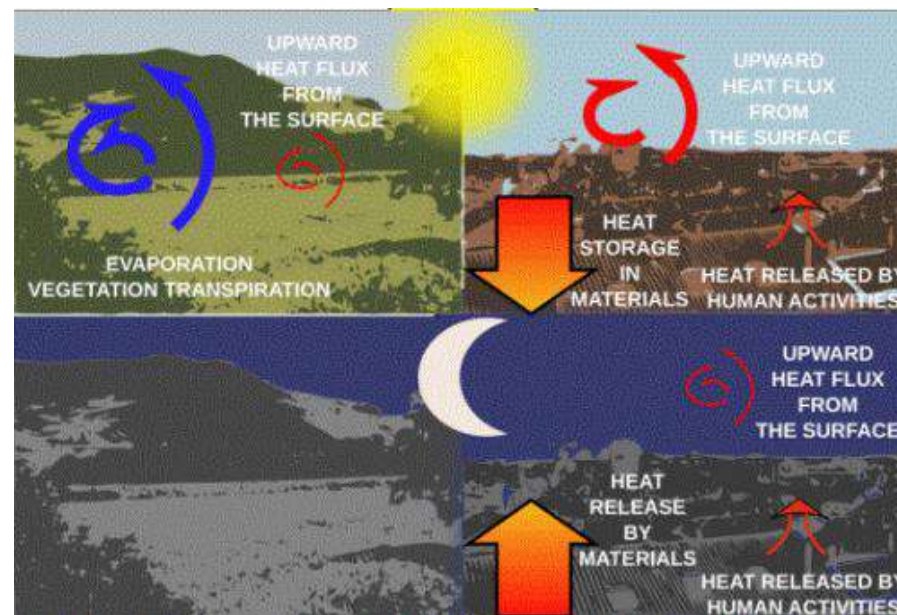


Source : Haouès-Jouve et al, 2010, Document scientifique

Plusieurs facteurs prédisposent à l'apparition du phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Presque tout se joue durant la journée. Dans la campagne, l'essentiel de l'énergie solaire est utilisée par les plantes pour extraire l'eau du sol par leurs racines et s'évaporer dans l'atmosphère. La plupart de l'énergie restante est utilisée pour chauffer l'air, mais la végétation et le sol eux-mêmes se réchauffent peu. Dans les villes, les surfaces imperméables et les bâtiments vont également chauffer l'air, mais vont surtout se réchauffer et stocker beaucoup d'énergie. Cet effet de stockage d'énergie sera fortement influencé par la géométrie 3D de la ville. Quand vient la nuit, l'air dans la campagne se refroidira rapidement, tandis que les surfaces urbaines plus chaudes limiteront ce refroidissement.

Ainsi, l'îlot de chaleur urbaine n'est pas créé parce que l'air urbain se réchauffe plus rapidement, mais parce qu'il se refroidit plus lentement.



Les facteurs principaux sont la radiation solaire et le stockage de chaleur par les matériaux urbains. Cependant, le chauffage durant l'hiver peut augmenter l'intensité de l'îlot de chaleur urbain, en réchauffant les bâtiments et en rejetant de la chaleur due au chauffage. De même, une climatisation massive pendant l'été va rafraîchir l'air à l'intérieur des bâtiments, mais peut ainsi augmenter la température de l'air extérieur jusqu'à 1°C à cause des rejets de chaleur des équipements de climatisation.

L'occupation du sol et son albédo (indice de réfléchissement d'une surface) jouent également un grand rôle, absorbant ou réfléchissant l'énergie solaire. La ville absorbe pendant la journée 15 à 30 % d'énergie de plus qu'une aire plus rurale. Cette énergie est ensuite restituée lentement la nuit sous forme d'infrarouge (chaleur). Or, la géométrie du bâti piège cette énergie thermique. La minéralité des villes et la densité du bâti sont donc des éléments fondamentaux dans la formation des îlots de chaleur.

Divers albédos de la ville :

Compris entre 0 et 1 l'albédo caractérise le pouvoir réfléchissant d'un support



Source : A « 1 », l'énergie lumineuse est entièrement renvoyée © NASA

L'ICU dépend également des vents. Un vent fort va favoriser la circulation de l'air et donc diminuer le réchauffement du substratum urbain par un air chaud. A l'inverse, un vent faible entraîne une stagnation des masses d'air qui ont alors le temps de réchauffer le bâti : ainsi, plus le temps est calme et dégagé, plus l'îlot de chaleur urbain est intense. De plus, la forme urbaine joue sur le régime des vents : une rue étroite et encaissée, formant un canyon, empêche les vents de circuler et fait alors stagner les masses d'air.

Il est important de noter également l'importance de la chaleur anthropique, notamment en hiver : chauffage/climatisation, industries, circulation automobile, éclairage, etc. sont autant de facteurs qui font augmenter les températures et la pollution (qui elle aussi indirectement par effet de serre réchauffe l'atmosphère au niveau mondial) et donc favorisent l'apparition d'un îlot de chaleur mais aussi plus simplement réchauffe la ville, même en l'absence d'ICU. Par exemple, une route éclairée aura une température d'1°C supérieure par rapport à une route non éclairée.

Si l'îlot de chaleur urbain est peu influencé par l'expansion urbaine, le confort thermique des habitants est cependant plus dégradé en ville compacte, du fait de la concentration de population dans le centre de l'agglomération⁵⁵.

Les îlots de chaleur sont à leur tour à l'origine de transformations de phénomènes météorologiques. Ainsi, ils font diminuer l'humidité relative, le nombre de jour de gel et les brouillards. De plus, ils modifient le régime des pluies en faisant diminuer les perturbations en hiver lorsque le temps est stable. Lorsque le temps est instable, l'ICU provoque une augmentation de l'intensité des précipitations provoquant parfois de violents orages car *"la ville perturbe principalement la circulation convective des masses d'air. Son influence est ainsi marquée sur les phénomènes violents comme les fortes averses, les orages ou encore les chutes de grêle. Les journées d'orage peuvent ainsi augmenter de 20 à 30 %"* (Duchêne-Marullaz, 1980).

Ils influencent également des paramètres qui, dans un processus d'interrelation, vont le renforcer. Ainsi, les différences de chaleur entre centre et périphérie (tout comme entre des lieux chauds comme les rues et des lieux frais comme les parcs à plus petite échelle) sont à l'origine de "brises de campagne", c'est-à-dire des vents thermiques faibles qui vont des zones froides aux zones plus chaudes, favorisant ainsi la concentration de polluants dans les secteurs les plus urbanisés et les plus denses, autrement dit les secteurs qui souffrent déjà le plus des îlots de chaleur.

⁵⁵ Projet de recherche MUSCADE / CNRM-GAME

De par leurs causes et impacts multiples, les ICU sont un enjeu important de la qualité de vie en ville :

Problèmes de santé :	Maladies chroniques préexistantes exacerbées :	Effets négatifs induits ou accrus :
Inconforts, Faiblesses, Troubles de la conscience, Crampes, Syncopes, Coups de chaleur.	Le diabète, L'insuffisance respiratoire, Les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques et rénales, au point de causer la mort.	Détérioration la qualité de l'air, par la formation de smog Augmentation des émissions de gaz à effet de serre Augmentation la demande en énergie (climatisation et réfrigération) Augmentation la demande d'eau potable, pour se rafraîchir et arroser les végétaux Détérioration la qualité de l'air intérieur (développement de moisissures et autres bactéries)

Source : INSPQ, 2009

Heureusement, des moyens de lutte existent.

L'eau et la végétation, principaux moyens de rafraîchissement :

- ✓ Confortement des espaces verts et des espaces de nature (Trame verte et bleue), préservation des espaces agricoles, végétalisation des espaces fortement minéralisés, des cœurs d'îlots, de par les bénéfices en termes de :
 - Rafraîchissement de l'air dans la journée⁵⁶, par évaporation et évapotranspiration : des observations montrent que les zones boisées urbaines sont 2 à 8°C plus fraîches que le reste de la ville,
 - Ombrage et fraîcheur sur l'espace public, par les plantations d'alignement,
 - Assainissement de l'air par captation de certains polluants,
- ✓ Meilleure efficacité de la végétalisation de pleine terre, par rapport à celle des toits⁵⁷, sous réserve dans tous les cas d'être suffisamment arrosée pour avoir un effet rafraîchissant en été,
- ✓ Importance de conserver des surfaces perméables, même en pleine ville : la forte imperméabilisation des sols entraîne en effet un ruissellement de l'eau rapide vers les émissaires majoritairement

⁵⁶ L'évaporation entraîne un rafraîchissement de l'air car le passage de l'état liquide à l'état gazeux consomme des calories (environ 600 par gramme d'eau évaporé).

⁵⁷ Projet de recherche MUSCADE / CNRM-GAME

artificiels (égouts), qui ne lui donne pratiquement pas le temps de s'évaporer,

- ✓ Renforcement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- ✓ Création de fontaines, plans d'eau, jeux d'eau, ...

Organisation de la trame urbaine :

- ✓ Optimisation de la ventilation naturelle
- ✓ Equilibre minéral / végétal des espaces publics, voiries, ...
- ✓ Ombrage des espaces publics via le mobilier urbain : ombrières sur stationnement, abribus, ...
- ✓ Performance énergétique et climatique des bâtiments (conception bioclimatique, consommation énergétique)
- ✓ Réduction de la circulation automobile dans les secteurs plus sensibles au phénomène d'ICU,

Choix de matériaux et des revêtements, d'albédo élevé :

- ✓ Utilisation de matériaux réfléchissants et/ou clairs, caractérisés par des albédos élevés, une forte émissivité,
- ✓ Des compromis à trouver cependant pour éviter d'augmenter l'éblouissement des usagers et les possibles échaudures des arbres,

L'implantation de panneaux solaires

- ✓ Participation à une légère diminution de l'îlot de chaleur urbain⁵⁸,
- ✓ Compensation à l'échelle annuelle de la consommation d'énergie des bâtiments pour le chauffage et la climatisation, par la production d'énergie solaire.

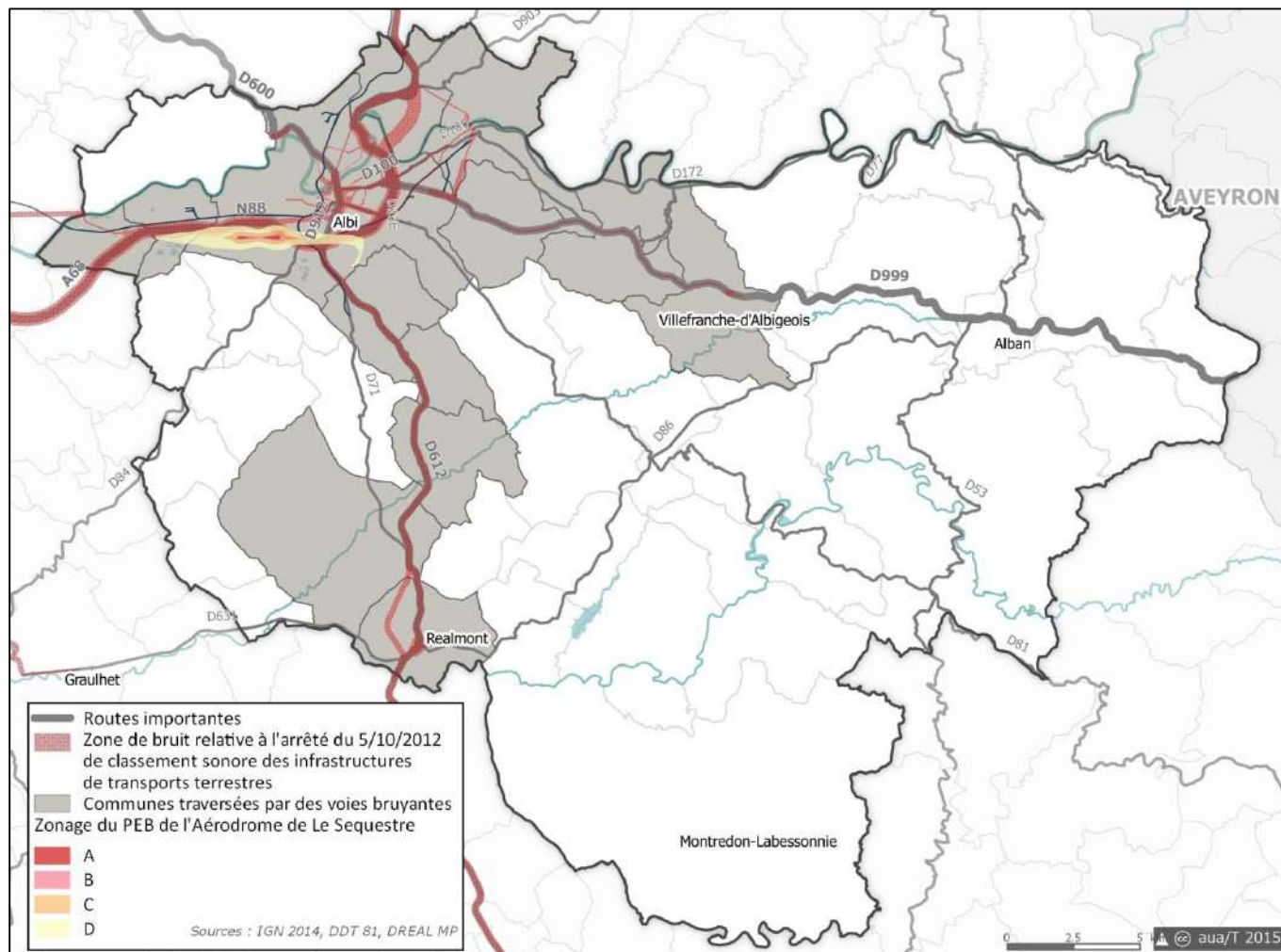
Si les îlots de chaleur urbain ne sont ni une cause, ni une conséquence du changement climatique, les effets de l'un sur l'autre aggravent les impacts de chacun. Ainsi, le changement climatique qui prévoit une augmentation des températures générales rendra l'ICU encore plus intense. De même, dans une bien moindre mesure toutefois, les dynamiques qui président à la formations des ICU et leurs conséquences (consommations d'énergie pour se réchauffer ou se rafraîchir, pollutions...) sont d'autant plus de facteurs du changement climatique.

⁵⁸ Idem note précédente

1.3.2. Gestion des nuisances et des risques majeurs

Des infrastructures terrestres et aériennes à l'origine de nuisances sonores

Infrastructures et activités bruyantes



Le développement des infrastructures de transports terrestres (route et fer) ainsi que la croissance des flux, engendrent des nuisances sonores toujours plus importantes.

Le classement du réseau d'infrastructures terrestres en cinq catégories sonores et la délimitation de secteurs « affectés par le bruit » participent d'un dispositif réglementaire préventif. Ce classement permet de fixer les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments sensibles devront respecter. Il permet également de disposer d'une base pour des informations complémentaires à la réglementation acoustique des constructions.

Le classement des infrastructures terrestres entraîne, pour les secteurs concernés :

- ✓ une obligation d'isolation acoustique de façade (obligatoire pour les constructions nouvelles de « bâtiments sensibles ») ;
- ✓ une obligation d'information dans les documents et certificats d'urbanisme.

Un environnement sonore dégradé autour des principaux axes de communication

Le classement des infrastructures routières bruyantes figurant dans l'arrêté du 5 octobre 2012 donne à voir des secteurs potentiellement affectés par le bruit. Il met en exergue un environnement particulièrement dégradé autour des principaux axes de communication (A 68, N 88, D 612 et D 999). Au total, sur le territoire du SCoT, 119 km de voies routières sont classées bruyantes, dont 16 % occasionnent de très fortes nuisances sonores (catégorie 2). 17 communes du SCoT sont ainsi traversées par des voies bruyantes et 20 % de la population concernée, soit près de 19 900 habitants⁵⁹, principalement dans la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

NB : Les secteurs « affectés par le bruit » sont définis selon les nuisances émises, sans préjuger de la gêne subie par les populations, puisqu'ils ne tiennent pas compte des écrans acoustiques existants (murs, bâtiments, merlons de terre...).



Aérodrome et circuit du Séquestre

Même s'il ne fait pas l'objet d'un trafic important, l'aérodrome du Séquestre, de par sa situation en milieu urbain, est également à l'origine de nuisances sonores aériennes qui viennent s'ajouter aux nuisances sonores terrestres. Aux abords de l'aérodrome, les conditions d'utilisation des sols sont soumises à des prescriptions particulières établies dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) fixé par arrêté le 18 janvier 2011. Le PEB vise notamment à maîtriser l'urbanisation et à ne pas augmenter la population dans les zones de bruits générées par le trafic aérien. Celui-ci concerne trois communes de l'agglomération : Albi, le Séquestre et Terssac. Le PEB du Séquestre couvre aujourd'hui une surface totale de

460 ha et environ 15 % des espaces urbanisés⁶⁰ pour 2 800 habitants⁶¹, pour la plupart situés dans la courbe « D » du PEB⁶².

D'autres sources de bruit non réglementées d'un point de vue de l'urbanisme peuvent également être citées sur le territoire du Grand Albigeois et viennent se cumuler aux nuisances sonores routières et aériennes déjà évoquées. Il s'agit principalement des grandes zones industrielles situées à l'est d'Albi comme celles de Montplaisir, Saint-Antoine et Chalardan. S'y ajoutent des équipements bruyants comme le circuit du Séquestre, dont les nuisances peuvent être perçues jusqu'à Marssac-sur-Tarn et Saint-Juéry selon les vents. Les carrières à ciel ouvert situées sur la vallée du Dadou sont également une source potentielle de bruit même si elles sont plus éloignées des grands secteurs d'urbanisation.

NB : Le nouveau PPBE du réseau routier national dans le département du Tarn approuvé le 24 avril 2015 propose des mesures d'évitement, de prévention ou de réduction des nuisances sonores pour les 5 ans à venir. Le PPBE fait suite à la publication des cartes de bruit stratégiques de 1^{ère} et 2^{ème} échéances..

⁵⁹ Source : INSEE 2013, Recensement de la population 2010

⁶⁰ Source : OCS GE 2013 (IGN 2015)

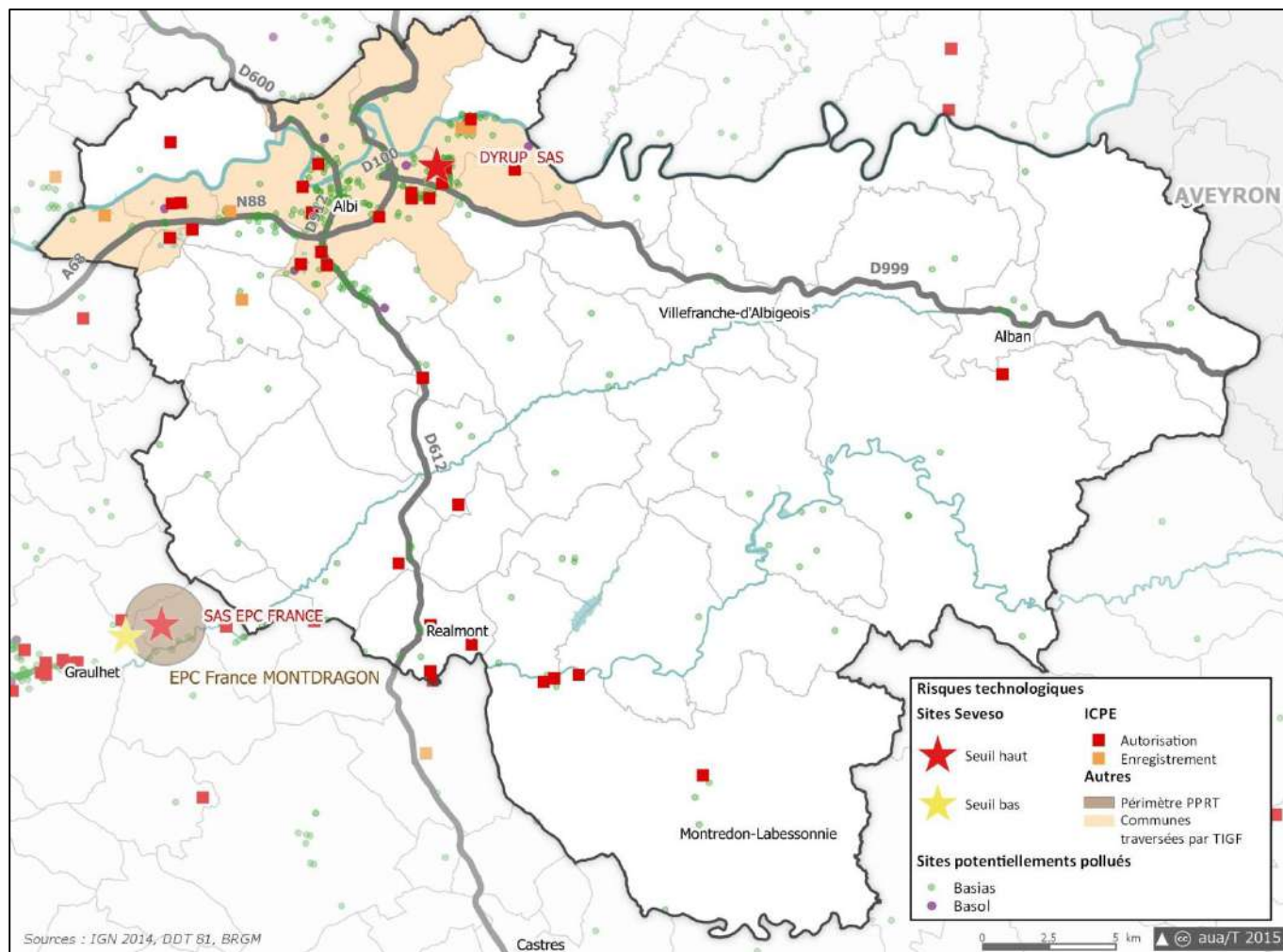
⁶¹ Source : INSEE 2013, Recensement de la population 2010

⁶² Le PEB intègre des estimations de trafic aérien à long terme actualisés et/ou de nouveaux modes de calculs basés sur l'indice de bruit dit « Lden », induisant la mise en place de quatre zones de bruit (A, B, C et D) soumises à des règles d'urbanisation spécifiques.

Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés sur le cœur d'agglomération

Une concentration des risques industriels le long des principaux axes de communication

Entreprises susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les populations environnantes



Les risques industriels liés à la présence d'industries qui stockent manipulent des produits dangereux sont traditionnellement installés le long des grands axes de communication.

Sur le territoire du SCoT, les risques industriels recensés sont liés à la présence d'industries chimiques impliquées dans le traitement des métaux, des matières plastiques ou du bois, et d'industries spécialisées dans le traitement, la collecte et l'élimination des ordures ménagères, d'usines de traitements des eaux usées, d'une verrerie, d'une fonderie, et de carrières. Au total, une quarantaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)⁶³ sont recensées sur le territoire du SCoT. Situées, pour l'essentiel, le long des grands axes de communication, celles-ci se mêlent le plus souvent avec le tissu urbain.

⁶³ ICPE : Installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers soumises à une législation et une réglementation particulières.

Diagnostic - Un territoire varié

70 % des ICPE sont situées sur l'agglomération d'Albi (30 industries) et plus particulièrement sur la commune d'Albi (16 industries). 85% des ICPE présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement et bénéficient d'un régime d'Autorisation (A). Parmi elles, l'industrie chimique Danoise DYRUP SAS qui manipule et fabrique des produits liés au traitement du bois est classée SEVESO Seuil Haut⁶⁴ par la Directive européenne et présente un risque industriel majeur lié à l'utilisation et au stockage de substances dangereuses en milieu urbain.

NB : L'entreprise ne bénéficie d'aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques associé, comme l'entreprise SEVESO, seuil haut de stockage de produits explosifs, EPC France de Montdragon, située à l'Ouest en dehors du territoire du SCoT.

Un risque lié au transport de gaz naturel nécessitant une maîtrise de l'urbanisation dans les zones de danger

Plusieurs canalisations pour le transport de gaz naturel à Haute Pression⁶⁵ alimentent et parcourent le périmètre du SCoT. Six communes de l'agglomération sont ainsi traversées : Albi, Cunac, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Saint-Juéry et Terssac.

Ces ouvrages présentent des risques potentiels qui nécessitent une maîtrise de l'urbanisation dans les « zones de danger » pour la vie humaine, de façon proportionnée aux niveaux de dangers (significatifs, graves, très graves), conformément à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005.

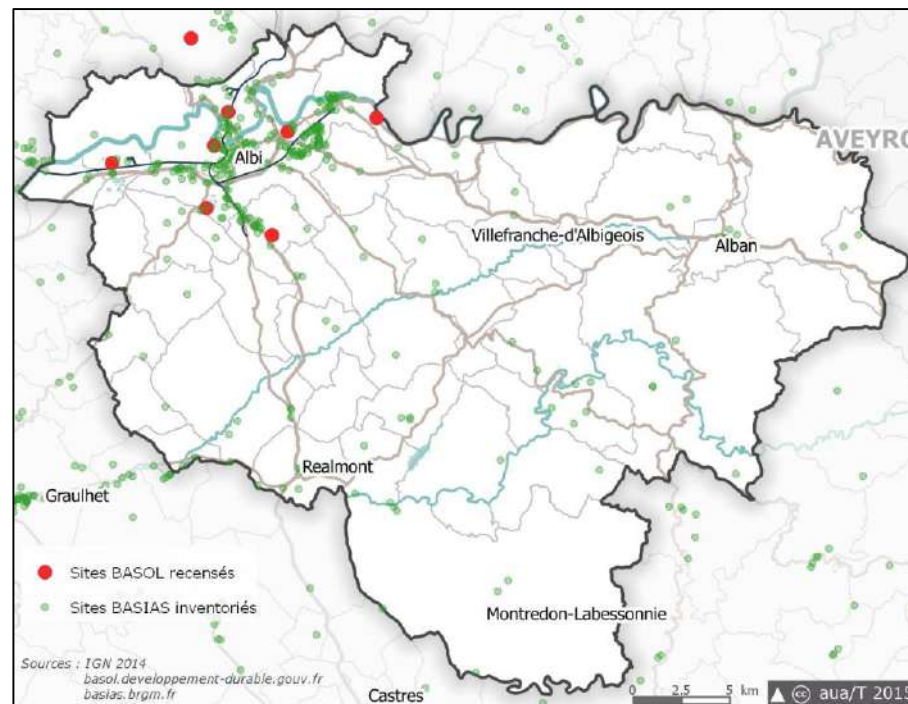
Une concentration de sites pollués ou potentiellement pollués sur l'agglomération

L'histoire industrielle et artisanale du Grand Albigeois a laissé sa trace à travers de nombreux sites et sols pollués ou potentiellement pollués. Pour autant, seulement 2 % d'entre eux sont aujourd'hui pris en main par les pouvoirs publics.

Les retours d'expérience en termes de gestion de nombreux sites pollués permettent de constater que ce n'est pas tant la présence de polluants dans les sols qui est problématique en termes de risque, mais le fait que cette pollution soit mobilisable naturellement ou par de nouveaux usages humains, et susceptible d'affecter l'environnement ou une population exposée. Ainsi, une gestion réaliste des sites et sols pollués doit consister,

en premier lieu, en la recherche systématique et organisée des sites concernés. Pour ce faire, un inventaire historique d'anciens sites industriels et de service, en activité ou non, a été réalisé par le BRGM⁶⁶ en 2003 (base de données Basias). Sa finalité est de conserver la mémoire des sites, pour fournir des données utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement.

Répartition des sites et sols pollués ou potentiellement pollués



331 sites sont aujourd'hui inventoriés sur le territoire du SCoT comme pollués ou potentiellement pollués, dont plus de 63 % sont encore en activité. Ces activités industrielles, artisanales et de services se sont traditionnellement installées au plus près des populations et se concentrent sur l'agglomération d'Albi, à proximité des grands axes de communication (D 612/D 999) et le long des principaux cours d'eau du territoire (Tarn, Assou, Dadou).

⁶⁴ Du nom de la Directive européenne SEVESO 96/82CE qui impose aux Etats membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs.

⁶⁵ Concessionnaire : transporteur TIGF Total Infrastructure Gaz France

⁶⁶ BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Parmi ces activités inventoriées, sept bénéficient d'une action des pouvoirs publics et font l'objet de suivis et sont inscrits dans la base de données Basol du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Il s'agit principalement d'anciennes industries impliquées dans le traitement du bois et de pesticides, d'anciennes déchetteries, de dépôts pétroliers, d'industries impliquées dans la production d'acier, d'amiante ou de verre sur l'agglomération et la ville d'Albi.



La verrerie d'Albi

Les territoires situés à l'est du SCoT en zone de montagne, en dehors des grands axes de communication sont plus préservés et ne présentent pas de vulnérabilité vis-à-vis des risques industriels et des pollutions de sols.

Le risque Feux de forêt

Un plan de protection de la forêt contre les risques d'incendie est en cours de réalisation, il devrait être finalisé fin 2016. Une fois approuvé, celui-ci permettra de prendre un arrêté de défense des espaces naturels combustibles qui régleme l'usage du feu et rend le débroussaillage obligatoire.

L'inondation de plaine, principal risque naturel sur le Grand Albigeois

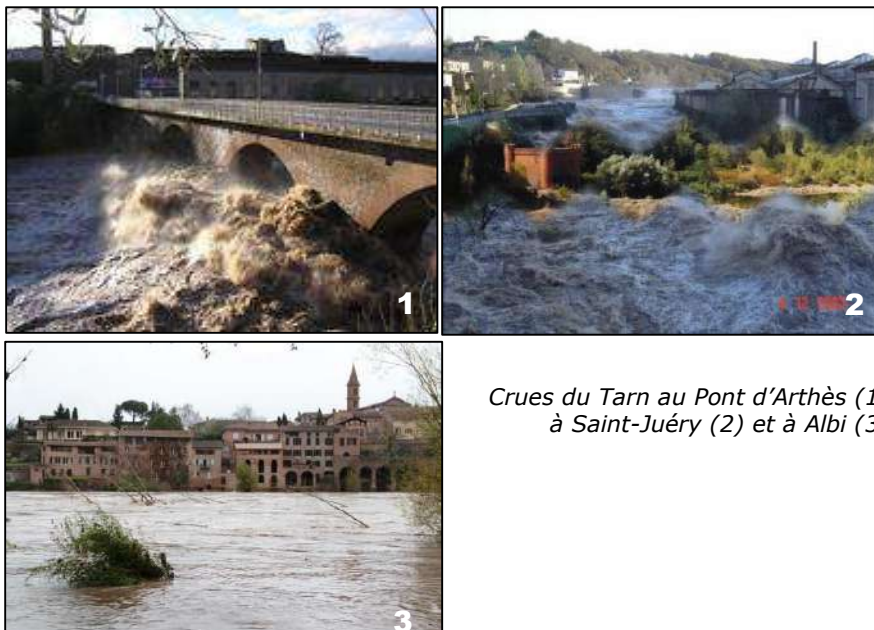
Des débits contrastés marqués par des crues violentes et rapides notamment sur le Tarn

En raison des influences climatiques qu'ils subissent (méditerranéen / océanique), les cours d'eau situés sur le territoire du SCoT présentent des débits extrêmement contrastés, marqués par des crues violentes et rapides, notamment sur le Tarn. Les caractéristiques singulières du bassin versant du Tarn en font l'un des cours d'eau présentant les crues les plus abondantes et dynamiques du territoire national. Son bassin versant, en forme de poire, constitue en effet un vaste réceptacle des eaux de pluie produisant d'importants volumes d'eau à évacuer. Il est soumis à l'influence des pluies torrentielles cévenoles, responsables de crues violentes et rapides. Les Tarnadas⁶⁷, considérées parmi les plus violentes à l'échelle du territoire national pour des cours d'eau équivalents, présentent des débits similaires à ceux de la Loire à Blois ou de la Dordogne à Bergerac, alors que son bassin versant draine un territoire trois à dix fois plus petit.

La rivière Tarn, tout comme l'Assou, le Dadou ou l'Agout, circulent sur le secteur de montagne dans des gorges et fonds de vallées encaissées, n'offrant aucune possibilité de débordement et donc d'atténuation des crues (phénomène d'écèlement). Ces caractéristiques climatiques et géomorphologiques font du territoire du Grand Albigeois un territoire particulièrement vulnérable aux inondations de plaine, notamment dans les plaines les plus urbanisées du Tarn à Albi, de l'Assou à Lombers et du Bilma à Réalmont.

Plus grandes crues du Tarn connues		
Date	Débit	Hauteur d'eau à Albi
Sept. 1875	nc	8.85 m
Mars 1930	3500 m ³ /s	9.20 m
Déc. 1982	3000 m ³ /s	nc
Nov. 1994	3240 m ³ /s	7.40m

⁶⁷ Tarnadas : Crues du Tarn



Crues du Tarn au Pont d'Arthès (1),
à Saint-Juéry (2) et à Albi (3).

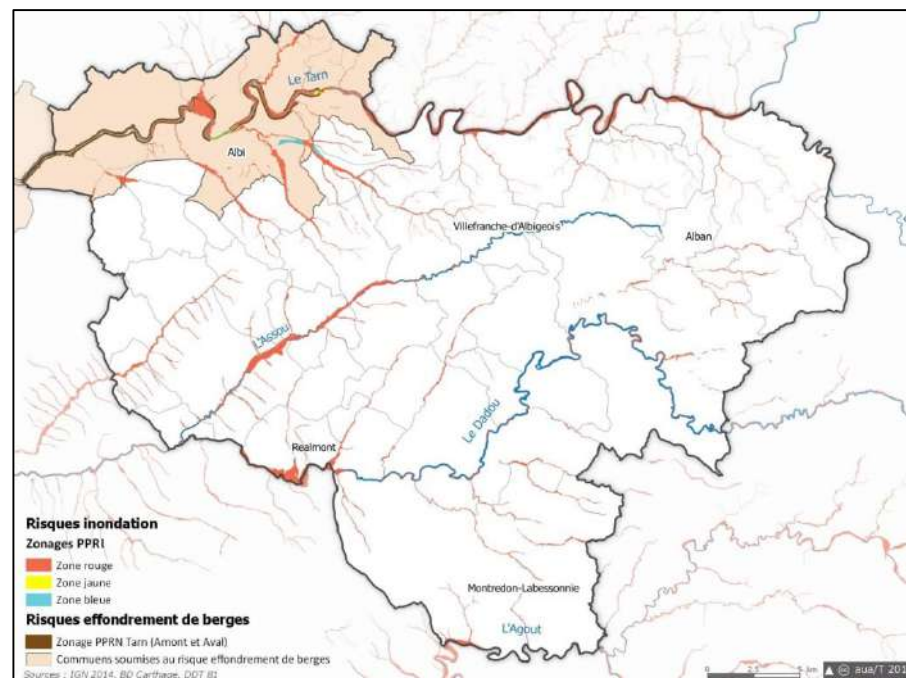
Des teneurs en argile à l'origine de risques d'effondrement de berges et de mouvements de terrain

Si le territoire du Grand Albigeois ne présente aucun problème tectonique majeur, la perméabilité très variable des sols liée à leurs teneurs en argile soumet le territoire à des risques naturels de deux types :

- ✓ le risque d'effondrement de berges : ce risque concerne principalement les berges molassiques du Tarn situées entre le Saut du Sabot à Saint-Juéry et la commune de Marssac-sur-Tarn ;
- ✓ le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, qui sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétraction de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Le Tarn fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Les conséquences de ces sinistres pourraient être limitées si certaines dispositions constructives étaient respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

Des dispositifs de prévention des risques naturels bien engagés

Emprise des PPRN approuvés



S'insérant dans le dispositif actuel de prévention qui vise également l'information des populations et la protection des vies humaines, le Plan de Prévention des Risques majeurs Naturels (PPRN) a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et par incidence de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables. Le PPRN, approuvé par arrêté préfectoral vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les SCoT doivent fixer les conditions de prise en compte de la prévention des risques, conformément à ces documents.

Aujourd'hui, la prise en compte des risques naturels est bien engagée puisqu'en matière d'inondation, toutes les communes du SCoT et tous les cours d'eau du Grand Albigeois sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) approuvé. D'après les zonages PPRi, 2 900 ha sont situés en zones inondables, dont 97 % sont reconnus comme très vulnérables (zones rouges du PPRi) et pour lesquelles les

risques ne devront pas être aggravés et les champs d'expansion des crues préservés. Ces zones inondables concernent plus de 3 600 habitants à l'échelle du SCoT, pour la plupart situées en zones d'aléas forts (zone rouge).

Outre le risque d'inondation, tout le territoire du SCoT est concerné par un PPRN mouvements de terrains consécutifs au phénomène de retrait gonflement des sols argileux dit « PPR sécheresse ». Le PPR effondrement des berges du Tarn qui concerne les sept communes du SCoT situées de part et d'autre du Tarn fixe des prescriptions aux droits des berges et impacte potentiellement 818 habitants.

L'ensemble de ces dispositifs mettent en évidence un cumul des risques naturels dans la plaine du Tarn marquée par des risques d'inondation et d'effondrement de berges importants qui peuvent être aggravés par leur concomitance avec des phénomènes de ruissellements liés aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés) peu réglementés.

Une nouvelle stratégie nationale en cours de déclinaison pour améliorer la prise en compte des inondations

Pour renforcer la politique nationale en matière de gestion des risques d'inondation et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, une première Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle impose pour la première fois une approche proactive sur l'ensemble des territoires avec une attention particulière, notamment sur les secteurs les plus exposés. Cette stratégie s'est fixé trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Elle se décline aujourd'hui à l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Adour-Garonne a été approuvé le 1^{er} décembre 2015. Il constitue le volet inondation du SDAGE Adour-Garonne avec lesquels les SCoT devront être compatibles.

Dispositifs de prévention des risques naturels approuvés

PPR NATURELS APPROUVES			COMMUNES DU SCoT	
PPRI de l'Albigeois	18/05/2004	Inondation	11	Albi, Arthès, Bellegarde, Cambon, Cunac, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry, Le Séquestre, Villefranche d'Albigeois
PPRI Tarn Amont	18/11/2010	Inondation	9	Ambialet, Arthès, Bellegarde, Curvalle, Le Fraysse, Marsal, Saint-André, Saint-Juéry, Villefranche d'Albigeois
PPRI du Dadou	30/03/2012	Inondation	30	Alban, Arifat, Curvalle, Dénat, Fauch, Fréjairrolles, Labastide-Dénat, Laboutarié, Lamillarié, Le Fraysse, Le Travet, Lombers, Massals, Miolles, Montredon-Labessonnié, Mont-Roc, Mouzieys-Teulet, Orban, Paulinet, Poulan-Pouzols, Rayssac, Réalmont, Ronel, Roumégoux, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Lieux-Lafénasse, Sieurac, Teillet, Terre-Clapier, Villefranche d'Albigeois
PPRI Agout Amont	14/11/2013	Inondation	1	Montredon-Labessonnié
PPRI Tarn Aval	18/08/2015	Inondation	7	Carlus, Castelnau-de-Lévis, Marssac-sur-Tarn, Poulan-Pouzol, Rouffiac, Terssac, Saliès
PPR Effondrement des berges Tarn en amont du barrage de Rivières	14/11/2000	Effondrement de berges	7	Albi, Arthès, Castelnau-de-Lévis, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Terssac, Saint-Juéry
PPRs Retrait Gonflement des Argiles	13/01/2009	Sécheresse	48	

1.3.3. Rejets dans le milieu et conséquences

Limitation de la production de déchets et valorisation

Depuis le début des années 1990, la production de déchets en France a augmenté plus vite que la population, même si cette tendance semble se ralentir depuis les années 2000. Le pays a produit 355 millions de tonnes de déchets en 2010. Les déchets collectés par les municipalités dépassaient les 33 millions de tonnes, soit environ 452 kg/hab/an.

Sur le territoire du SCoT, les modes de gestion diffèrent entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Communauté de Communes Centre-Tarn et celle des Monts d'Alban et du Villefrancois.

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Depuis le 1^{er} Janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est en charge de la collecte et du traitement des déchets dans les 17 communes qui la composent. La collecte s'effectue soit en « porte à porte » (OMR⁶⁸, recyclables secs et encombrants), soit en point d'apport volontaire (verre, biodéchets...). En 2013, 35 485 tonnes de DMA⁶⁹ ont été collectés, soit 437 kg/hab/an (source : SINOE). Le traitement est délégué au Syndicat Mixte SITOMA auquel la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois adhère depuis le 1^{er} Juillet 2008.

Suite à l'arrêt de l'exploitation du centre d'enfouissement de déchets ménagers de Ranteil (en octobre 2010), les OMR collectées transitent par ce site de Ranteil, mais sont maintenant traitées au bioréacteur de Labessière-Candeil. D'une capacité d'accueil de 180 000 tonnes de déchets par an, il est géré par le Syndicat mixte départemental Trifyl⁷⁰. De la même manière, les collectes sélectives sont orientées vers le centre de tri de Blaye-les-mines dont la capacité d'accueil est de 12 000 tonnes/an. Enfin, les plastiques, une fois triés, sont acheminés jusqu'à la déchetterie de Labruguyère (à côté de Castres)

Le territoire du Grand Albigeois est desservi par trois déchetteries, situées à Saint-Juéry, Ranteil et Gaillagues desservent uniquement les communes

de Saint-Juéry, Arthès, Cunac et Cambon d'Albi, tandis que les déchetteries de Ranteil et de Gaillagues desservent les autres communes de la collectivité. En 2013, 5 854 tonnes de déchets ont été collectés par ces trois déchetteries, soit 72 kg/hab/an (source : SINOE).

Communauté de Communes Centre Tarn

La Communauté de Communes Centre-Tarn est compétente en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères. En 2013, 2 445 tonnes d'ordures ont été collectées dans les seize communes qui la composent, tandis que 630 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectés dans le cadre du tri sélectif. La collecte du verre se fait par apport volontaire grâce aux 58 colonnes réparties sur le territoire. Trifyl, à qui la collectivité a délégué le traitement des déchets, gère aussi pour le Réalmontais, la collecte du verre qui est recyclé par la Verrerie Ouvrière d'Albi.

Une seule déchetterie, située sur la commune de Réalmont, alimente l'ensemble du territoire.

Communauté de Communes des Monts-d'Alban et du Villefrancois

Compétente en matière de collecte et de traitement, la collectivité a délégué le traitement des ordures au Syndicat Trifyl. Une déchetterie est recensée sur le territoire, dans la commune d'Alban. En 2013, 1 319 tonnes d'ordures ménagères et 325 tonnes d'emballages et de papiers destinés au tri-sélectif avaient été captés grâce à la collecte en porte à porte et aux points d'apport volontaires. En 2014, le total d'ordures ménagères collectées a baissé (1 312 t) tandis que la masse de déchets destinés au tri a augmenté (338 t).

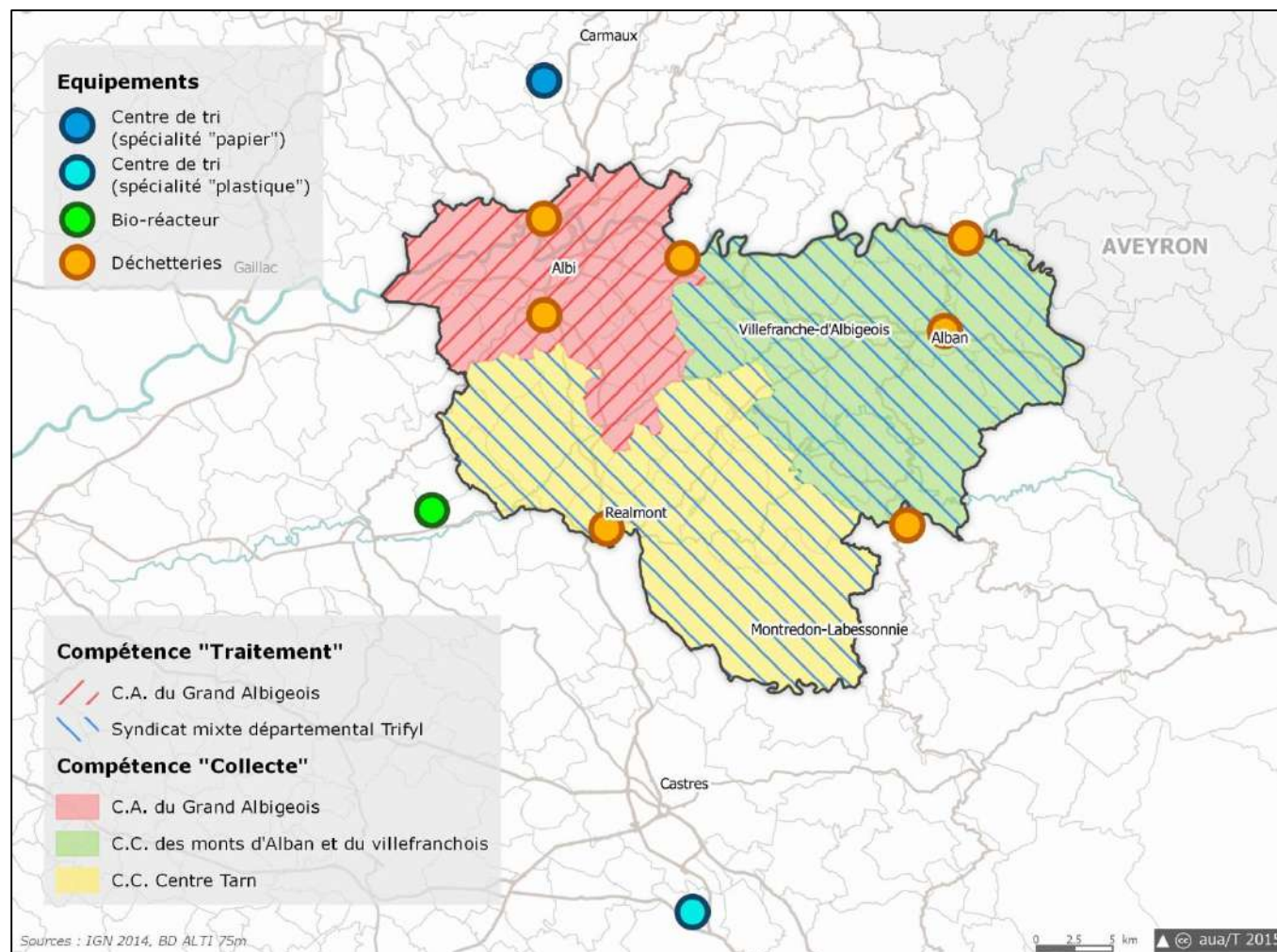
Afin de prolonger cet effort de tri et d'inciter à la réduction des OMR, et notamment des déchets organiques, la collectivité propose à la vente des composteurs individuels pour les particuliers.

⁶⁸ Ordures Ménagères et Assimilés

⁶⁹ Déchets Ménagers et Assimilés

⁷⁰ Trifyl, Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés est créé en 1999 pour assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements de valorisation des déchets du territoire du plan départemental de l'élimination des déchets ménagers et assimilés du Tarn.

Compétences des collectivités et équipements dédiés à la collecte et au traitement des déchets

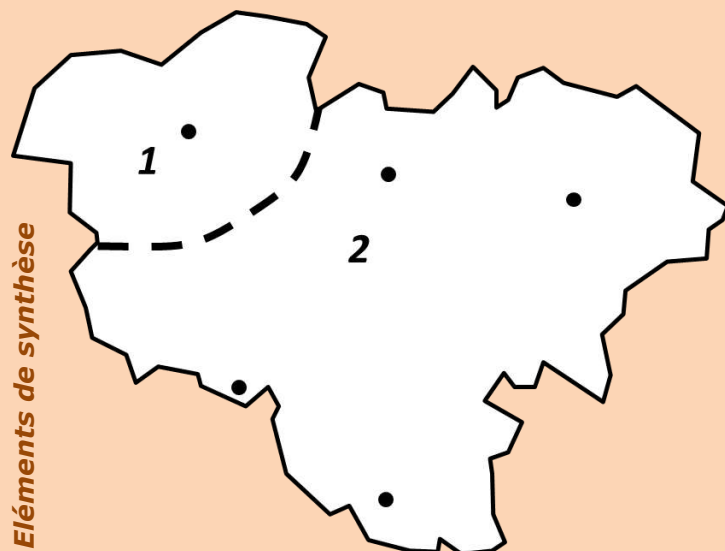


Deux profils de territoire pour des enjeux communs

De la prise en compte du changement climatique à la traduction des risques, l'approche territoriale pose la question de l'échelle d'analyse tout en imposant une approche croisée et commune.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de par son poids démographique et économique, est le principal producteur de gaz à effet de serre. Comparée à l'échelle régionale, elle se distingue dans les sources de production, le secteur « résidentiel/tertiaire » y étant majoritaire alors que la région affiche des proportions plus équilibrées, notamment vis-à-vis des transports routiers. Ces derniers prennent toutefois une importance plus grande sur les deux communautés de communes en raison de l'éloignement de la ville-centre qui engendre des déplacements plus importants, mais également en raison de la quasi-absence d'industrie. A noter toutefois que les émissions liées au secteur agricole ne sont pas comptabilisées.

C'est dans la plaine du Tarn que se concentrent également la majorité des risques et des nuisances. La présence des grands axes de communication (source de bruit) a attiré les principales industries, dont certaines peuvent présenter un risque pour les populations environnantes. Le secteur est également caractérisé par la présence du risque inondation qui résulte d'un double phénomène : la présence du Tarn dans un relief propice aux inondations de plaine, et une densité de population plus importante. Si les secteurs de montagne paraissent moins exposés, la problématique hydraulique illustre toutefois bien l'interdépendance des territoires et l'importance d'une démarche commune et partagée dont le SCoT sera un élément clef.



1 : La plaine et la vallée du Tarn

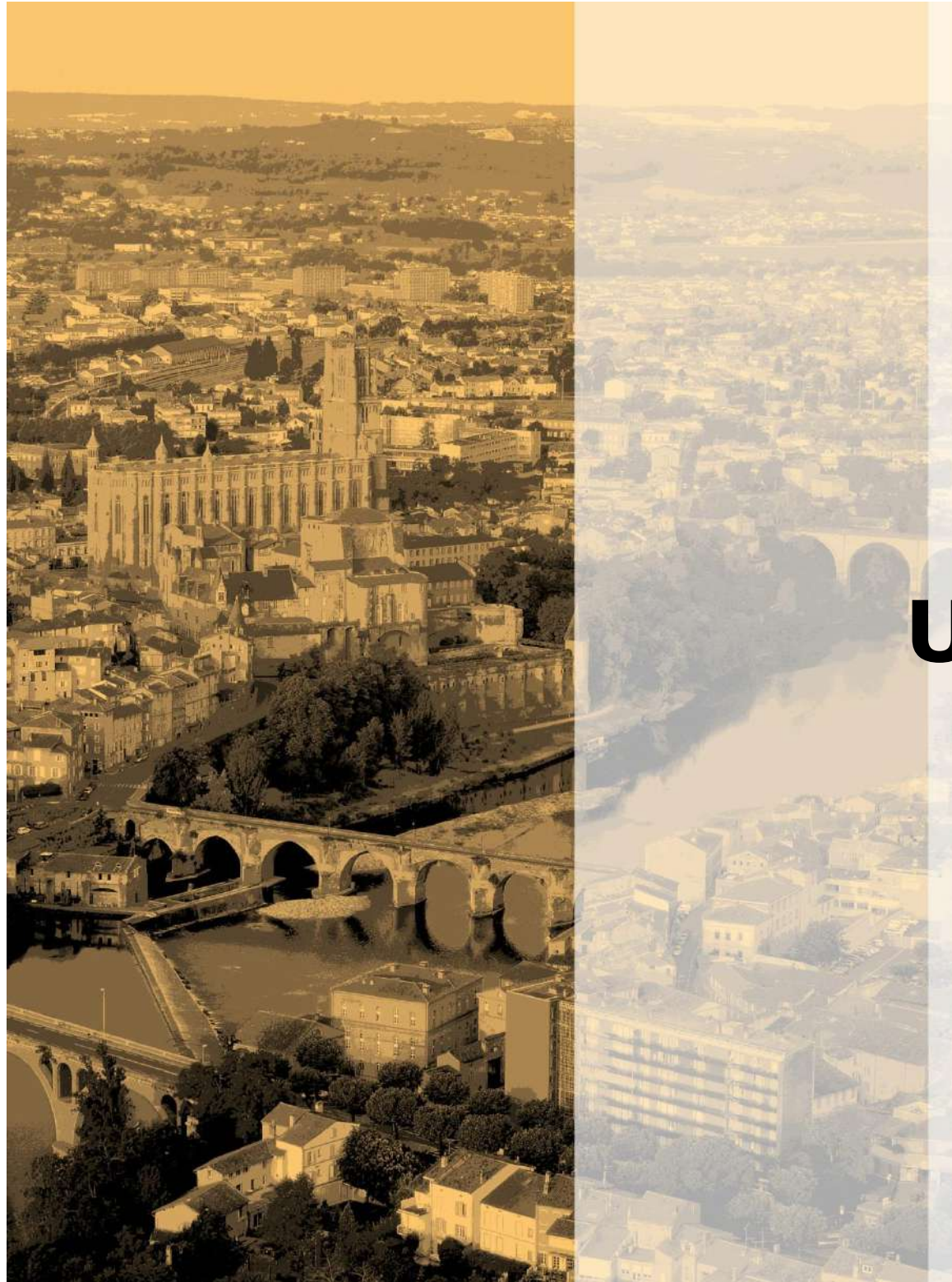
- 51 % de la consommation énergétique est liée au secteur « résidentiel/tertiaire »
- L'agglomération regroupe toutes les émissions de GES du territoire liées à l'industrie
- Secteur le plus impacté par les nuisances sonores (grands axes de circulation aéroport...)
- Risques d'inondation de plaine auxquels s'ajoutent plusieurs risques technologiques.

2 : Le périurbain et le secteur de montagne

- L'éloignement avec la ville-centre fait des déplacements le plus gros émetteur de GES (55 % sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et 40% sur la Communauté de Centre Tarn)
- 22 % des puissances installées en production d'énergies renouvelables.

« UN TERRITOIRE VARIE » : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

CONSTATS	Un relief qui contribue à former des paysages variés et participe à forger l'identité des territoires.	Préservation des grandes unités paysagères.	ENJEUX
	Une périurbanisation qui s'accompagne d'une banalisation des paysages, notamment en entrées de ville, le long des principaux axes de communication.	Maintien de la qualité et de l'identité paysagère comme socle d'attractivité.	
	Si le patrimoine emblématique, à l'image de la Cité Episcopale, bénéficie d'importantes mesures de protection, le patrimoine local fait quant à lui rarement l'objet d'un recensement ou d'une politique de mise en valeur.	Identification et préservation du patrimoine vernaculaire, facteur d'identité des territoires.	
	Entre 2006 et 2013 environ 400 hectares ont été prélevés sur les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, soit environ 57ha par an.	Réduction de la consommation d'espace.	
	La consommation foncière à des fins d'urbanisation se fait trop souvent aux dépens des espaces agricoles et peut menacer les systèmes de productions locaux, et par effets induits, la qualité des paysages et le fonctionnement des milieux naturels.	Maintien et protection de l'activité agricole en tant que composante de l'aménagement des territoires.	
	Alors que la diminution du nombre d'exploitations est particulièrement marquée sur le territoire de la communauté d'agglomération la proximité de l'agglomération apparaît comme un potentiel pour les agriculteurs ayant ou souhaitant diversifier leurs activités.	Développement de l'agriculture durable et de proximité.	
	Le territoire du SCoT joue un rôle particulièrement important dans le maintien et la déclinaison des continuités physiques et fonctionnelles à l'échelle régionale, entre Massif Central et Pyrénées.	Préservation d'un maillage écologique fonctionnel et de la complémentarité des espaces naturels à grande échelle.	
	Les pratiques agricoles, le fonctionnement des milieux naturels et l'organisation spatiale des espaces urbanisés jouent un rôle important dans l'évolution et la structuration des territoires.	Préservation et restauration de la biodiversité locale.	
	Des espaces verts artificialisés (parcs, jardins, etc.) omniprésents dans et autour de l'agglomération.	Prise en compte de la « nature en ville » comme une composante de la Trame Verte et Bleue.	
	A l'échelle de Midi-Pyrénées on relève une augmentation des températures de +0,3°C par décennie entre 1959 et 2009.	Atténuation et adaptation au changement climatique	
	A l'image du Tarn et du Dadou plusieurs cours d'eau présentent un état écologique « moyen » tandis que les eaux souterraines affichent un état chimique « mauvais ».	Amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.	
	Des émissions de CO ₂ dominées par les transports en secteur rural et marquées par l'industrie sur l'agglomération.	Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.	
	Le développement des infrastructures de transports terrestre engendre des nuisances sonores toujours plus importantes.	Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores.	
	La plupart des risques recensés se concentrent dans la plaine du Tarn et autour des grands axes de circulation.	Limitation de la vulnérabilité des personnes et des biens au regard de la connaissance actuelle des risques.	



UN TERRITOIRE EN MUTATION

2.1. LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE, LES MUTATIONS EN COURS

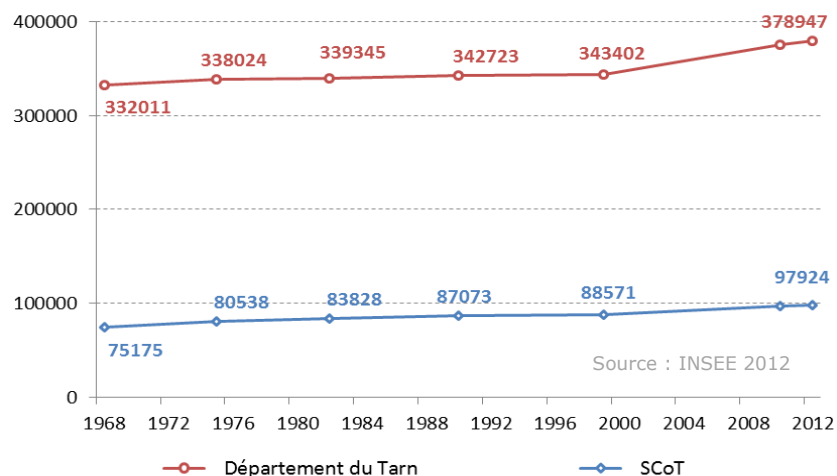
2.1.1. Une croissance démographique ininterrompue

Un territoire dynamique au sein d'un département attractif

Département le plus peuplé et le plus urbain de Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne, le Tarn compte près de 380 000 habitants. Sa dynamique récente, si elle semble opérer un léger tassement sur la période 2010-2012, est caractérisée par une forte attractivité depuis la fin des années 90, et après plusieurs décennies de faible croissance. Cet accroissement marqué de sa population correspond à un gain de près de 10 % de sa population entre 1999 et 2010.

Cette croissance démographique soutenue relève exclusivement de l'attractivité résidentielle (solde migratoire⁷¹). Le solde naturel⁷² est quant à lui déficitaire depuis la fin des années 1970, une situation qui se traduit par un vieillissement des structures démographiques que l'attractivité résidentielle ne parvient pas à remettre en cause.

Evolution comparée de la population permanente

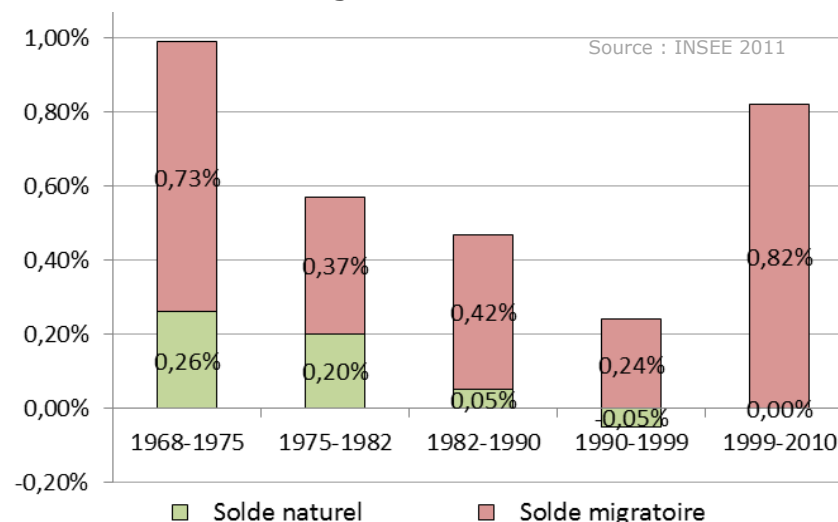


⁷¹ Rapport entre les personnes entrées et sorties du territoire.

⁷² Rapport entre les naissances et les décès.

Le SCoT du Grand Albigeois, un territoire aux croissances contrastées

Solde migratoire et solde naturel

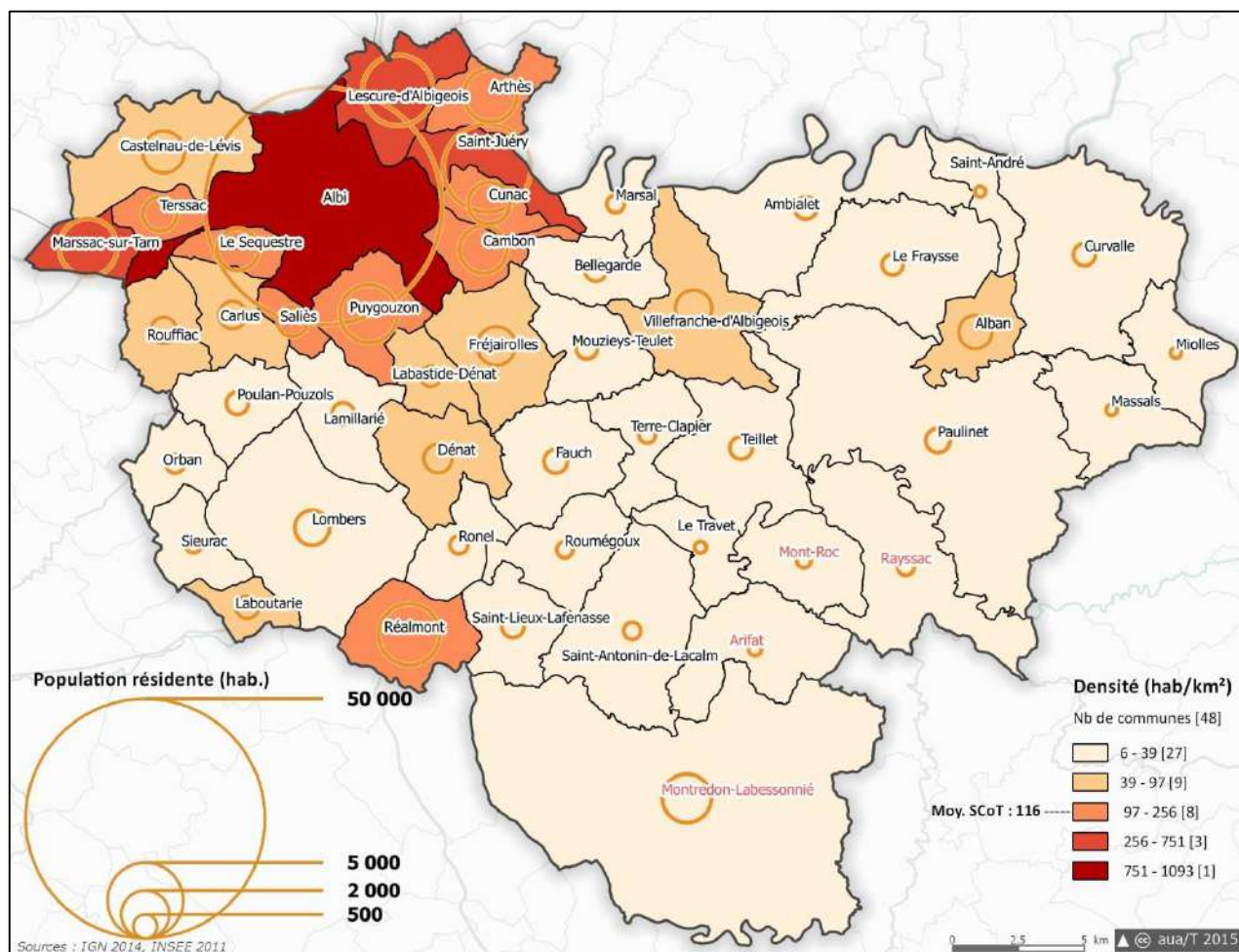


Comme le Tarn, le SCoT a connu une croissance démographique continue depuis les années 1960. Le rythme de croissance y est toutefois supérieur et a permis à la population permanente de passer, à périmètre constant, c'est-à-dire dans ses limites actuelles, d'un peu plus de 75 000 habitants en 1968 à 97 900 lors du dernier recensement (2012). Cette progression de plus de 30% en l'espace d'une quarantaine d'années fait qu'aujourd'hui le SCoT du Grand Albigeois pèse pour plus du quart du poids démographique départemental pour une superficie 890 km², soit environ 15 % du département. Pour autant, si le solde migratoire a toujours été la source principale de la croissance démographique, illustrant de fait l'attractivité du territoire, celui-ci s'est affaibli durant les dernières décennies du XX^{ème} siècle. Comme un corollaire à cette érosion, le solde naturel s'est quant à lui écroulé au point de devenir négatif durant les années 1990. Le taux de croissance est alors cinq fois plus faible qu'au début des années 1970 (+ 0,19% par an).

Une rupture s'opère au début des années 2000 qui sont marquées par une forte reprise de l'attractivité résidentielle. Celle-ci explique depuis lors la totalité de la croissance démographique dans la mesure où le mouvement naturel se stabilise au point d'équilibre. A l'échelle du SCoT, les gains démographiques enregistrés sont directement liés à l'attractivité résidentielle, source exclusive de la croissance démographique depuis le début des années 2000.

2.1.2. Une population inégalement répartie et des dynamiques locales variées

Populations résidentes et densités



Une population concentrée dans le pôle urbain

A l'ouest, l'agglomération albigeoise (au sens du périmètre actuel de la Communauté d'Agglomération) concentre plus de 80 % de la population. C'est également là que sont relevées les densités les plus importantes, au point que le périmètre de l'intercommunalité puisse être identifié à la vue de cette seule caractéristique.

A l'échelle du SCoT, le poids démographique pris par la Communauté d'Agglomération illustre un accueil des migrations résidentielles renforcé autour de la ville-centre. Il illustre également un mouvement de périurbanisation à grande échelle qui a prioritairement profité aux communes de la première couronne albigeoise, celles-ci s'intégrant dans un pôle urbain qui marque et structure le territoire.

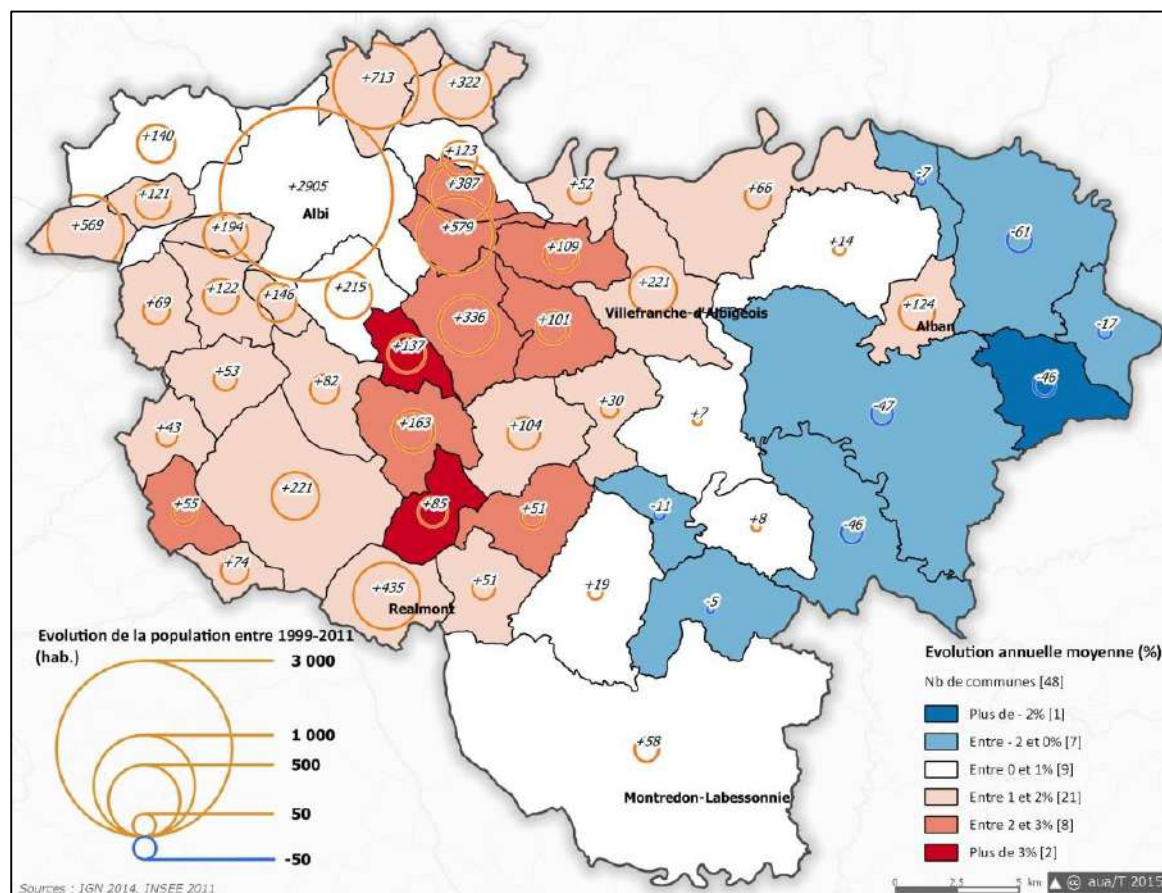
Au-delà de la Communauté d'Agglomération, les densités s'affaiblissent, expliquant la relative faiblesse de la densité moyenne du SCoT (110 habitants au km²). De profondes disparités se cachent donc derrière ce chiffre qui regroupe une agglomération où se concentrent les 4/5^{ème} de la population et un territoire moins peuplé mais qui couvre les trois-quarts de la superficie du SCoT. Plus de la moitié des communes ont ainsi des densités inférieures à 40 habitants au km², un tiers ne dépassant pas les 20 habitants au km².

En croisant poids démographique et densités, quatre communes tendent à se distinguer : Albi, Montredon-Labessonnié, Réalmont et Villefranche d'Albigeois. Si les populations permanentes suffiraient pour identifier les trois dernières communes citées, le regard porté relève également et surtout d'une logique territoriale prenant en compte le positionnement de ces quatre communes au sein de leur environnement proche. Albi, Montredon-Labessonnié, Réalmont et Villefranche d'Albigeois peuvent dès lors être considérées comme des entités démographiques à part dans la mesure où elles se distinguent assez nettement des communes qui les entourent.

Les dynamiques en cours : entre périurbanisation et secteurs isolés

Les données démographiques exposées jusqu'à maintenant relèvent d'un portrait de territoire statique. Si elles ont permis de mettre en lumière les principales lignes de force du territoire, elles ne permettent pas en revanche d'identifier les dynamiques à l'œuvre.

Evolution de la population permanente (variation annuelle)



Une croissance ralentie dans le cœur d'agglomération

Si les « entrants » sont, depuis le début des années 2000, près de 1,3 fois plus nombreux que les « sortants », confirmant l'attractivité migratoire du territoire, le cœur de l'agglomération n'est pas le premier bénéficiaire de ces apports de population. Ceux-ci profitent en effet avant tout aux communes de première et deuxième couronne.

Ce mouvement de périurbanisation, s'il est commun à d'autres territoires, est ici particulièrement marqué. Alors que la ville-centre a, après trente ans d'équilibre, retrouvé une croissance positive, Albi et sa proche banlieue, comparées à d'autres agglomérations de taille moyenne de Midi-Pyrénées, enregistrent un rythme de croissance plus modéré qu'ailleurs (croissance inférieure à 1 % par an pour les communes d'Albi, Castelnau-de-Lévis, Puygouzon et Saint-Juéry). A titre de comparaison, l'agglomération de Montauban a ainsi crû presque trois fois plus vite que l'Albigeois à qui elle a ravi la troisième place régionale en matière de démographie, dépassant les 100 000 habitants à l'occasion du recensement de 2008.

Les principaux flux de migrations résidentielles au départ et à l'arrivée du territoire sont à mettre au crédit de la métropole régionale, Toulouse, qui enregistre une fois et demi plus d'arrivées que de départs avec le Grand l'Albigeois. Puis viennent les flux en direction du Carmausin et du Gaillacois qui s'inscrivent dans des mécanismes d'étalement urbain résidentiel, là encore déficitaires pour l'agglomération albigeoise. Des échanges résidentiels relativement équilibrés mais de plus faible volume existent également avec les plus proches agglomérations de taille moyenne (Rodez, Montauban). Les échanges avec l'agglomération castraise sont en revanche plus favorables pour l'agglomération albigeoise avec 2,6 fois plus d'arrivées que de départs. En interne au SCoT, le flux principal s'établit entre l'agglomération albigeoise et le Réalmontais.

Un périurbain dynamique

C'est le sud-est albigeois qui profite le plus de la croissance démographique, une tendance qui se renforce depuis l'élaboration du SCoT en 2011. Si les afflux de population, en valeur absolue, sont les plus importants sur les communes de Cunac, Cambon et Fréjairolles, le fait que les taux de variations les plus élevés touchent désormais des communes de deuxième couronne, à l'image de Labastide-Dénat, illustre un mouvement de périurbanisation à échelle plus large qui s'amplifie et qui se traduit par un éloignement croissant des populations vis-à-vis du pôle urbain.

Ces secteurs bénéficient pleinement de l'attractivité résidentielle évoquée et attirent à la fois des populations venues d'autres territoires et des populations ayant changé de résidence au sein même du SCoT. Cette attractivité est particulièrement marquée auprès des ménages actifs, lesquels améliorent le solde naturel.

L'attractivité liée à la proximité de l'agglomération albigeoise s'étend assez loin à l'est et au sud. Au sein de ce mouvement, des communes comme Réalmont et Villefranche d'Albigeois marquent une rupture assez nette, tant du point de vue de leur localisation que de leur poids démographique. Toutes deux affichent aujourd'hui une croissance démographique positive, bien que relativement faible. Elles le doivent autant aux échanges avec la ville-centre qu'aux relations qu'elles entretiennent avec leur environnement proche.

Plus au sud, au-delà de Réalmont, l'éloignement avec la ville-centre est tempéré par la situation centrale qu'occupe le territoire entre deux agglomérations de taille moyenne, Albi et Castres. Cette situation a permis aux communes du secteur d'opérer un développement résidentiel plus précoce, dès les années 1970, suivi d'une stabilité démographique

qui se confirme aujourd'hui pour des communes comme Montredon-Labessonnié. Situées pour partie en dehors du périmètre du SCoT, les communes traversées par l'axe Albi-Castres (D 612) bénéficient en revanche depuis les années 2000 d'une reprise de l'attractivité résidentielle.

Un « secteur est » en marge de la croissance démographique

Au-delà de Villefranche d'Albigeois, plus à l'est, la dynamique démographique s'essouffle très nettement au point de devenir négative dans la plupart des communes qui composent les Monts d'Alban, à l'exception notable d'Alban.

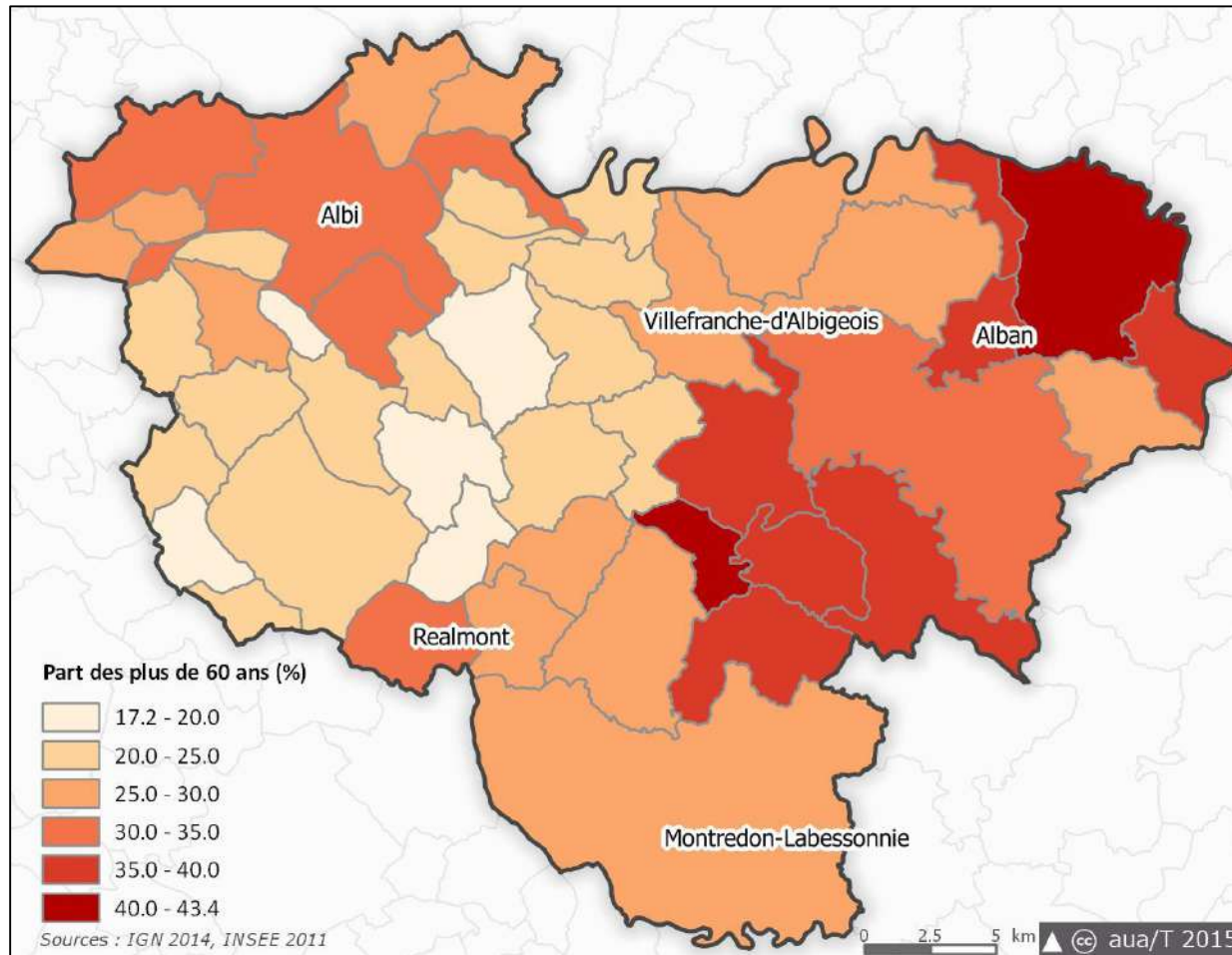
Sur le secteur des Monts d'Alban, solde migratoire et solde naturel sont tous deux déficitaires, confirmant des tendances qui s'observent depuis le début des années 1960. Ainsi la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois⁷³ a perdu près de 2 000 habitants entre 1968 et 1999. Si la situation s'inverse à la fin des années 1990, c'est avant tout en raison de l'attractivité résidentielle qu'exercent les communes les plus proches de l'agglomération albigeoise. Pour les communes les plus éloignées, celles situées les plus à l'est, la saignée démographique s'est poursuivie tout au long des années 2000.

⁷³ Dans ses limites de 2014.

2.1.3. Un renouvellement des populations inégal

Vers une spatialisation des classes d'âge ?

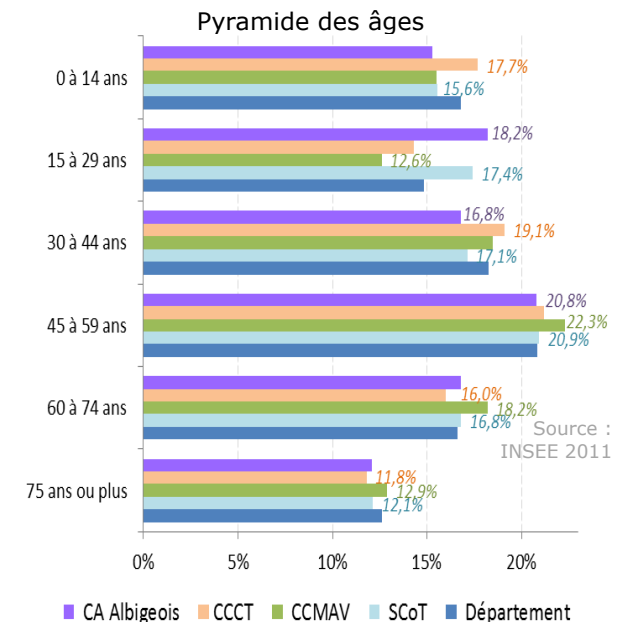
Part des plus de 60 ans dans les populations communales



Un vieillissement des populations plus prononcé sur le pôle urbain et les communes rurales

Le vieillissement des populations est bien évidemment un phénomène national (22,8 % des plus de 60 ans en 2010 contre 21,3 % en 1999), pour autant celui-ci n'est pas homogène. Le territoire du

SCoT, à l'image du grand Sud-Ouest, est ainsi particulièrement touché par le phénomène. L'allongement de l'espérance de vie, plus important qu'ailleurs, le maintien à domicile plus aisé des personnes âgées, mais aussi une forte attractivité résidentielle auprès des seniors, sont les principaux paramètres contribuant à expliquer cet état de fait. Ceux-ci ont toutefois une importance variable en fonction des territoires.



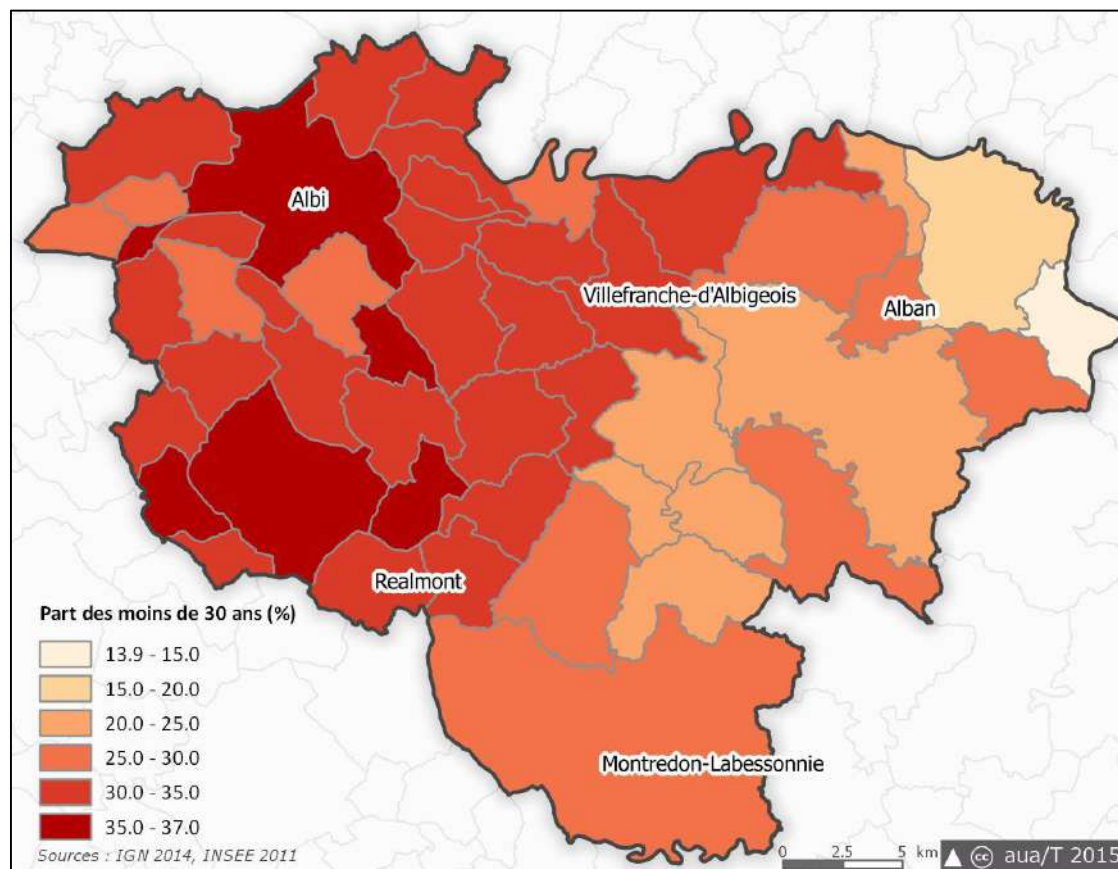
La moitié est du territoire du SCoT est particulièrement impactée par le vieillissement des populations. Son poids s'accroît en direction des Monts d'Alban et du Ségala aveyronnais. S'agissant d'espaces ruraux où le solde naturel est dans la plupart des cas négatif, le vieillissement est ici en grande partie endogène. A cela s'ajoute un déficit

migratoire qui concerne, pour l'essentiel, les jeunes actifs dont le départ a un impact direct et évident sur la pyramide des âges. Les tendances observées sur les Monts d'Alban concernant l'attractivité résidentielle ont un impact important sur le secteur dans la mesure où elles accentuent un vieillissement des populations déjà important.

Si le cœur de l'agglomération, et plus particulièrement Albi, se caractérise également par une part importante des plus de 60 ans dans la structure de leur population, les raisons y sont toutefois plus variées que celles évoquées pour le secteur des Monts d'Alban. En effet, la concentration des maisons de retraite et des services de santé contribuent à attirer et à maintenir un quatrième âge sur la ville-centre. A cela s'ajoute une attractivité importante du cœur de l'agglomération auprès de retraités, recherchant pour une partie d'entre eux, la proximité des services et des grands équipements.

Le Sud et le Sud-Est du territoire du SCoT se placent en situation intermédiaire entre le profil du cœur d'agglomération et celui du secteur le plus à l'est. La poussée périurbaine entamée dès les années 1990 dans le Réalmontais a en effet compensé une partie du vieillissement. Les classes d'âge les plus jeunes y sont plus présentes et le déficit des classes liées aux études et aux premiers emplois est moins prononcé.

Part des moins de 30 ans dans les populations communales



Des populations « jeunes » concentrées à l'ouest

La répartition des classes les plus jeunes n'est pas un négatif du vieillissement précédemment évoqué. Elle répond à des problématiques et des logiques qui lui sont propres. Ainsi, bien qu'Albi se caractérise par une part importante des plus de 60 ans dans sa population, la commune se distingue également par le poids pris par les populations plus jeunes. Cela est particulièrement vrai pour les classes d'âge situées entre 15 et 25 ans en raison, notamment, de la présence des principaux pôles d'enseignement, au premier desquels figure le pôle universitaire. A l'inverse, la ville-centre enregistre un déficit migratoire pour les jeunes adultes en premier emploi (25-39 ans).

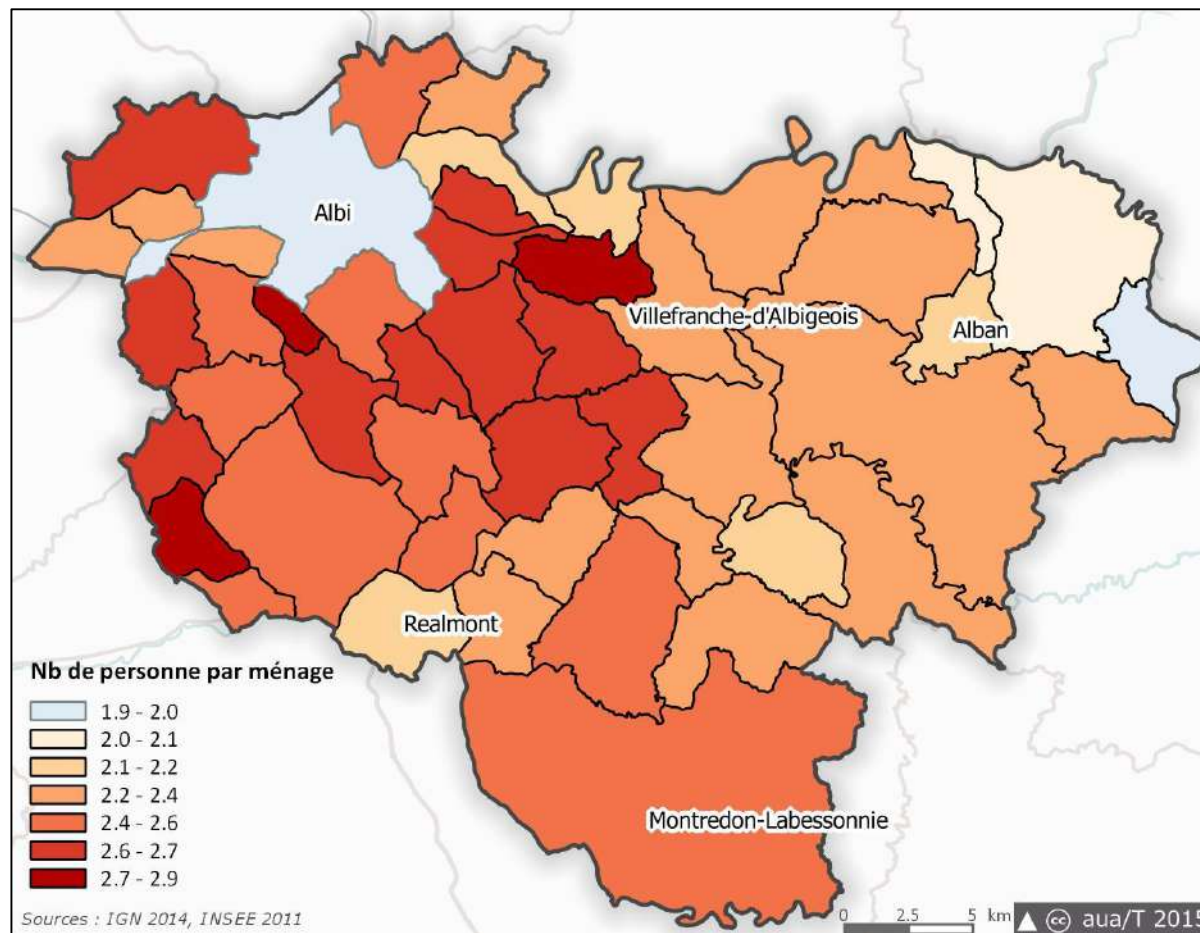
Ces classes d'âges, qui correspondent aussi aux jeunes ménages en accession à la propriété, ont tendance à privilégier les communes de première et deuxième couronne, communes jusqu'alors vouées à un fort vieillissement. Ces arrivées ont favorisé un renouvellement des populations et modifié en conséquence les pyramides des âges. Ainsi, avec un indice de vieillissement de 22 (cinq fois plus des moins de 20 ans sur la commune que des plus 65 ans), Saliès, par exemple, présente le profil démographique d'une commune en première phase de périurbanisation comme Cambon d'Albi ou Fréjairolles.

A l'image des migrations résidentielles et du solde migratoire, ce phénomène, étroitement lié à la périurbanisation, tend à s'étirer toujours plus à l'est et au sud, intégrant désormais des communes comme Villefranche d'Albigeois, Réalmont et au-delà Saint-Lieux-Lafénasse.

Les communes les plus éloignées du pôle urbain sont celles qui enregistrent les plus forts déficits concernant les classes d'âge les plus jeunes, ce qui contribue inévitablement à en accentuer le vieillissement. Une commune comme Miolles, déjà touchée par le poids des plus de 60 ans compte ainsi une population des moins de 30 ans inférieure à 15%, soit le plus faible taux observé sur le territoire du SCoT.

Population et modes de vie, un contexte en forte évolution : le desserrement des ménages

La taille moyenne des ménages



Le phénomène de desserrement des ménages est à mettre en lien avec des évolutions sociodémographiques relevées à l'échelle nationale : la décohabitation des jeunes ; la mise en couple qui tend à se faire moins rapidement et les ruptures qui se font plus fréquentes ; les couples qui ne partagent pas le même logement ; vieillissement des populations et maintien à domicile plus aisé.

Un pôle urbain et des secteurs ruraux plus fortement impactés

A l'échelle du SCoT le desserrement des ménages s'observe à un rythme légèrement supérieur à la moyenne départementale. Avec 2,05 personnes par ménage, l'agglomération albigeoise présente d'ailleurs la taille moyenne des ménages la plus faible des intercommunalités du département (avec le Carmausin). Cette faiblesse relative est due principalement à la commune d'Albi qui, comme attendu, présente la taille moyenne la plus faible du territoire (1,9). Celle-ci s'explique principalement par la part prise par les ménages d'une personne dont l'analyse rejoint celle menée pour la pyramide des âges : présence du pôle universitaire, poids du quatrième âge...

La taille moyenne des ménages s'accroît au sein des communes périphériques qui ont connu une importante attractivité résidentielle de jeunes ménages avec enfant(s) ou en âge de procréer. Comme un écho à l'attractivité résidentielle, les tailles moyennes des ménages les plus élevées sont relevées dans ce sud-est albigeois qui a enregistré les soldes migratoires les plus élevés.

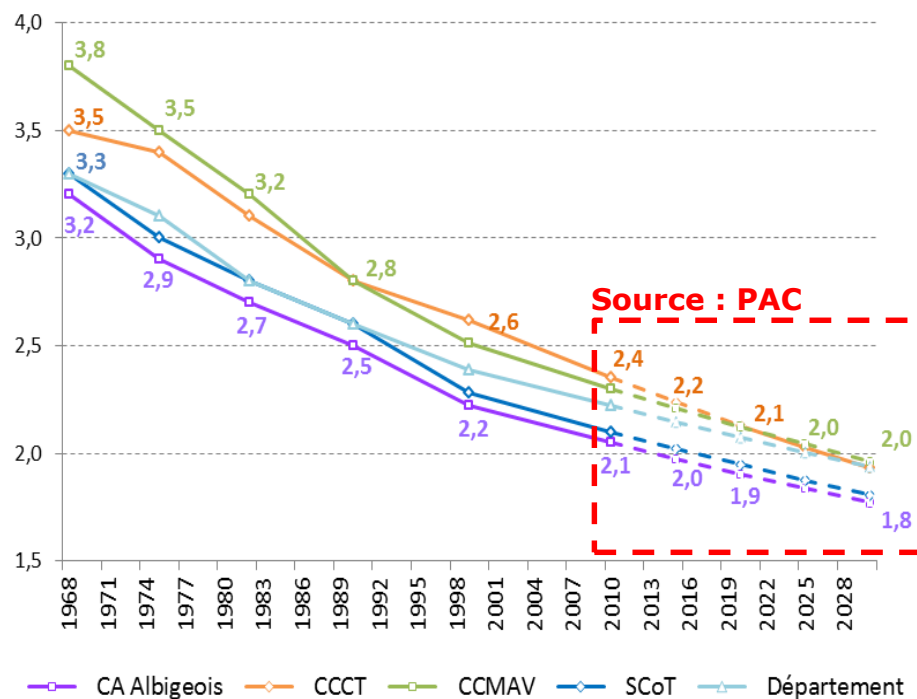
La taille moyenne des ménages diminue ensuite vers l'est et le sud-est où la part des ménages d'une seule personne est plus importante, particulièrement en direction du Ségala aveyronnais. Si le vieillissement des populations (départ des enfants, veuvage, maintien à domicile des personnes âgées...) joue à plein dans les raisons expliquant le phénomène, s'y ajoute un trait de caractère propre au monde agricole. On constate ainsi autour des Monts d'Alban une surreprésentation des classes d'âge masculin de plus de 40 ans qui illustre le poids du célibat dans le monde agricole

Des perspectives susceptibles de remettre en cause les grands équilibres territoriaux

Bien que national et ancien, le desserrement des ménages, dans ses composantes tant sociales que territoriales, s'impose comme une problématique particulière pour le SCoT du Grand Albigeois. Celui-ci a en effet un impact direct et important sur les besoins des habitants en termes de logement, services, accessibilité...

Au regard des projections communiquées par les services de l'État, le desserrement des ménages pourrait se poursuivre dans les décennies à venir au point que toutes les intercommunalités qui composent le territoire du SCoT passent sous la barre symbolique des deux personnes par logement, un seuil aujourd'hui quasi « réservé » au pôle urbain.

Evolution projetée de la taille des ménages



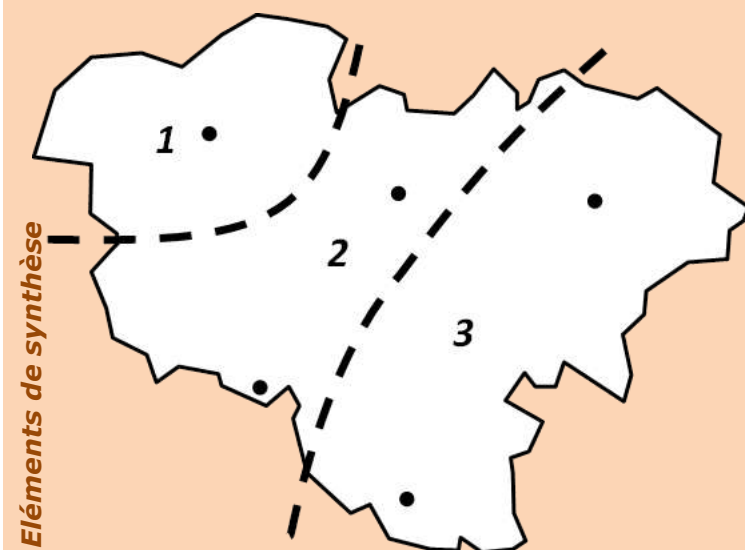
Un pôle urbain dense et attractif face à des secteurs ruraux fragilisés

Le SCoT du Grand Albigeois profite d'une attractivité résidentielle dont bénéficie également l'ensemble du département, et plus généralement l'ensemble du grand Sud-Ouest. Pour autant, les tendances récentes semblent démontrer que la croissance démographique opère un ralentissement si on la compare à la décennie précédente. Les apports migratoires sont en effet moins importants que par le passé alors que ce sont eux qui, depuis la fin des années 1990, assurent l'essentiel des gains démographiques.

Malgré ce léger tassement, l'attractivité migratoire continue d'assurer la croissance du SCoT, tout au moins des communes de l'ouest qui forment le cœur démographique du territoire, cœur qui se dessine autour de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Celle-ci regroupe d'ailleurs plus de 80 % de la population du SCoT alors qu'elle ne représente que le quart de sa superficie. Les secteurs les plus dynamiques sont ainsi aujourd'hui ceux qui composent la première et la deuxième couronne albigeoise.

De profondes disparités territoriales caractérisent également le territoire. Plus l'éloignement de la ville-centre se fait sentir, plus l'attractivité résidentielle a tendance à se tarir, à l'exception des communes situées de part et d'autre de la RD 612, axe principal permettant de relier la préfecture départementale à Castres. A l'inverse, la frange est du territoire continue de perdre de la population.

Bien que le mouvement de périurbanisation ait eu tendance à s'étendre un renforcement démographique du pôle urbain peut être observé, entendu ici au sens large. A l'échelle du SCoT, et de façon schématique, le territoire peut être scindé entre un Grand Ouest dynamique où les apports migratoires compensent le vieillissement des populations, et un grand est où l'éloignement de la ville-centre, le contexte rural et le relief excluent un grand nombre de communes de la croissance démographique.



1 : Le cœur d'agglomération

- Plus de 80 % de la population du SCoT
- Phase de stabilisation démographique
- Solde naturel - ; Solde migratoire +
- Relative faiblesse des 30-44 ans (couple avec enfant(s)).

2 : Espaces de transition

- Croissance démographique élevée (supérieure à 2 % par an)
- Solde naturel + ; Solde migratoire +
- Attractivité résidentielle facteur de la croissance démographique.

3 : Secteurs ruraux

- Densités inférieures à 20 hab./km²
- Déficit démographique (à l'exception d'Alban)
- Solde naturel - ; Solde migratoire -
- Vieillesse prononcée.

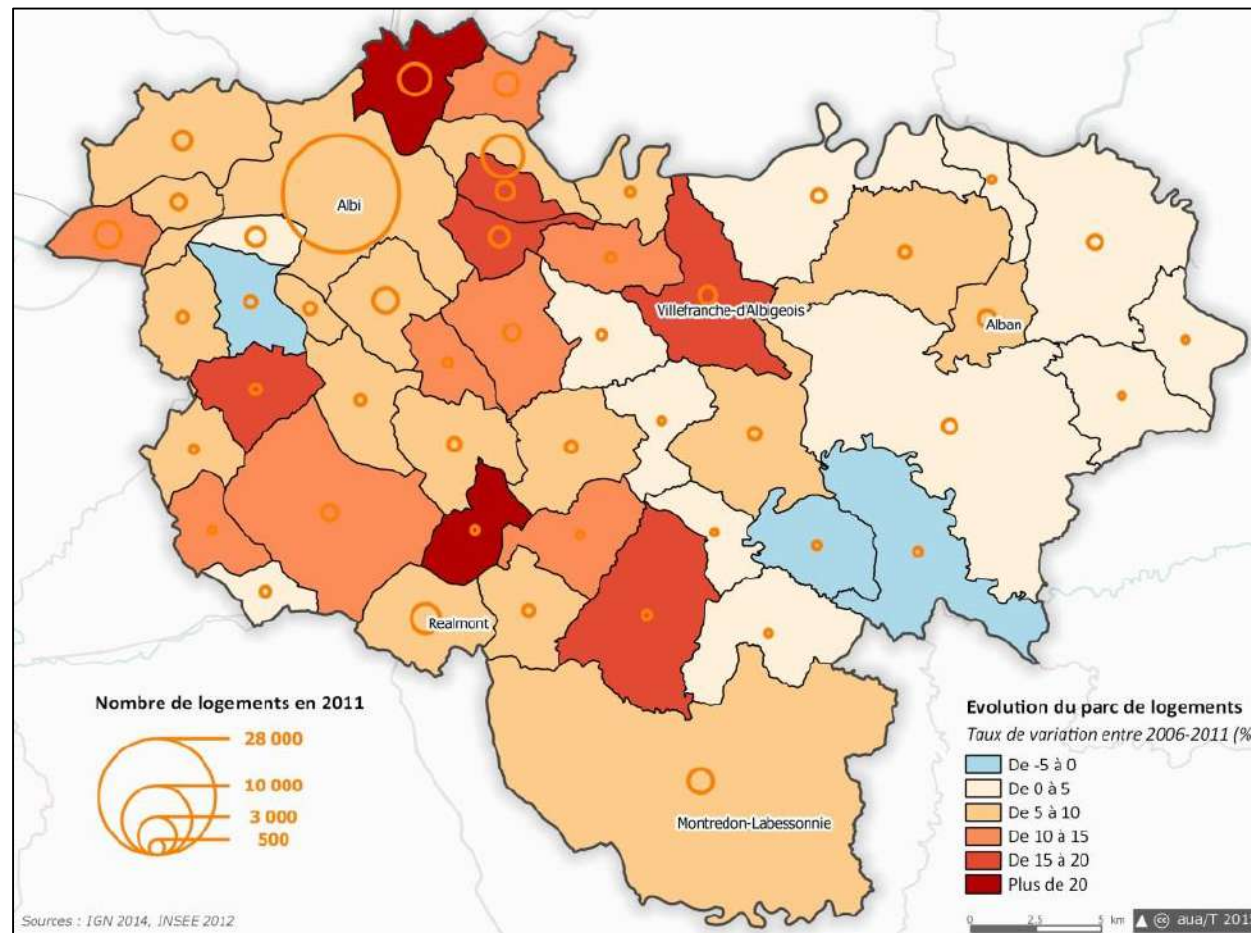
2.2. LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT : L'ACCES AU LOGEMENT ET LA DIVERSITE DES BESOINS

2.2.1. Composition et statuts d'occupation du parc immobilier

Un parc de logements en mutation

Un rythme de construction soutenu

Répartition du parc de logements sur le territoire

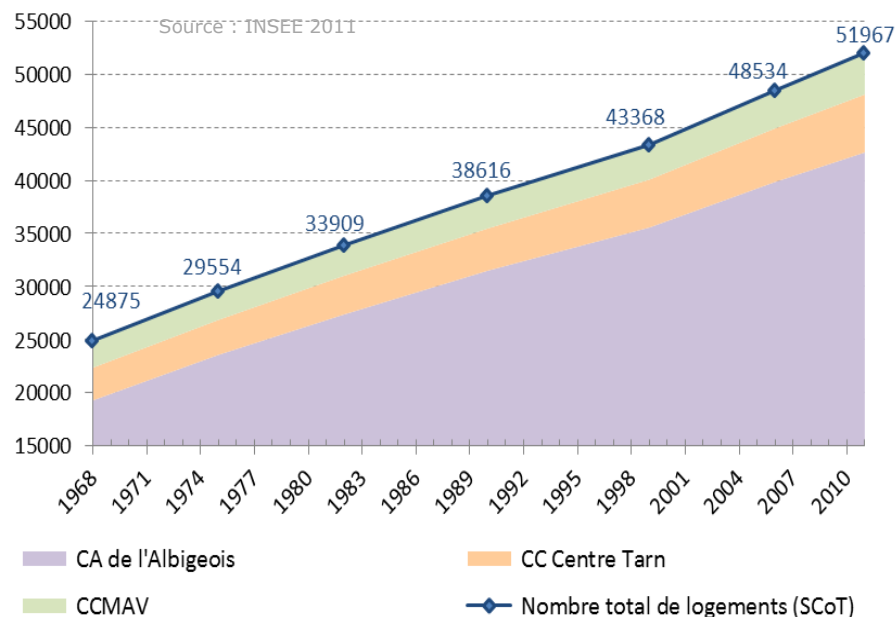


Avec près de 52 000 logements recensés en 2011, le parc immobilier du SCoT a progressé de près d'un quart depuis la fin des années 1990. Dans le même temps, la croissance de la population présentait un rythme moins soutenu, de l'ordre de 10 %. Ce décalage illustre un besoin croissant en logements, lié principalement au desserrement des ménages (vieillesse de la population, décohabitations...) qui nécessite un nombre de logements plus important pour un même niveau de population.

82 % des logements recensés se situent sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, une part qui correspond exactement au poids démographique que représente l'intercommunalité au sein du SCoT. Les deux communautés de communes présentent elles aussi un rapport poids démographique / nombre de logements équilibré.

Un rajeunissement structurel du parc de logements qui masque le poids de l'habitat ancien

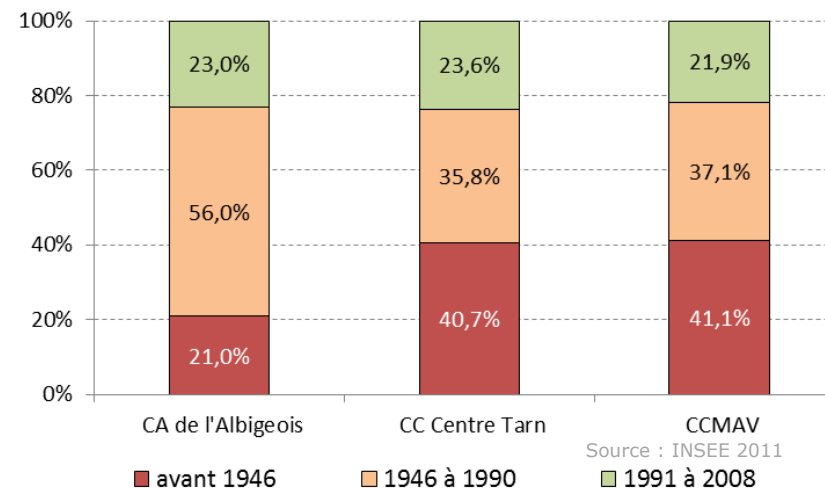
Évolution du parc de logements



L'attractivité résidentielle et la périurbanisation se sont traduites par un rajeunissement structurel du parc immobilier. Sur le long terme, celui-ci se fait particulièrement ressentir sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération où les constructions antérieures à 1946 ne représentent plus qu'un cinquième du parc. À l'inverse, les zones les plus rurales continuent de regrouper un habitat ancien potentiellement dégradé et/ou énergivore.

NB : La période la plus récente, celle qui correspond au plus fort de la croissance démographique, présente quant à elle, un bilan plus équilibré. Près du quart du parc immobilier relève ainsi, dans les trois intercommunalités, de constructions réalisées depuis le début des années 1990.

Ancienneté du parc



Si le parc de logements est en voie de développement de par les constructions récentes, le parc ancien constitue un enjeu important. Les constructions antérieures à 1946 représentent ainsi près du quart des résidences principales à l'échelle du SCoT. Leur poids augmente de façon significative en direction des territoires ruraux.

Bien que les réhabilitations permettent de lutter contre l'habitat indigne, nous imposant de ne pas assimiler logement ancien à habitat dégradé, celles-ci ne sont pas homogènes sur le territoire. Elles touchent majoritairement les secteurs recherchés, à l'image du périmètre entourant le classement Unesco pour Albi, et plus rarement sur les secteurs situés à l'écart de l'urbanisation et/ou éloignés des principaux espaces de centralité où nombre de logements anciens demeurent vétustes et délaissés. Sur certains secteurs, les réhabilitations sont en outre encouragées par les pouvoirs publics. À l'échelle des intercommunalités, l'Albigeois a bénéficié depuis 2010 de deux OPAH⁷⁴ communautaires, l'OPAH « Quartiers d'Albi » et l'OPAH « Centres-bourgs » qui couvraient les seize autres communes de l'agglomération. Ces OPAH ont permis la réhabilitation de 446 logements entre 2010 à 2015 (dont 57 % sur la ville d'Albi), et en très grande majorité pour des propriétaires occupants. Les communes des Monts d'Alban et du Villefrancois bénéficient quant à elle

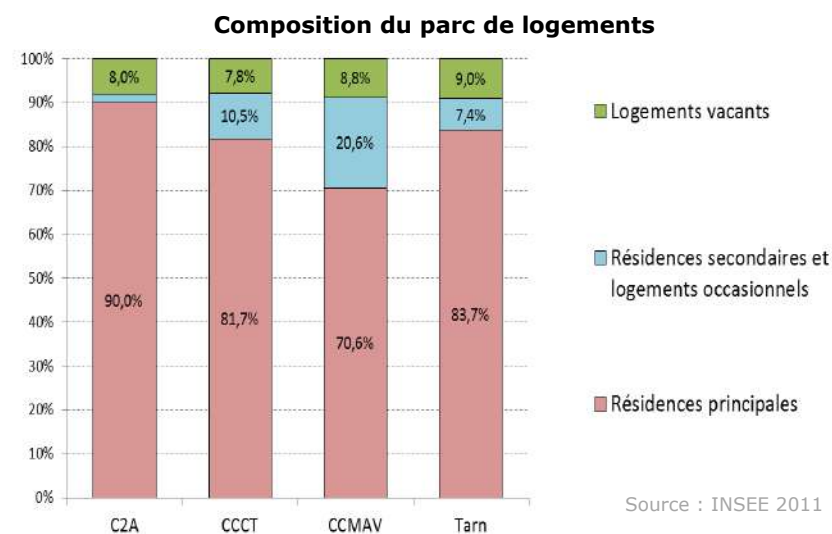
⁷⁴ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Diagnostic - Un territoire en mutation

d'une OPAH engagée depuis 2014 (OPAH Vallée du Tarn Monts de l'Albigeois).

Si aucune OPAH n'a été engagée sur la Communauté de Communes Centre Tarn, les habitants peuvent toutefois solliciter le PIG⁷⁵ du Tarn et le programme Habiter Mieux de l'ANAH⁷⁶.

Résidences secondaires et logements vacants, deux statuts liés



Une vacance « conjoncturelle » et plus prononcée à l'est

Alors que les chiffres illustrant la composition du parc de logements pourraient laisser à penser que les trois intercommunalités présentent un bilan équilibré quant à la part de logements vacants, de profondes disparités territoriales se font jour à la lumière d'une analyse plus détaillée.

En premier lieu, des différences apparaissent quant à la nature des logements impactés. Au sein de la Communauté d'Agglomération, la vacance la plus importante s'établit dans le parc locatif privé, notamment dans le centre-ville d'Albi qui abrite de nombreux appartements de petite taille, de constructions anciennes, parfois vétustes. Si le taux de vacance demeure élevé sur les logements les plus anciens, il tend également à augmenter pour les logements construits au milieu des années 2000. Ceci est à mettre en lien avec la production de logements issus des dispositifs de défiscalisation. Sur le reste de l'Albigeois, les taux sont globalement faibles, notamment pour les logements de grande taille confirmant l'attractivité de ces territoires et la forte demande sur ce type d'habitat.

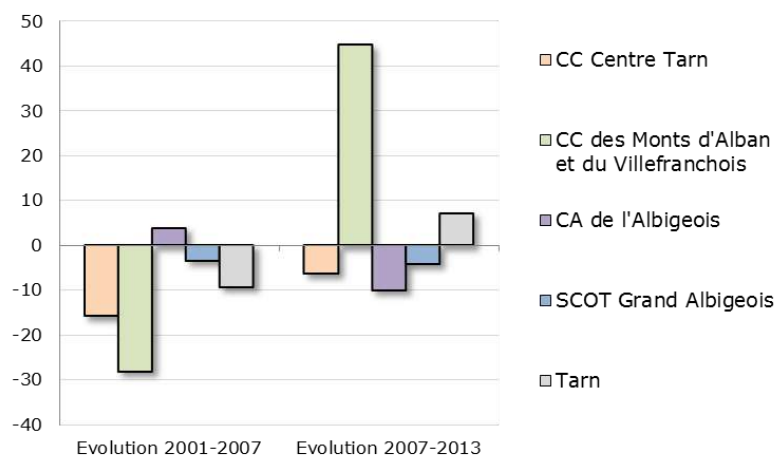
⁷⁵ Programme d'Intérêt Général

⁷⁶ Agence Nationale de l'Habitat

Concernant les deux communautés de communes, et plus particulièrement les territoires ruraux, plus le logement est classé inconfortable, plus le taux de vacance est élevé. Le secteur du Réalmontais, à l'image de l'ensemble de la communauté de communes, tend toutefois à s'affranchir de ce portrait d'ensemble. La vacance enregistre ainsi une baisse sensible, mais continue, surtout depuis le début des années 2000. Si ce recul s'explique en partie par une attractivité résidentielle qui a engendré un grand nombre de constructions neuves, il est significatif de constater qu'il a également impacté le marché de l'ancien, favorisant la réhabilitation de nombreux biens ruraux vacants.

Concernant la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, la forte progression du taux de vacance interroge sur le niveau de confort des logements, et surtout sur l'attractivité d'un territoire en perte de population depuis dix ans.

Évolution comparée des taux de vacance



Une seconde disparité territoriale mérite d'être soulignée. Elle concerne les logements vacants qui s'inscrivent dans la durée. Ceux-ci relèvent d'une vacance plus structurelle, plus problématique, car plus délicate à endiguer. En 2013, sur l'ensemble du territoire du SCoT, 2 450 logements⁷⁷ étaient recensés vacants depuis plus d'un an, soit un taux de vacance « durable » de 4,5%. Si le taux relevé est bien inférieur à la moyenne départementale (6,3 %), celui-ci cache, là encore, d'importantes disparités territoriales.

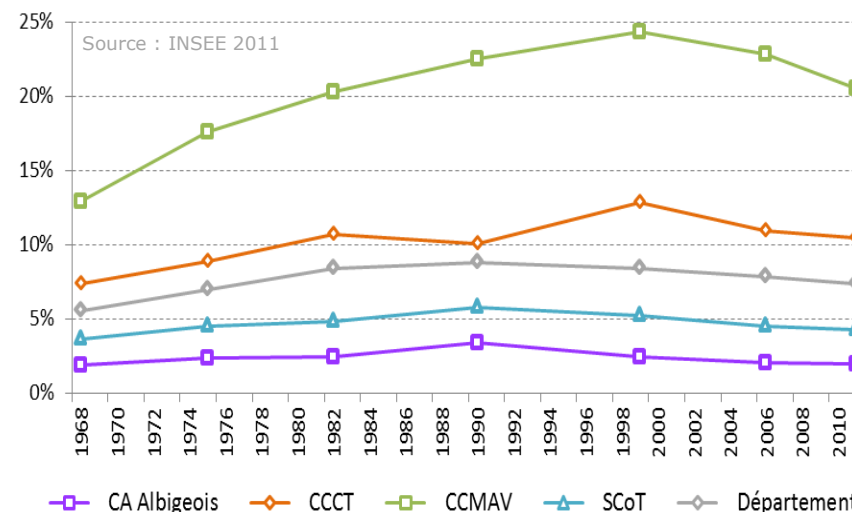
⁷⁷ Source : Filocom, d'après DGFIP

Sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le phénomène touche moins 4 % du parc (environ 1 700 logements), et concerne pour l'essentiel la ville-centre. Cette part est en outre en recul sur la période 2007-2013 (- 10%), signe d'une attractivité retrouvée, mais également une conséquence des opérations de réhabilitation engagées.

Au sein de la Communauté de Communes Centre Tarn, 6 % des logements (330 logements) relèvent d'une vacance supérieure à un an. Là encore, cette part tend à diminuer (- 6,3% entre 2007 et 2013) et est à relier à l'attractivité résidentielle du territoire.

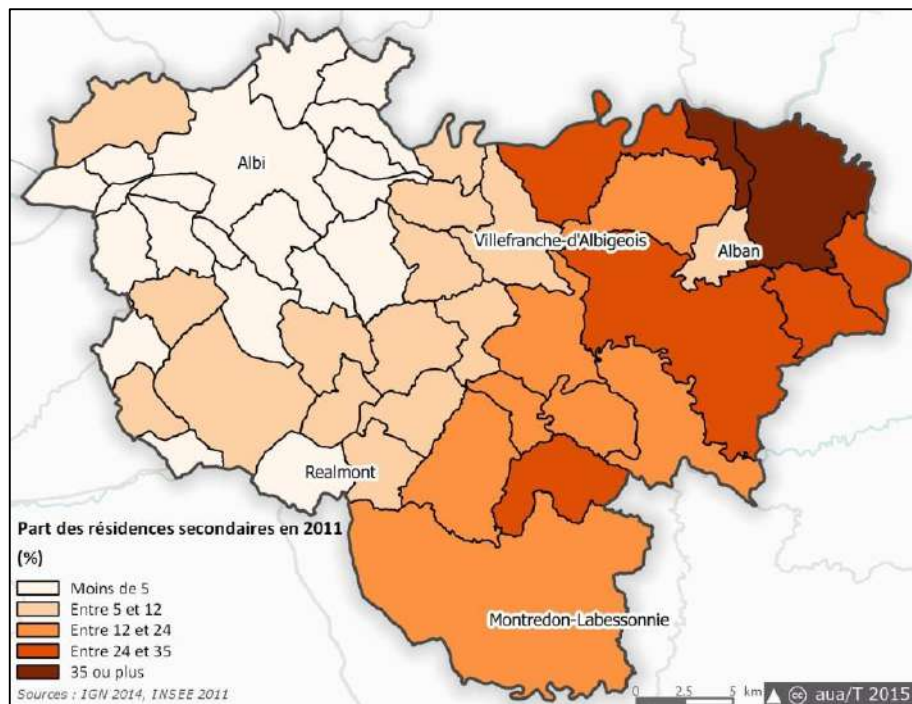
Les Monts d'Alban et le Villefrancois sont les territoires les plus impactés avec 9 % des logements recensés vacants depuis plus d'un an (350 logements). À la différence des deux autres intercommunalités, ce chiffre a enregistré une progression importante entre 2007 et 2013 (+ 45%) qui illustre la fragilité de ces territoires mais qui doit aussi être relié aux résidences secondaires, celles-ci ayant enregistré un recul important sur la même période.

Résidences secondaires et logements occasionnels



Les résidences secondaires, une image partiellement faussée

Résidences secondaires et logements occasionnels



Plus que leur part, c'est la répartition territoriale des résidences secondaires et occasionnelles qui est sans doute la plus riche d'enseignements dans la mesure où elle augmente avec l'éloignement du cœur d'agglomération. Les résidences secondaires représentent en effet près d'un cinquième du parc de logements sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, contre 10 % sur la Communauté de Communes Centre Tarn, et alors qu'elles n'occupent qu'une part résiduelle au sein de la Communauté d'Agglomération.

Conséquence de l'attractivité résidentielle et de l'évolution du profil démographique, l'Albigeois a en effet connu une forte croissance de son parc immobilier qui a surtout profité aux résidences principales. L'impact du tourisme patrimonial, en lien avec le classement Unesco de la Cité épiscopale, a en outre été relativement faible sur les résidences

secondaires. Le tourisme patrimonial demeure en effet lié à de courts séjours et n'engendre pas de spéculation particulière sur le marché résidentiel. Dans les territoires plus ruraux, notamment ceux de l'est où la part des résidences secondaires est plus marquée, le parc de résidences secondaires n'est quant à lui pas toujours à relier avec une activité touristique. Il masque dans certains cas une vacance de fait. Il est ainsi significatif de constater qu'alors que les résidences secondaires enregistrent un net recul sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois depuis 1999, les logements vacants ont, dans le même temps, presque doublé. Ceci laisse à penser que dans certains cas le statut de résidence secondaire a précédé une déclaration en tant que logement vacant, faisant ainsi écho à une dégradation marquée d'une partie du parc de logements tombée de fait en désuétude.



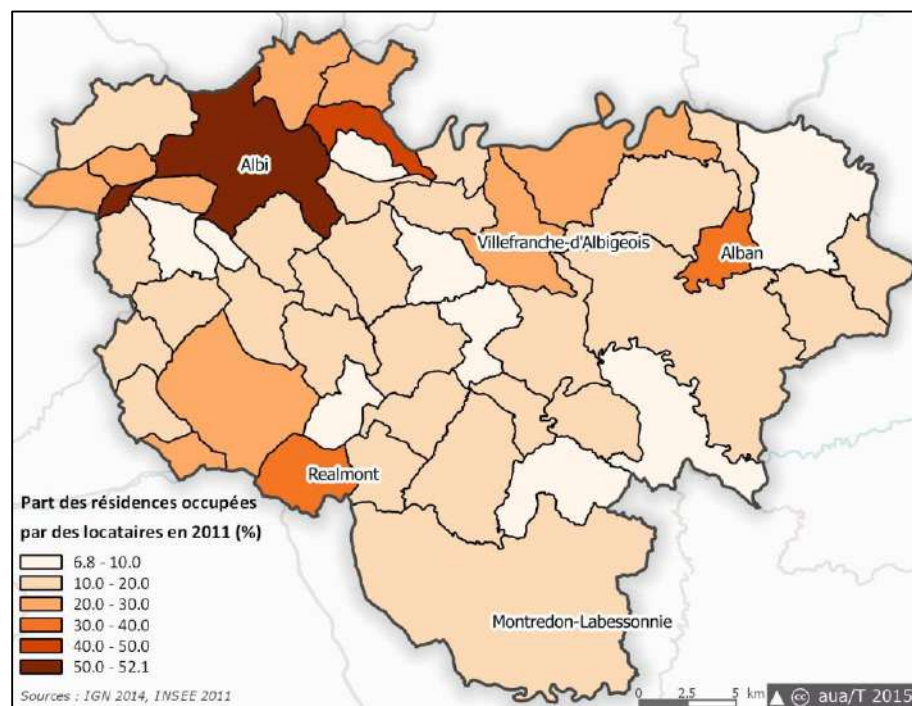
*Logements inoccupés, vacants, résidences secondaires,
une distinction délicate*

2.2.2. Diversité du logement et mixité sociale

Un parcours résidentiel incomplet

Un parc locatif inégalement réparti

Répartition territoriale des locataires au sein du parc de logements



Le territoire du Grand Albigeois se caractérise par un statut d'occupation des logements largement dominé par les propriétaires. Ainsi, à l'exception d'Albi, la ville-centre, ceux-ci sont majoritaires dans l'ensemble des communes du SCoT. Seules les communes de Saint-Juéry, Alban et Réalmont se distinguent offrant entre 30 et 40 % de leur parc au marché locatif.

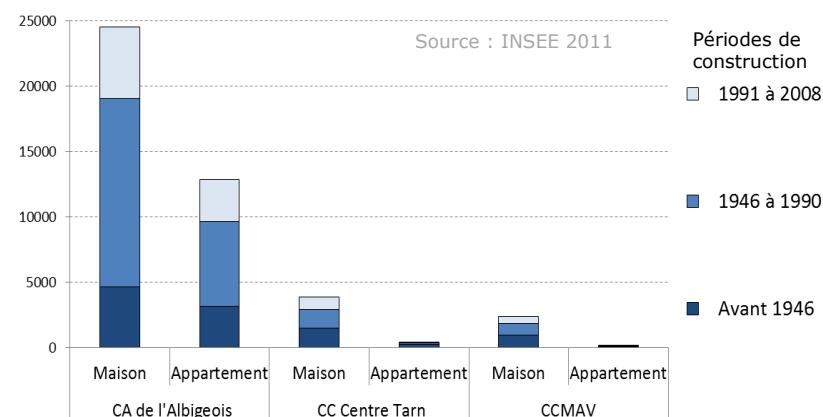
À l'échelle des intercommunalités, et compte tenu du poids d'Albi, la Communauté d'Agglomération présente un rapport équilibré entre locataires et propriétaires. L'offre locative de l'agglomération est majoritairement constituée d'appartements, notamment grâce au grand

nombre de constructions ayant vu le jour au début des années 2000 sous la forme de résidences défiscalisées. Concernant les communes de l'agglomération, hors Albi, l'offre locative est plus limitée même si d'importantes différences existent. Si Saint-Juéry approche la barre des 40 % de logements locatifs, des communes comme Cunac, Saliès ou Carlus présentent quant à elles une offre locative inférieure à 10 % de leur parc. Pour autant, malgré cette faiblesse relative, l'offre locative sur la Communauté d'Agglomération a fortement crû au cours des dix dernières années. Cette croissance résulte à la fois de constructions neuves destinées à la location, souvent en périphérie des bourgs, mais également des réhabilitations de logements vacants dans les centres-bourgs.

Territoire plus urbanisé, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose d'un parc de logements plus diversifié, d'autant que les locataires du secteur privé pèsent pour près du tiers dans le statut d'occupation. À titre de comparaison ils sont 22 % dans la Communauté de Communes Centre Tarn et 17 % dans la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois. Dans les deux communautés de communes, les propriétaires représentent les trois-quarts des occupants. Au sein des espaces ruraux, l'offre locative est d'ailleurs parfois quasi inexistante avec des communes comme Arifat (4 logements locatifs recensés en 2012) ou Curvalle (14 logements locatifs) qui présentaient en 2012 des taux inférieurs à 8 %.

La prédominance de l'habitat individuel

Résidences principales (type de logement et période d'achèvement)



Diagnostic - Un territoire en mutation

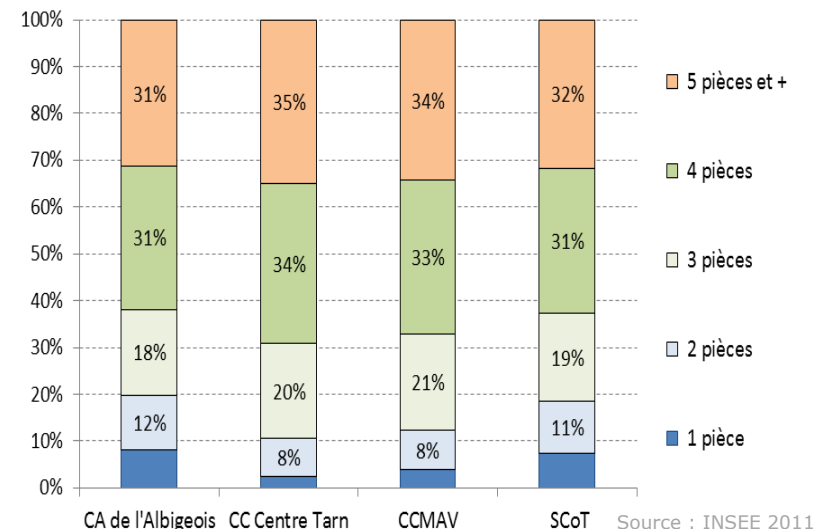
De façon corrélée au poids de la propriété, la maison individuelle s'affirme comme le type de logement dominant au sein du SCoT (70 % du parc des résidences principales). L'attractivité résidentielle et le processus de périurbanisation ont en effet largement favorisé la construction de maisons, en lotissements ou en diffus.

Au sein de la Communauté d'Agglomération, des disparités importantes apparaissent entre la ville-centre et les communes périphériques. Alors que sur Albi 88 % des propriétaires vivent dans une maison individuelle, ils sont 99 sur le reste de l'Albigeois. Fait notable toutefois, la production d'appartements enregistre une réelle progression depuis le début des années 1990. Si celle-ci relève pour partie du développement de l'offre locative (notamment sociale) et des effets induits par les produits défiscalisés des années 2000. Elle fait également écho à une demande plus forte du marché. Pour preuve, sur la période 1991-2008, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, les constructions neuves d'appartements représentaient 37 % des nouveaux logements. Ce parc continue d'ailleurs de progresser, répondant notamment à une demande croissante des populations étudiantes et faisant écho aux besoins issus du desserrement des ménages.

Les deux communautés de communes répondant le plus souvent à des logiques périurbaines et rurales, on retrouve les mêmes proportions qu'en périphérie de la Communauté d'Agglomération, avec 99 % de propriétaires occupants en maison individuelle. Si à l'intérieur de ces intercommunalités, certaines communes comme Alban (23,3 % de logements collectifs en 2012) ou Réalmont (21 %) contribuent, à leur échelle, à la diversification de l'offre en logements, les tendances récentes relevées sur l'ensemble du secteur ne sont pas de nature à remettre en cause le portrait dressé, bien au contraire. Ainsi, les appartements représentent moins de 7 % des constructions récentes, tandis que leur part dans le parc immobilier total dépasse 9 %.

La taille des logements, un décalage entre l'offre et la demande ?

Le parc de résidences principales par nombre de pièces



L'accession à la propriété a contribué à uniformiser l'offre en logements du point de vue de leur taille. Le modèle de la maison individuelle de type 4 notamment, s'est ainsi fait au détriment des petits logements (1-2, voire 3 pièces) dont l'essentiel est regroupé dans la ville-centre. Albi concentre ainsi la grande majorité de l'offre en petits logements du SCoT du Grand Albigeois (85 % des T1-T2). La composition actuelle du parc peut dès lors apparaître en décalage avec les évolutions sociales en cours au premier rang desquelles figure une taille des ménages qui ne cesse de diminuer.

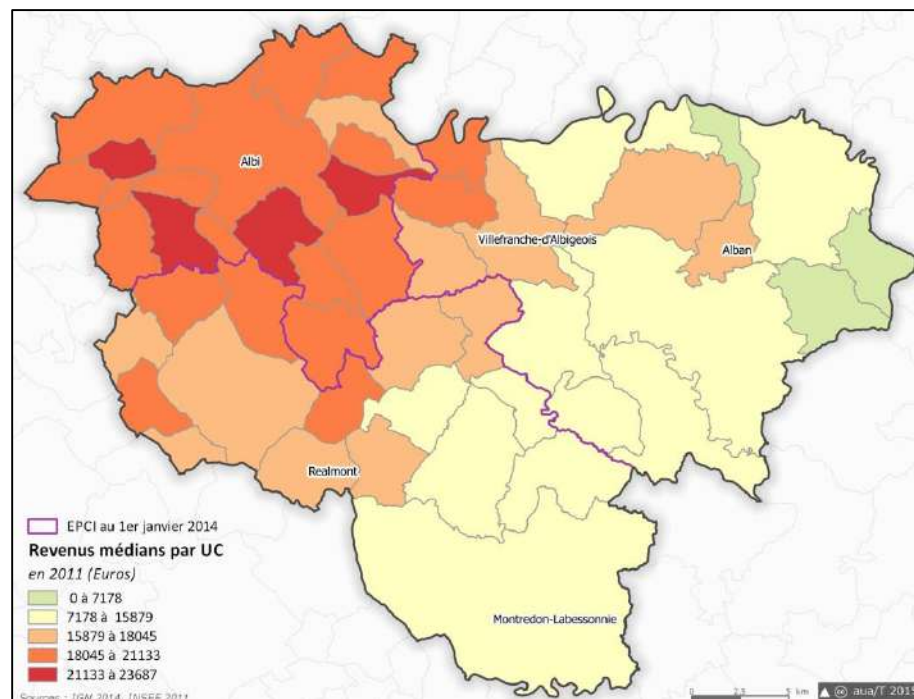
Ainsi, alors qu'on observe une taille des ménages inférieure à 2,4 sur les Monts d'Alban ou le Réalmontais, près de 70 du parc immobilier correspond à des logements d'au moins 4 pièces. Toutefois la période la plus récente, depuis le début des années 2000, contribue à une amorce de réponse dans la mesure où les petits logements ont, en proportion, fortement augmenté (+ 46 % dans le Centre Tarn et + 24 % dans les Monts d'Alban et le Villefranchois).

Le logement social, une obligation légale et un moyen de régulation

La demande locative sociale

Précarité et disparités : les revenus des ménages

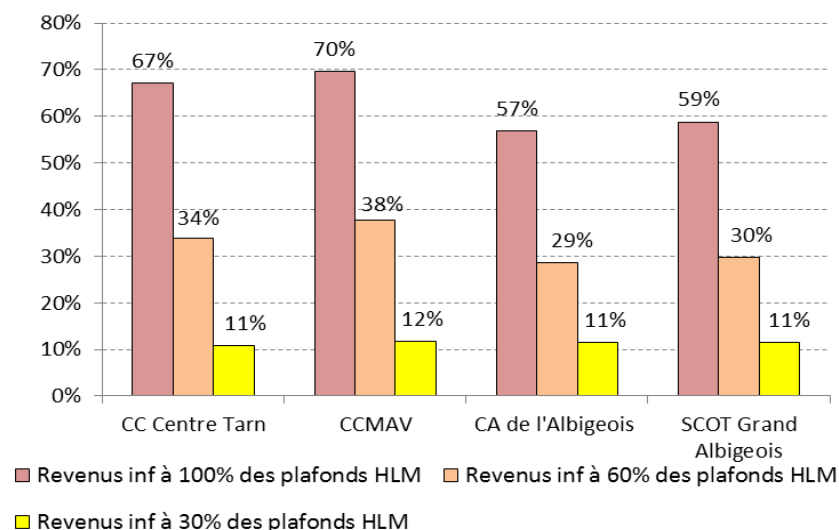
Les revenus médians



La répartition territoriale des revenus offre un contraste saisissant entre le cœur d'agglomération et les secteurs isolés et ruraux, contraste à peine remis en cause par les grandes voies de communication.

Les secteurs attirant les ménages disposant des revenus fiscaux les plus élevés s'inscrivent dans un mouvement de périurbanisation qui a profité en premier lieu aux communes de première et de deuxième couronne de la ceinture albigeoise. Parmi celles-ci, Puygouzon, Cambon, et dans une moindre mesure au regard de leur poids démographique, Terssac et Carlus, se distinguent comme les communes accueillant la plus grande part de ménages aisés. A l'inverse, plus l'éloignement du cœur d'agglomération se fait sentir, plus les revenus diminuent.

Revenus des ménages selon les plafonds HLM



À l'échelle du SCoT, près de six ménages sur dix disposaient en 2013 de revenus leur permettant de prétendre à l'attribution d'un logement social. Ce taux grimpe à près de 73 % sur l'est du territoire en raison d'un poids plus important des ménages en très grande précarité. La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois recense ainsi près d'un quart de ménages sous le seuil de pauvreté. Ce taux est toutefois en diminution, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles populations qui répondent à un profil périurbain. La grande précarité poursuit en revanche sa concentration sur le pôle albigeois, notamment dans la ville-centre.

Fin 2014, près de 1 350 ménages étaient en attente d'un logement social sur le territoire du SCoT, soit un tiers des demandeurs du Tarn. La quasi-intégralité (98 %) de cette demande concerne l'agglomération albigeoise qui, il est vrai, concentre l'essentiel du parc de logements locatifs sociaux. 58 % de ces demandes sont formulées par des nouveaux demandeurs, c'est-à-dire par des ménages qui ne vivent pas au sein du parc social, les 42 % restants relevant de demandes internes (changement de logement). Ces demandes témoignent d'une certaine fragilité économique et financière des ménages, mais également de la pression exercée sur le parc locatif privé pour lequel les taux d'efforts deviennent trop élevés pour bon nombre de ménages, notamment sur le secteur de l'Albigeois.

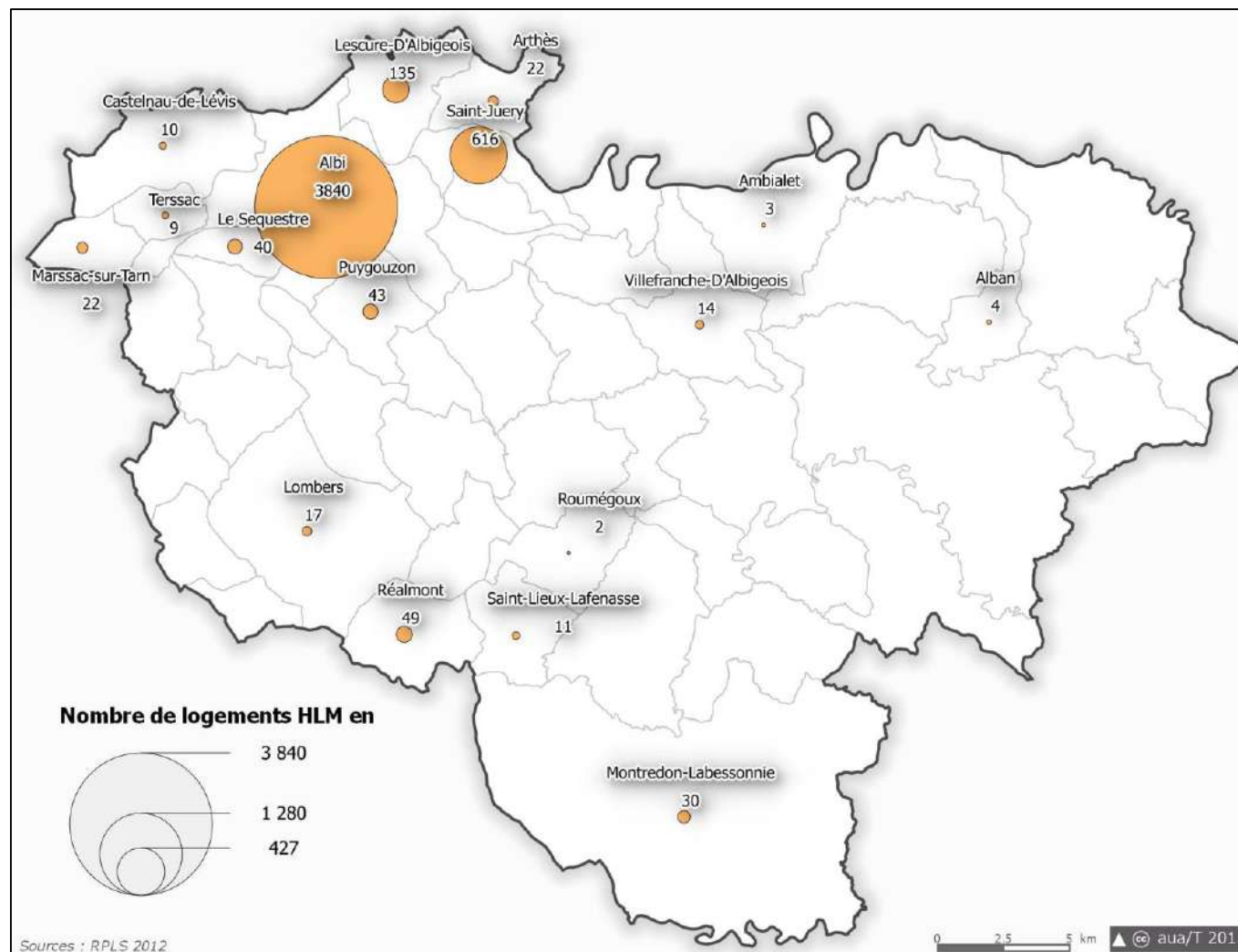
Diagnostic - Un territoire en mutation

Les effets du desserrement des ménages se répercutent également sur la demande locative sociale, puisque les petits ménages (1-2 personnes) représentent plus de 70 % des demandes en attente. Le profil des nouveaux demandeurs fait en outre ressortir l'importance croissante des jeunes en début de parcours professionnel. Si les personnes âgées constituent une part importante de ces demandes, elles concernent, pour l'essentiel, des demandes de mutation au sein du parc social (adaptation du logement à leurs besoins). Enfin, un quart des demandeurs sont des ménages composés de plus de trois personnes, majoritairement des familles, illustrant les difficultés pour certains ménages à accéder à des grands logements, tant au sein du parc locatif privé qu'en accession à la propriété.

Pour terminer, il est important de garder à l'esprit le fait que la taille des ménages n'est pas systématiquement à corrélérer avec la taille du logement. Alors que plus de 70 % des demandes sont des ménages composés d'une et deux personnes, les deux tiers des demandes portent sur des logements trois pièces et plus. Les facteurs sont multiples : pour répondre à des besoins ponctuels, comme l'accueil d'un enfant le week-end pour les ménages séparés, pour anticiper une modification de la taille du ménage, comme l'arrivée d'un nouvel enfant, pour conserver un certain niveau de confort, notamment pour les personnes âgées quittant un logement individuel.

Un parc locatif social peu diversifié et concentré sur Albi

Le parc locatif social (2012)



En 2014, le SCoT Grand Albigeois compte 4 870 logements sociaux, dont 87% en logements collectifs. La quasi-intégralité de ces logements est localisée sur la Communauté d'Agglomération (97 %) où l'on observe un renforcement de l'effort de production sur la période récente. Une centaine de logements sociaux y ont ainsi été financés entre 2007 et 2013, soit près de 20 % de la construction neuve sur la période. Cette production récente a permis, d'une part, d'accroître l'offre très sociale, et d'autre part d'engager une nouvelle répartition de l'offre, avec un déploiement au-delà de la ville-centre. Pour autant, un effort de rattrapage demeure, au titre de la loi SRU. Les solidarités territoriales définies dans le précédent SCoT et renforcées dans le PLH 2015-2020 n'ont d'ailleurs pas encore pu montrer leurs effets.

Aucune des trois communes de l'agglomération albigeoise aujourd'hui soumises réglementairement à l'article 55 de la loi SRU (Albi, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry) ne dispose des 20 % de logements sociaux exigés par la loi. La commune de Saint-Juéry est toutefois proche de ce seuil (19,27 % en 2014), bénéficiant d'un parc social étoffé qui résulte en partie de la vocation industrielle qui a longtemps caractérisé la commune. A l'inverse, la commune de Lescure d'Albigeois continue d'accuser un retard prononcé (9,03 %) malgré la réalisation de plusieurs opérations, à l'image du quartier de la plaine de Najac, qui lui ont permis de tripler son parc social en à peine cinq ans. Enfin, Albi, la ville-centre au poids démographique sans équivalent sur le territoire, regroupe 80 % de l'offre sociale du SCoT, soit 4 606 logements au sens de la loi SRU. Si ce taux de logements sociaux approche des exigences légales il ne parvient toutefois pas à y répondre malgré un rythme de production élevé. La ville d'Albi continue ainsi d'accuser un retard d'environ 400 logements, qui s'explique en partie par une attractivité résidentielle qui ne cesse de repousser l'objectif.

NB : Deux autres communes de l'Albigeois approchent du seuil des 3 500 habitants et pourront donc être amenées, à court ou à moyen terme, à respecter la part des 20 % de logements sociaux : Marssac et Puygouzon.

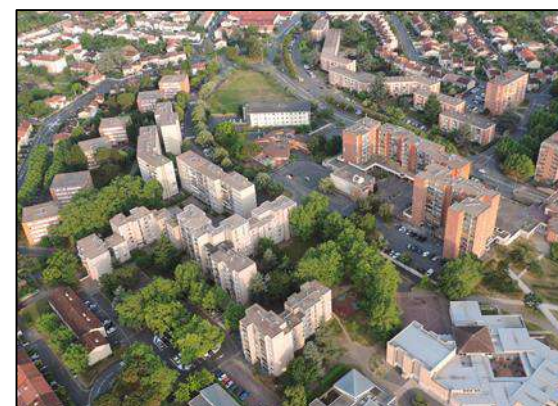
Sur les communes d'Albi et de Saint-Juéry, qui représentent l'essentiel du parc social, les constructions portent les marques des Trente Glorieuses et ont été réalisées sous la forme de grands ensembles. Sur Saint-Juéry, la quasi-totalité du parc locatif social est d'ailleurs concentré sur le quartier Pratviel/Les Rosiers. Si la localisation de ces quartiers apparaît moins concentré sur Albi trois quartiers d'importance présentent aujourd'hui une

problématique particulière puisqu'identifiés comme Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)⁷⁸ : Cantepau, Lapanouse et Veyrières-Rayssac.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)



Source : Système d'information Géographique de la Politique de la Ville



Cantepau (Albi)

⁷⁸ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014 a amené à la suppression des ZUS. Depuis 2015 la politique de la ville s'appuie ainsi sur le zonage des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Diagnostic - Un territoire en mutation

Le poids des Trente Glorieuses dans la construction de collectifs fait que plus de la moitié des logements a plus de quarante ans et peut être considérée comme énergivore. Plusieurs opérations de réhabilitation ont toutefois permis de limiter la dégradation de certains secteurs (Rayssac). Répondant à la logique des Trente Glorieuses (génération Baby-Boom, modèle quasi unique de la famille...), la typologie des logements demeure en outre assez uniforme, 70 % des logements s'inscrivant sur le segment des T3 et T4.

Les productions plus récentes offrent une alternative à ce modèle dominant. Elles privilégient à la fois des formes urbaines qui s'insèrent mieux dans le tissu urbain existant, avec des petits collectifs et des logements individuels, et participent à une meilleure répartition géographique, en impliquant des communes non soumises à l'article 55 de la loi SRU. Des communes comme Marssac, Le Séquestre et Puygouzon, mais également de manière plus éparse, des communes hors agglomération, ont ainsi réalisé des opérations contribuant au renforcement de l'offre locative sociale.

La partie est du SCoT demeure en revanche en marge de ce mouvement, aucune opération récente n'ayant vu le jour au-delà de Villefranche d'Albigeois. Ceci s'explique en grande partie par les difficultés que rencontrent les territoires ruraux pour attirer les opérateurs.

Le parc conventionné privé

En 2013, 500 logements sont conventionnés dans le parc privé. Les deux tiers concernent la seule ville d'Albi, en lien avec la réalisation de l'OPAH Quartiers d'Albi. Malgré son faible poids, ce parc privé constitue une offre complémentaire au parc HLM, surtout au-delà de la ville-centre. Cette complémentarité est d'autant plus importante dans les secteurs ruraux, ceux-ci étant souvent considérés comme peu attractifs par les opérateurs sociaux. La mobilisation du parc privé permet dès lors de maintenir, voire de développer une offre de logements à loyers abordables sur ces secteurs. Sur le Centre Tarn, ce sont 64 logements privés conventionnés qui viennent s'ajouter à la centaine de logements gérés par des opérateurs sociaux. Plus explicite encore, ils sont 43 dans les Monts d'Alban et du Villefrancois pour 20 logements locatifs sociaux ordinaires.

Conventionné sur une durée définie (six ans pour du conventionnement sans travaux et neuf avec travaux), le parc social privé est toutefois très volatile. De fait, la moitié de ce parc est susceptible d'être « déconventionné » dans les trois ans (de 2014 à 2016).

L'accueil des gens du voyage

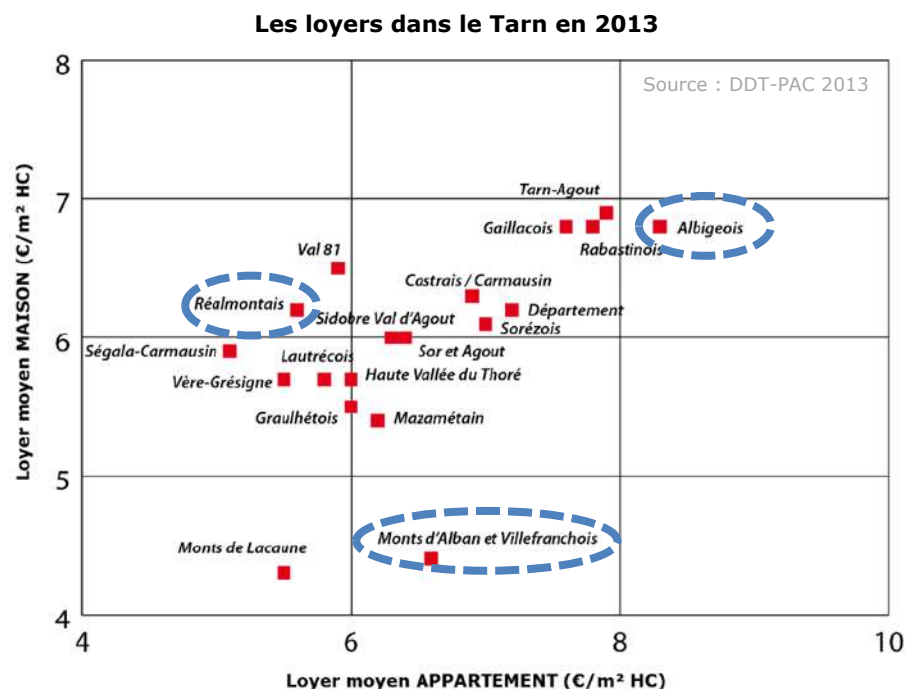
Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) du Tarn a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 décembre 2013. Ce schéma, établi pour la période 2014-2020, précise les besoins concernant l'accueil des gens du voyage et fixe les objectifs d'accueil et de développement d'un habitat adapté. Il répond à la loi de juillet 2000 qui impose à toutes les communes de plus de 5 000 habitants l'obligation de créer une aire d'accueil.

Si la ville d'Albi répond à ces obligations légales avec l'aire d'accueil de Jarlard, l'offre demeure insuffisante. En effet, sur les cinquante places de l'aire, trente sont aujourd'hui occupées par des familles semi-sédentaires. Il ne reste ainsi qu'une vingtaine de places destinées aux passagers. Dans le cadre du Schéma, la commune de Saint-Juéry doit en outre réaliser une aire d'au moins six places. Cette aire sera destinée à l'accueil des voyageurs et non à l'accueil de sédentaires.

Chaque année, quelques groupes de taille importante (plus de 50 caravanes) stationnent sur le département pour des périodes comprises entre une semaine et quinze jours. L'ensemble de ces groupes ne peut, en raison de leur taille, trouver place sur les aires d'accueil existantes, déjà saturées, et nécessite la mise à disposition de terrains suffisamment grands pour les accueillir. La recherche de solutions sur des terrains de l'Etat ou de collectivités n'ayant pas abouti dans le cadre du précédent Schéma, le Schéma approuvé en 2013, prévoit la réalisation de deux aires de grands passages à l'échelle du Tarn, dont l'une le long de l'axe A 68/RN 88 d'une capacité de l'ordre de 200 caravanes.

2.2.3. Dynamiques du marché immobilier

Le marché locatif privé, un marché composite



L'agglomération albigeoise

La croissance évoquée du parc locatif n'a pas empêché, au cours des années 2000, un renchérissement du marché dans et autour d'Albi où les prix observés sont parfois comparables à ceux relevés dans la périphérie toulousaine. Cette situation fait d'Albi l'une des villes moyennes où les niveaux de loyer sont les plus élevés de la région Midi-Pyrénées (hors Haute-Garonne).

Plusieurs paramètres peuvent être avancés pour expliquer cette inflation des valeurs locatives. On peut ainsi évoquer le développement des résidences défiscalisées qui s'est régulièrement traduit par la mise sur le marché de logements aux loyers entre 15 et 20 % supérieurs au loyer du marché (loyers mis au plafond défini par la loi). Cette offre composée de T1, T2 et T3 répond alors à une demande étudiante ou de jeunes actifs qui

n'a pas toujours été en adéquation avec les moyens et la solvabilité des demandeurs. Ce point contribue d'ailleurs à expliquer une partie des taux de vacance relevés et a engendré un taux de rotation élevé. Ce nouveau parc a toutefois permis de compléter le marché locatif ancien et a indirectement incité les propriétaires bailleurs à rénover une partie de celui-ci.

Suite à la crise entamée en 2008, mais aussi en raison d'un essoufflement du marché, une baisse sensible des loyers s'est amorcée pour les logements collectifs (appartements), notamment sur les logements ayant connu une vacance importante. Seuls les logements les plus petits (T1-T2) n'ont pas enregistré de baisse, profitant notamment d'une demande étudiante croissante. Concernant l'habitat individuel, les prix constatés demeurent stables. Pour autant, les niveaux de loyers pratiqués demeurent élevés entraînant une partie du parc locatif dans une logique concurrentielle avec l'accession à la propriété. Les coûts de remboursement approchent ainsi les niveaux de loyer et favorisent un certain éloignement de la ville-centre.

La Communauté de Communes Centre Tarn

Jusqu'à la fin des années 1990, le parc locatif privé répond essentiellement à une demande locale et demeure de faible qualité, tant pour les appartements et maisons de ville que pour les biens situés à l'écart. A compter des années 2000, le desserrement de l'agglomération albigeoise et le renchérissement des terrains en périphérie d'Albi favorisent une périurbanisation à grande échelle dont profitent les territoires limitrophes comme le Carmausin, le Gaillacois, et, à l'intérieur du SCoT, le secteur du Réalmontais. Réalmont s'impose, plus qu'auparavant, comme un pôle relais autour duquel s'organise une nouvelle phase d'urbanisation qui trouve quelques échos sur le marché locatif. L'axe Albi-Castres est un autre élément explicatif de la croissance de la demande locative, croissance dont profitent plusieurs communes à l'image de Lombers. Cette croissance s'est, pour l'essentiel, portée sur le marché locatif de l'habitat individuel.

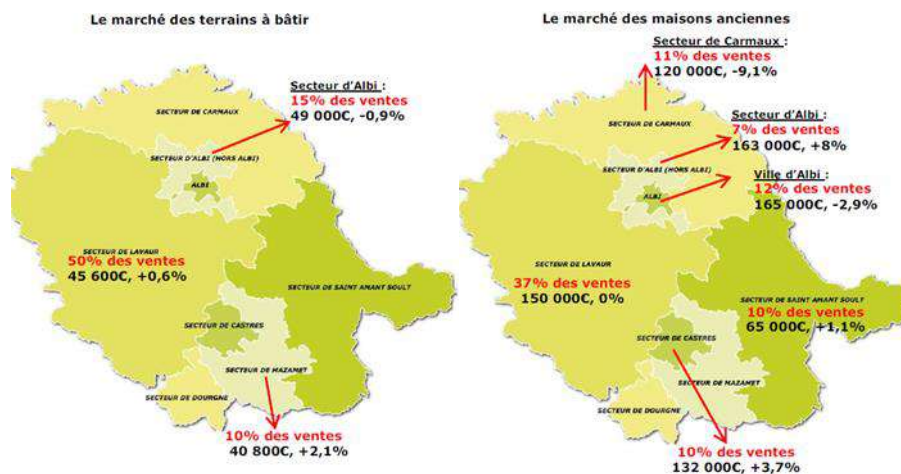
On observe dans le courant des années 2000 un renchérissement des loyers, comparable à celui qui s'est déroulé dans la périphérie albigeoise. La différence tient au fait que, dans le cas du Réalmontais, l'augmentation des prix a remis en cause le mouvement d'éloignement à la ville-centre. L'allongement des déplacements vers l'emploi et les services secondaires n'est de fait plus systématiquement compensé par la différence de loyer avec le cœur d'agglomération. Si, suite à la crise, les loyers ont entamé une baisse, le secteur de Réalmont reste toutefois l'un des marchés « ruraux » les plus élevés du département.

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois se caractérise par des valeurs locatives très hétérogènes sur son territoire. S'opposent ainsi, d'une part, des secteurs recherchés en périphérie de l'agglomération (Marsal ou Bellegarde) et, d'autre part, des secteurs ruraux enregistrant une déprise démographique importante (Curvalle ou Miolles par exemple). Au sein de l'espace rural, le marché locatif est extrêmement réduit et se limite souvent à quelques appartements ou maisons de village en cœur de bourg. Concernant les maisons de village, leur ancienneté, leur caractère souvent vétuste et leur configuration (exposition directe sur la rue, faible luminosité dans des ruelles étroites...) contribuent à expliquer la faiblesse des loyers enregistrés pour les maisons. Une grande partie de ce marché rural, peu attractif, demeure de fait à l'écart des dynamiques à l'œuvre sur une partie du département (Albigeois et ouest tarnais).

L'accession, un marché porté par l'ancien et les terrains à bâtir

Prix médian des ventes et évolution 2013-2014⁷⁹



Source : Chambre de notaires 2014

L'agglomération albigeoise

Avec près de 1 000 ventes sur un an⁸⁰, le marché immobilier albigeois est largement porté par le marché de l'ancien.

Les ventes d'appartements dans l'ancien représentent plus de 300 ventes par an sur la seule ville d'Albi qui pèse pour près de la moitié des transactions du département, et concentre la quasi-totalité des ventes à l'échelle du SCoT. Si la courbe des prix mesurée par les notaires est orientée à la baisse (- 5,3 % sur Albi et - 1,1 % sur le Tarn), le prix médian d'un appartement ancien sur Albi reste toutefois le plus élevé du Tarn (1 700 €/m²) et l'un des plus élevés des villes moyennes de Midi-Pyrénées (hors Haute-Garonne).

Avec près de 700 ventes sur un an, soit 20 % des transactions du département, le marché des maisons anciennes est plus actif que celui des appartements. Il est également mieux réparti sur le territoire, le parc de logements étant largement orienté vers l'individuel au sein des communes périphériques. Des différences quant aux prix pratiqués distinguent la ville-centre sur le reste de l'agglomération. Les prix des maisons anciennes diminuent ainsi sur Albi alors qu'ils progressent dans le reste de l'agglomération amenant à un nivellement sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le marché albigeois est l'un des plus élevés du Tarn, les maisons de l'ouest tarnais se vendant aux alentours de 150 000 € (145 000 € sur Gaillac), 120 000 € dans le Carmausin (105 000 € sur Carmaux) et 65 000€ dans l'est (secteur de Saint-Amant-de-Soult). Si ce marché est valorisé au niveau départemental et régional, les notaires identifient toutefois une inadéquation entre les prix du marché et la solvabilité des ménages. Les acquéreurs potentiels, notamment les jeunes familles primo-accédantes, affichent ainsi un budget moyen inférieur à 150 000€, poussant une partie de ceux-ci à rechercher des biens éloignés du cœur d'agglomération.

La construction liée aux terrains à bâtir offre dès lors une alternative possible à bon nombre de ménages. Près de 120 terrains à bâtir se sont vendus en un an sur le secteur d'Albi, sachant que ce marché est peu significatif au sein de la ville-centre. C'est dans l'ouest tarnais que le marché est le plus dynamique, la moitié des ventes du département étant réalisée sur le secteur de Lavaur. En périphérie immédiate d'Albi, certains terrains ne trouvent toutefois pas d'acquéreur en raison d'un prix de vente trop élevé.

⁷⁹ Les secteurs notariaux (01/06/2013-31/05/2014)

⁸⁰ Entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014 – Source : chambre des Notaires du Tarn

Une part importante des primo-accédants rencontre des difficultés importantes à accéder sur le marché de l'ancien, tant en appartement, qu'en maison. Dès lors, l'offre de terrains à bâtir plus abordable sur les territoires limitrophes représente une alternative, même si elle les contraint à l'éloignement et malgré le fait que l'offre en accession sociale demeure encore limitée (bien qu'en développement sur la période récente).

La Communauté de Communes Centre Tarn

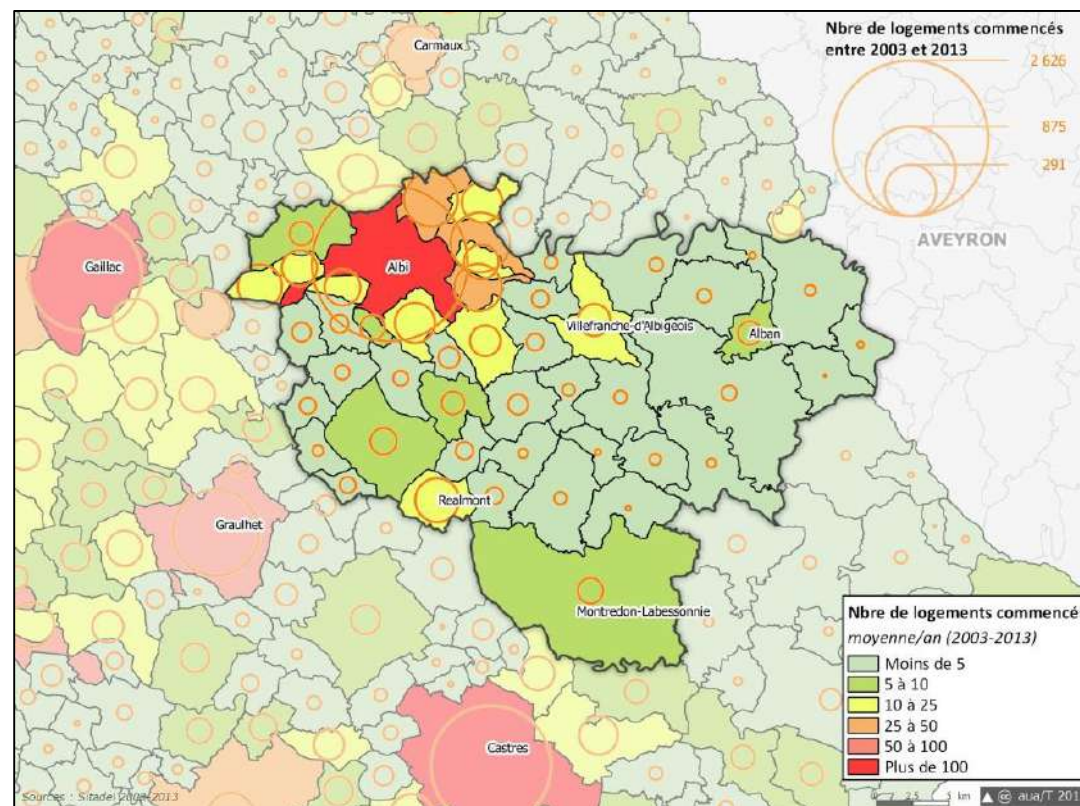
La dynamique du marché de l'ancien sur le Réalmontais s'inscrit dans la même logique que celle du marché locatif privé, avec les mêmes temporalités. Le secteur bénéficie en effet à partir de la fin des années 1990, à la fois du desserrement de l'agglomération albigeoise, et de sa position centrale entre Castres et Albi. Aujourd'hui, suite à la crise, un recentrage s'est opéré autour des secteurs et des communes les mieux situés. Les raisons qui ont contribué à la flambée du marché local au début des années 2000 continuent d'ailleurs de tirer les prix vers le haut, du moins comparés aux secteurs plus éloignés et appartenant à l'espace rural.

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

Le marché de l'ancien concerne de façon quasi exclusive l'habitat individuel. Comme sur l'ensemble du territoire du SCoT, et à l'image de l'agglomération, l'éloignement joue pour beaucoup dans le volume des transactions, surtout depuis 2008. Ne bénéficiant pas d'un marché touristique, l'essentiel des ventes concerne des résidences principales, sous la forme de lotissement, qui s'affichent à des prix inférieurs à 30 % à ceux observés dans l'agglomération.

La construction neuve, une évolution des modes de faire

Les logements commencés (2003-2013)



Une reprise difficile de la construction

Entre 2003 à 2013, le rythme de construction sur le territoire du SCoT équivaut à la mise en chantier de 590 logements neufs par an⁸¹. Cette construction neuve est destinée quasi exclusivement au marché de la résidence principale, le marché de la résidence secondaire neuve demeurant marginal sur le territoire du SCoT, comme sur l'ensemble du département d'ailleurs. L'agglomération albigeoise porte l'essentiel de cette production et pèse pour 83 % des logements commencés, soit environ 480 logements par an.

⁸¹ Source : Sitadel

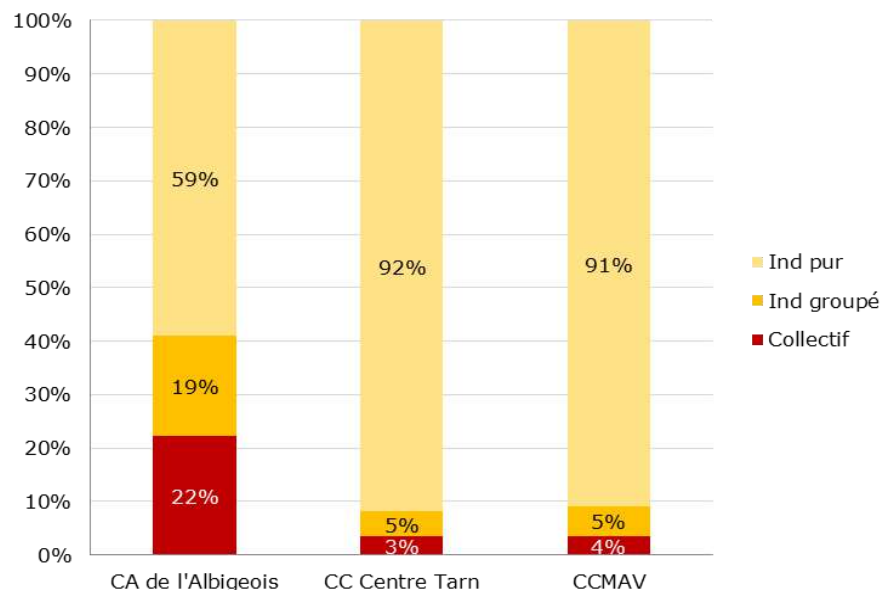
Diagnostic - Un territoire en mutation

De fait, la production neuve sur les autres intercommunalités est plus ténue : 64 logements par an pour Centre Tarn, dont un tiers pour Réalmon, et 39 dans les Monts d'Alban et du Villefrancois, dont un tiers pour la commune de Villefranche d'Albigeois.

Ce rythme de construction n'est toutefois pas uniforme sur la période. On constate ainsi, sur la Communauté d'Agglomération, un recul dans les dynamiques de construction entre la fin des années 1990 et la fin des années 2000. Le rythme de production tend en effet à ralentir passant d'une moyenne de 570 logements par an entre 2003 et 2009, à une moyenne de 370 entre 2010 et 2013. Ce ralentissement tient à plusieurs phénomènes. En premier lieu, le rythme élevé de construction durant la première moitié des années 2000 tient en partie au développement des résidences défiscalisées. On constate ainsi, à partir de 2008, date à laquelle le ministère recentre l'éligibilité des investissements locatifs aux zones tendues, zones auxquelles la Communauté d'Agglomération ne fait pas partie, une chute du nombre d'opérations. S'ajoute à ce contexte légal, la crise immobilière débutée en 2008 qui accentue le recul de la construction mais qui ne touche pas uniformément tous les types de logements.

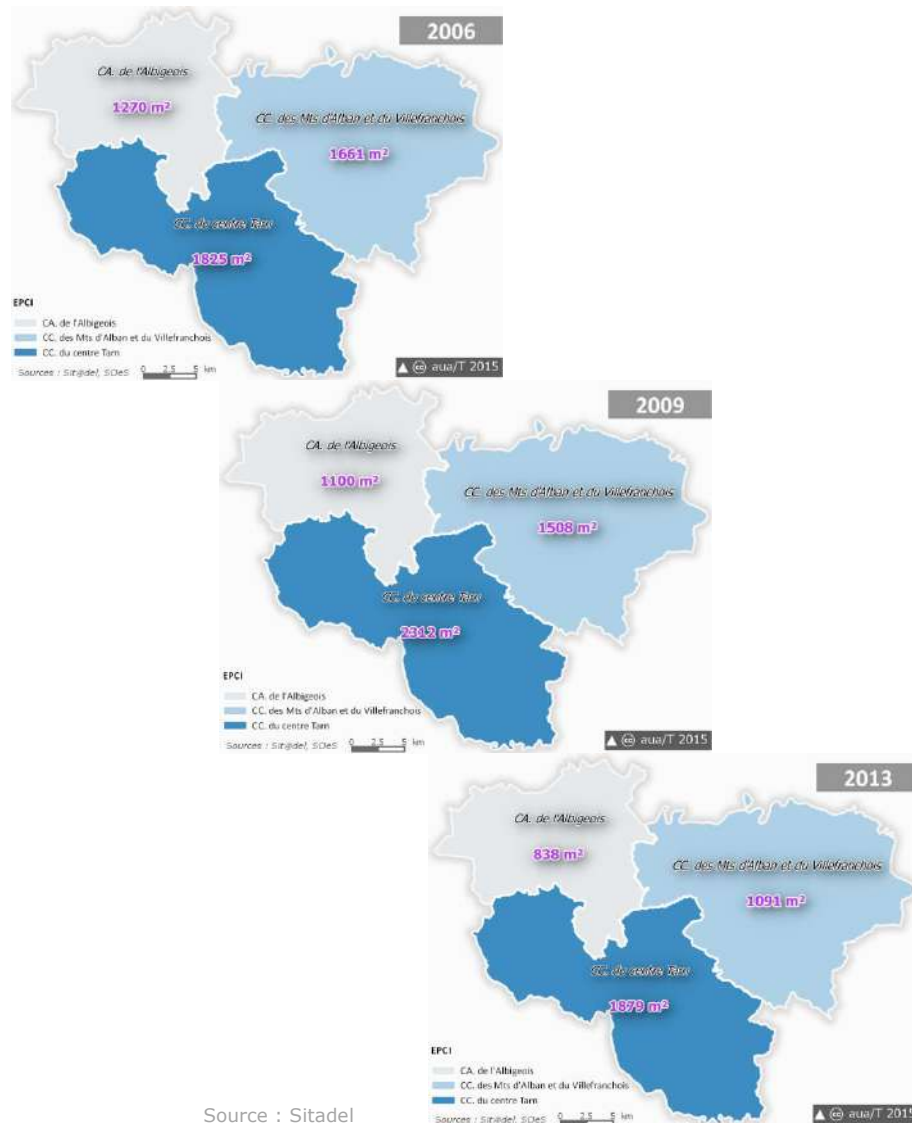
La production de logements individuels demeure largement majoritaire au sein de la construction neuve. Les dynamiques de construction illustrent toutefois une évolution des modes d'habiter, notamment dans leur répartition géographique. La production de logements individuels est ainsi quasi exclusive sur les territoires les plus ruraux du SCoT, tandis que la production de logements collectifs se concentre sur l'agglomération albigeoise, et plus particulièrement sur la ville-centre. Cette dernière, soutenue à la fois par le marché étudiant et la production de logements locatifs sociaux, tend toutefois à diminuer depuis 2010. La moyenne annuelle de production de logements collectifs est ainsi passée de 264 logements entre 2003 et 2009 à 85 pour la période 2010-2013. La baisse est d'autant plus marquée, que, pour la même période, le rythme de construction se maintient pour les logements individuels. Près de 400 logements individuels sont ainsi construits chaque année entre 2010 et 2013, illustrant de fait l'attractivité de l'agglomération.

**Les logements commencés de 2009 à 2013
selon le type d'habitat et par territoire**



La consommation d'espace liée à l'habitat

Taille moyenne des parcelles mobilisées pour la construction d'un logement individuel (logements commencés)



Les variations observées dans le rythme de la construction neuve ne sont pas le seul enseignement à tirer de l'évolution récente. On observe ainsi des permis de construire (logements commencés), une tendance prononcée à la baisse de la taille moyenne des parcelles mobilisées pour la construction d'un logement individuel, forme d'habitat qui regroupe l'essentiel de la construction. Pour autant, là encore, d'importantes disparités territoriales imposent de ne pas considérer le SCoT dans son ensemble.

À l'échelle de la Communauté d'Agglomération, soit environ les 9/10^{ème} de la construction récente, la taille moyenne mobilisée pour la construction d'un logement individuel est passée de 1 270 m² en 2006 à moins de 840 m² en 2013.

Plusieurs paramètres contribuent bien évidemment à expliquer cette réduction des parcelles qui équivaut à près du tiers de leur superficie.

La raréfaction du foncier et les coûts qui l'accompagnent fournissent un premier élément de réponse. Les lots à bâtir se faisant rares, des parcelles jusqu'alors laissées de côté par l'urbanisation font aujourd'hui l'objet de permis de construire. Les parcelles ou unités foncières plus importantes font quant à elles l'objet d'une recherche de plus grande rentabilité (foncière et économique), tant de la part des promoteurs et constructeurs, que des particuliers. Ces derniers sont en effet contraints par des prix élevés qui amènent les projets à économiser (sur) le foncier.

Un dernier point peut également être avancé, sans que l'on puisse en maîtriser véritablement la portée. La plupart des documents d'urbanisme ont, au cours des dernières années, favorisé une densification plus grande des espaces urbanisés en « libérant » certaines règles comme le Coefficient d'Occupation des Sols (COS), l'emprise au sol ou en réduisant les distances imposées vis-à-vis des limites séparatives. Cette évolution des règles a eu pour effet de permettre la réalisation de maisons sur des emprises foncières plus restreintes. Elle a également encouragé de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace (habitat en bande par exemple). Ces nouvelles formes urbaines se sont insérées au sein d'un tissu urbain lâche, car composé pour l'essentiel de pavillons, et ont parfois contribué à atténuer la distinction presque manichéenne entre « habitat individuel » et « habitat collectif ». Depuis mars 2014, suite à l'entrée en vigueur de la loi Alur, le COS et la taille minimale des parcelles ont disparu dans les Plans Locaux d'Urbanisme qui en étaient pourvus. Ces dispositions favorisent aujourd'hui une nouvelle phase de densification des espaces bâtis, en permettant des divisions parcellaires jusqu'alors rendues impossibles par les règlements d'urbanisme.

Diagnostic - Un territoire en mutation

Si le contexte législatif joue (et jouera) un rôle important dans ce mouvement de réduction de la taille des parcelles, nombre de raisons demeurent liées à un contexte urbain : raréfaction du foncier, renchérissement... Le phénomène n'est dès lors en rien comparable sur les espaces ruraux. On constate ainsi d'importantes différences entre les chiffres relevés sur la Communauté d'Agglomération et ceux enregistrés au sein deux autres intercommunalités. Sur ces dernières, il est en outre plus délicat de dresser une tendance à ces échelles en raison d'un rythme de construction qui a largement décru et qui donne un trop faible nombre de permis de construire pour permettre une analyse du même ordre. On constate ainsi que sur la Communauté de Communes Centre Tarn, la baisse n'est pas linéaire. L'année 2009 illustre un pic dans la taille moyenne des parcelles mobilisées : + de 2 300 m², soit près d'un tiers de plus que la moyenne relevée en 2006. Ce pic ne peut toutefois être compris que replacé dans un contexte de crise immobilière qui a vu chuter le nombre de permis de construire. Les quelques opérations d'envergure qui ont alors vu le jour ont inévitablement amené à des tailles moyennes de parcelles élevées qui ne correspondent pas aux tendances globales relevées à l'échelle nationale et précédemment mises en lumière pour la Communauté d'Agglomération.

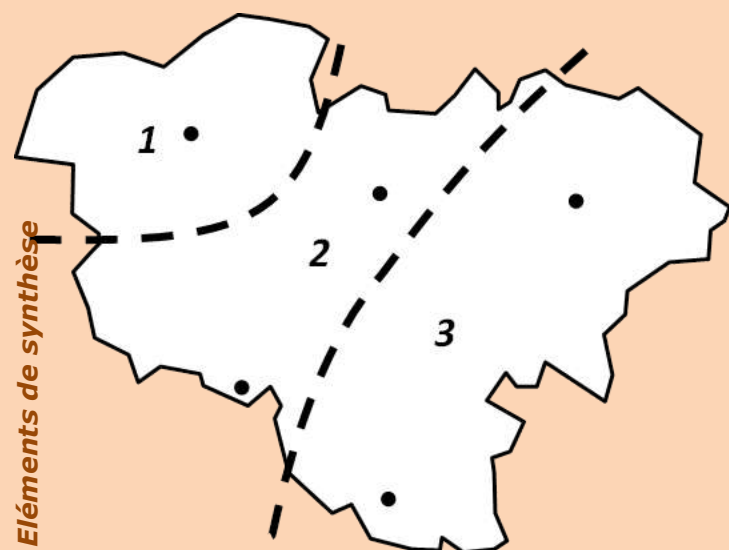
Sur le périmètre de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, malgré un faible nombre de permis de construire, on peut observer une tendance comparable à celle exprimée sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, avec une taille moyenne des parcelles qui est passée de 1 660 m² à un seuil inférieur à 1 100 m². Si là encore le poids des chiffres est à relativiser, il est à mettre en lien avec une urbanisation qui s'est pour l'essentiel dirigée sur les franges de l'agglomération. À cela s'ajoute le fait que, contrairement à Centre Tarn peu de permis d'envergure sont venus perturber des moyennes qui illustrent une évolution réelle dans les modes de constructions et donc dans les modes d'habiter.

Les données Sitadel permettent d'avancer un nouveau chiffre qui nous permet de voir la consommation d'espace sous un nouvel jour : 122. Il s'agit du nombre de m² moyen nécessaire pour la réalisation d'un logement dans l'habitat collectif entre 2006 et 2009. Ce chiffre, s'il est intéressant à prendre en compte, relève toutefois d'une moyenne établie sur une durée de sept ans qui connaît d'importantes variations (entre 80 et 200 m²) nées de la diversité des programmes et de la variété des formes urbaines que cache la formule « habitat collectif ».

Une évolution dans les façons d'habiter le territoire

En matière d'habitat, et sans minimiser le contexte régional ou national, le pôle urbain s'impose comme le véritable baromètre du territoire. C'est dans son sillage, et en fonction de sa croissance ou de ses difficultés, que les autres grands ensembles territoriaux vont évoluer. Jusqu'au début des années 2000, la périurbanisation s'est opérée à une échelle très large et a favorisé un mouvement centrifuge dont ont largement profité les communes de première, puis de deuxième couronne. Ce mouvement s'est également étendu jusqu'à des communes comme Réalmont ou Villefranche d'Albigeois qui ont alors enregistré des rythmes de construction soutenus. Cette période a eu en revanche un effet moindre sur les communes situées les plus à l'est où elle a minima contribué à ne pas aggraver une situation démographique déjà délicate depuis le courant des années 1960.

Depuis le début de la crise immobilière de 2009, ce mouvement semble s'essouffler. Les difficultés d'ordre économique rencontrées par les ménages se traduisent en premier lieu par une demande locative, et notamment sociale, plus importante, demande à laquelle l'offre ne parvient à répondre malgré les efforts importants engagés par certaines collectivités. Un autre changement peut être observé concernant les directions prises par la périurbanisation. Celle-ci est moins étendue que par le passé et se recentre autour du pôle albigeois. De fait, les secteurs isolés ou éloignés des pôles d'attractivité observent un ralentissement marqué des constructions. Ce phénomène est d'autant plus marqué que le parc de logements de ces secteurs s'est spécialisé au cours des dernières décennies en se structurant autour du modèle quasi unique de l'habitat individuel, modèle qui demeure majoritaire mais dont la forme tend à évoluer pour mieux répondre aux nouvelles exigences économiques et sociales : réduction des tailles de parcelles, coût du foncier...



1 : Le cœur d'agglomération

- Albi et Saint-Juéry sont les communes qui présentent l'habitat le plus diversifié (locatif, locatif social, collectif...)
- Un parc de logements locatifs sociaux étoffé mais sur lequel les efforts engagés devront être prolongés et amplifiés (nouvelles communes SRU)
- La patrimonialisation ne s'est pas traduite par une logique spéculative.

2 : Espaces de transition

- La périphérie de l'agglomération regroupe les communes les plus dynamiques en termes de construction (périurbanisation)
- L'attractivité résidentielle basée sur le modèle de l'habitat individuel et de la propriété a contribué à uniformiser le parc de logements.

3 : Secteurs ruraux

- Très faible diversité de l'habitat en dehors des noyaux urbains
- Une partie du parc, le plus éloigné du cœur d'agglomération, est menacé de délaissement
- Un parc immobilier difficilement mutable.

2.3. ACCES AUX SERVICES ET EQUILIBRES GEOGRAPHIQUES

Une nouvelle méthode d'analyse, La Base Permanente des Équipements

Cadre méthodologique

La Base Permanente des Équipements (BPE) développée par l'Insee est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants, toutes ces données étant rapportées à une zone géographique donnée.

La Base Permanente des Équipements est une source administrative qui s'appuie sur des données récentes (2014). Succédant à l'inventaire communal supprimé en 1998, celle-ci permet de juger du niveau d'équipement d'un territoire. À l'échelle du SCoT, le traitement des données issues de cette base devrait donc permettre d'éclairer sur le fonctionnement du territoire en identifiant les pôles structurants, et à l'inverse, les espaces « sous influence ».

Afin de parvenir au plus proche des objectifs fixés, la base de données sera utilisée à l'échelle communale. Il s'agira dès lors d'identifier les équipements et services « rendus » à la population pour les 48 communes qui composent le périmètre du SCoT. Considérant que cette donnée regroupe 179 équipements dans les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé, du tourisme et de la culture, la démarche engagée visera surtout à identifier les secteurs où ceux-ci ont tendance à se regrouper. En d'autres termes, l'objectif vise ici à identifier les grands bassins de vie qui structurent le territoire à travers le prisme des équipements.

Les équipements recensés dans la BPE sont répartis en trois gammes :

- ✓ gamme supérieure ;
- ✓ gamme intermédiaire ;
- ✓ gamme de proximité.

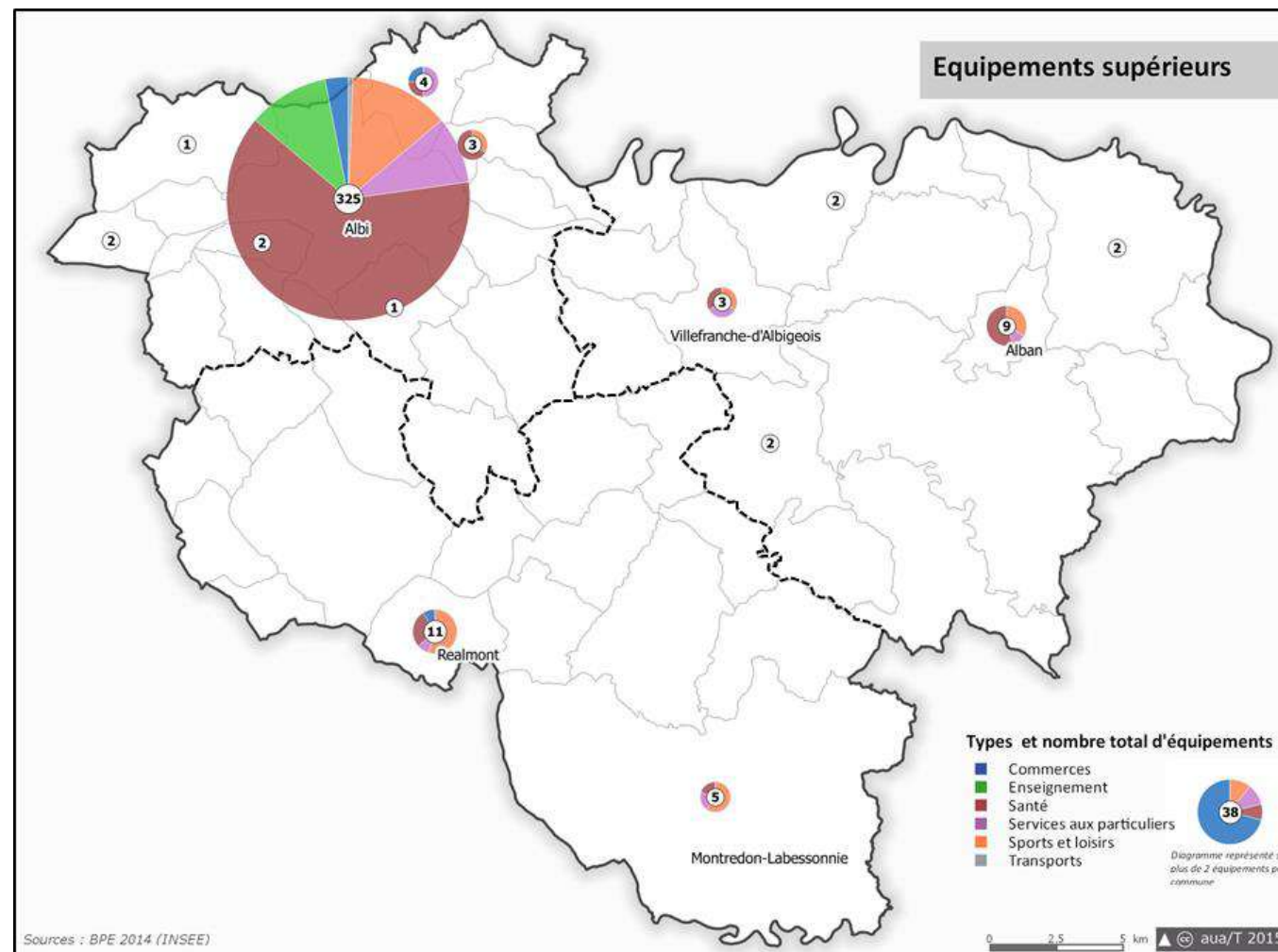
Exemples d'équipements et services recensés sur le territoire du SCoT dans la BPE

	Gamme Supérieure	Gamme intermédiaire	Gamme de proximité
Services au particulier	- Gendarmerie - Police - Location automobiles	- Direction Départementale des Finances Publiques - Pompes funèbres - École de conduite - Vétérinaire - Station-service	- Caisse d'Épargne - Bureau de poste - Restaurant - Maçon - Plombier
Commerce	- Hypermarché	- Supérette - Magasin de chaussures - Librairie - Magasin d'optique	- Épicerie - Boulangerie - Boucherie - Fleuriste
Enseignement	- Université - Lycée - École d'ingénieurs	- Collège	- École maternelle et primaire - Classe RPI
Santé	- Hôpital - Établissement psychiatrique - Aide à domicile pour les personnes âgées	- Kinésithérapeute - Ambulance - Service d'aide aux personnes âgées	- Chirurgien-dentiste - Médecin généraliste - Infirmier - Pharmacie
Sport et loisirs	- Hôtel - Camping - Information touristique - Cinéma	- Boucle de randonnée - Stade d'athlétisme - Piscine	- Boulodrome - Tennis - Centre équestre - Salle multisports - Terrain de grands jeux
Transport et déplacements	- Gare	Néant	- Taxi

2.3.1 L'accès aux équipements « supérieurs », l'identification des pôles structurants

Une offre centralisée sur Albi

Répartition territoriale des « équipements supérieurs » (par commune)



La Base Permanente des Équipements (BPE) :

Source administrative (Insee)

- **Gamme supérieure** : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi...
- Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché...
- Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...

Albi, un poids central sur le territoire, et sur son intercommunalité

La commune d'Albi accueille 325 des 372 équipements supérieurs recensés sur le territoire du Grand Albigeois. Cette prépondérance illustre le rôle de la ville-centre dans la structuration du territoire, tant du point de vue du périmètre du SCoT qu'à l'échelle départementale sur laquelle elle assure des charges de centralités, notamment liées à son statut de préfecture. C'est ainsi Albi qui regroupe les grands établissements hospitaliers et tous les équipements scolaires « supérieurs » (lycées, université...).

Diagnostic - Un territoire en mutation

Cette situation qui s'apparente à une position de quasi-monopole est d'autant plus marquée qu'au sein de la Communauté d'Agglomération, hors Albi, les équipements supérieurs établis sur les autres communes apparaissent marginaux.

Les équipements supérieurs recensés sur les communes de Marssac-sur-Tarn, Castelnau-de-Lévis et Le Séquestre sont tous des hôtels, activité dont le rôle structurant est sans doute moins évident que d'autres types d'équipements supérieurs. De même, la commune de Puygouzon qui accueille un équipement supérieur ne peut être considérée comme un relais de la ville-centre, l'équipement en question étant un site d'information touristique. Seules les communes de Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois offrent plusieurs types d'équipements supérieurs : équipements sanitaires, hypermarchés...

L'offre en équipements supérieurs apparaît très centralisée sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et ne s'est, jusqu'à maintenant, que peu étendue aux autres communes de l'intercommunalité. Si Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois complètent l'offre albigeoise, leur situation en première couronne et la faiblesse des chiffres présentés (trois et quatre équipements) ne peuvent faire assimiler ces communes à des pôles d'influence.

Quatre pôles structurants hors communauté d'agglomération

Les deux communautés de communes regroupent 34 équipements supérieurs, 18 pour la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et 16 pour la Communauté de Communes Centre Tarn. Au-delà des chiffres, c'est surtout la répartition géographique de ces équipements qui vient nous renseigner sur les logiques de territoires.

Quatre communes se distinguent avec un nombre d'équipements et une offre qui permet de structurer l'espace : Réalmont (11 équipements supérieurs), Alban (9), Montredon-Labessonnié (5) et Villefranche d'Albigeois (3).

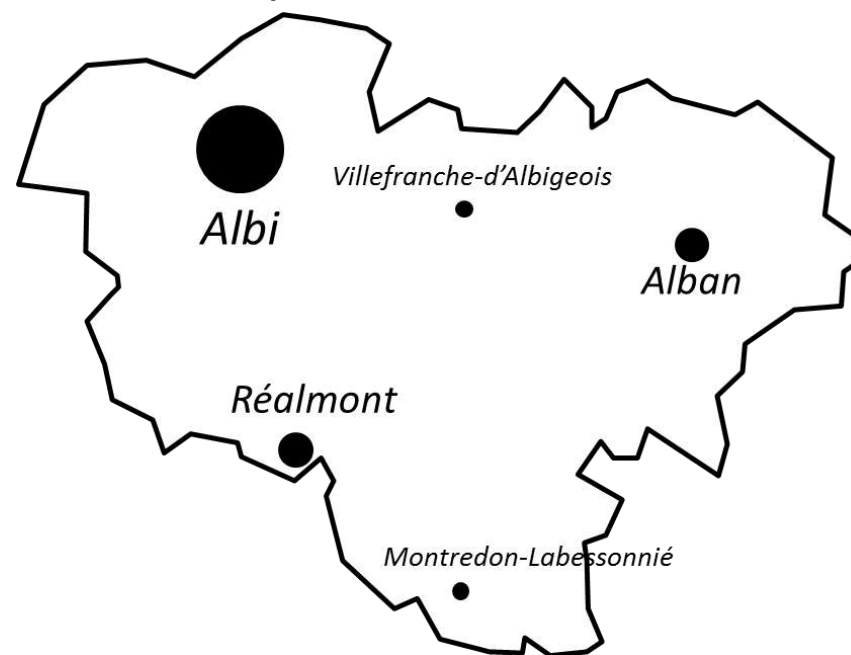
NB : Trois autres communes accueillent des équipements supérieurs mais ne présentent aucune diversité en ce domaine, ces équipements étant tous rattachés à la dimension touristique. Curvalle accueille ainsi un hôtel et un camping, Ambialet et Teillet, un camping et un site d'information touristique.

Les quatre communes citées présentent des équipements et des services qui se positionnent en tant que relais de la ville-centre sur le territoire, dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas dans une logique concurrentielle

avec celle-ci. Cette logique peut être illustrée par la répartition des établissements de santé : Alban (5 établissements), Réalmont (2) et Villefranche d'Albigeois (1). Ces établissements, bien que spécialisés, ne sont ainsi pas de nature à fragiliser les grands ensembles hospitaliers albigeois. Ils offrent en revanche une alternative aux grands pôles urbains pour les populations de ces territoires (exemple : soins aux personnes âgées). Autre élément marquant, les quatre communes bénéficient de la présence d'une gendarmerie, répartition qui met en lumière la couverture territoriale de la puissance publique.

Chacune des deux communautés de communes se caractérisent par la présence de deux relais sur leur territoire. Deux ont toutefois tendance à se dégager, Alban et Réalmont, dans la mesure où ces deux communes présentent un nombre « d'équipements supérieurs » plus important, non seulement à l'échelle de leur intercommunalité, mais également comparé aux communes, hors Albi, qui composent le périmètre de la Communauté d'agglomération.

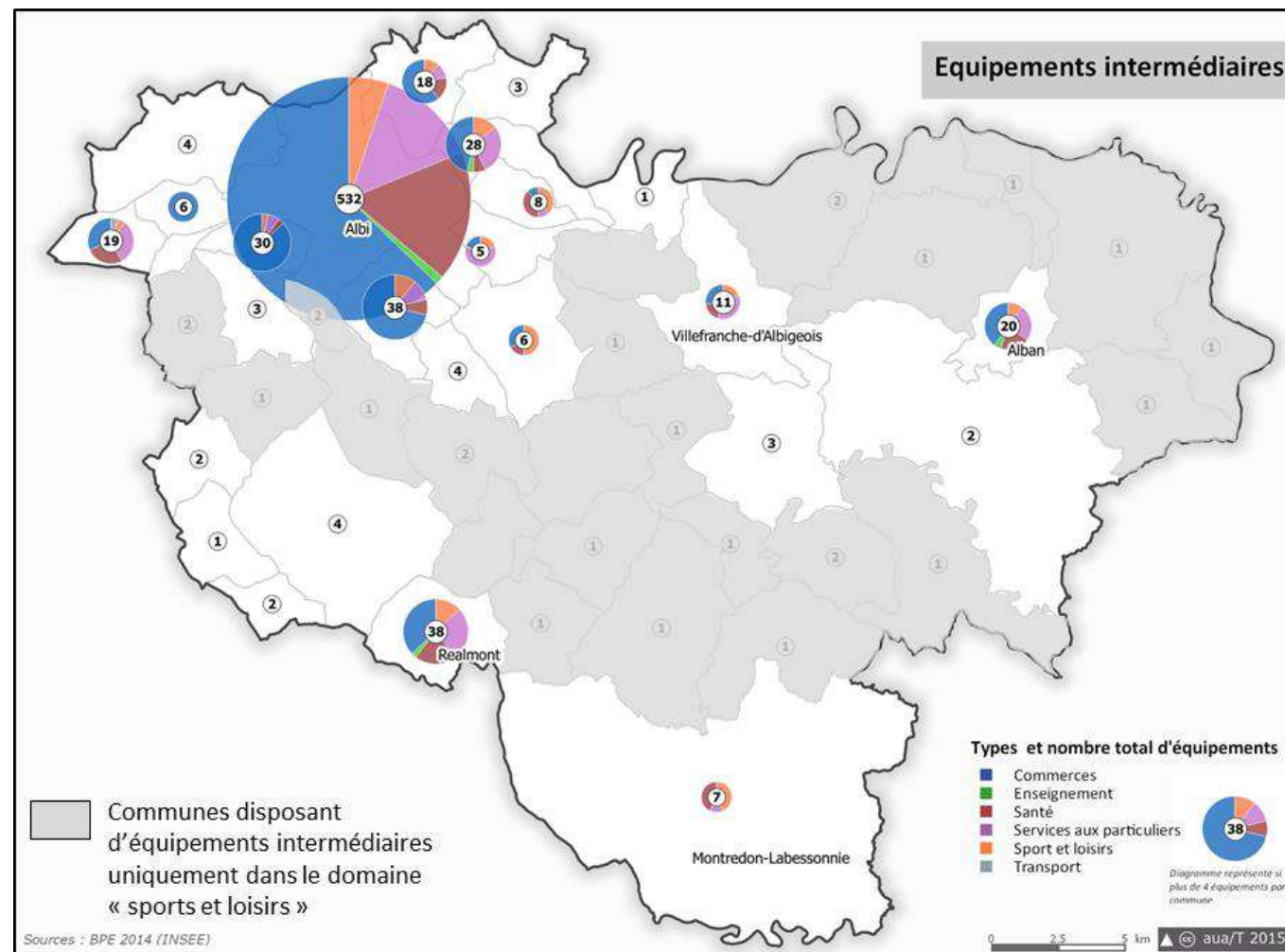
Les pôles structurants du territoire



2.3.2 Les équipements intermédiaires, les aires d'influence

Une répartition inégale des équipements « intermédiaires »

Répartition territoriale des « équipements intermédiaires » (par commune)



La Base Permanente des Équipements (BPE) :

Source administrative (Insee)

- Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi...
- **Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché, etc.**
- Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...

Des relais au sein de la communauté d'agglomération

Si, comme pour les « équipements supérieurs » la commune d'Albi impose sa marque et son poids au regard de la répartition territoriale des « équipements intermédiaires » (532 établissements soit 65 % des équipements intermédiaires du territoire), la préfecture du Tarn n'est plus en ce domaine dans une position quasi monopolistique, telle que présentée précédemment. Plusieurs communes s'affirment ainsi au sein de l'intercommunalité comme des relais à la ville-centre.

Diagnostic - Un territoire en mutation

Puygouzon, Le Séquestre, Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois complètent ainsi l'offre albigeoise en première couronne. Au-delà, Marssac-sur-Tarn s'affirme également comme une polarité secondaire du territoire vis-à-vis de communes limitrophes plus faiblement pourvues en équipements et services : Castelnau-de-Lévis, Terssac, Rouffiac, et hors périmètre de SCoT Labastide-de-Lévis, Lagrave et Florentin.

Ainsi à l'échelle de l'intercommunalité, une logique de réseau se dégage donc et fait participer de nouvelles communes aux charges de centralité, celles-ci ne se limitant évidemment pas aux périmètres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Saint-Juéry accueille ainsi un collège dont l'aire d'influence dépasse le périmètre de l'agglomération, tout comme il s'étend au-delà du SCoT.

Les quatre pôles structurants hors communauté d'agglomération

Au sein des communautés de communes, il est plus délicat d'observer une logique de réseau telle qu'exprimée dans la Communauté d'Agglomération. Les quatre communes qui se sont affirmées dans la gamme supérieure polarisent ainsi la plupart des équipements et services intermédiaires puisqu'elles sont les seules à accueillir plus de cinq établissements relevant de cette gamme.

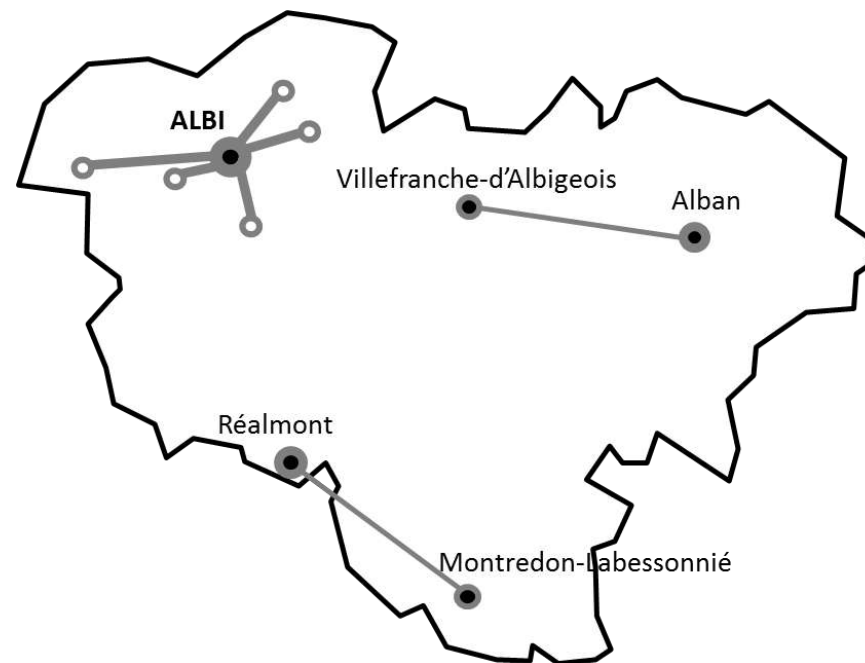
Là encore, les communes de Réalmont et d'Alban se détachent au sein de leur intercommunalité, non seulement concernant le nombre d'équipements recensés, mais aussi au regard des services rendus. Ces deux communes accueillent ainsi un collège, éléments clés de la structuration des territoires, notamment de par le ressenti qu'ils créent chez les habitants en termes de centralité.

Des espaces peu ou pas pourvus qui mettent en lumière des bassins de vie

Un grand nombre de communes rurales ne disposent d'équipements intermédiaires que dans le domaine des sports et loisirs. Ceux-ci sont notamment liés à la présence de plusieurs boucles de randonnées qui parcourent le territoire. Si l'on exclut ces communes du portrait dressé, le recensement issu de la BPE permet de faire apparaître des « espaces de vide » qui peuvent éclairer sur les aires d'influences des communes identifiées et qui met en lumière de potentielles fractures sur le territoire. Si celles-ci pouvaient être recoupées avec les limites administratives des intercommunalités, il est important de garder à l'esprit qu'en fonction des thèmes abordés, les aires d'influences sont plus ou moins étendues et

qu'elles peuvent se chevaucher. A titre d'exemple, les communes limitrophes de Marsal, Bellegarde et Mouzieys-Teulet s'inscrivent dans des aires d'influence parfois communes, parfois distinctes. Concernant la carte scolaire celles-ci dépendent ainsi de trois collèges différents : Saint-Juéry, Albi et Alban.

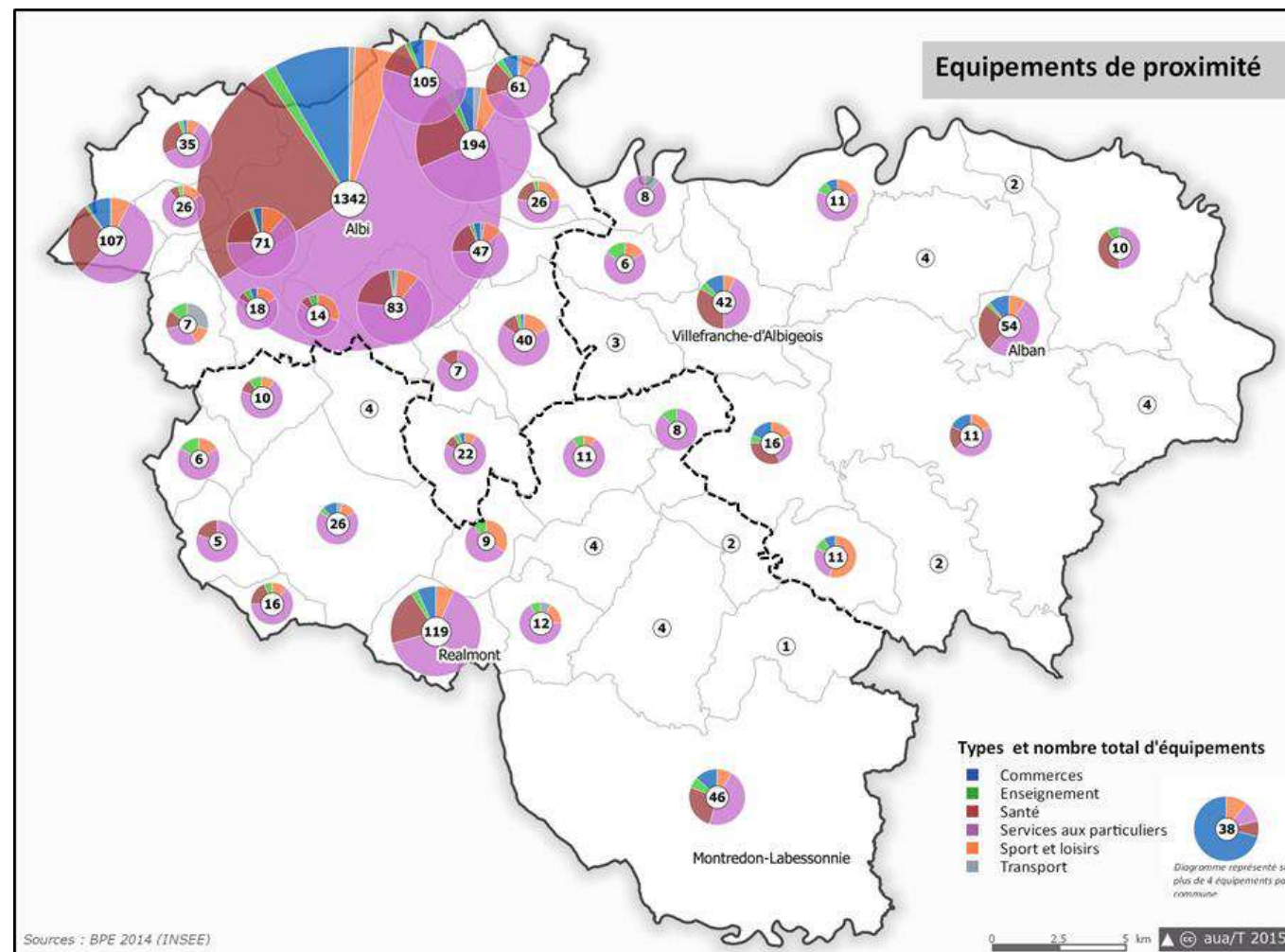
Une logique de réseau



2.3.3 Les équipements de « proximité », des secteurs isolés

Des équipements de « proximité » assez bien répartis sur le territoire

Répartition territoriale des « équipements de proximité » (par commune)



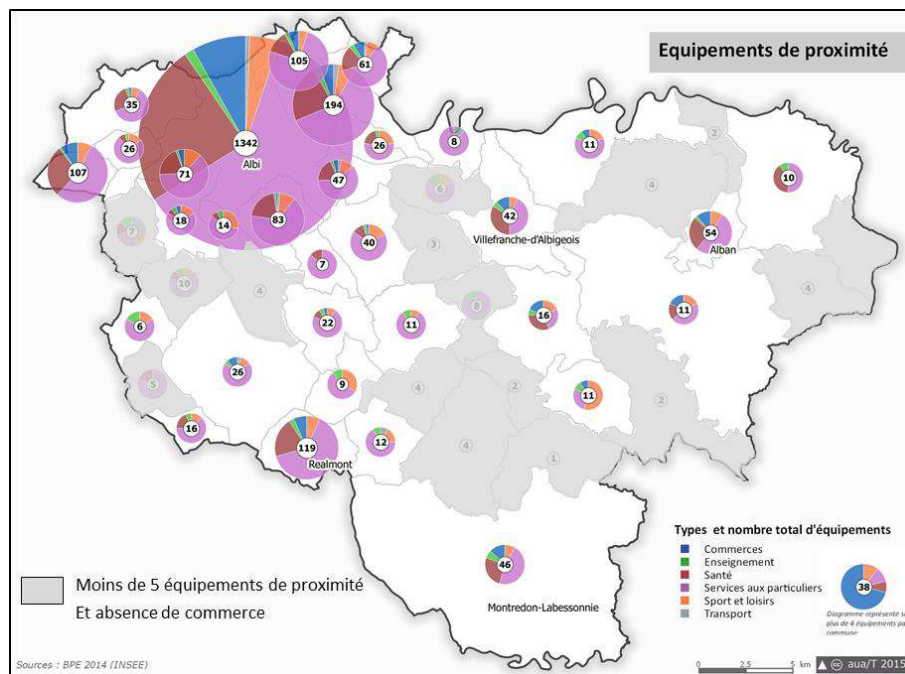
La Base Permanente des Équipements (BPE) :

Source administrative (Insee)

- Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi...
- Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché...
- **Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...**

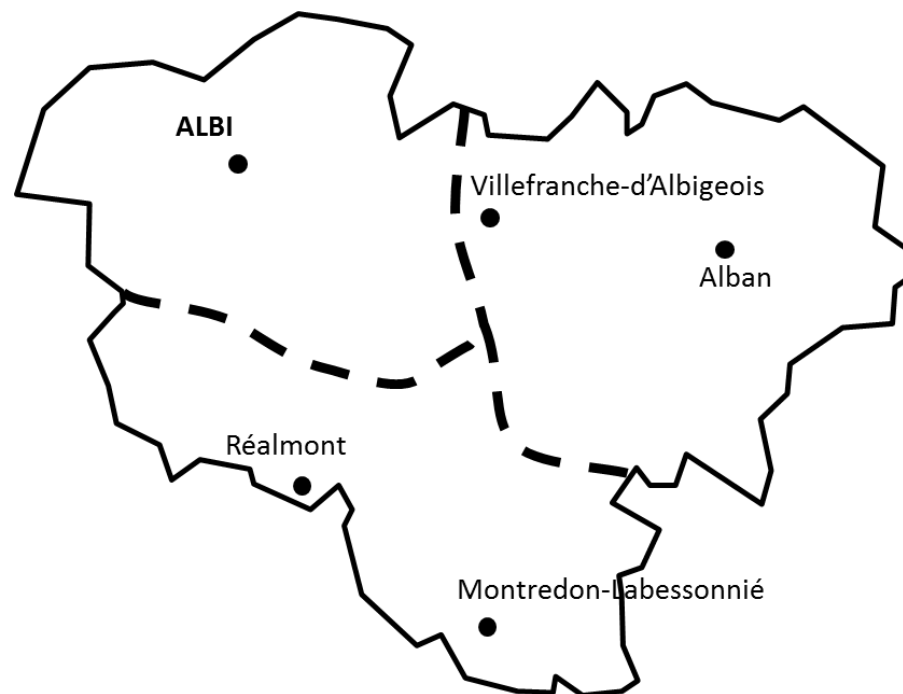
La gamme des « équipements de proximité » est sans doute la plus délicate à analyser sur une échelle aussi vaste que celle d'un SCoT. Celle-ci se caractérise par une grande diversité des vocations qui fait que toutes les communes, à l'exception de la commune de Miolles, accueillent au moins un équipement ou service de cette gamme. Leur nombre est lié au poids démographique des communes, même si une éventuelle sous-représentation laisse apparaître une vocation résidentielle dominante dont le fonctionnement s'appuierait sur une commune limitrophe suffisamment proche pour répondre aux besoins quotidiens des populations.

Des espaces de vide, un négatif de la structure du territoire

Les communes peu ou pas pourvues
en équipements et services de proximité

Plusieurs paramètres peuvent être avancés pour expliquer l'absence ou la faiblesse des équipements sur certaines communes. Le poids démographique est évidemment le premier d'entre eux, dans la mesure où c'est lui qui contribue à définir la demande (exemple Miolles). La localisation en termes de positionnement sur le territoire est un autre facteur clef. Celui-ci met ainsi en évidence une césure déjà relevée entre le cœur des Monts d'Alban et le Réalmontais. Cet espace, peu desservi marque ainsi la limite entre les aires d'influences des pôles structurants identifiés.

L'émergence de bassins de vie

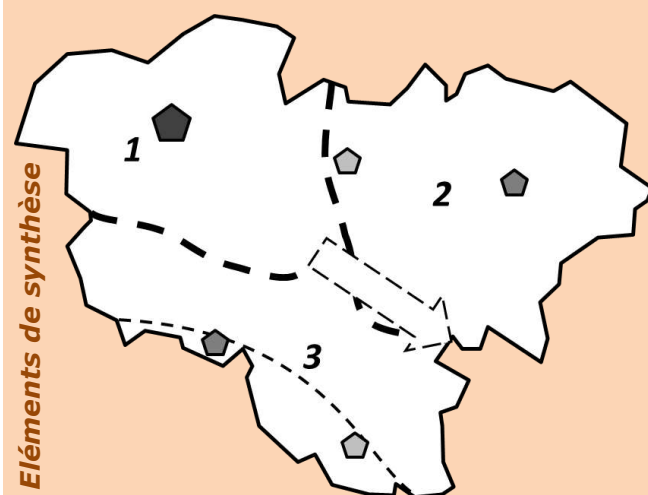


Une ville-centre... des bassins de vie

Polarisant la majeure partie de la population et des emplois, Albi et son agglomération étendent leur influence sur l'ensemble du territoire du SCoT. La préfecture départementale regroupe ainsi la plupart des équipements et services structurants du territoire : enseignement, santé, transport, etc. Cette dimension centralisatrice peut également être observée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, tant le poids de la ville-centre se fait ressentir du point de vue des équipements dits « supérieurs ». Plusieurs relais internes à ce territoire peuvent toutefois être identifiés pour les besoins plus récurrents, voire quotidiens. Quatre communes de première couronne (Saint-Juéry, Puygouzon, Lescure d'Albigeois et Puygouzon) et une commune de deuxième couronne (Marssac-sur-Tarn) permettent ainsi de compléter et relayer l'offre albigeoise.

Hors agglomération, compte tenu des distances qui séparent les principaux pôles, plusieurs communes se détachent. Les communes de Réalmont et Alban, et dans une moindre mesure Montredon-Labessonnié et Villefranche d'Albigeois, s'affirment ainsi comme des relais territoriaux à la ville-centre, en offrant un certain nombre d'équipements et de services « intermédiaires » aux populations locales. Ces communes s'inscrivent également dans un rapport de complémentarité entre elles avec, d'une part, Réalmont et Montredon-Labessonnié, et, d'autre part, Alban et Villefranche d'Albigeois. Ce réseau dessine deux territoires du quotidien aux limites fluctuantes dans la mesure où un espace plus démunie en services et équipements demeure au sud-est du territoire. Au sein de cet « espace isolé », c'est l'attractivité albigeoise qui se fait le plus ressentir.

Si les aires d'influences identifiées recoupent parfois les limites administratives issues du découpage intercommunal, elles sont toutefois moins lisibles. De plus, tout comme l'attractivité d'Albi ne se limite pas au périmètre du SCoT, une partie sud du territoire doit également composer avec la proximité de Castres, de même que l'Est du territoire ne pourrait être analysé sans le relier au département de l'Aveyron, limitrophe.



1 : Le poids de la ville-centre

- Albi regroupe 87 % des équipements supérieurs et 65 % des équipements intermédiaires
- Une aire d'influence qui couvre l'ensemble du territoire pour les besoins ponctuels et qui s'étend aux portes de Villefranche d'Albigeois et sur les secteurs isolés pour les besoins hebdomadaires, voire quotidiens.

2 : De Villefranche d'Albigeois aux Monts d'Alban

- La commune d'Alban structure ce territoire marqué par le relief et polarise la plupart des équipements et services vis-à-vis des communes limitrophes
- Villefranche d'Albigeois peut être considéré comme un relais à Alban même si l'influence d'Albi s'y fait ressentir plus fortement que sur les Monts d'Alban.

3 : Le Réalmontais

- Si l'influence d'Albi s'atténue plus vite en direction du sud que de l'ouest, cela est notamment dû à l'offre proposée par Réalmont qui s'appuie sur un bassin de vie qui intègre la pointe sud du territoire du SCoT.

« UN TERRITOIRE EN MUTATION » : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

CONSTATS	Forte reprise du solde migratoire depuis le début des années 2000 tandis que le mouvement naturel se stabilise au point d'équilibre.	Soutien du développement démographique.	ENJEUX
	Accueil des migrations résidentielles renforcé autour de la ville-centre en lien avec un mouvement de périurbanisation à grande échelle qui profite avant tout aux communes de première et deuxième couronne (surtout au Sud-Est du territoire). A l'inverse, l'Est du territoire tend à perdre de la population.	Garantir les équilibres démographiques du territoire.	
	Un vieillissement des populations sur l'ensemble du territoire mais particulièrement prononcé sur les secteurs ruraux (vieillissement endogène) et dans la ville centre (vieillissement endogène et exogène).	Accompagner le vieillissement des populations... et des territoires.	
	Le desserrement des ménages est à la source de nouveaux besoins en termes de logement (plus de logements nécessaires pour un même niveau de population).	Répondre aux besoins en logements des populations en place au regard des grands équilibres territoriaux.	
	Un rajeunissement structurel du parc de logements qui masque le poids de l'habitat ancien. À cela s'ajoute l'importance numérique des résidences secondaires, dont une part semble correspondre à une vacance de fait au sein des secteurs ruraux.	Réhabilitation du parc ancien et lutte contre la vacance.	
	Albi, seule commune à présenter un parc de logement locatif supérieur à l'habitat en propriété.	Répondre à un parcours résidentiel incomplet.	
	Production uniforme dans les secteurs périurbains : habitat individuel, 4 faces, en propriété, etc.	Enjeu double : parcours résidentiel et consommation d'espace.	
	Si des efforts ont été engagés en matière de logements locatifs sociaux ils ne parviennent pas à répondre, ni aux exigences légales, ni à la demande enregistrée. À cela s'ajoute le fait que certains quartiers d'habitat social sont aujourd'hui anciens et marqués par les formes urbaines des Trente glorieuses.	Mixité sociale et Politique de la Ville.	
	La taille moyenne des parcelles mobilisées pour la construction d'un logement individuel est passée, sur la Communauté d'Agglomération de 1 270m ² en 2006 à moins de 850m ² en 2013.	Réduction de la consommation d'espace et accélération du renouvellement et de la densification maîtrisée des territoires.	
	La commune d'Albi concentre 325 des 372 équipements supérieurs recensés sur le territoire du SCoT.	Rayonnement et positionnement d'Albi sur le grand territoire.	
	Hors agglomération, Alban, Réalmont, et dans une moindre mesure Villefranche d'Albigeois et Montredon-Labessonnié, présentent une offre en équipements intermédiaires qui structure le territoire.	Organisation territoriale et l'identification des centralités.	
	Un grand nombre de communes rurales ne disposent d'équipements intermédiaires que dans le domaine des sports et loisirs (souvent des boucles de randonnée). Ces « espaces de vide » permettent de mettre en lumière des espaces sous influence.	Organisation territoriale et bassins de vie.	



UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

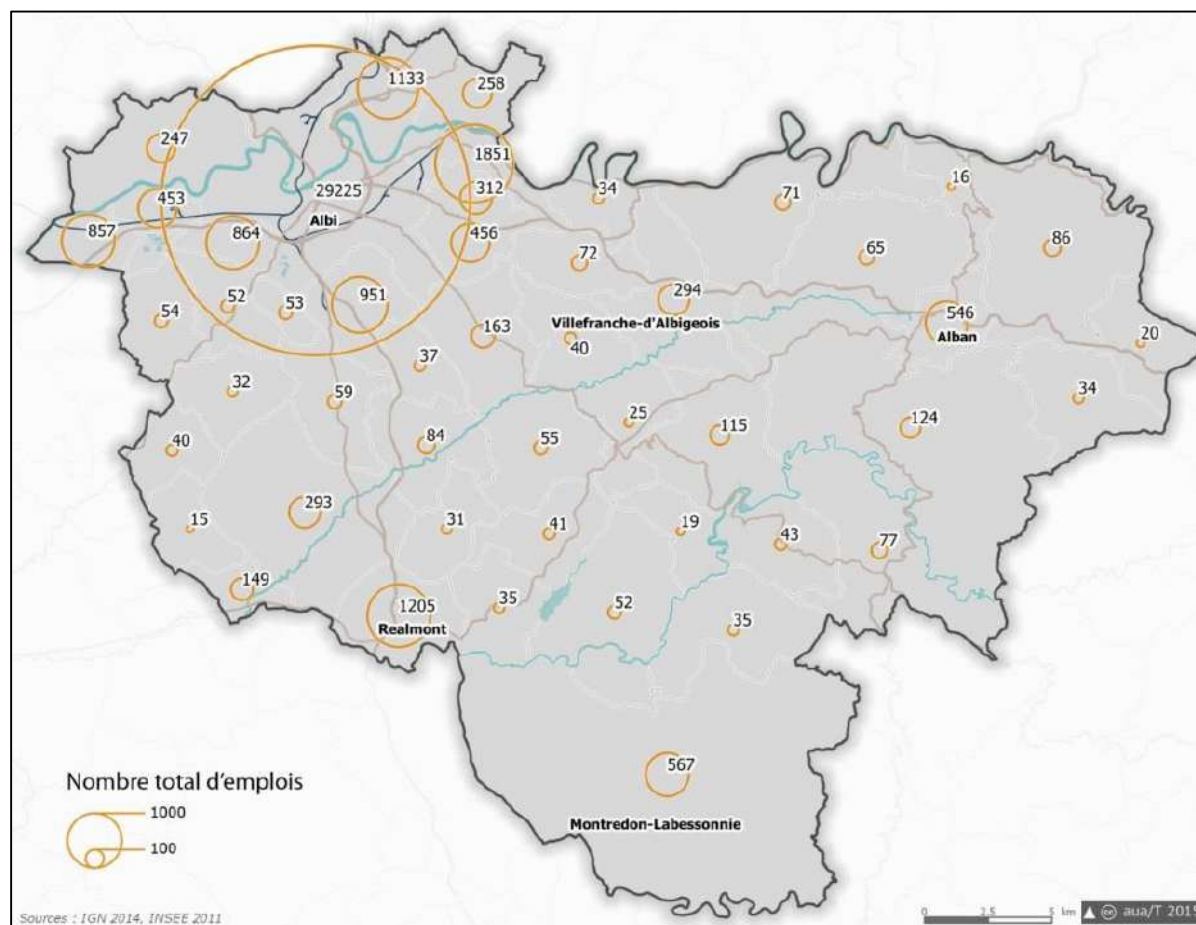
3.1. DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

3.1.1. Organisation et répartition de l'emploi sur le territoire

Le poids de l'agglomération albigeoise

Une concentration des emplois autour de la ville-centre

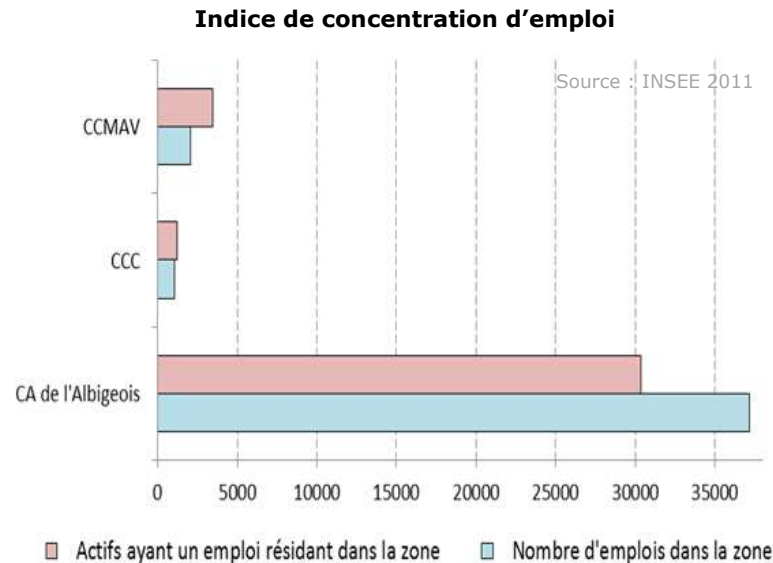
Répartition des emplois sur le territoire



Comme un écho au poids démographique, les grandes lignes de la répartition des emplois sur le territoire du SCoT sont aisément identifiables puisque centralisés sur et autour d'Albi. Cette répartition territoriale est toutefois beaucoup plus polarisée encore autour des grands pôles urbains qu'elle ne l'est pour la démographie. Cette distinction illustre d'ailleurs dans une certaine mesure la dissociation croissante des sphères « emplois » et « habitat » qui s'est accentuée avec la périurbanisation opérée depuis l'après-guerre, et accrue depuis une trentaine d'années.

En 2011, le territoire du Grand Albigeois regroupait près de 40 000 emplois, représentant ainsi près du tiers des emplois recensés sur le département (130 000 emplois). Parmi ces 40 000 emplois, 90 % se concentrent au sein de la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération est d'ailleurs la seule intercommunalité à offrir un indice de concentration d'emploi positif, c'est-à-dire à offrir plus d'emplois que d'actifs.



Au sein de l'intercommunalité, Albi tient un rôle majeur en accueillant quatre fois plus d'emplois que toutes les autres communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réunies. Le desserrement démographique opéré vis-à-vis de la ville-centre depuis plusieurs décennies n'a ainsi pas eu d'équivalent en ce qui concerne les activités. Un phénomène qui a contribué à la croissance des besoins en déplacements et qui explique aujourd'hui l'importance des migrations pendulaires. Certaines communes comme Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois, et dans une moindre mesure Puygouzon, Le Séquestre et Marssac-sur-Tarn tirent toutefois leur épingle du jeu en s'imposant comme des pôles d'emplois secondaires au sein de leur intercommunalité, mais également au sein du périmètre de SCoT. La plupart des autres communes composant la première et la deuxième couronne albigeoise se caractérisent, quant à elles, par une attractivité économique faible qu'accroissent les apports de nouvelles populations résidentes qui abaissent les taux de concentration d'emplois.

Des pôles urbains qui se distinguent face aux espaces ruraux

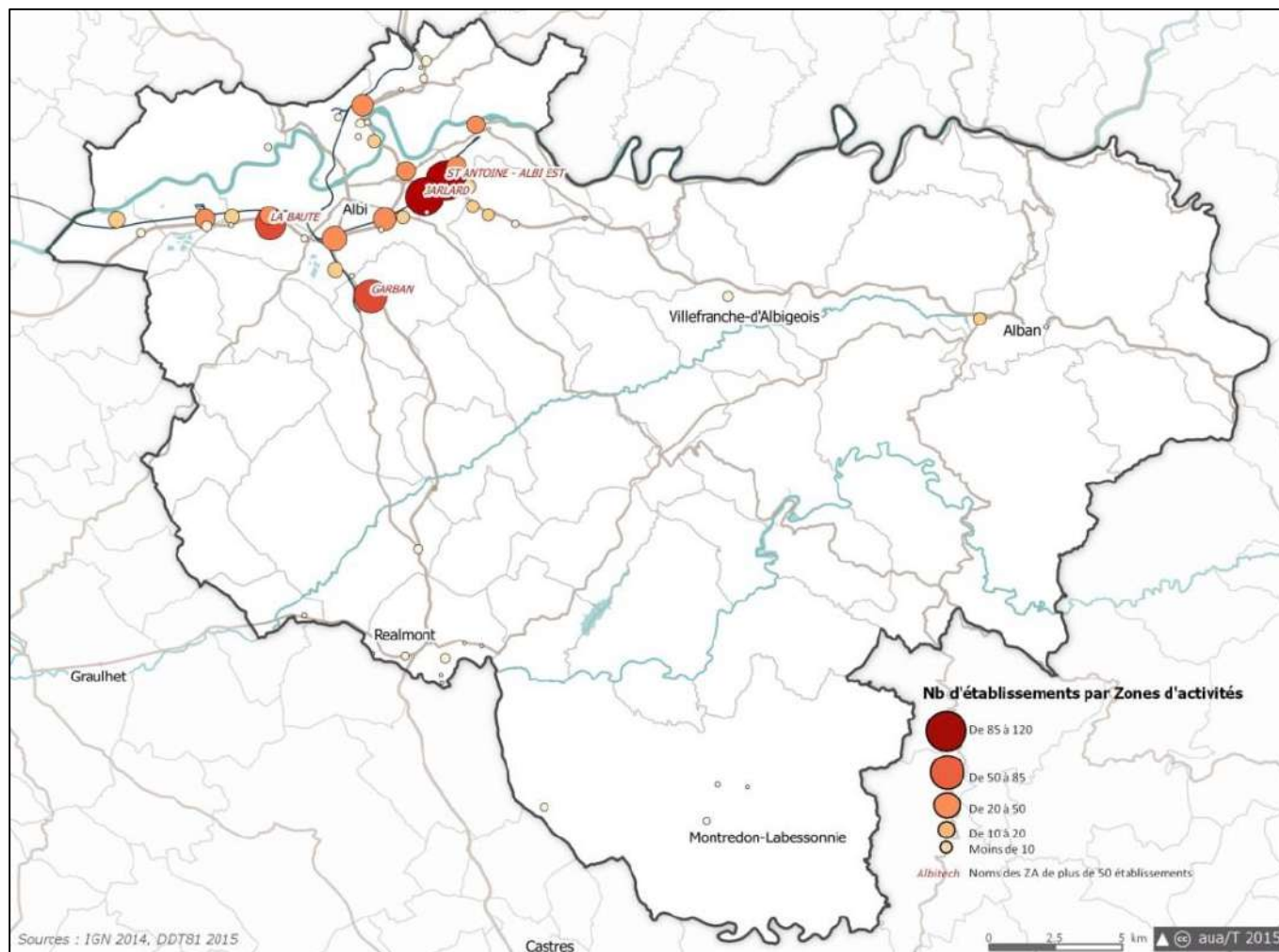
Compte tenu du poids de la Communauté d'Agglomération, les deux autres intercommunalités pèsent peu dans le portrait quantitatif dressé en matière d'emplois avec à peine 10 % des emplois du SCoT. Ceux-ci se regroupent pour l'essentiel autour des pôles urbains que sont Réalmont, Montredon-Labessonnié, Alban, Réalmont et Villefranche d'Albigeois. La commune de Lombers complète ce rapide portrait de la répartition de l'emploi hors Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, bénéficiant notamment de la présence de plusieurs zones d'activités.

Le reste du territoire, plus rural, est plus faiblement pourvu en termes d'emplois. Très peu d'activités y sont en effet implantées, à l'exception notable des exploitations agricoles dont le rôle et le poids ne peuvent être retranscrits dans la répartition du nombre d'emplois. Les exploitations agricoles, par leur stabilité, contribuent toutefois à offrir un profil stable (et peu fragile) à ces secteurs.

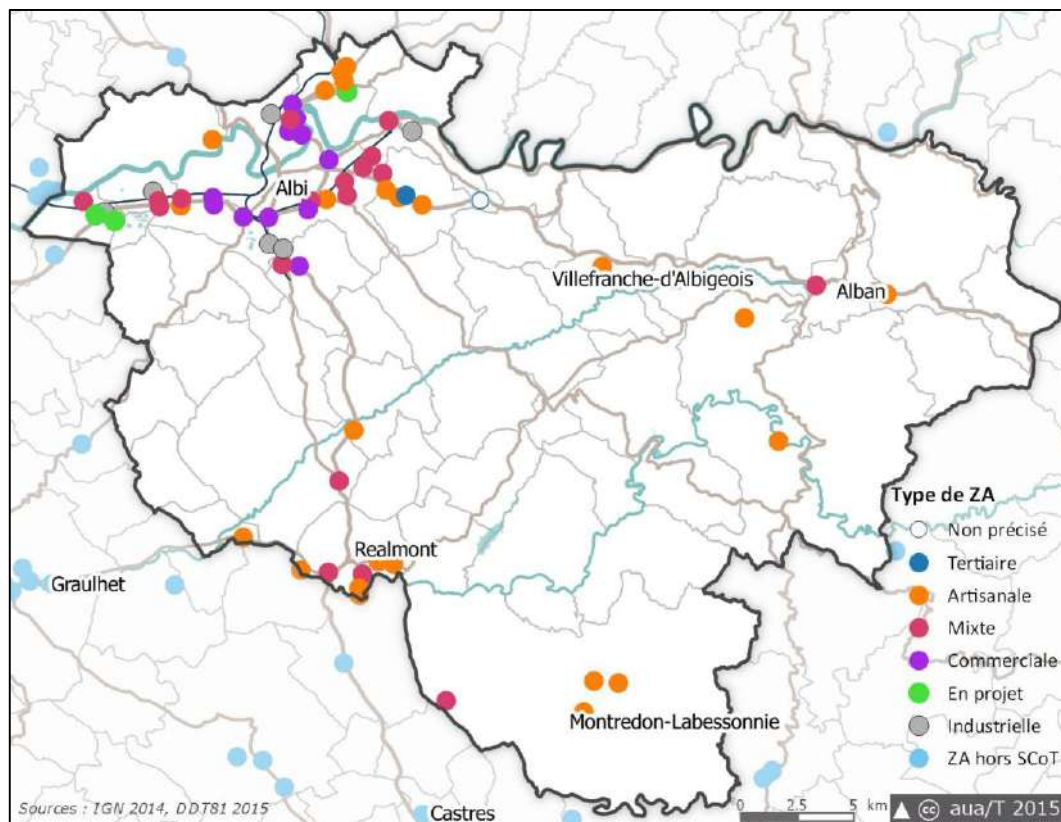
Une concentration des activités

La répartition territoriale des zones d'activités fournit un autre regard sur la polarisation des emplois autour de la ville-centre. Celle-ci n'est plus tant liée aux bassins démographiques ou à l'histoire industrielle de certaines communes, mais tend à se calquer sur les grands axes de circulation.

Les zones d'activités par nombre d'établissements



Les zones d'activités par vocation



Les vocations recensées pour ces zones d'activités font apparaître une grande diversité que les logiques territoriales viennent toutefois éclairer.

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, on dénombre une quinzaine de zones d'activités couvrant environ 380 ha. La plupart de celles-ci, et notamment les plus importantes (La Baute, Garban, Jarlard ou Saint-Antoine-Albi-Est), se situent sur ou à proximité immédiate de la rocade albigeoise. L'accessibilité a en effet été une condition à leur création et à leur développement. Bon nombre d'entre elles affichent une vocation commerciale pour lesquelles la recherche d'accessibilité se double d'une recherche de visibilité.

Concernant les zones d'activités situées en dehors du périmètre de la Communauté d'Agglomération, celles-ci sont non seulement moins nombreuses, mais surtout moins

importantes en terme d'accueil d'établissements. La plupart accueillent ainsi moins de dix établissements, certaines se limitant d'ailleurs à moins de cinq. Leurs implantations répondent à des logiques plus locales où l'accessibilité n'est plus la condition centrale et essentielle dans les démarches d'implantation, cédant parfois le pas à la seule opportunité foncière. À l'exception de certaines zones comme la zone d'activités du Dolmen à Alban, elles affichent une vocation artisanale qui ne fait pas de ces zones des secteurs générateurs d'emplois.

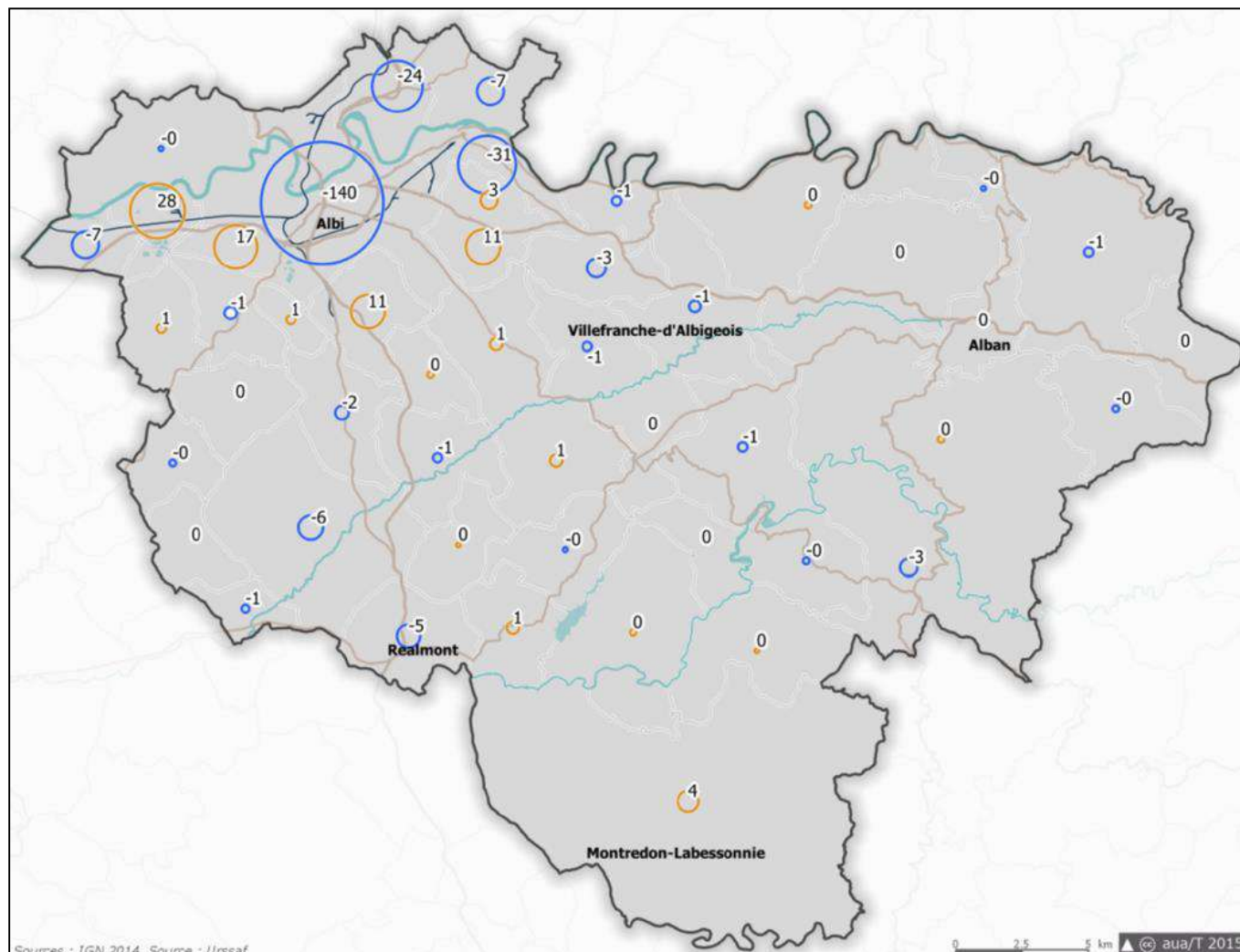


La ZA du Dolmen
(Alban)

3.1.2. Dynamiques d'évolution de l'emploi salarié

Les effets de la crise économique sur l'emploi salarié

Évolution annuelle de l'emploi salarié par commune entre 2008 et 2013



En 2013, le territoire du SCoT accueille 35 900 emplois salariés, soit plus du tiers des emplois salariés recensés à l'échelle départementale (102 600).

Les emplois recensés sur le SCoT sont inégalement répartis sur le territoire puisque la grande majorité d'entre eux se concentre autour du pôle urbain, et plus particulièrement au sein de la Communauté d'Agglomération.

La crise économique débutée en 2008 a fortement impacté les dynamiques économiques. Ses impacts internationaux et nationaux se sont ainsi fait ressentir à l'échelle départementale et ont eu des effets importants sur le territoire du SCoT. Entre 2008 et 2013, la dynamique d'emploi s'est ainsi traduite par un recul quasi général du nombre de salariés privés. Sur la seule commune d'Albi, cette baisse a entraîné la perte de près de 140 emplois par an sur la période.

NB : Comme un corollaire quasi naturel au recul de l'emploi salarié, le taux de chômage a progressé de 8,3 à 9,9 % entre 2000 et 2011. Ce taux demeure toutefois inférieur à ceux relevés à l'échelle départementale ou à l'échelle nationale.

Un recul plus prononcé sur l'ouest du territoire

Toutes les parties du territoire n'ont pas été impactées de la même manière. Le nord et l'ouest, là où se concentrent les bassins d'emplois, sont ainsi les secteurs les plus touchés.

À titre de comparaison, et pour bien prendre la mesure du phénomène, la diminution du nombre d'emplois s'est faite à un rythme de - 0,2 % par an entre 2008 et 2013, tandis qu'entre 1998 et 2007, sur ce même espace, le rythme de croissance de l'emploi y était de + 0,8 % par an.

Au sein de ce territoire, Albi et sa périphérie nord-ouest (Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois notamment), correspondent aux secteurs les plus industrialisés. Ils ont été également les espaces les plus impactés par la crise. La périphérie sud et ouest a, à l'inverse, enregistré un mouvement positif avec la création d'emplois qui, il est vrai, se sont installés sur un terrain moins industriel.



*La clinique Claude Bernard
(Albi)*

Les principaux pourvoyeurs d'emplois du bassin albigeois sont les filières de la santé et du social qu'illustrent notamment les développements des pôles Claude-Bernard, Toulouse-Lautrec ou encore le complexe Bon-Sauveur. Le secteur du BTP, et plus généralement de la construction et de l'habitat, s'impose également comme un secteur générateur d'emplois, particulièrement sur le secteur de l'Albigeois où l'attractivité résidentielle continue d'encourager la construction neuve.

Un Est en sommeil

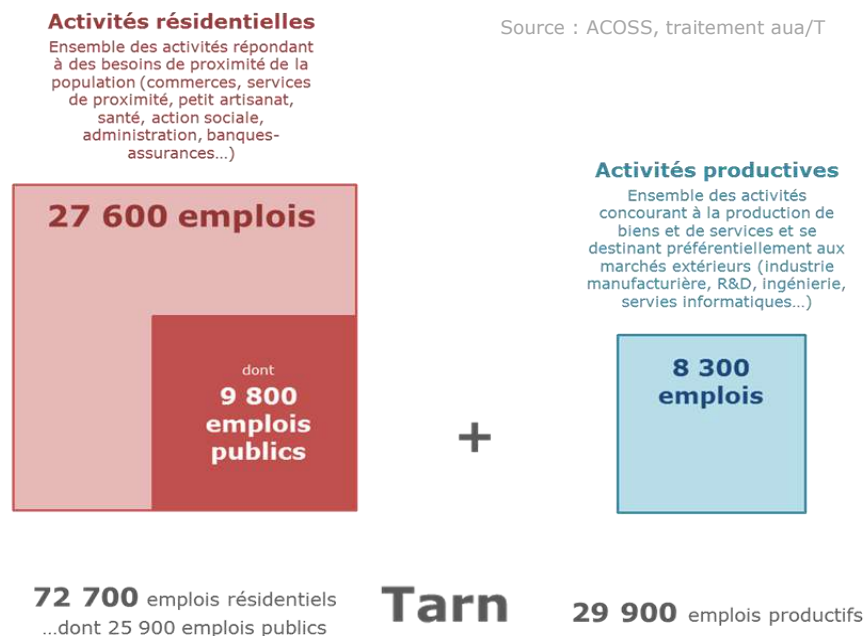
L'est du territoire, plus rural et moins industriel, est moins dépendant de l'emploi salarié et a donc connu une évolution sensiblement différente. Jusqu'en 2005, le nombre d'emplois salariés a progressé à un rythme relativement soutenu qui, bien qu'à relativiser en raison des faibles volumes enregistrés, avait pu être assimilé à des signes de desserrement des activités vis-à-vis des grands centres urbains. Après 2005, et donc avant même le déclenchement de la crise, une baisse s'est amorcée, réaffirmant la polarisation de l'emploi autour d'Albi et sa banlieue.

Sur la période la plus récente, les tendances observées illustrent une stabilité assez remarquable. Cette stabilité n'est toutefois pas tant à mettre au crédit d'une meilleure résistance à la crise qu'à relier avec la composition de l'emploi. Le secteur de l'agro-alimentaire demeure ainsi le un pourvoyeur d'emplois important, surtout en en dehors de la Communauté d'Agglomération, et ce malgré un repli à mettre en lien avec le vieillissement des exploitants et une érosion de l'activité agricole. Les emplois publics et les services non marchands complètent le portrait dressé et contribuent, par une légère progression, à la stabilité du territoire.

Une recomposition des sphères et filières économiques

Si la crise économique a touché l'ensemble des secteurs du territoire, son impact, plus ou moins prononcé suivant les secteurs géographiques considérés, a également été variable en fonction des sphères et des filières économiques.

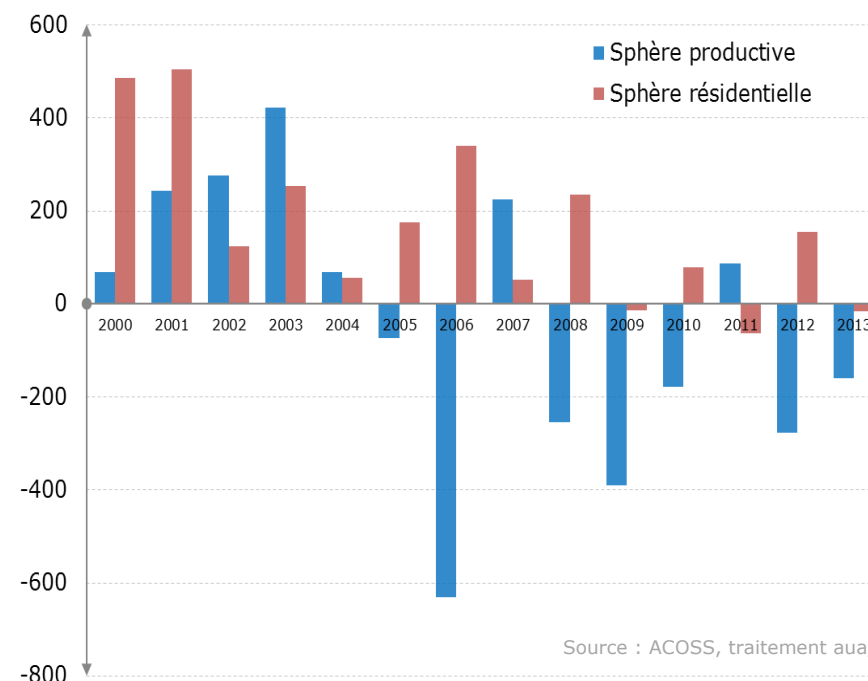
Répartition de l'emploi salarié au sein des sphères économiques



La partition de l'économie en deux sphères, résidentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités résidentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services, visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont quant à elles déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Une sphère productive plus impactée

Évolution comparée des emplois salariés privés sur le SCoT (2000-2013)



Les activités productives représentent moins du quart de l'emploi salarié sur le territoire du SCoT contre 30 % à l'échelle départementale. Ce poids relatif est marqué par un recul de l'emploi puisque cette part apparaît en retrait au cours de la dernière décennie. Celui-ci est notamment dû à la baisse de la consommation des ménages qui a entraîné dans son sillage un repli de la base productive qui contribue à expliquer la fragilité de l'emploi salarié. À cela s'ajoutent, plus directement, les difficultés rencontrées par les secteurs de l'industrie et de l'agro-alimentaire (en lien avec la diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants). Ce mouvement, malgré des différences inhérentes à la composition des territoires, s'observe sur l'ensemble du périmètre du SCoT.

Des emplois portés par la sphère résidentielle

La sphère résidentielle s'impose comme le principal socle de l'économie locale. En 2013, à l'échelle du SCoT, la sphère résidentielle recouvre ainsi 27 600 emplois, soit plus des trois-quarts de l'emploi salarié. Si ce poids est supérieur à celui observé à l'échelle départementale (4 points de plus) sa composition est en revanche similaire concernant la part prise par le secteur public. Les 9 800 emplois publics recensés sur le SCoT représentent ainsi 35 % des emplois liés à la sphère résidentielle, une part équivalente à celle relevée sur le département. Cet équilibre est d'autant plus notable que le statut de préfecture d'Albi, ainsi que la concentration des fonctions éducatives et sanitaires auraient pu laisser penser à une surreprésentation de la sphère publique.

Au-delà de la part des emplois publics, dont les évolutions nationales et étatiques en cours pourraient laisser craindre un recul dans les années à venir, l'ensemble des activités résidentielles affiche une stabilité, voire une légère croissance, notamment dans les secteurs non marchands. Ces derniers représentaient en 2011 plus de la moitié des emplois, aussi bien au sein de l'agglomération qu'à l'échelle du SCoT, illustrant de fait une tertiarisation de l'économie locale.

3.1.3. Consommer sur le territoire

Implantation de l'activité commerciale au sein du Grand albigeois

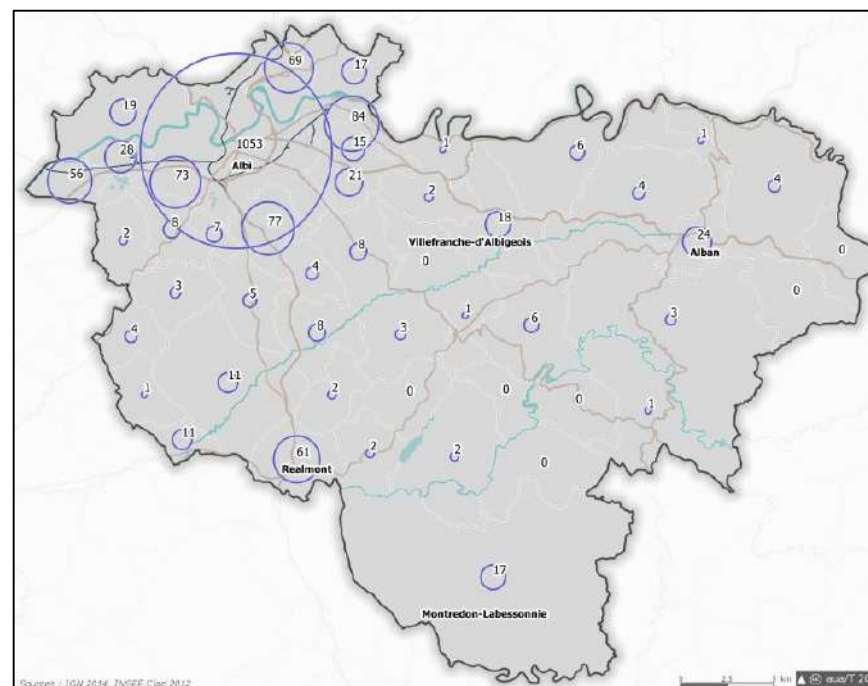
Au sein du Grand albigeois, l'offre commerciale globale (établissements commerciaux et services de proximité) rassemble plus de 5500 emplois salariés au sein de 1740 établissements commerciaux.

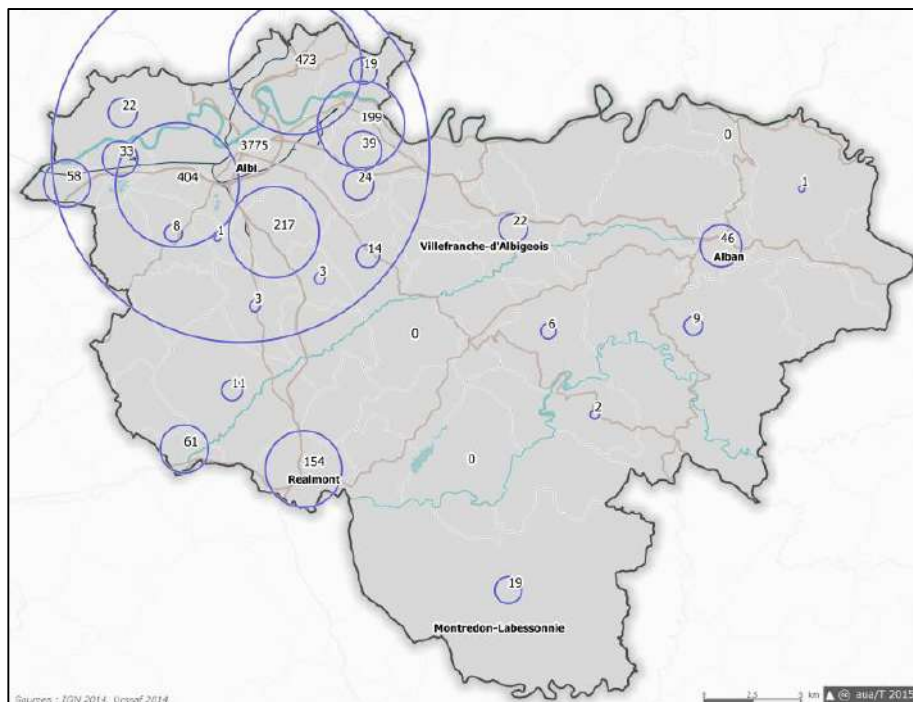
Elle se concentre très largement sur Albi et quelques communes de première couronne que sont Saint-Juéry, Puygouzon, Le Séquestre... mais également au sein des autres polarités du territoire que sont Réalmont, Alban, Villefranche d'Albigeois et Montredon-Labessonnié. Le maillage commercial du territoire conforte donc à l'échelle du SCoT le rayonnement et l'attractivité des polarités identifiées. Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois salariés commerciaux a globalement progressé sur l'ensemble du territoire. Seul Albi affiche, sur cette période, une perte d'emplois salariés privés conséquente, de plus de 400 emplois, et présente en 2014 3775 emplois. Cette baisse est notamment liée à la réduction des effectifs dans le secteur bancaire (baisse d'emploi dans les succursales au regard du développement des services numériques), de l'habillement, et des soins de la personne (coiffure, esthétique...).

Ces petits commerces et grandes surfaces peuvent s'implanter en centre-ville ou en périphérie des zones urbaines. Au sein de zones d'activités, leur implantation vise à répondre à des logiques de visibilité et d'accessibilité notamment. Ces différentes typologies commerciales satisfont des besoins différents et doivent donc être considérées en complémentarité et non mises en opposition.

Les petits commerces répondent principalement aux besoins courants de la population et à des demandes de proximité, ce qui implique qu'ils maillent le territoire et soient présents dans la plupart des communes, et de façon privilégiée au sein des polarités jouant un rôle de relais vis-à-vis d'Albi, que sont Réalmont, Alban, Villefranche d'Albigeois et Montredon. Pour autant, ces petits commerces peuvent également rayonner à une plus large échelle, comme c'est le cas de ceux du centre-ville d'Albi qui font partie d'un pôle commercial attractif rayonnant à l'échelle départementale. Cette offre, majoritairement liée aux produits d'équipement de la personne, d'équipement de la maison ou de culture/loisirs peut se trouver aujourd'hui concurrencée par les galeries marchandes des centres-commerciaux périphériques du territoire (Partes d'Albi,...) mais aussi par le e-commerce. Dès lors le risque d'une banalisation de l'offre de centre-ville peut apparaître.

Nombre d'établissements commerciaux



Effectifs salariés commerciaux

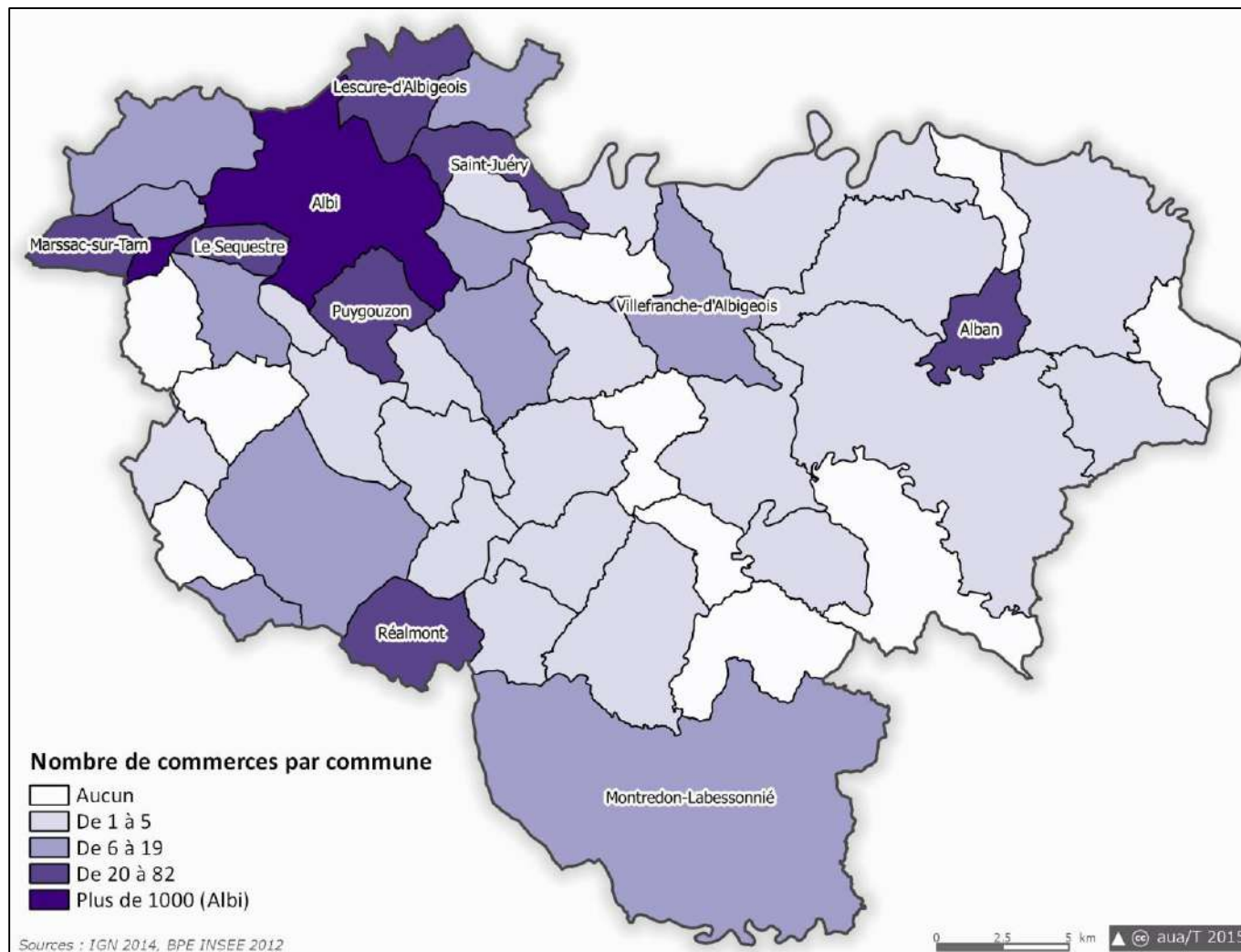
L'offre en grandes surfaces répond quant à elle à des besoins différenciés, ce qui lui permet de rayonner et de développer son aire de chalandise à une échelle large. L'aire de chalandise des grandes surfaces du territoire s'étend en direction de l'est et de l'Aveyron, mais est contenue en direction de Castres, Gaillac ou du Carmausin. De même à l'ouest, l'influence de l'agglomération toulousaine, et le développement plus récent d'une offre nouvelle (St Sulpice, Gaillac, Rabastens) limite l'attractivité commerciale albigeoise.

Dans le Centre Tarn, les activités commerciales et de services s'organisent principalement autour de Réalmont qui constitue un relais d'Albi. Les commerces et services structurent l'économie locale à partir de la ville-centre ; la zone de chalandise propre au Réalmontais est importante au regard de la population du territoire concerné et arrive aux portes de l'Albigeois. Les Monts d'Alban constituent quant à eux un territoire plus éloigné du grand bassin d'emplois et d'activités d'Albi. En dehors de la RD 999 qui rejoint Alban, où il existe un potentiel de vitrine commerciale, les autres communes sont d'un accès malaisé, ce qui limite leur développement commercial. Le Villefranchois est un territoire intermédiaire, subissant les influences de l'agglomération albigeoise et du pôle d'Alban.

Plus que la répartition des grandes surfaces commerciales et le maintien d'un équilibre du tissu commercial de proximité, c'est surtout la complémentarité des offres et la différenciation qui constituent des enjeux commerciaux pour le territoire.

Le commerce de proximité, un élément clefs dans la structuration et l'attractivité des territoires

Nombre de commerces recensés par communes



Les commerces et services de proximité remplissent deux fonctions essentielles pour le territoire et ses habitants :

- ✓ la première fonction est bien évidemment économique dans la mesure où ces commerces et services sont générateurs d'emplois (6 400 sur le territoire) et de richesses ;
- ✓ la seconde, non quantifiable, tient à leur rôle social. Ils créent en effet des repères d'animation de proximité et sont générateurs de lien social.

L'attractivité d'une ville ou d'un quartier tient donc pour partie dans son dynamisme commercial. Le maintien des commerces et services de proximité apparaît dès lors primordial pour les territoires, surtout dans les secteurs ruraux. Leur rôle est en effet essentiel dans le maintien et l'identification des centres villes et centres-bourgs du point de vue de leur attractivité.

Plus de 1 600 commerces et services de proximité (inférieurs à 300 m² de surface de vente) sont aujourd'hui recensés sur le territoire du SCoT. Ce chiffre en fait un territoire relativement dynamique d'autant que leur nombre a enregistré une progression de 7 % depuis 2011 (23 % des créations d'entreprises). Pour autant, leur répartition territoriale fait apparaître de profonds déséquilibres.

Une offre commerciale centrée sur Albi et sa première couronne

Sans surprise, la répartition des commerces et services de proximité reflète celle observée dans les domaines de la démographie et de l'emploi. Elle est ainsi marquée par une forte polarisation autour d'Albi.

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se dégage un autre niveau de concentration puisque cinq communes regroupent à elles seules plus de 80 % de l'offre commerciale du SCoT. Albi, avec plus de 1 000 commerces et services de proximité recensés représente 60 % de l'offre totale, et le centre-ville demeure le premier pôle commercial du département malgré l'expansion des centres commerciaux périphériques. Saint-Juéry (plus de 80 établissements), Le Séquestre, Puygouzon et Lescure d'Albigeois, avec une soixantaine de commerces et services chacune complètent ce portrait et s'imposent comme des « pôles commerciaux majeurs de rang départemental. Complétant l'offre commerciale sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la commune de Marssac-sur-Tarn mérite également d'être citée de par sa situation plus excentrée et son rôle de pôle relais de proximité.

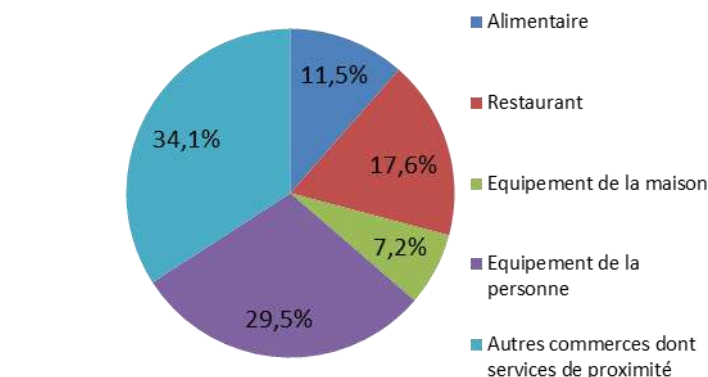
En dehors de la Communauté d'Agglomération, Réalmont, Villefranche d'Albigeois, Alban et Montredon-Labessonnié jouent également un rôle de relais vis-à-vis des territoires environnants (une trentaine d'établissements chacun). Cette offre demeure toutefois « communale », ou tout au moins s'inscrit sur des aires de chalandise pas toujours étendues, à l'exception d'Alban dont l'aire de chalandise s'étend en direction de l'Aveyron. Malgré des bassins de population restreints cette offre contribue en revanche à la définition des bassins de vie. Les polarités citées bénéficient en outre d'une offre complémentaire (mais aussi concurrentielle) avec des centres villes où se regroupent la plupart des commerces et services de proximité.

La concentration évoquée, qu'elle s'opère autour du cœur d'agglomération ou des pôles urbains secondaires, fait apparaître en négatif d'importants espaces de vide. Sur les 47 communes qui composent le SCoT, 27 communes accueillent ainsi moins de cinq commerces ou services de proximité. Dix communes en sont même dépourvues. Leur répartition territoriale est plus éparse et moins lisible. Si le quart sud-est, secteur montagneux et peu peuplé, se distinguent d'autres communes, pourtant dynamiques du point de vue démographique, appartiennent également à cette strate peu ou pas pourvue en commerces et services de proximité. C'est notamment le cas de Bellegarde, Mouzieys-Teulet Rouffiac ou Poulan-Pouzols qui affichent une vocation résidentielle affirmée qui prend le pas sur les autres vocations.

Une réponse aux besoins de consommation courante

La structure de l'offre en commerces et services de proximité est relativement comparable et homogène sur les communes disposant d'une offre commerciale de plus de vingt établissements. Celle-ci a pour objectif de répondre aux besoins de consommation courante.

L'offre de proximité par activités et nombre d'établissements



Source : BPE 2014

Les commerces en « équipement de la personne » et « services de proximité » (banque, agence immobilière, réparation automobile, fleuriste, librairie...) sont les activités les plus représentées sur le territoire. À eux deux, ces secteurs représentent environ deux-tiers de l'offre commerciale. Les commerces alimentaires et les hôtels, bars, restaurants représentent quant à eux environ 25 % de l'offre totale sur le territoire. Leur poids a en outre tendance à augmenter sur certaines communes de l'est, plus rurales où l'activité touristique tend à se faire ressentir.

A ces commerces sédentaires, méritent d'être ajoutés les marchés de plein vent qui apportent un complément essentiel à l'offre commerciale telle que présentée jusqu'alors. Ceux-ci permettent, en premier lieu, d'offrir de façon ponctuelle et régulière une offre qui ne pourrait exister de manière continue (fonction économique). Ils favorisent également l'animation des centres-bourgs (rôle social) dont bénéficient en retour les commerces sédentaires des communes concernées.



Marché de plein vent à Réalmont

En 2015, près d'une vingtaine de marchés de plein vent sont tenus chaque semaine sur le territoire du SCoT Comme ceux de Villefranche d'Albigeois, de Réalmont, Montredon, la foire mensuelle à Alban, ainsi que plusieurs marchés estivaux (Ambialet, Alban, Réalmont...), notamment dans de petites localités (marchés nocturnes au sein du Centre Tarn). Cette activité est d'ailleurs en pleine croissance et de nombreuses communes souhaitent aujourd'hui disposer d'un marché au moins une fois par semaine.

Les grandes surfaces, une problématique à part

Une offre complémentaire au commerce de proximité

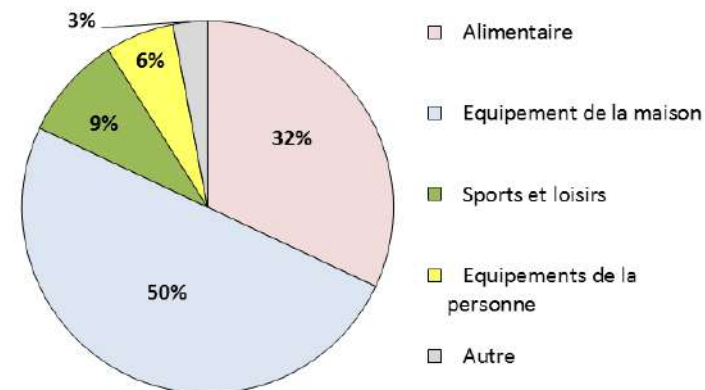


Les portes du Tarn (Albi)

Aujourd'hui, le territoire du SCoT représente au total 135 000 m² de surface de vente en grandes surfaces (supérieures à 500 m²). Les trois-quarts de cette offre sont regroupés sur les cinq communes déjà évoquées dans le cadre des commerces et services de proximité : Albi, Saint-Juéry, Le Séquestre, Puygouzon et Lescure d'Albigeois. Ces communes peuvent être considérées comme des pôles commerciaux majeurs ayant un rayonnement départemental. Ces pôles visent une satisfaction des besoins

qui dépasse la consommation courante et s'appuient sur un rythme de fréquentation hebdomadaire, voire occasionnelle.

L'offre en grandes surfaces par activités et nombre d'établissements



Le positionnement des pôles commerciaux, en grande partie situés le long de la rocade albigeoise ou à proximité directe de celle-ci, répond à une double recherche d'accessibilité et de visibilité. Ils regroupent plusieurs enseignes et proposent une offre diversifiée, avec de la profondeur de gamme, et sont généralement portés par une locomotive alimentaire de type hypermarché et par une ou plusieurs enseignes nationales. La surface de ces pôles majeurs varie entre 10 000 et 30 000 m² de surface de vente.

La lisibilité de l'offre commerciale au sein des sites d'activités

L'offre commerciale en grandes surfaces est principalement implantée au sein de la communauté d'agglomération. Les établissements commerciaux y ont trouvé leur place dans de grandes zones d'activités, au fil du temps et au gré des opportunités susceptibles de générer de l'emploi, mais sans réelle réflexion quant au regroupement des activités commerciales au sein de zones qui leur seraient spécifiquement dédiées. Aujourd'hui, l'offre commerciale se retrouve donc « diluée » au sein des zones d'activités économiques, où elle côtoie entreprises industrielles ou de tertiaire supérieur. Ce développement a donc généré des zones d'activités sans véritable cohérence ni spécialisation et a induit un manque de lisibilité en terme de localisation économique.

Diagnostic - Un territoire en mouvement

Aujourd'hui, même si la compétence "développement économique" relève de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci ne concerne que les zones d'activités nouvelles de plus de 20 ha. Il apparaît donc difficile de mettre en œuvre une réelle stratégie de développement et d'accueil à l'échelle de l'agglomération en vue d'infléchir la logique qui a prévalu durant de nombreuses années et d'opter pour une réelle stratégie de positionnement commercial de certaines zones d'activités. Il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre un partenariat avec l'ensemble des communes et notamment la ville d'Albi. Cette question renvoie également à problématique des entrées de villes en termes de traitement qualitatif.

A l'échelle du territoire du SCoT, les zones d'activités se sont implantées presque exclusivement le long des grands axes routiers afin de bénéficier d'un bon effet de vitrine. C'est le cas de la ZA Ranteil à Albi le long de la RN 112, ou de la ZA Jarlard/ Causse le long de la RD 999... Cette implantation linéaire le long des axes de communication, et sans structuration en profondeur, construit un paysage de boîtes à chaussures sans véritable cohérence ni effort d'aménagement de l'espace public, comme le long de l'A68, la RN 112, la RN 88 ou de la D 999... L'impact paysager de ce mode d'implantation, qui tend à standardiser les paysages d'entrée de ville, contribue à un manque de lisibilité des activités et participe à la dépréciation de ces zones.

Plusieurs entrées de l'agglomération sont ainsi peu valorisantes, notamment aux abords directs de la rocade :

- sur l'A68, à l'entrée Ouest, zone commerciale du Séquestre,
- le long de la rocade entre la sortie Le Séquestre et la route de Castres,
- sur la RN88, entrée Nord, zone commerciale de Lescure d'Albigeois,
- sur la RD612, entrée Sud, route de Castres (Puygouzon).



La RN88, et son cortège de panneaux publicitaires au niveau de l'entrée Nord d'Albi

Pour y remédier, des efforts ont déjà été mis en œuvre pour l'aménagement de la zone d'Albipôle. Reste la question du devenir des zones commerciales existantes, dont certaines sont confrontées à des baisses de fréquentation voire laissées vacantes, tandis que des projets de zones commerciales nouvelles pourraient émerger.

Le réaménagement voire la reconversion des friches pourraient représenter des alternatives sérieuses au développement de nouvelles zones industrielles ou commerciales, dans un souci de développement durable et de préservation des espaces naturels.

Vers une évolution des pratiques ?

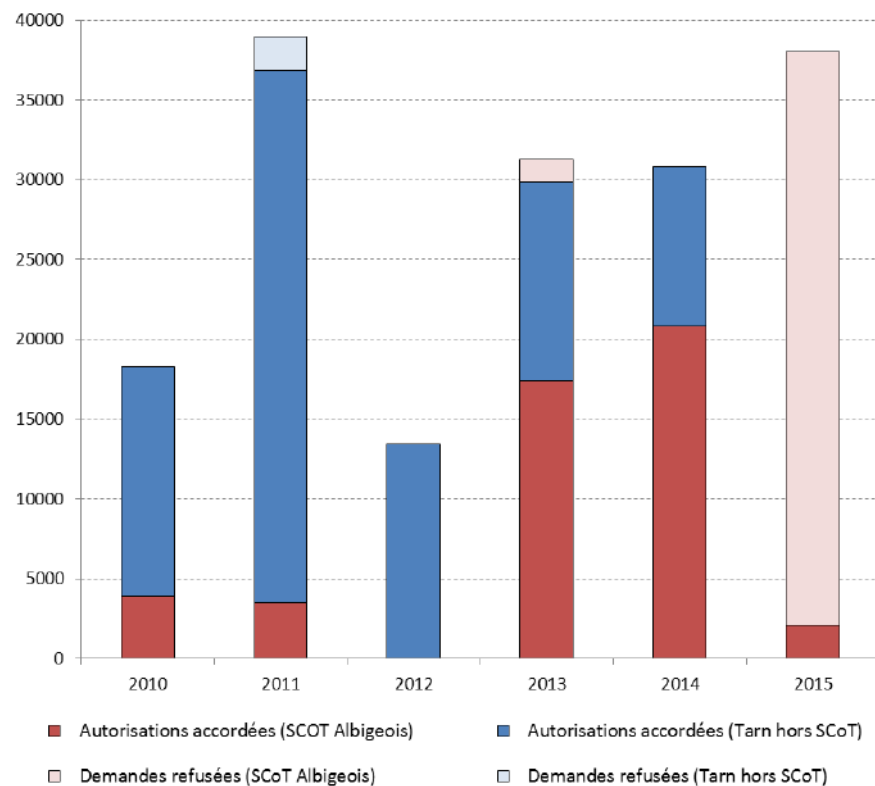
La sphère commerciale connaît actuellement des mutations importantes liées à l'évolution des modes de consommation et des pratiques commerciales : multiplication des drives, croissance du commerce en ligne, développement des circuits courts... Cette évolution, conjuguée à une réduction des aires de chalandise et une baisse de rentabilité de certains grands centres commerciaux, pousse les enseignes commerciales, notamment alimentaires, à densifier leurs réseaux en renforçant leur offre en moyennes surfaces (de 1 500 m² à 3 500 m² de surface de vente). Face à cette réorientation des politiques commerciales, certaines zones d'activités sont aujourd'hui confrontées à des dysfonctionnements urbains chroniques et doivent faire face à des baisses de fréquentation. Ce phénomène est particulièrement visible pour les centres commerciaux qui ont été « rattrapés » par l'urbanisation et qui se trouvent aujourd'hui intégrés à la tâche urbaine. Alors qu'ils étaient le lieu de la consommation de masse, facile d'accès et sur des terrains bon marché, ces espaces, autrefois périphériques, sont aujourd'hui en effet intégrés dans l'espace urbain et donc exposés à des problématiques nouvelles :

- ✓ problèmes de mobilité (congestion automobile, pas ou peu de liaisons douces, signalétique défaillante...) ;
- ✓ moindre lisibilité commerciale ;
- ✓ architecture vieillissante et de faible qualité difficilement mutable ;
- ✓ difficulté d'adaptation aux exigences (légal ou sociétales) environnementales et paysagères ;
- ✓ ...

Illustrant ces besoins d'adaptations, la majorité des dossiers déposés (et acceptés) à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) lors de l'année 2015 concernent des extensions ou des

rénovations de grandes surfaces existantes à l'image de l'enseigne Casino sur Albi, ou d'Intermarché sur Le Séquestre.

Évolution des autorisations commerciales autorisées (création en m² de surface de vente)

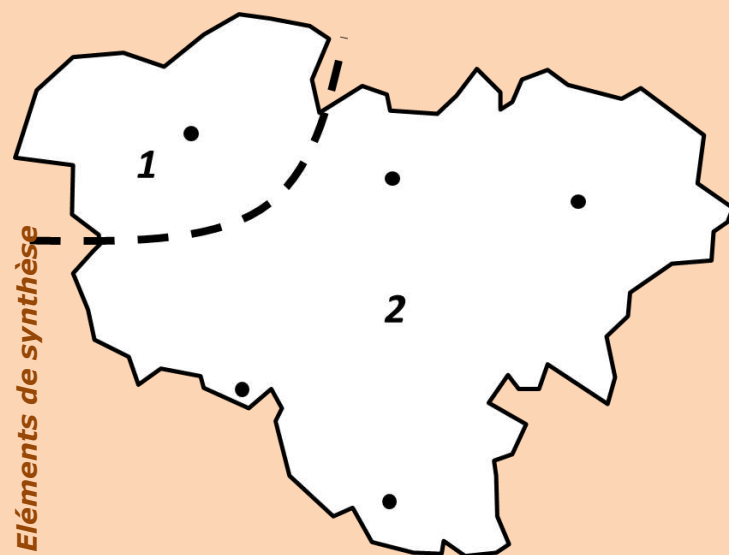


Les changements évoqués dans les pratiques commerciales ne doivent pas faire conclure à un recul durable des grands ensembles commerciaux. L'évolution des demandes dans le cadre des installations de grandes surfaces démontre ainsi la poursuite des grands projets, après une phase de stabilisation qui s'explique en grande partie par les effets de la crise économique. Les projets récents portés à la connaissance de cette commission montrent d'ailleurs la montée en puissance de très grands centres visant des aires de chalandise élargies. Si ce type de demande illustre l'attractivité du territoire, il pose également comme enjeu pour l'avenir le fait d'associer la démarche économique à une démarche d'aménagement durable et de rénovation urbaine plus englobante.

Un pôle central... et des relais

Concentrant l'essentiel de la population, le cœur d'agglomération accueille également la grande majorité des emplois du territoire. Son aire d'influence dépasse d'ailleurs le seul périmètre du SCoT. Symbole de cette polarisation, Albi, ville-centre et préfecture départementale, s'impose comme le véritable poumon de ce bassin d'emplois. La crise économique débutée en 2008 s'est bien évidemment fait ressentir. Elle a surtout impacté la sphère productive et plus particulièrement le tissu industriel plus implanté dans le nord de l'agglomération. La sphère résidentielle, plus locale, a quant à elle mieux résisté, certaines communes de la périphérie sud tirant leur épingle du jeu en enregistrant des créations d'emplois liées à la tertiarisation de l'économie dans un contexte économique, pourtant peu favorable. Les secteurs plus éloignés du pôle urbain affichent quant à eux une stabilité qui résulte d'une économie locale moins dépendante des fluctuations nationales et internationales, mais qui est aussi à mettre en lien avec la faiblesse de l'offre.

Concernant l'offre commerciale, au regard des superficies offertes aux grandes surfaces, le cœur d'agglomération apparaît également comme le principal lieu de consommation des ménages. La prédominance d'Albi est toutefois relayée en ce domaine par plusieurs communes de première couronne qui profitent de leur situation le long de la rocade, pour accueillir de grandes enseignes qui drainent dans leur sillage d'importants pôles commerciaux. Si les effets de la crise ont un temps laissé à penser que l'offre avait été surévaluée, la période la plus récente marque surtout une réorientation des stratégies commerciales et une évolution des comportements d'achats des ménages (e-commerce, discount...). Au-delà de cet espace, ce sont les pôles urbains secondaires qui jouent un rôle de relais pour les besoins liés à la consommation courante. Ceux-ci bénéficient d'aires de chalandise variables qui s'étendent sur un réseau communal parfois faiblement pourvu en commerces et services de proximité, faiblesse qui s'accroît dans les secteurs les plus isolés et qui réinterroge les politiques d'aménagement commercial du territoire.



1 : Le cœur d'agglomération, cœur économique et commercial du territoire

- La commune d'Albi abrite plus de 60 % des commerces actifs recensés sur le territoire et plus des trois-quarts de l'emploi salarié
- 75 % de l'offre en grandes surfaces sur cinq communes
- Recomposition en cours du tissu commercial, liée à l'évolution des comportements d'achat.

2 : Des aires d'influence plus locales

- Réalmont, Alban et, dans une moindre mesure, Villefranche d'Albigeois et Montredon-Labessonnié, jouent un rôle de relais, tant du point de vue de l'emploi que de l'offre commerciale
- 28 communes accueillent moins de cinq commerces, dix en sont dépourvues.

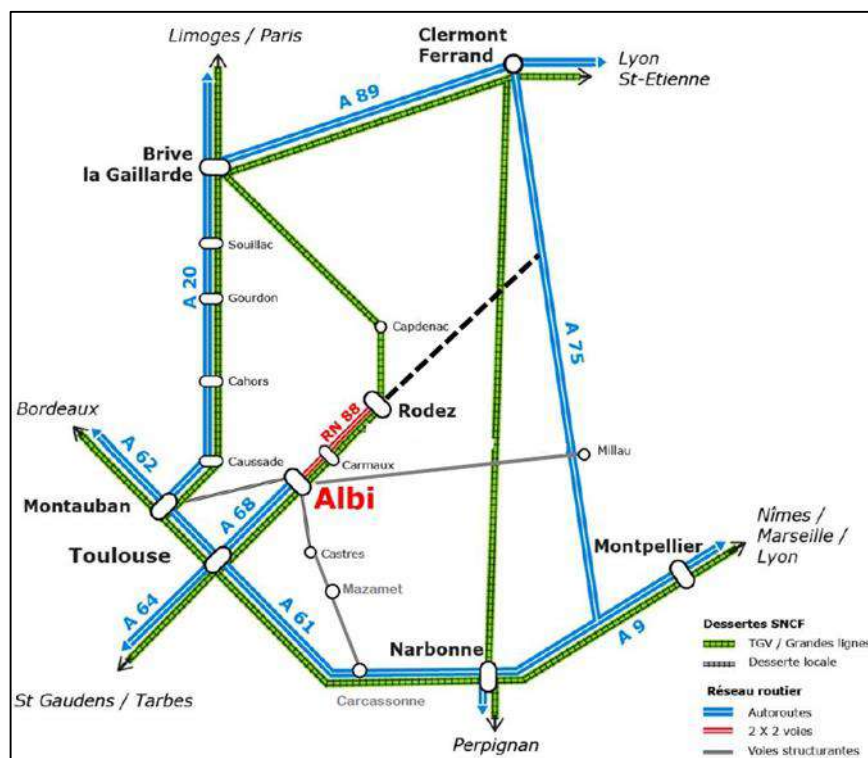
3.2. DEPLACEMENTS, MOBILITES, ECHANGES

3.2.1. Accessibilité du territoire

Un territoire en marge des grands axes nationaux et internationaux

Malgré une position géographique centrale à l'échelle départementale, mais également au sein de la future grande région, le territoire du SCoT demeure à l'écart des grands axes structurants nationaux et internationaux. Or, le niveau de desserte offerte par les réseaux de transport s'impose comme un élément clef dans la capacité offerte aux territoires pour favoriser leur développement.

Les grands axes de transport



Un réseau autoroutier orienté vers l'Ouest et le Nord



L'A68 à hauteur de Marssac-sur-Tarn

Compte tenu du poids du réseau routier dans les échanges et de la très forte utilisation de la voiture particulière dans les déplacements, l'accessibilité au réseau autoroutier est un enjeu majeur pour les territoires. La principale connexion se fait grâce à l'A 68 qui relie Albi à Toulouse et qui permet, via la rocade toulousaine, de rejoindre l'A 61 en direction de Montpellier et de l'Espagne, l'A 62 vers Bordeaux et l'A 64 vers Saint-Gaudens et Tarbes.

L'A 75 offre un autre accès au réseau autoroutier en direction du nord (Paris) et de l'est. Sa connexion est toutefois moins aisée puisque, depuis Albi, près d'1h30 est encore nécessaire pour la rejoindre au niveau de Séverac-le-Château (Aveyron). Il s'agit toutefois d'un axe qui a connu une nette amélioration dans son accessibilité en quelques années avec, d'une part, d'importants travaux engagés sur la rocade albigeoise, et, d'autre part, la mise en 2x2 voies d'une grande partie de la RN 88 entre Albi et Rodez. Ces travaux engagés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région entrent aujourd'hui dans leur dernière tranche opérationnelle. Le contournement de Baraqueville, dernière portion à ne pas avoir été mise en 2X2 voies, devrait ainsi voir le jour d'ici à 2018.

Les deux accès au réseau autoroutier concernent donc essentiellement l'ouest du territoire. De fait, certaines communes des Monts d'Alban ou du

Diagnostic - Un territoire en mouvement

Réalmontais demeurent situées à plus de 30 minutes de trajet d'un accès à une voie rapide ou d'un échangeur autoroutier.

Une desserte ferroviaire tournée vers l'avenir

Plus encore que pour le réseau autoroutier, le territoire du SCoT se situe à l'écart des grandes liaisons ferroviaires nationales. Des correspondances en gare de Toulouse, Montauban ou Rodez sont ainsi nécessaires pour accéder au réseau Intercité et au réseau des lignes à grande vitesse (TGV). Aujourd'hui, Paris se situe à plus de 5h30 heures d'Albi (bénéficiant depuis juillet 2017 d'un temps de trajet raccourci d'une heure par la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux) et Montpellier à plus de 3 heures. Un seul Intercité de nuit par semaine permet de relier Albi à Paris sans correspondance.



La gare d'Albi

La gare d'Albi n'est pas le support de liaisons multimodales et demeure difficilement accessible en voiture, notamment en raison des problèmes de stationnement rencontrés.

La ligne Toulouse-Rodez (treize trains par jour, depuis 6h20 jusqu'à 19h00 en semaine) traverse les communes de Marssac-sur-Tarn, Albi et Lescure d'Albigeois. Seules Marssac-sur-Tarn et Albi possèdent cependant une gare desservie par des trains de voyageurs (deux dans le cas d'Albi : centre-ville et Madeleine). L'offre est toutefois en hausse depuis quelques années (un cadencement plus important), néanmoins la qualité du service semble s'être détériorée avec des temps de trajet rallongés.

NB : La ligne Albi-Saint-Juéry qui servait à l'activité métallurgique existe toujours et mène jusqu'à la gare de Saint-Juéry. Elle n'est aujourd'hui plus utilisée, ni pour le trafic de voyageurs, ni pour le

trafic de marchandises. La ligne Albi-Castres, traversant les communes d'Albi, Puygouzon, Labastide-Dénat, Dénat et Lombers, n'est plus utilisée non plus, désaffectée au sud du pont sur la D 71 à Puygouzon. Son emprise a été réutilisée afin de créer une voie verte servant aujourd'hui de piste cyclable.

Les acteurs économiques se sont également mobilisés pour permettre le redémarrage de solutions de fret. Ainsi, des opérateurs ont été identifiés à l'échelle de Midi-Pyrénées, ce qui permet d'espérer l'émergence de solutions de transports de marchandises par rail pour les entreprises albigeoises. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en participant au financement des travaux de remise en état de l'embranchement ferré de la société Eternit, a également permis de relancer l'activité de fret pour desservir l'entreprise de granulats CEMEX par le rail. Deux nouveaux projets de desserte par le rail sont en outre à l'étude : au sud de l'agglomération, sur la commune de Puygouzon et à l'est, pour desservir les entreprises de la zone d'activités Montplaisir.

La situation décrite, qui correspond à un état de fait, est amenée à connaître de profonds changements dans les années à venir. Dans le cadre du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) la réalisation d'une ligne à grande vitesse reliant Bordeaux à Toulouse a ainsi été confirmée par le gouvernement en septembre 2015. Celle-ci, d'une longueur de 222 km et conçue pour une vitesse commerciale de 320 km/h permettra de relier Toulouse à Paris en 3h10. Cette réalisation permettra ainsi une meilleure desserte du territoire du SCoT, celui-ci bénéficiant non seulement de la proximité de Toulouse, mais également de la réalisation à venir d'une nouvelle gare TGV sur Montauban. À cela s'ajoute, de façon non encore actée, une amélioration espérée des transports quotidiens, la mise en place d'une Ligne à Grande Vitesse offrant l'opportunité de compléter cette offre par un renforcement des services de transport régional (TER), notamment par une fréquence plus importante sur les lignes existantes.

Une desserte aérienne polarisée par l'aéroport Toulouse-Blagnac

La desserte aérienne se fait principalement grâce à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Quatrième aéroport de province avec 7,5 millions de passagers par an, celui-ci propose 16 lignes nationales (dont la « navette Toulouse-Orly », ligne aérienne la plus fréquentée d'Europe) et 27 lignes internationales. Situé à moins d'une heure d'Albi, l'influence et la concurrence exercée par l'aéroport Toulouse-Blagnac expliquent d'ailleurs le déclin⁸² de l'aérodrome du Séquestre dont l'activité s'est aujourd'hui recentrée sur l'aviation de loisirs.



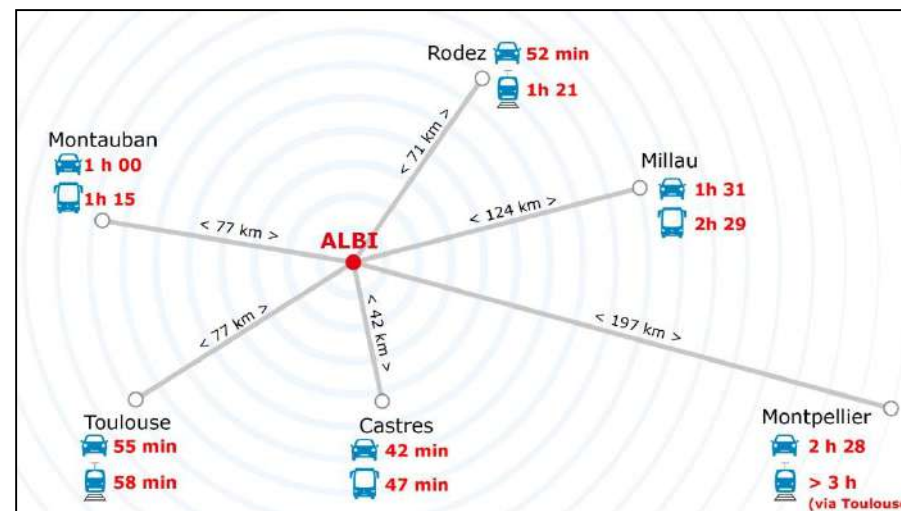
L'aérodrome du Séquestre

Les aéroports de Castres-Mazamet (43 000 passagers par an en 2014) et de Rodez (120 000 passagers par an en 2014) permettent, dans une moindre mesure, de compléter cette offre, notamment concernant Rodez qui offre la présence de plusieurs lignes « low-cost » en direction de Londres, Dublin et Bruxelles.

Une connexion régionale principalement tournée vers l'ouest et le nord

Le réseau viaire

Accessibilité aux villes moyennes et à la métropole régionale



Le réseau viaire, celui-là même, qui permet de rejoindre le réseau des villes moyennes qui entourent le territoire et la métropole régionale, Toulouse, se caractérise par une qualité de dessertes inégale :

- ✓ le Nord (Rodez) et l'ouest (Toulouse) bénéficient d'une desserte rapide et aisée. La mise en 2x2 voies de la RN 88 et l'autoroute A 68 facilitent ainsi les échanges avec Rodez et Toulouse ;
- ✓ A l'inverse, le sud (D 612 vers Castres) et l'est (D 999 vers Millau) demeurent dépourvus de voies susceptibles d'accueillir un flux important, malgré le caractère structurant des deux routes départementales.

Le déséquilibre constaté sur le réseau viaire s'explique en grande partie par l'importance représentée par la métropole régionale. Située au cœur d'un réseau en étoile dessiné à l'échelle du grand Sud-Ouest, Toulouse polarise ainsi la majeure partie des échanges régionaux. Ce poids trouve un écho direct dans les rapports entretenus entre la ville rose et les villes moyennes. Son importance économique et l'attractivité de ses grands

⁸² Fermeture de la ligne Albi-Paris en 1995.

Diagnostic - Un territoire en mouvement

équipements métropolitains contribuent ainsi à expliquer le fait que Toulouse soit en tête des échanges, qu'entretient Albi avec les autres pôles urbains (40 % des flux depuis et en direction d'Albi). Si l'on se réfère aux seuls flux enregistrés sur l'A 68, la prédominance toulousaine en ce domaine semble en outre se confirmer, le trafic ayant enregistré une croissance de + 2,6 % par an sur cet axe entre 2003 et 2013. A titre de comparaison, sur la même période, le trafic enregistré sur la RN 88 est quant à lui demeuré stable.

À l'échelle des villes moyennes, c'est Carmaux qui constitue le second pôle d'échanges de l'agglomération albigeoise avec 33 % des échanges⁸³.

Le réseau de transport Régional

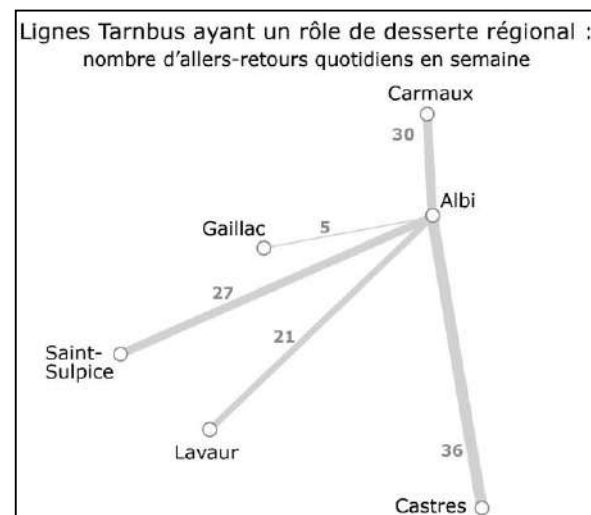
Le réseau de transport régional permet, depuis Albi, de desservir la plupart des pôles urbains régionaux, via le réseau de TER et les autocars régionaux.

La ligne TER Toulouse-Albi-Rodez a notamment bénéficié du Plan Rail Midi-Pyrénées 2007-2013 et a vu le doublement partiel de la voie entre Toulouse et Saint-Sulpice. Celui-ci s'est trouvé renforcé d'une amélioration du système de signalisation entre Toulouse et Tessonnières, qui a permis d'augmenter la fréquence sur la ligne. Trois lignes de cars régionales complètent l'offre TER en desservant Montauban, Rodez et Millau.

NB : La loi Macron, adoptée en juillet 2015, a libéralisé le secteur de transport par bus. Les opérateurs de bus privés ont désormais la liberté de proposer de nouvelles liaisons interrégionales, ce qui pourrait, à terme, contribuer à étoffer l'offre actuelle.

Le réseau de transport départemental

Le réseau départemental « Tarnbus » permet de desservir de nombreuses communes du département dépourvues d'autres modes de transport en commun. Il contribue notamment à assurer le ramassage scolaire des enfants du secondaire et, plus généralement, permet de relier les principaux chefs-lieux de cantons situés sur les routes départementales structurantes. Le réseau Tarnbus propose ainsi des liaisons régulières vers les villes environnantes de Castres, Carmaux, Saint-Sulpice, Lavaur et Gaillac.



Le réseau a en outre été entièrement remodelé afin d'améliorer la qualité du service public. Une réflexion a ainsi été menée avec différents partenaires (Albibus, Région...) afin de mettre en œuvre un service complémentaire (et non pas concurrent) des autres services de transport collectif. Une tarification attractive a été mise en place : 2 € le trajet (avec possibilité de correspondance) ou 40 € l'abonnement mensuel sur carte Pastel. Il n'existe toutefois pas à ce jour de tarification combinée avec le TER ou Albibus.

Réseau numérique

La connexion au réseau numérique est affichée comme un objectif national, notamment depuis la loi contre la fracture numérique de décembre 2009. Cet enjeu recouvre des réalités des objectifs variés comme la compétitivité des entreprises, l'e-administration, l'enseignement, sans même parler des pratiques des ménages pour lesquels l'accès à Internet est devenu un élément clef de la vie quotidienne. De fait, le haut débit (et demain le très haut débit) est devenu un service essentiel pour les populations et les acteurs du territoire.

Les lois Grenelle, notamment, ont traduit ces évolutions dans le Code de l'urbanisme. Désormais, pour l'ensemble des collectivités locales, l'élaboration du SCoT crée l'opportunité de prendre en compte, comme le prescrit la loi, la question des infrastructures et réseaux de communications électroniques. Intégrée aux grands thèmes d'étude du schéma de cohérence territoriale, cette réflexion sur l'aménagement numérique se veut globale et transversale. Afin d'y parvenir, le SCoT peut s'appuyer sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Tarn. Celui-ci n'est pas un projet opérationnel, mais un

⁸³ Source : « Analyse des échanges routiers à l'échelle de la région Midi-Pyrénées » - CETE du Sud-Ouest (2004).

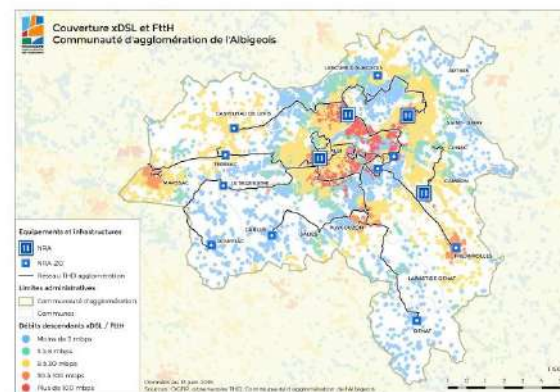
document stratégique qui vise à constituer une feuille de route pour les projets opérationnels qui en découleront.

La difficulté sur le territoire du SCoT tient dans la composition de son périmètre qui rassemble des espaces très urbanisés (cœur d'agglomération) et des zones rurales peu denses et plus isolées. Si dans le premier cas, les travaux entrepris permettent à la quasi-totalité de la population de bénéficier d'une connexion de bonne qualité (supérieure à 1 mégabit⁸⁴ par seconde), de nombreux secteurs plus éloignés demeurent encore à l'écart de ce mouvement. Cette distinction illustre le fait que les enjeux de couverture, de concurrence et d'innovation s'inscrivent avant tout dans une problématique d'aménagement du territoire. En effet, dans une logique de rentabilité, les opérateurs privés subordonnent le déploiement de leurs infrastructures à un retour sur investissement de courte durée (12 à 18 mois). Cette logique économique fait que dans les zones moyennement denses et rurales, l'intervention des acteurs publics est devenue nécessaire pour attirer des opérateurs et lutter contre une fracture numérique d'ores et déjà effective pour certains territoires, et que le déploiement du très haut débit risque d'aggraver.

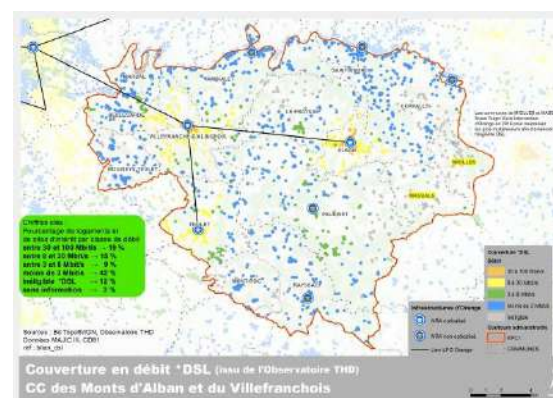
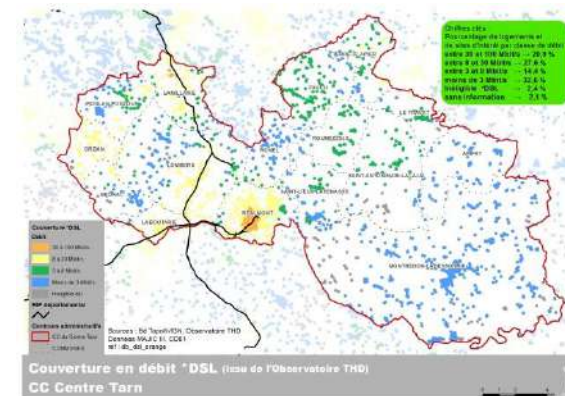
À l'échelle du SCoT, plusieurs secteurs sont particulièrement difficiles d'accès, notamment l'Est des Monts d'Alban et le Sud du Réalmontais dont certains espaces demeurent encore des zones blanches en téléphonie mobile. Si depuis 2007, des travaux sont en cours pour combler ce déficit et ainsi équiper ces secteurs grâce à un réseau de relais par ondes radio, la nouvelle concurrence instaurée par l'installation du haut débit fait à nouveau poser cet enjeu comme un enjeu d'avenir pour les populations et les entreprises des secteurs concernés.

NB : À l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique, l'intercommunalité participe au déploiement d'infrastructures de télécommunication, afin de raccorder les bâtiments publics et d'anticiper le déploiement de la fibre optique chez l'habitant.

NB : couverture théorique



Couverture Haut débit du territoire (ADSL et fibre optique) sur le SCoT

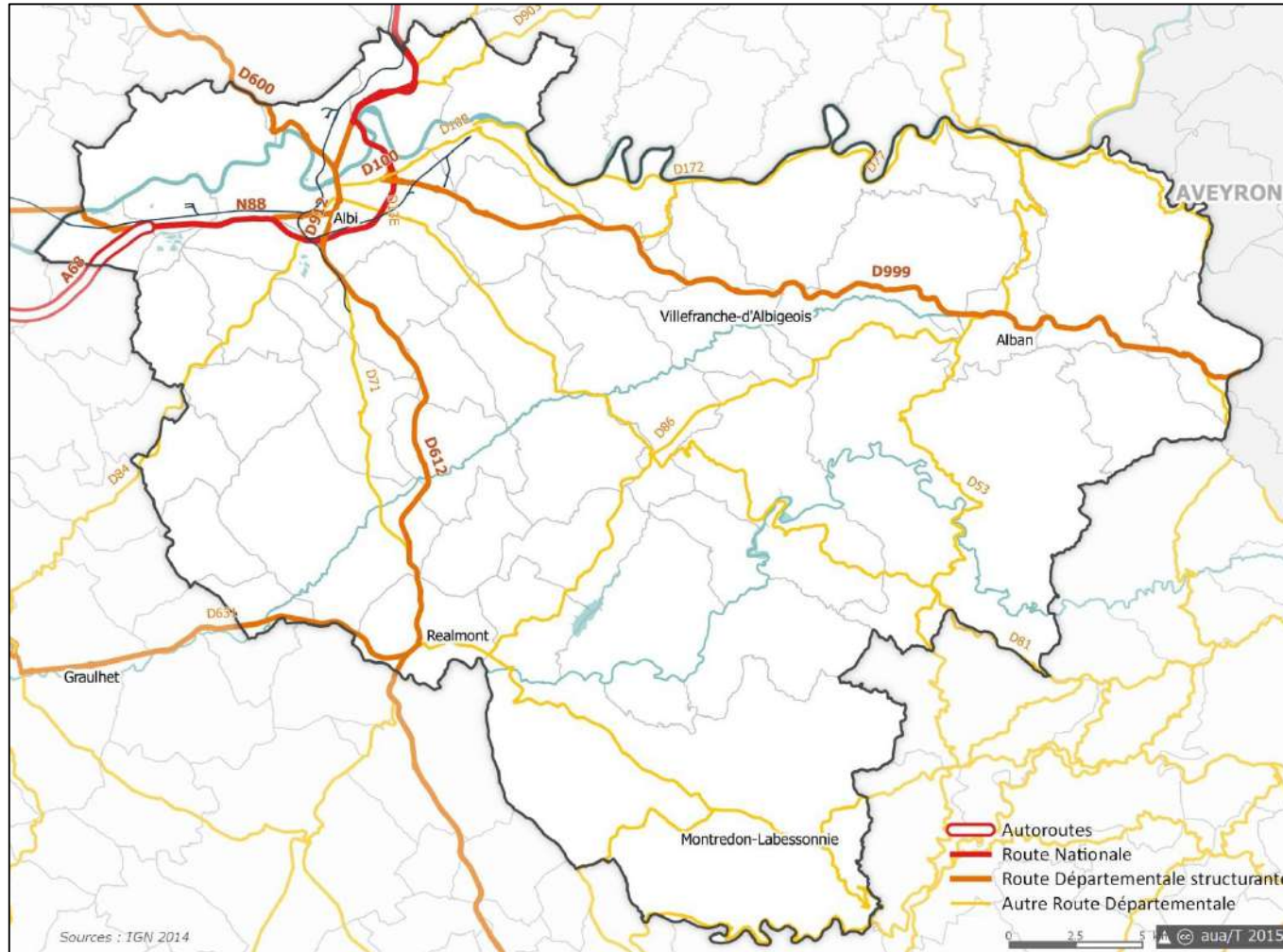


⁸⁴ Niveau considéré pour minimal pour le confort de navigation sur Internet.

3.2.2. Une desserte inégale du territoire

Un réseau viaire en étoile organisé autour d'Albi

Les principales infrastructures routières sur le territoire



La configuration et la répartition des principales infrastructures routières sur le territoire dessinent un réseau viaire en étoile autour Albi qui s'impose comme le véritable cœur du réseau. C'est en effet autour de la ville-centre que se structure ce réseau.

Les branches de cette étoile viaire sont composées par :

- ✓ à l'ouest, l'A 68 en direction de Toulouse ;
- ✓ au nord, la RN88 qui permet de rejoindre Rodez ;
- ✓ au sud, la RD 612 vers Castres ;
- ✓ à l'est, la D 999 en direction de Saint-Affrique, et au-delà vers l'A 7.

Des liaisons transversales délicates

Si les deux premiers axes cités, compte tenu de leur localisation et de la configuration du périmètre de SCoT, ne desservent qu'une petite partie du territoire, ce sont eux qui enregistrent les flux les plus importants. L'A 68 (vers l'ouest) et la RN 88 (vers le nord) supportent ainsi un trafic routier conséquent avec plus de 35 000 véhicules jour.

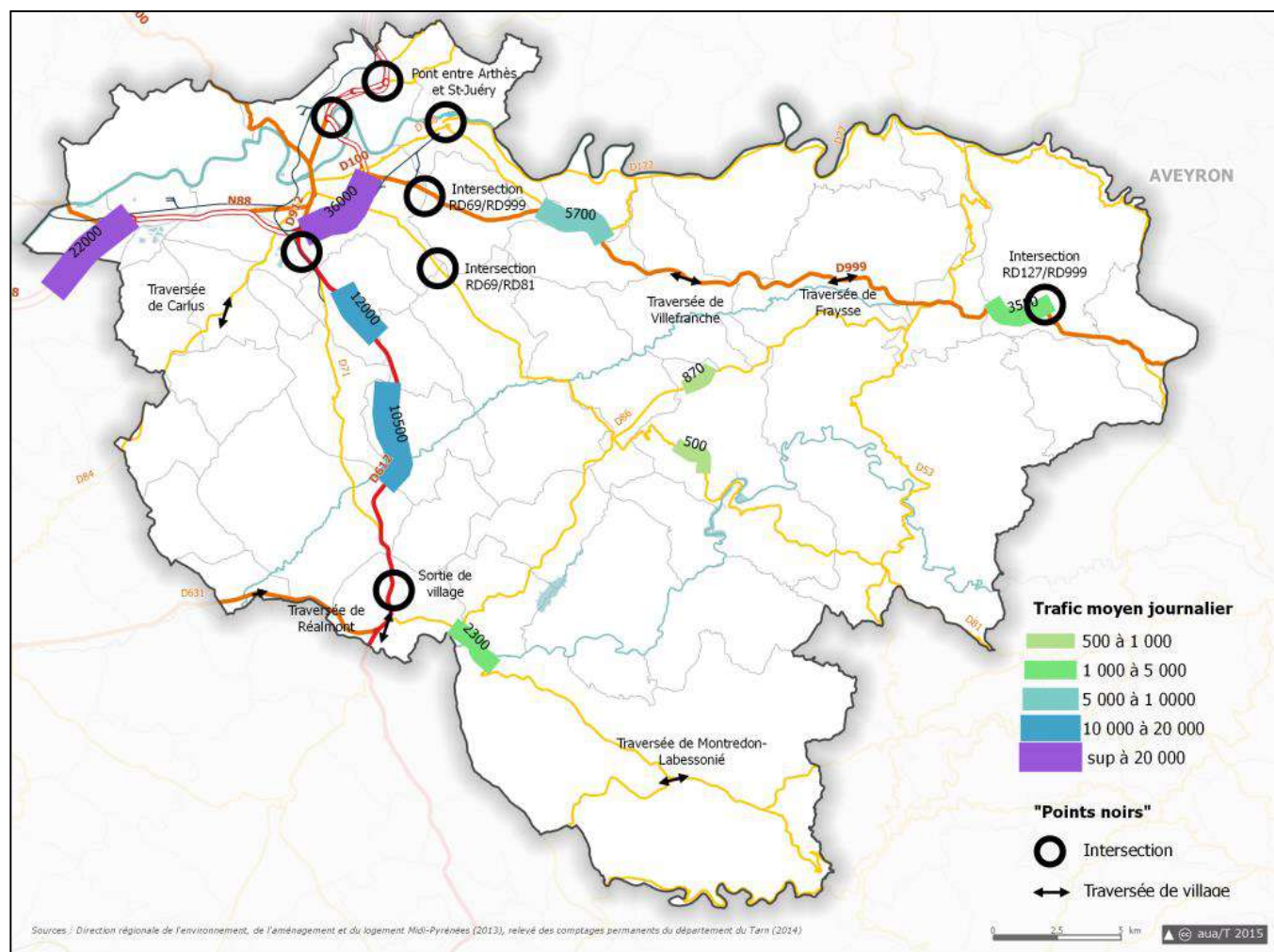
Concernant les deux départementales, en direction du sud et de l'ouest, elles affichent un rôle de desserte beaucoup plus vaste à l'échelle du territoire. Elles contribuent en effet à irriguer la majeure partie de celui-ci. La D 612, en direction de Castres, s'impose ainsi comme l'axe majeur entre Albi et Réalmont, secteur marqué par la périurbanisation et fortement peuplé. La D 999, qui permet de rejoindre l'A75, permet quant à elle de desservir, notamment, Villefranche d'Albigeois et Alban. Ces deux axes enregistrent également un trafic important, trafic qui ne cesse de progresser. La D 612 supporte ainsi un trafic compris entre 10 000 et 12 000 véhicules jour, dont 9 % de poids lourds. La progression de 2,2 % entre 2013 et 2014 s'explique notamment par la périurbanisation.

La configuration du réseau, marquée par un relief plus prononcé vers l'est, fait qu'une grande partie du territoire demeure à l'écart des principaux axes structurants. Le quart sud-est du SCoT demeure ainsi desservi par des routes départementales parfois

étroites et sinueuses où les liaisons transversales se font rares. Du fait de cette structuration en étoile, les pôles urbains « secondaires » (Réalmont et Montredon-Labessonnié, d'une part, et Alban et Villefranche d'Albigeois d'autre part) sont mal connectés entre eux. Le pôle de Montredon-Labessonnié se trouve ainsi à l'écart d'Albi et du reste du territoire, même s'il bénéficie d'une bonne accessibilité vers Castres.

Les points noirs du réseau routier

Flux routiers et points noirs



Diagnostic - Un territoire en mouvement

Si d'importants travaux, à l'image de ceux engagés sur la rocade albigeoise, ont permis d'améliorer les conditions de circulation, plusieurs « points noirs » routiers demeurent sur le territoire. Ceux-ci s'entendent en matière de fluidité du trafic, mais peuvent aussi se doubler de questions sécuritaires.

Les traversées de bourg



La traversée de Réalmont

A l'image de Villefranche d'Albigeois ou de Réalmont, de nombreux bourgs sont traversés par des axes de circulation d'importance assurant à la fois la desserte du territoire et une fonction de transit en direction des grands axes structurants régionaux ou nationaux. Compte tenu de cette double fonction (desserte et transit), le trafic routier est dense dans les bourgs concernés, notamment concernant le trafic poids lourds. La traversée de Réalmont demeure ainsi un des points les plus problématiques dans la gestion des flux entre Albi et Castres, les deux agglomérations les plus importantes du département.

Le Tarn, une barrière physique

Les franchissements du Tarn sur le territoire du SCoT relèvent également d'une problématique particulière. Ceux-ci sont peu nombreux puisque qu'on en dénombre seulement à sept endroits, dont trois sur Albi. Il arrive ainsi qu'une dizaine de kilomètres séparent deux franchissements, comme c'est le cas entre Marssac-sur-Tarn et Albi, Saint-Juéry et Ambialet ou entre Ambialet et Curvalle.

Les sept franchissements du Tarn :

- ✓ Curvalle : pont de Villeneuve ;
- ✓ Ambialet : D 74 et D 77 ;

- ✓ Saint-Juéry : D 100 ;
- ✓ Albi : Pont Vieux, Pont Neuf et pont au niveau de la zone artisanale de Cantepau ;
- ✓ Marssac-sur-Tarn : D 988.



Les franchissements du Tarn à Albi



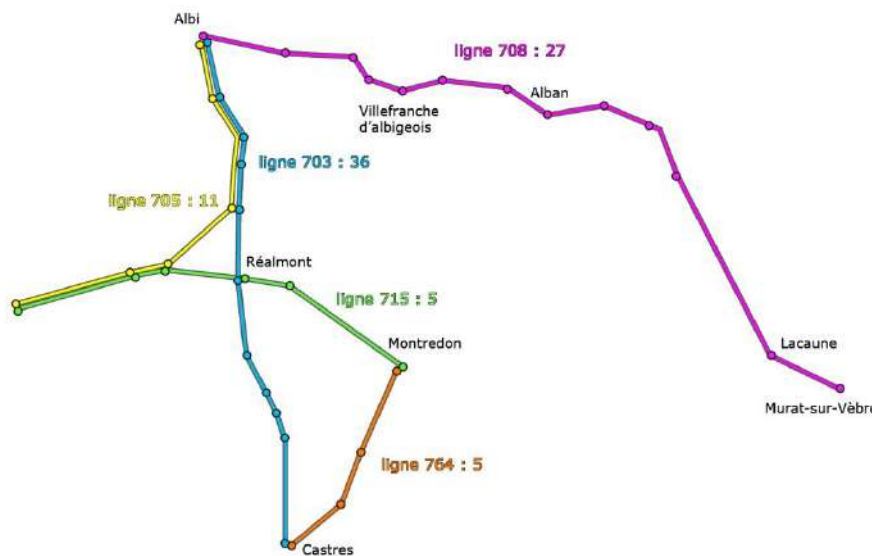
Une offre en transports en commun qui s'étoffe

Le réseau départemental, un rôle structurant

A l'image du réseau viaire et ferroviaire, le réseau de transports en commun régional est, pour l'essentiel, polarisé autour d'Albi. Seules les communes d'Albi et de Marssac-sur-Tarn disposent ainsi d'une connexion au réseau ferroviaire, illustrant la faiblesse des interconnexions sur le territoire du SCoT.

Le réseau Tarnbus

Lignes Tarnbus ayant un rôle de desserte locale :
nombre d'allers-retours quotidiens en semaine

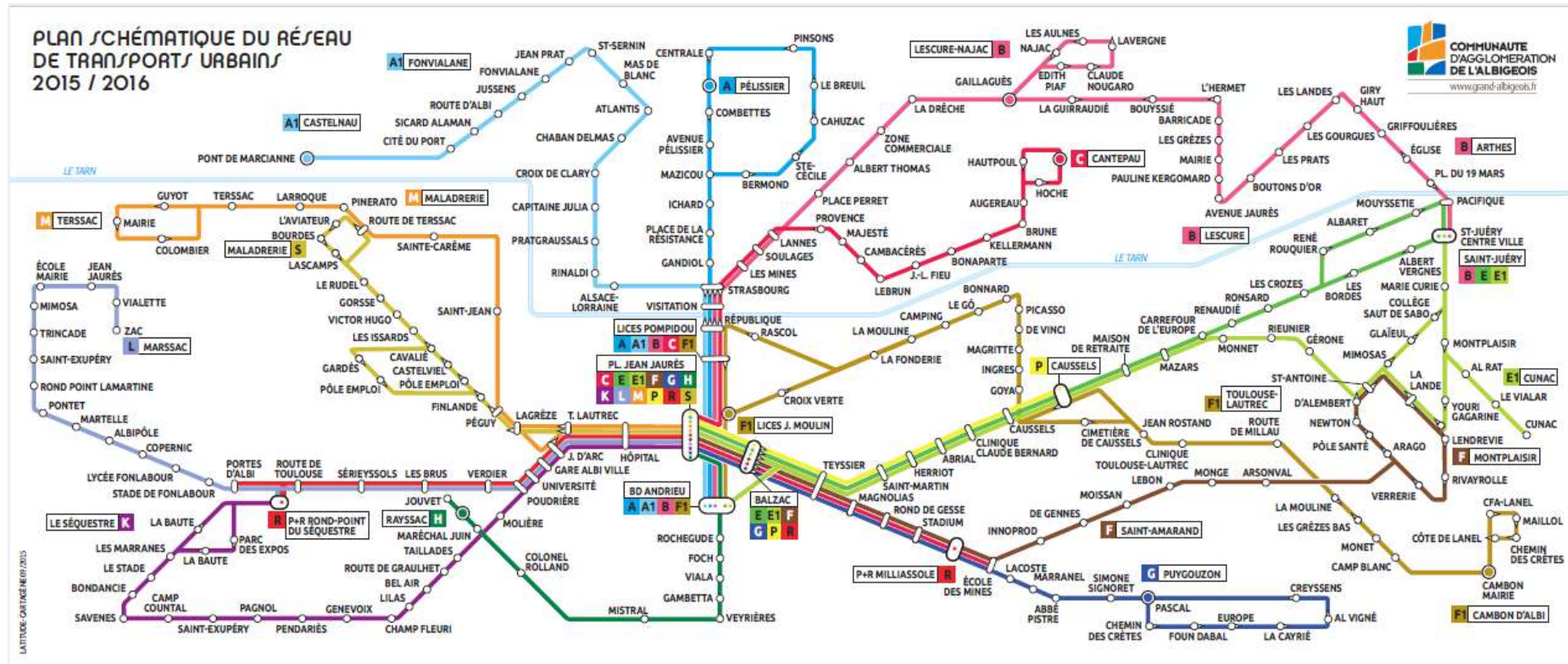


Le réseau Tarnbus permet en revanche d'assurer des liaisons fréquentes entre Albi et les autres pôles urbains du territoire. Il permet ainsi de

pallier certaines carences identifiées au sein du réseau régional, grâce à des liaisons vers le sud et l'est :

- ✓ la ligne 703 Albi-Castres est cadencée au quart d'heure en heures de pointe et propose 36 AR (Allers-Retours) quotidiens en semaine ;
- ✓ la ligne 708 Albi-Alban propose 11 à 12 AR quotidiens en semaine et permet la desserte de Villefranche d'Albigeois ;
- ✓ la ligne 705 Albi-Graulhet-Lavaur dessert une partie des communes situées le long de la D 612. Cadencée au quart d'heure, en heures de pointe, cette ligne propose 10 AR quotidiens jusqu'à Graulhet ;
- ✓ la ligne 715 Graulhet-Montredon-Labessonnié permet de connecter Montredon-Labessonnié à Réalmont, puis à Graulhet avec 5 AR quotidiens ;
- ✓ la ligne 764 Castres-Montredon-Labessonnié participe également au désenclavement de Montredon-Labessonnié avec 5 AR quotidiens.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois



Le réseau de transports en commun Albibus, un réseau développé mais des fréquentations faibles :

Le réseau Albibus couvre l'ensemble des 17 communes qui composent la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Originellement établi sur la ville d'Albi, le réseau s'est fortement restructuré et développé lorsque la Communauté d'Agglomération a pris la compétence transport scolaire. Il s'est alors étendu aux principaux bassins de population de l'intercommunalité et propose aujourd'hui seize lignes régulières et quatorze circuits d'autocars scolaires.

Cette desserte demeure toutefois inégalement répartie sur le territoire de l'intercommunalité. Certains secteurs, où la clientèle est peu présente, sont en effet desservis uniquement par un ou deux passages quotidiens. Dans les secteurs où la population captive est peu nombreuse, à l'image

des communes de Rouffiac, Saliès ou Carlus, un service de Transport A la Demande (TAD) a toutefois été mis en place.

Un service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) a également été mis en place en 2004. Celui-ci rencontre un vif succès avec près de 20 000 voyageurs par an.

NB : Afin de favoriser l'intermodalité et l'interopérabilité des réseaux, la Communauté d'Agglomération a fait évoluer son système de billettique avec la mise en place de la carte Pastel. Si un travail de concertation engagé avec le Conseil départemental (gestionnaire du réseau Tarnbus) a permis d'améliorer la qualité du service, en créant des points de jonction aptes à favoriser l'intermodalité grâce à une synchronisation des horaires et des tracés, il n'existe cependant pas encore de tarifications combinées Albibus/Tarnbus.

Les caractéristiques physiques du réseau (étendu et maillé) contribuent à expliquer que le taux de fréquentation global des lignes demeure assez faible au regard du linéaire de réseau. Avec un voyageur par kilomètre commercial la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois apparaît ainsi en retrait des autres agglomérations régionales de taille comparable pour lesquelles on relève une moyenne de deux voyageurs par kilomètre⁸⁵.

Outre les taux de fréquentation, le profil des utilisateurs du réseau de transports en commun de l'agglomération apparaît très ciblé et ne retranscrit pas la variété des populations. Près de la moitié des usagers sont ainsi des scolaires auxquels s'ajoutent 20 % de jeunes hors scolaires. De fait, la part des publics actifs et, plus généralement, du grand public apparaît en retrait.

Les modes actifs et le covoiturage, des modes de déplacement en développement

Plusieurs actions engagées par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois visent à développer la part modale du vélo sur son territoire, part aujourd'hui estimée à 3,4 % des déplacements. Parmi ces actions, un schéma directeur cyclable a notamment été adopté en 2013. Celui-ci prévoit notamment la résorption des discontinuités cyclables, le développement des doubles-sens cyclables, le développement des liaisons entre les principales communes de l'agglomération et la multiplication des stationnements vélo. Les vélos pliants peuvent en outre être désormais embarqués dans les bus du réseau Albibus et un service de prêt de vélo pour les étudiants a été inauguré en 2015.

Afin de favoriser le covoiturage et l'intermodalité, l'agglomération a également aménagé une aire de covoiturage à proximité de la rocade et un parking relais en connexion avec la ligne R (fréquence de 15 minutes en heure de pointe).

Afin d'encourager et pour faciliter les déplacements piétons, un ensemble de voies piétonnes a été aménagé dans plusieurs communes, dont le centre-ville d'Albi.

Parallèlement, un important réseau de chemins de randonnée a été balisé et remis en état à l'échelle du SCoT. Une voie verte permet notamment de relier la commune de Puygouzon à Castres. Un projet de passerelle piétonne et cyclable entre le centre historique d'Albi et la rive droite du Tarn est également prévu.



La voie verte reliant Puygouzon à Castres

Un service TAD sur la CCMAV

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois propose également un service TAD. Géré par le Syndicat d'Exploitation du Minicar d'Alban (SIEMA), celui-ci ne couvre pas l'intégralité du territoire⁸⁶ mais permet de répondre, notamment, aux besoins de transport des personnes âgées peu mobiles.

Par définition, étant lié à la demande, l'utilisation du service enregistre d'importantes variations mais affiche une moyenne de plus de 12 500 km par an. Si le nombre de passagers par service effectué a un temps été en diminution (2,2 passagers par service en 2000 contre 1,5 en 2008), les évolutions récentes semblent inverser la tendance. Pour l'année 2010, l'utilisation du Transport A la Demande a ainsi profondément changé. Le nombre de passagers a ainsi été multiplié par 2,9 et le nombre de kilomètres effectués a été multiplié par 2,3.

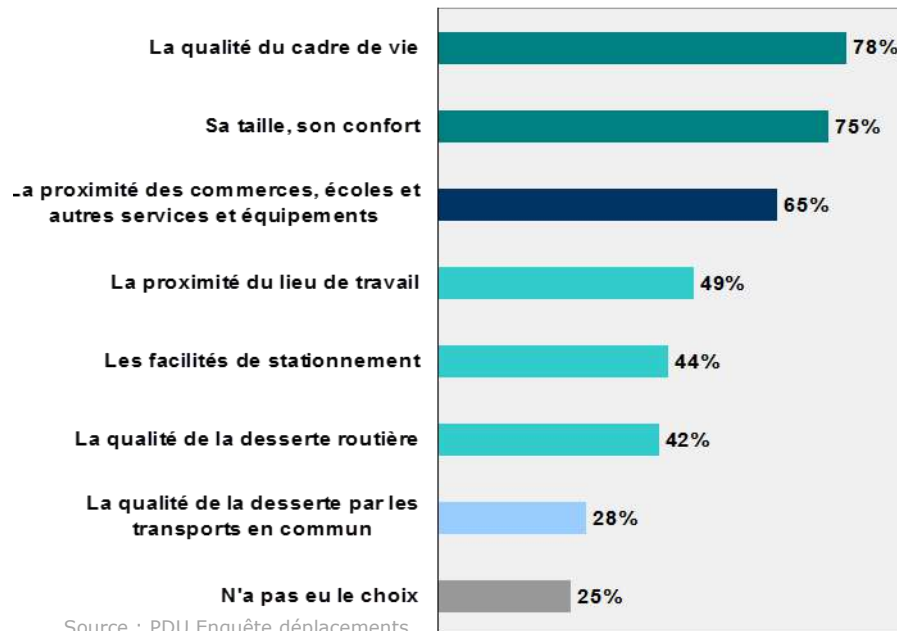
Une considération (encore) secondaire ?

Indépendamment de la qualité de l'offre en transports en commun, il paraît intéressant de relayer une information portée par le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Celui-ci avance ainsi que « *les considérations liées aux déplacements, et en particulier la desserte en transports publics, sont des critères de choix de logement très secondaires pour les ménages. La qualité du cadre de vie et celle du logement lui-même priment largement.* »

⁸⁵ Source : UTP 2010.

⁸⁶ Alban, Le Fraysse, Massals, Paulinet, Curvalle, Miolles, Saint-André et Trébas (hors Communauté de communes).

Critères de choix du logement



Source : PDU Enquête déplacements
villes moyennes (EDVM)

Sans se limiter à un simple constat, le PDU précise : « Si l'on souhaite réduire ce mouvement de mitage de l'urbanisation si favorable au « tout voiture », il est donc nécessaire :

- ✓ d'améliorer la qualité de vie en ville, notamment en reconquérant de l'espace aujourd'hui occupé par la voiture, et en diminuant les nuisances occasionnées par ce mode ;
- ✓ de proposer des logements ménageant densité et qualités intrinsèques (maisons en bandes, logements intermédiaires ou collectifs offrant de confortables espaces extérieurs...). »

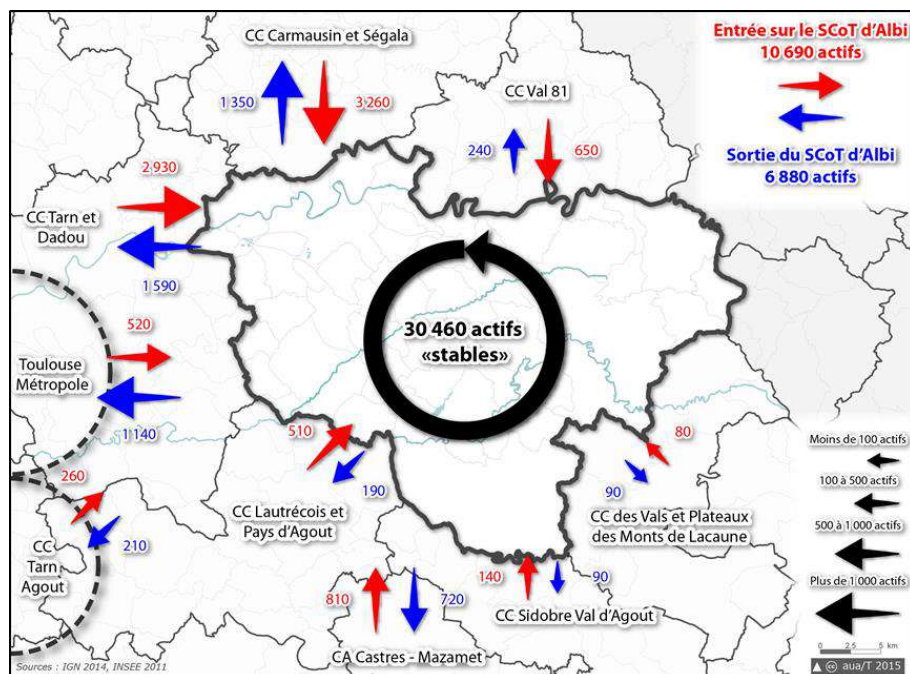
Le constat tiré par le PDU n'est pas une fin soit. Il permet d'illustrer le rôle qu'ont à tenir les politiques d'aménagement et l'impact potentiel que peuvent avoir celles-ci sur les comportements. Si le SCoT approuvé en 2011 avait fixé certains objectifs en la matière, ceux-ci devront donc être réaffirmés, voir complétés.

3.2.3. Les usages à l'échelle du territoire

Les déplacements domicile-travail

Un bassin de vie autonome

Origines et destinations des actifs

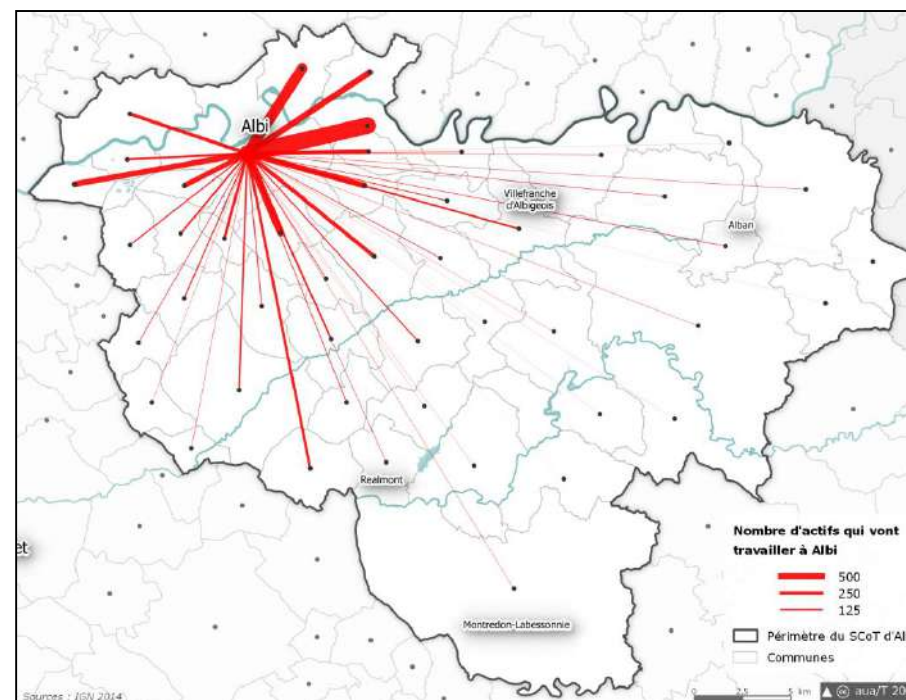


Les migrations pendulaires (déplacements domicile-travail) se font, pour l'essentiel, à l'intérieur même du territoire. 4/5^{ème} des actifs sont ainsi considérés comme « stables », c'est-à-dire résidant et travaillant à l'intérieur du périmètre de SCoT. Cette stabilité s'explique en partie par le fait que le territoire de SCoT s'impose comme un bassin d'emplois majeur attirant plus d'actifs qu'il n'en fournit aux territoires voisins : 10 690 « actifs entrants » contre 6 880 « actifs sortants ».

Albi, un pôle d'emplois et une forte attractivité

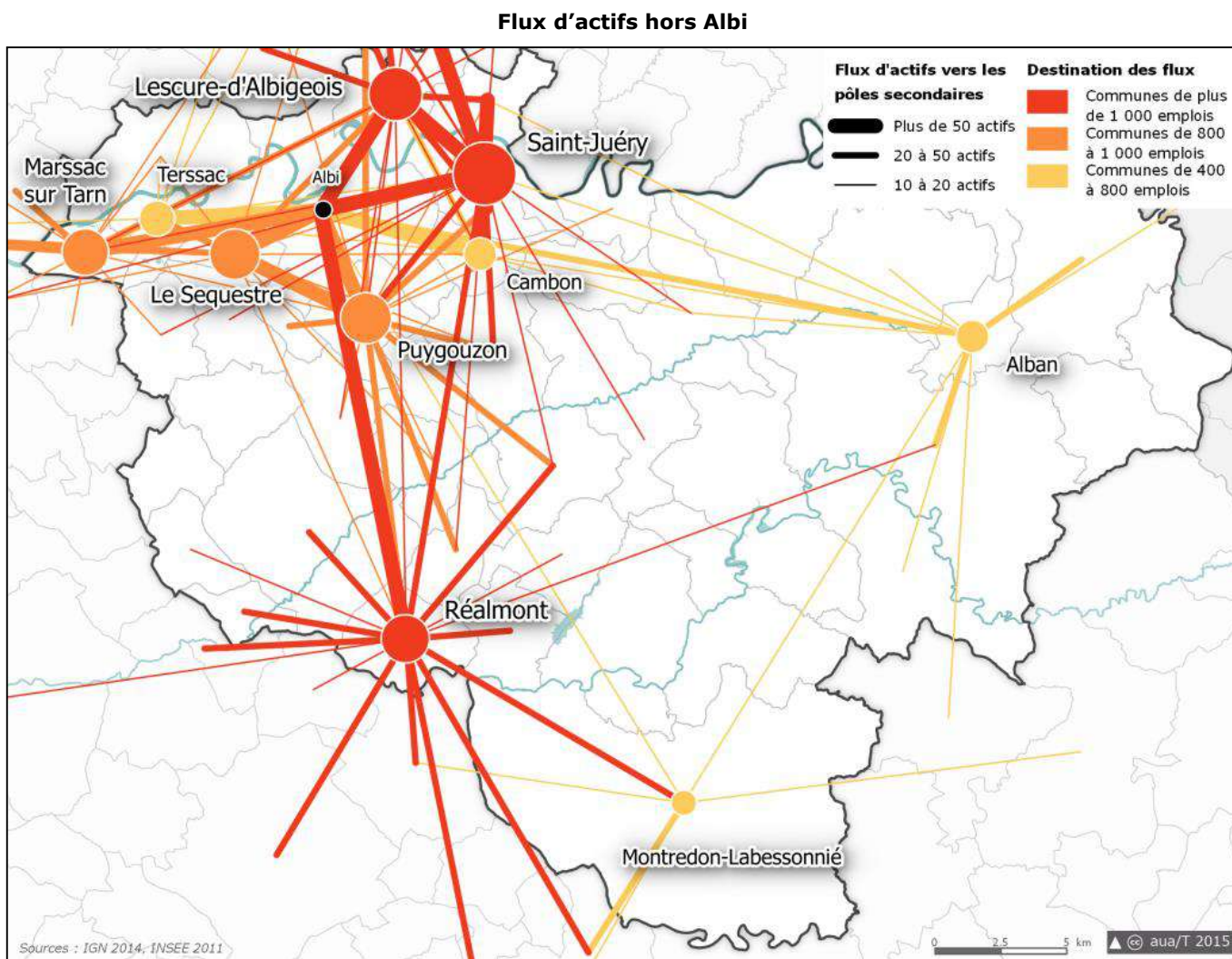
Albi s'impose comme le principal pôle d'emplois du territoire. Plus de 40 % des emplois sont occupés par des résidents de la commune et près de 30 % par des résidents du SCoT (hors Albi).

Commune d'origine des actifs travaillant à Albi



Le pôle d'emplois d'Albi attire de nombreux actifs du territoire, mais également de l'extérieur du bassin de vie. Les territoires des Communautés de Communes « du Carmausain et Ségala » et de « Tarn et Dadou » sont les deux principales intercommunalités d'où proviennent les « actifs entrants ». Les échanges avec les autres territoires sont moins significatifs.

Des pôles urbains générateurs de flux



la ville-centre. Ces migrations domicile-travail répondent en ce sens à une logique de périurbanisation et illustrent une distinction croissante des sphères « emploi » et « habitat ».

Hors Communauté d'Agglomération, la commune de Réalmont se distingue à la fois par l'importance des flux engendrés et par l'étendue dessinée par ces flux, ceux-ci s'opérant de Montredon-Labessonnié à Albi, et jusqu'aux portes de Castres. Alban et Montredon-Labessonnié complètent le portrait dressé bien que les deux pôles d'emplois présentent des caractéristiques différentes. L'aire d'influence de Montredon-Labessonnié apparaît ainsi plus restreinte et s'oriente vers le sud tandis que, dans le cas d'Alban, les entrées liées aux migrations « domicile-travail » s'opèrent sur un territoire plus vaste, faisant ressortir des échanges plus importants avec Albi.

Autre fait marquant, les échanges entre les pôles secondaires, c'est-à-dire hors Albi, sont souvent peu significatifs, surtout lorsque l'éloignement avec la ville-centre se fait ressentir.

En dehors d'Albi, d'autres pôles urbains se distinguent et génèrent des flux d'actifs importants. En périphérie immédiate de la ville-centre, Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois et, dans une moindre mesure, Puygouzon, le Séquestre et Marssac-sur-Tarn s'imposent ainsi comme des pôles d'emplois générateurs de flux de déplacements importants. Ces flux proviennent pour l'essentiel d'Albi et des première et deuxième couronne de

Un territoire dépendant de l'automobile

Un poids qui s'accroît

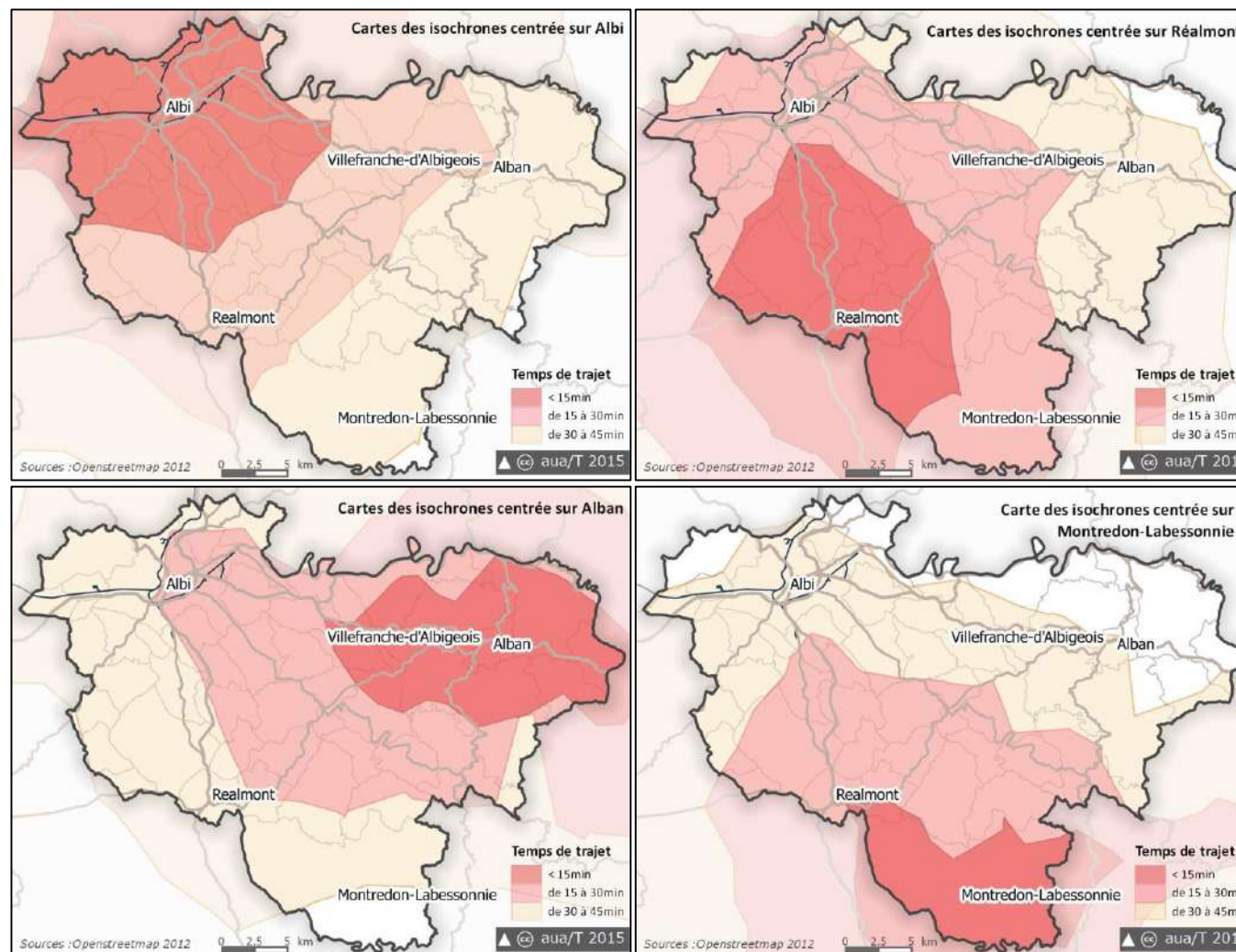
À l'image des tendances relevées sur l'ensemble du territoire national, exception faite des grands centres urbains, la voiture individuelle est le mode de transport qui a connu le plus fort développement au cours des dernières décennies. A l'échelle du SCoT, on relève ainsi un taux de motorisation élevé avec 1,4 véhicule par ménage.

Ce taux est évidemment particulièrement prononcé sur les secteurs périurbains autour d'Albi. Sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, 70 % des déplacements sont ainsi effectués en voiture. Compte tenu du poids de la ville-centre, la part modale des « modes actifs » est toutefois plus importante que sur le reste du SCoT puisqu'elle représente près du quart des déplacements (25,4 % au total : 22 % pour la marche, 3,4 % pour le vélo). L'usage des transports en commun demeure en revanche très faible (0,9 %), malgré une offre significative qui tend à se développer.

Sur les secteurs plus éloignés, compte tenu d'une offre en transports en commun beaucoup plus éparse, l'usage de la voiture demeure indispensable pour accéder à la plupart des services, commerces et emplois.

Les temps de parcours*

Isochrones (temps de parcours) depuis Albi, Réalmont, Alban et Montredon-Labessonnié

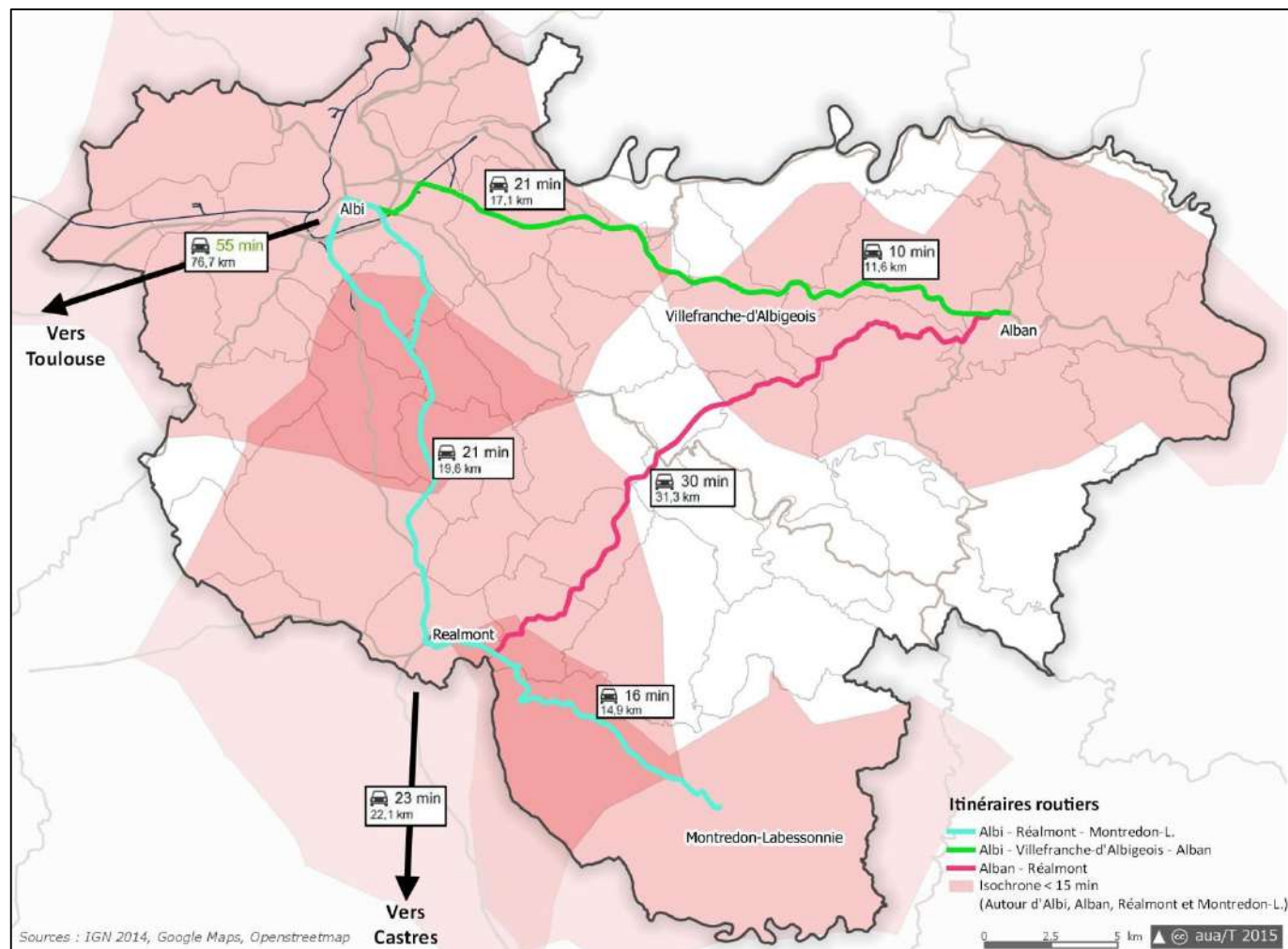


Les cartes des isochrones mettent en évidence les temps de parcours nécessaires depuis ou en direction des cinq principaux pôles de commerces et de services du territoire (Albi, Réalmont, Villefranche d'Albigeois, Alban et Montredon-Labessonnié).

Si ces données demeurent en partie théoriques en raison de temps de parcours calculés en « accessibilité idéale » (hors heures de pointe), elles illustrent toutefois la bonne accessibilité d'Albi à l'échelle du territoire. La quasi-intégralité du périmètre se situe ainsi à moins de 45 minutes de la ville-centre et près de 90 % de la population et les quatre pôles urbains identifiés peuvent rejoindre Albi en moins d'une demi-heure.

Réalmont bénéficie également d'un bon niveau d'accessibilité puisqu'à l'exception d'Alban, les trois autres pôles urbains se situent à moins de 30 minutes. La commune bénéficie en outre de la proximité du pôle d'emplois que représente Castres. La sous-préfecture du Tarn se situe en effet à une vingtaine de minutes. L'éloignement relatif entre Réalmont et Alban contribue, quant à lui, à expliquer la faiblesse des flux constatés, tout comme il illustre l'absence de voies transversales qui isolent la partie sud-est du territoire.

Les isochrones, un élément de définition pour les bassins de vie



Un réseau ouvert vers l'ouest et le nord

La desserte du territoire se caractérise par de profonds déséquilibres territoriaux et oppose un cœur d'agglomération bien desservi à des secteurs ruraux isolés. Albi s'inscrit dans un réseau de villes moyennes et bénéficie notamment de la proximité de Toulouse, métropole régionale, pour dynamiser ses échanges. La fin des travaux sur la rocade a d'ailleurs facilité la circulation en périphérie d'Albi. Ces travaux ont en outre contribué à effacer l'image de « point noir » qui a longtemps collé à la préfecture du Tarn dans le réseau routier régional. Pour autant, si la ville-centre et ses alentours bénéficient ainsi d'un accès rapide aux grands réseaux nationaux, une grande partie du territoire demeure à l'écart de ceux-ci.

Principalement desservie par les deux départementales que sont la D 612 et la D 999, la majeure partie du territoire (à l'exception de la frange sud) est dépendante d'un réseau viaire structuré en étoile, et donc de l'accessibilité à Albi. La faiblesse des transports en commun sur cet espace et la quasi-absence de modes de déplacements alternatifs font de ce territoire un « tout-automobile » qui s'inscrit donc dans le sillage du pôle urbain. Enfin l'absence de liaisons transversales ne facilite pas les échanges entre les Monts d'Alban et le Réalmontais.

Si d'importants travaux sont (et seront) à engager les orientations prises, notamment en matière de transports ferroviaires, semblent se concentrer sur les grands axes nationaux et régionaux. Si elles permettront à Albi de profiter à terme d'une meilleure connexion au réseau national, elles ne sont pas amenées à briser l'isolement des secteurs situés à l'écart des grandes agglomérations. De même, si d'importantes actions sont engagées pour résorber les zones blanches dans le domaine de la connexion numérique, les évolutions récentes (et rapides) concernant le très haut débit engagent ces territoires dans un processus constant de rattrapage vis-à-vis des grands pôles urbains.



1 : Le centre urbain, le cœur du réseau

- Réseau viaire en étoile structuré par et autour d'Albi
- Accès facilités depuis et en direction de l'A 68 à l'ouest et l'A 75 au nord
- Une amélioration récente du réseau (rocade et doublement de la N 88 en direction de Rodez) et d'importants efforts pour développer les transports en commun

2 : Espaces irrigués

- La D 999 et la D 612 sont les deux axes majeurs qui permettent de desservir le territoire
- Territoire du « tout automobile », transports en commun secondaires

3 : Secteurs isolés

- Secteurs situés à l'écart des grands axes de communication où le relief renforce le sentiment d'isolement
- Quasi-absence de liaisons transversales qui tend à cloisonner les territoires
- De nombreuses zones blanches quant à l'accès au réseau numérique (voire à la téléphonie mobile)

3.3. RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.3.1. La métropolisation en cours

Le Grand Albigeois se situe au cœur de la nouvelle région et s'inscrit dans une réelle interdépendance avec la métropole toulousaine. Au sein de cette aire métropolitaine, à l'attractivité toujours soutenue, le territoire participe à la compétitivité européenne et internationale. Ce phénomène de métropolisation s'il est facteur d'attractivité pour le SCoT fait cependant aussi peser des menaces sur le territoire : étalement, accessibilité et circulation, paysages... C'est pour mettre en avant les forces de l'aire métropolitaine et en contenir les risques que les collectivités du territoire métropolitain se sont engagées, à travers divers dispositifs, dans des politiques convergentes en faveur d'un aménagement cohérent du territoire.

Le SCoT et son agglomération au cœur d'un nouveau système régional

Le territoire du Grand Albigeois, bénéficie aujourd'hui d'une image attractive. Il s'inscrit dans des dynamiques plus larges qui sont celles de l'aire métropolitaine toulousaine. Cinquième aire urbaine française, après Paris, Lyon, Marseille et Lille, elle connaît une forte attractivité nationale et internationale.

L'aire urbaine de Toulouse connaît, depuis les années 1990 une croissance démographique très soutenue. Alors qu'au début des années 2000, les autres aires urbaines de Midi-Pyrénées, dont celle d'Albi, ne bénéficiaient pas d'une évolution similaire, elles ont depuis connu, elles aussi, un développement démographique orienté à la hausse.

Cette dynamique partagée porte à s'interroger sur les relations d'interdépendance entre le SCoT du Grand Albigeois et l'aire métropolitaine toulousaine dans un dispositif d'échelle européenne. Ces dernières années, le positionnement de Toulouse dans le marché aérospatial mondialisé s'est vu conforté par l'implantation du siège d'Airbus à Blagnac, mais ce secteur d'activité emblématique, comme l'ensemble des dynamiques économiques du grand bassin toulousain sont, à des degrés divers, impactées par la crise de 2008.

La nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon



La réforme territoriale offre par ailleurs un nouvel horizon à l'est, situant le Grand Albigeois au cœur de la nouvelle région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon et ses 2 670 000 habitants. Les questions d'aménagement du territoire vont connaître un écho nouveau dans le cadre de cette nouvelle région.

En termes de dynamique, ce nouveau périmètre constitue la première terre d'accueil à l'échelle nationale. La croissance démographique de Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon est d'abord liée à un solde migratoire de

+ 40 400 personnes par an entre 2007 et 2012. Cet excédent migratoire représente les 4/5^{ème} de la croissance de population, le solde naturel représentant lui + 10 700 personnes par an entre 2007 et 2012.

En termes de gouvernance, la nouvelle région va se voir doter de compétences renforcées, avec un lien de compatibilité plus important entre SCoT et Schémas régionaux (Schéma de Cohérence Écologique, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires...).

Un positionnement métropolitain qui s'affirme

Le rayonnement à l'international du territoire, s'il est encore émergent, peut néanmoins s'appuyer sur des services métropolitains qui se développent : enseignement, tourisme, culture, accueil.... La mise en réseau de ces atouts avec la métropole toulousaine et les autres villes moyennes proches attractives est engagée (Communauté d'Universités et d'Établissements Toulouse Midi-Pyrénées, Grands sites Midi-Pyrénées...) et peut participer à la fois à l'autonomie et à la complémentarité des territoires, par un effet d'entraînement sur l'espace métropolitain.

Le rayonnement international de la métropole toulousaine passe également par une gamme d'équipements métropolitains et une offre événementielle susceptibles d'offrir de multiples retombées positives pour Albi et son territoire.

Ainsi, si l'Albigeois bénéficie de l'attractivité et de la dynamique toulousaine, l'inverse est de plus en plus vrai : la grande agglomération toulousaine fait valoir l'albigeois comme facteur de rayonnement à l'international.



Le musée Toulouse-Lautrec

Bénéficiant d'une image attractive de « ville du Sud », d'une situation géographique permettant de valoriser la proximité avec les Pyrénées, la Méditerranée, l'Espagne, le Grand Albigeois dispose de vecteurs d'identité qui en font un territoire attractif dont la diversité du cadre de vie, entre urbanité et ruralité, est reconnue à l'extérieur.

3.3.2. Développement métropolitain

Une métropolisation en marche

A l'échelle du Sud-Ouest français, le périmètre du SCoT du Grand Albigeois s'inscrit dans un système qui associe cinq autres agglomérations régionales à l'agglomération toulousaine : Montauban, Castres-Mazamet, Foix-Pamiers, Saint-Gaudens et Auch. Au sein de cet espace, le phénomène de métropolisation entre Toulouse et les villes moyennes est aujourd'hui engagé. En effet, entre 1999 et 2008, la population de Midi-Pyrénées a augmenté beaucoup plus vite que celle de la France métropolitaine : + 1,2 % par an contre + 0,7 %. La croissance de la population de l'ensemble de l'aire métropolitaine s'est accompagnée d'une forte attractivité, tant régionale que nationale, comme en témoignent les 54 000 nouveaux arrivants dont cette aire bénéficie chaque année, en moyenne, sur la période 2003-2008.

Sur cette période, l'aire urbaine de Toulouse continue à attirer de nouveaux habitants en provenance de l'ensemble du pays, et davantage maintenant du Grand Ouest et du littoral méditerranéen. Dans le même temps, les villes moyennes qui gravitent autour d'elle sont entrées dans cette dynamique d'attractivité : leurs échanges sont plus équilibrés avec Toulouse et elles attirent de nouveaux habitants venus des autres régions. Ces migrations résidentielles, par leur volume et par leur impact, constituent ainsi l'un des signes forts de l'attractivité des territoires.

Entre 2003 et 2008, cette attractivité est ainsi caractérisée par un excédent migratoire exceptionnel, qui s'élève à 6,2 personnes supplémentaires pour 1 000 habitants pour l'aire urbaine.

Ainsi, la concentration démographique historique sur Toulouse et son pôle urbain tend aujourd'hui à être redéployée par une polarisation sur les villes moyennes comme Albi et ses communes de première couronne (Marssac, Le Séquestre, Puygouzon....) mais également en direction de Montauban et son agglomération. Toutefois, ce phénomène de polarisation sur les agglomérations reste récent et ne saurait masquer la poursuite de l'étalement urbain de l'aire urbaine toulousaine. La couronne périurbaine de Toulouse s'est en effet encore élargie au recensement de 2008, se traduisant par l'intégration de 111 nouvelles communes, alors même que la ville-centre et le pôle urbain voient leur croissance ralentir.

Enfin, au-delà de l'aire urbaine, les territoires intermédiaires, entre Toulouse et les villes moyennes, sont également en forte croissance, notamment autour d'un axe Montauban/Castelnaudary, et le long de l'A 66 jusqu'à Foix.

Une croissance aux effets encore mal maîtrisés

La métropolisation et l'attractivité du Grand Albigeois, si elles ne sont pas accompagnées, peuvent apparaître comme des facteurs de risque pour le territoire. Dès lors, ce développement constitue un défi en termes d'aménagement. En effet, cette croissance mal maîtrisée a continué à nourrir l'étalement urbain, notamment au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La loi ALUR renforce la lutte contre la consommation foncière déjà initiée par les lois SRU et ENE. Au-delà de l'impératif réglementaire de cette mesure sur dix ans, les objectifs d'accueil du SCoT et les efforts en matière de production de logements, équipements et services sont déterminants.

À l'échelle métropolitaine, dans un contexte d'attractivité soutenue de la métropole toulousaine, les villes moyennes et notamment l'agglomération albigeoise, sont les lieux prioritaires d'accueil.

Une coopération métropolitaine engagée

Ces enjeux sont aujourd'hui abordés au sein d'un large espace métropolitain qui s'organise aujourd'hui pour favoriser les échanges (personnes, marchandises, informations, culture...) au sein d'un projet de coopération, visant à renforcer l'identité interne et la visibilité externe de l'aire métropolitaine toulousaine :

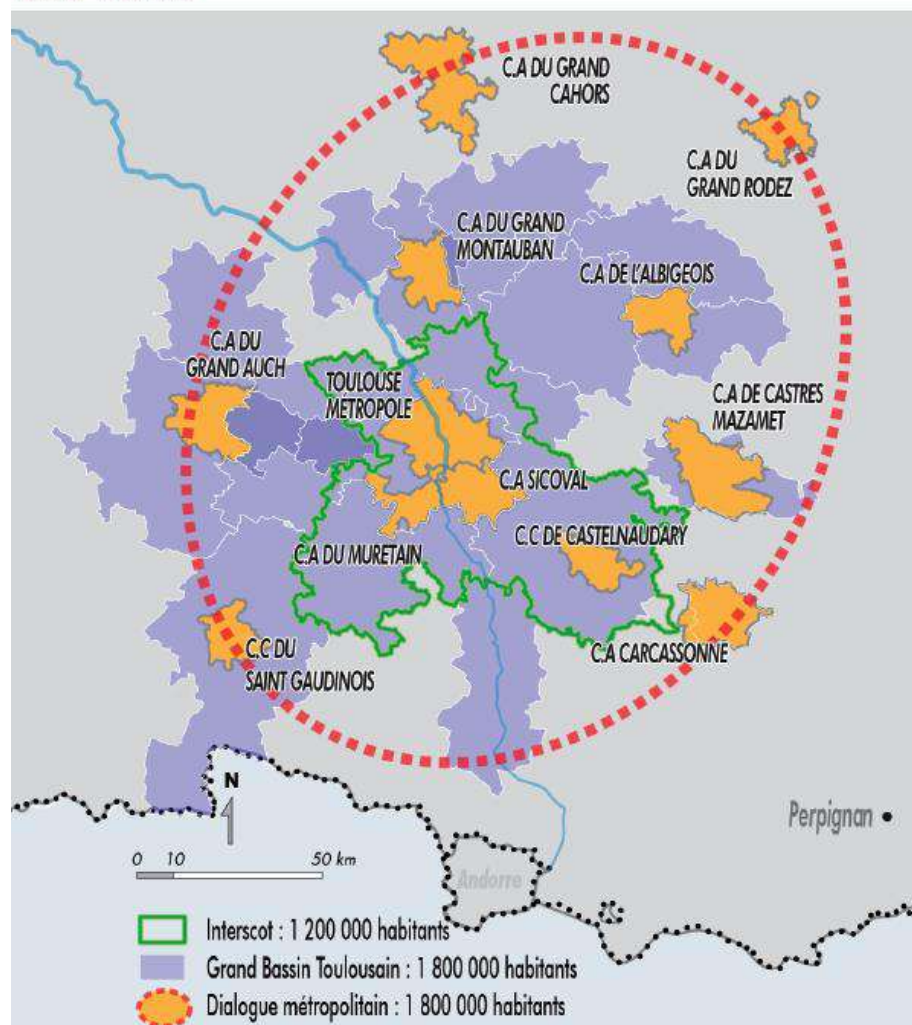
- ✓ à l'échelle métropolitaine, (1,9 million d'habitants en 2012) une coopération se met en place entre agglomérations au travers du Dialogue métropolitain. Cette démarche, faisant suite aux travaux initiés dès 2006 au sein de la Conférence métropolitaine, reste liée aux sujets urbains, et n'associe pas l'ensemble des territoires faisant partie de la « plaque métropolitaine » ;
- ✓ à l'échelle du Grand bassin toulousain, la dynamique engagée par les travaux de la Commission éponyme de l'InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse suscite un réel intérêt. Le projet InterSCoT portait un modèle de développement qui visait à un renforcement des villes moyennes : il s'agit aujourd'hui d'un phénomène engagé sur l'Albigeois.

L'élargissement de la démarche InterSCoT pourrait apporter la garantie d'une pleine coopération d'objectifs en matière de planification territoriale et assurer au SCoT du Grand Albigeois la prise en compte de son territoire

dans les réflexions métropolitaines, notamment vis-à-vis des futurs schémas régionaux.

Les échelles de la coopération métropolitaine

Source : GBT 2013



« UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT » : LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

CONSTATS	L'offre commerciale et en emplois est fortement polarisée autour d'Albi, concentrée sur 5 communes	Organisation territoriale / desserrement de l'activité économique sur les territoires périphériques	ENJEUX
	L'offre en zones d'activités et commerciales est peu lisible	Amélioration de l'identité et de la spécificité des zones d'activités (reconversion, schéma d'implantation...)	
	Les capacités en foncier économique sont essentiellement portées par la Communauté d'Agglomération	Développement et structuration de l'offre pour gagner en visibilité à long terme, accueillir efficacement les activités et réguler la consommation foncière	
	Les activités productives représentent moins du quart des emplois salariés	Devenir de la sphère productive, la plus impactée par la crise	
	Les activités commerciales de centralité et de périphérie, l'offre en grandes surfaces et en petits commerces sont complémentaires	Répartition équilibrée de l'offre commerciale	
	Évolution des comportements d'achat	Accompagnement des pratiques commerciales pour répondre à l'évolution des modes de consommation	
	Plusieurs communes sont totalement dépourvues de commerces	Maintien du commerce de proximité où il existe aujourd'hui	
	Les entrées de l'agglomération sont peu valorisées	Requalification des entrées de ville et amélioration du potentiel d'accueil et de développement	
	Cloisonnement et isolement des secteurs situés à l'Est du territoire, loin des grands axes de communication	Promotion d'une logique de cohérence urbanisme-transport dans le développement des territoires	
	Le territoire est marqué par de nombreuses zones blanches en matière de numérique	Desserte par le numérique de l'ensemble de la population	
	La métropolisation et l'attractivité du Grand Albigeois, s'inscrivent dans un périmètre bien plus vaste que celui du SCoT	Positionnement du territoire au sein de la Grande région	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes :

Relief et topographie.....	13
Grandes unités paysagères et perspectives visuelles.....	14
Mesures de protection du patrimoine et des paysages.....	18
Un patrimoine local de qualité à préserver et à mettre en valeur.....	21
Portait de l'occupation des sols en 2013.....	23
Les espaces agricoles recensés sur le territoire.....	29
Carte des sols.....	30
Evolution de la Surface Agricole Utilisée (2000-2010).....	31
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre (2000-2010).....	32
Part des surfaces en herbe dans la SAU communale.....	34
Orientations des exploitations et localisation des différents labels.....	34
Occupation des sols.....	38
Répartition des espaces naturels non artificialisés et des massifs forestiers.....	40
Les espaces naturels remarquables répertoriés sur le territoire.....	44
Le périmètre Loi Montagne.....	47
Les ZNIEFF recensées sur le territoire (carte).....	48
Représentation schématique des composantes de la TVB.....	50
Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire de SCoT.....	52
Identification de réservoirs de biodiversité potentiels.....	55
Identification d'un maillage écologique structurant et de liaison.....	56
La Trame Verte et Bleue au regard des potentialités écologiques du territoire.....	57
Les bassins versants.....	58
Contrats de rivière et SAGE.....	59
Les objectifs territoriaux en matière de qualité de la ressource en eau.....	60
Les zones à objectifs plus stricts.....	62
Les modes d'assainissement sur le territoire.....	63
Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990.....	67
Cumul annuel de précipitations : rapport à la référence 1961-1990.....	68
Répartition des logements au regard des types de chauffage.....	75
Localisation des installations de production d'énergie et puissances installées.....	80
Différence de 4°C, au sein d'un même quartier en fonction de la proximité de la végétation ou de l'eau (Blagnac).....	84
Infrastructures et activités bruyantes.....	87
Entreprises susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les populations environnantes.....	89
Répartition des sites et sols pollués ou potentiellement pollués.....	90

Emprise des PPRN approuvés	92
Compétences des collectivités et équipements dédiés à la collecte et au traitement des déchets	95
Populations résidentes et densités	102
Evolution de la population permanente (variation annuelle)	103
Part des plus de 60 ans dans les populations communales	105
Part des moins de 30 ans dans les populations communales	106
La taille moyenne des ménages.....	107
Répartition du parc de logements sur le territoire	110
Résidences secondaires et logements occasionnels	114
Répartition territoriale des locataires au sein du parc de logements	115
Les revenus médians	117
Le parc locatif social (2012)	118
Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	119
Prix médian des ventes et évolution 2013-2014	122
Les logements commencés (2003-2013)	123
Taille moyenne des parcelles mobilisées pour la construction d'un logement individuel (logements commencés)	125
Répartition territoriale des « équipements supérieurs » (par commune)	129
Les pôles structurants du territoire	130
Répartition territoriale des « équipements intermédiaires » (par commune).....	131
Une logique de réseau.....	132
Répartition territoriale des « équipements de proximité » (par commune)	133
Les communes peu ou pas pourvues en équipements et services de proximité	134
L'émergence de bassins de vie	134
Répartition des emplois sur le territoire	141
Les zones d'activités par nombre d'établissements.....	143
Les zones d'activités par vocation	144
Evolution annuelle de l'emploi salarié par commune entre 2008 et 2013	145
Nombre de commerces recensés par communes.....	151
Les grands axes de transport	157
Accessibilité aux villes moyennes et à la métropole régionale.....	159
Couverture Haut débit du territoire (ADSL et fibre optique) sur le SCoT.....	161
Les principales infrastructures routières sur le territoire	162
Flux routiers et points noirs	163
Le réseau Tarnbus	165
Origines et destinations des actifs.....	169
Commune d'origine des actifs travaillant à Albi.....	169
Flux d'actifs hors Albi	170
Isochrones (temps de parcours) depuis Albi, Réalmont, Alban et Montredon-Labessonnié.....	171
Les isochrones, un élément de définition pour les bassins de vie	172
La nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon	174
Les échelles de la coopération métropolitaine.....	177

Graphiques :

Les éléments du « patrimoine local » repérés (urbain et naturel).....	21
Répartition de l'occupation des sols (2013).....	24
Répartition de l'occupation des sols 2013 sur les trois EPCI composant le territoire du SCoT du Grand Albigeois.....	25
Répartition des prélèvements d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur le SCoT et les trois EPCI entre 2006 et 2013	27
Consommation d'espace constatée et projetée	28
Age des exploitants par exploitation.....	33
Age des exploitants rapporté à la SAU des exploitations	33
Diversité des orientations technico-économiques des exploitations à l'échelle du SCoT.....	36
Diversité des orientations technico-économiques des exploitations par intercommunalité	36
Massifs forestiers rencontrés sur le territoire du SCoT	40
Les périmètres règlementaires recensés sur le territoire du SCoT	45
Les ZNIEFF recensées sur le territoire (Tableau).....	49
Les sources utilisées dans l'évaluation de la fonctionnalité écologique	53
Cycle annuel d'humidité du sol Moyenne et records	68
Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse Midi-Pyrénées	68
Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005 Observations et simulations climatiques pour les 3 scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5.....	69
Cumul annuel de précipitations en Midi-Pyrénées : rapport à la référence 1976-2005 Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5.....	70
Nombre de journées chaudes en Midi-Pyrénées Situations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolutions RCP 2,6 4,5 et 8,5	70
Cycle annuel d'humidité du sol Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRESA2) ...	70
Les européens ans le cadre du Paquet Energie Climat à l'horizon 2030.....	71
Articulation des plans et programmes en matière d'énergie et de climat.....	73
Répartition sectorielle des consommations énergétiques.....	74
Répartition sectorielle des consommations énergétiques.....	75
Répartition sectorielle des émissions de CO ₂	76
La production régionale d'électricité renouvelable	80
Principes de base d'une conception bioclimatique	83
Variation des différentes températures de l'air et des surfaces	83
Divers albédos de la ville : Compris entre 0 et 1 l'albédo caractérise le pouvoir réfléchissant d'un support.....	85
De par leurs causes et impacts multiples, les ICU sont un enjeu important de la qualité de vie en ville :	86
Dispositifs de prévention des risques naturels approuvés.....	93
Evolution comparée de la population permanente	101
Solde migratoire et solde naturel.....	101
Evolution projetée de la taille des ménages	108
Evolution du parc de logements.....	111
Ancienneté du parc.....	111
Composition du parc de logements	112
Evolution comparée des taux de vacance.....	113
Résidences secondaires et logements occasionnels	113
Résidences principales (type de logement et période d'achèvement)	115

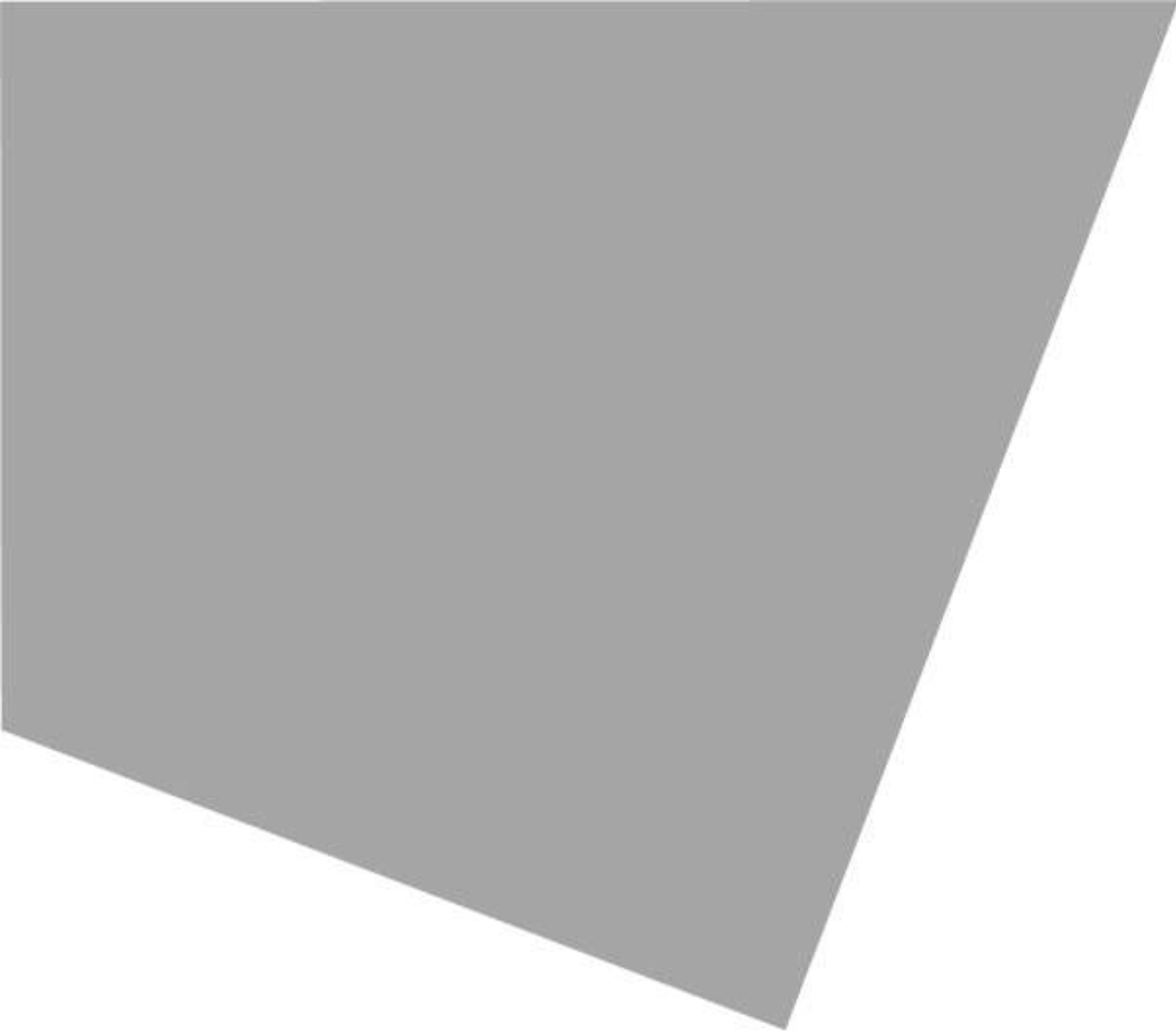
Table des illustrations

Le parc de résidences principales par nombre de pièces	116
Revenus des ménages selon les plafonds HLM	117
Les loyers dans le Tarn en 2013	121
Les logements commencés de 2009 à 2013 selon le type d'habitat et par territoire.....	124
Exemples d'équipements et services recensés sur le territoire du SCoT dans la BPE	128
Indice de concentration d'emploi	142
Répartition de l'emploi salarié au sein des sphères économiques	147
Evolution comparée des emplois salariés privés sur le SCoT (2000-2013).....	147
Nombre d'établissements commerciaux	149
L'offre de proximité par activités et nombre d'établissements.....	152
L'offre en grandes surfaces par activités et nombre d'établissements	153
Evolution des autorisations commerciales autorisées (création en m ² de surface de vente)	155
Critères de choix du logement.....	168

Photographies :

Vue sur le plateau d'Alban et la plaine de l'Assou depuis la commune de Paulinet	14
Vue sur le plateau de l'Agout depuis la commune de Montredon-Labessonnié.....	15
Paysages agricoles sur les collines du centre (Lombers)	16
Domaine viticole (Labastide-Dénat)	16
Vallées de l'Assou(1) et du Dadou (2) à Lombers et Saint-Lieux-Lafenasse	16
Le Saut du Sabo (Daint-Juéry / Arthès)	16
Le Tarn (Marssac).....	17
Cultures dans la plaine du Tarn (Terressac)	17
La cité épiscopale	17
Des sites « inscrits » : Notre-Dame de l'Assomption à Réalmont (1) ; la boucle du Tarn à Ambialet (2) ; rue d'Albi (3)	18
Monuments Historiques « inscrits » : Château Paulin à Paulinet (1) et Tour de Castelnau-de-Lévis (2)	19
Labastide-Dénat (1) – Rouffiac (2)	19
« Travail à ferrer » (Rouffiac).....	19
Perspective offerte depuis la cathédrale Sainte-Cécile (Albi).....	20
Vue sur l'Est depuis le Puech de Caylou	20
Entrée de ville à Albi (au niveau de l'aéroport)	20
Les jardins en milieu urbain, des « espaces verts artificialisés »	25
Retenue collinaire	31
Exploitation agricole sur les Monts d'Alban	33
La prédominance de l'élevage sur les secteurs de montagne	35
Elevage et polyculture au cœur du territoire.....	35
Paysage agricole de plaine.....	39
Espaces naturels associés à l'élevage en zone de montagne, favorables à la biodiversité	39
Massif de résineux à Saint-Lieux-Lafenasse	41
Cour d'eau du Dadou (1) et retenue sur le Lézert au Lac de la Bancalié (2 & 3)	41
Une nature omniprésente dans certains secteurs urbains.....	42

Loutre d'Europe (1), Moule perlière d'eau douce (2) et chêne tauzin (3)	45
Station mobile - Campagne de mesures place Massol à Albi (Source : ORAMIP).	77
Aérodrome et circuit du Séquestre.....	88
La verrerie d'Albi	91
Crues du Tarn au Pont d'Arthès (1), à Saint-Juéry (2) et à Albi (3).	92
Cantepau (Albi).....	119
La ZA du Dolmen (Alban)	144
La clinique Claude Bernard (Albi).....	146
Marché de plein vent à Réalmont.....	153
Les portes du Tarn (Albi).....	153
La RN88, et son cortège de panneaux publicitaires au niveau de l'entrée Nord d'Albi.....	154
L'A68 à hauteur de Marssac-sur-Tarn.....	157
La gare d'Albi.....	158
L'aérodrome du Séquestre.....	159
La traversée de Réalmont.....	164
Les franchissements du Tarn à Albi	164
La voie verte reliant Puygouzon à Castres.....	167
Le musée Toulouse-Lautrec	175

A large, solid grey geometric shape, resembling a stylized triangle or a portion of a square, occupies the upper left and central part of the page. It has a sharp point at the bottom center.

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine

Le Belvédère – 11 bd des Récollets – 31078 TOULOUSE Cedex 4

Tél 05 62 26 86 26 – Fax 05 61 52 71 36

www.aua-toulouse.org